Lisez en page 5 l'annonce de Paquet

LAROCK J.W.
SALLE DE LECTURE
CHAMBRE DU SENAT
OTTAWA ONT.
7009 L I JANV 67

l'Action

METEOROLOGIE

Généralement ensoleillé aujourd'hui et jeudi. Peu de changement dans les températures. Maximum et minimum à Québec 30 et 10.

QUEBEC — 60e ANNEE — Numéro 18,136 | SEPT CENTS | QUOTIDIEN CATHOLIQUE | Mercredi, 6 décembre 1967

M. Davidson Dunton

Rapport de la Commission Laurendeau-Dunton

Un défi lancé aux Canadiens

OTTAWA (P.C.) — Les co-présidents de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme estiment que si les recommandations contenues dans le premier volume de leur rapport final étaient acceptées par les gouvernements fédéral et provinciaux, elles donneraient lieu à un changement vital de la situation actuelle.

Au cours d'une rencontre avec les journalistes après la publication du premier volume du rapport, MM. André Laurendeau et Davidson Dunton, qui sont tous deux parfaitement bilingues, ont dit que l'acceptation de ces recommandations pourrait mettre fin à la tendance actuelle.

M. Laurendeau a ajouté que si, par ailleurs, elles étaient rejetées, la situation ne pourrait qu'empirer parce que les Québécois attachent beaucoup d'importance à la langue.

Selon eux, la crise que traverse le Canada actuellement et qui a été soulignée dans le rapport préliminaire de la commission en 1965 existe toujours, et M. Laurendeau croit qu'une cause lointaine et profonde de cette crise est la conviction de certains Québécois qui ne se sentent chez eux que dans la province de Québec.

A un journaliste qui lui demandait si les provinces avaient été consultées avant la publication du rapport, puisque certaines recommandations les touchent de près, M. Dunton a dit que la seule rencontre avec les premiers ministres provinciaux avait porté sur l'éducation.

Il a rappelé que le premier ministre Pearson a invité les premiers ministres provinciaux à collaborer, mais qu'ils n'avaient pas été consultés sur les solutions suggérées.

"Il est toutefois impossible de concevoir l'avènement du bilinguisme sans nous adresser en même temps aux provinces", a dit M. Dunton.

Le prochain volume, que l'on prévoit très volumineux, sur l'aspect socio-économique du problème actuel, devrait paraître dans six ou sept mois. Le dernier volume devrait paraître avant la fin de l'année 1968.

La commission prévoit publier dix volumes en tout.

Au sujet du coût du travail entrepris, $7,000,000 à ce jour, M. Dunton a dit que ce serait de l'argent bien dépensé si la commission trouve une solution au problème actuel.

M. André Laurendeau

Egaliser les "chances réelles" entre Canadiens francophones et anglophones

Par GERARD ALARIE

OTTAWA (PC) — La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme propose la mise en place d'un nouvau cadre social au pays de façon à assurer de droit et de fait "l'égalité de chances réelles" entre Canadiens francophones et anglophones.

La Commission déclare que les réformes qu'elle propose exigent la collaboration à des degrés divers du gouvernement fédéral et des dix gouvernements provinciaux et une participation des administrations municipales.

Dans son rapport déposé hier aux Communes par le premier ministre, M. Lester B. Pearson, la Commission note qu'il "n'y aurait égalité linguistique au Canada que si les francophones des autres provinces obtiennent un traitement équivalent à celui que reçoivent actuellement les anglophones dans le Québec."

QUATRE SUGGESTIONS

A cette fin la Commission propose :

— que l'Ontario et le Nouveau-Brunswick déclarent officiellement qu'elles sont comme Québec des provinces bilingues;

— que la constitution canadienne soit amendée de façon à affirmer l'égalité de statut du français et de l'anglais comme langues officielles canadiennes partout au Canada;

— que toute province canadienne dont la minorité linguistique officielle atteint ou dépasse 10 pour cent de sa population totale déclare qu'elle reconnait l'anglais et le français comme langues officielles et accepte le régime linguistique découlant de cette déclaration;

— que par voie de négociations, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux concernés délimitent des "districts bilingues" dans toute région où la minorité linguistique officielle atteint ou dépasse la proportion de 10 pour cent de la population de cette région.

CAUSE DE LA CRISE

Le rapport, qui traite exclusivement des langues officielles au Canada, affirme que la "crise actuelle" au Canada résulte pour une bonne part "du fait qu'il n'a pas été possible, au Canada, et même au Québec de vivre pleinement sa vie en français en dehors du Québec."

"Il faut donc faire en sorte," écrivent les co-présidents, MM. André Laurendeau et Davidson Dunton, "que cela devienne réalisable partout où la présence d'un nombre suffisant de francophones le permet."

La Commission propose une nouvelle version de l'article 133 de la consitution canadienne pour qu'il consacre le caractère bilingue canadien qu'elle préconise, notant à cet égard que, selon la coutume constitutionnelle actuelle au Canada, l'unanimité du gouvernement fédéral et des dix gouvernements porvinciaux sera requise.

LANGUES OFFICIELLES

Le nouvel article constitutionnel que le rapport recommande à l'adoption affirmerait que "l'anglais et le français sont les deux langues officielles du Canada", lierait l'Ontario et le Nouveau-Brunswick au statut de bilinguisme qui prévaut actuellement au Québec et lierait toutes les autres provinces habitées d'une communauté de francophones représentant 10 pour cent de la population de la province ou dix pour cent de la population d'une région provinciale donnée, à mettre en vigueur une politique de bilinguisme français et anglais.

Selon des tableaux contenus dans le rapport, seules les provinces de Colombie-Britannique et de Terre-Neuve seraient exclues dans les conditions démographiques actuelles des dispositions du nouvel article constitutionnel, ne comptant pas sur leur territoire de concentration suffisante de francophones.

LOI SUR LES LANGUES

Comme corollaires à ses recommandations principales, la Commission propose également que le Parlement fédéral adopte une loi sur les langues officielles, de même que les législatures des provinces "bilingues," et que le gouvernement du Canada crée le poste de "commissaire général aux langues officielles" qui agirait comme "ombudsman linguistique" ayant mandat de mettre en relief les griefs des Canadiens en matière de langues officielles.

La Commission présente sa recommandation visant à la création de "districts bilingues" comme la "pierre angulaire" du cadre linguistique et social qu'elle propose.

Dans ces districts bilingues, qui devraient être créés dans toutes les provinces à l'exception de Terre-Neuve et de la Colombie-Britannique, les services du gouvernemnt fédéral, des gouvernements provinciaux et des administrations municipales devraient être dispensés aussi bien en français qu'en anglais.

Les citoyens francophones habitant ces districts devraient également pouvoir faire instruire leurs enfants dans leur langue maternelle, moyennant une aide financière que le gouvernement fédéral apporterait aux gouvernements provinciaux à l'établissement d'un système d'écoles publiques françaises "parallèles" aux écoles publiques existant dans les provinces anglophones.

CAPITALE FEDERALE

A l'égard d'une nouvelle capitale fédérale "reflétant de façon authentique la dualité linguistique du pays", la Commission souligne qu'elle publiera un autre rapport là-dessus, mais affirme que dans cette région, l'égalité du français et et de l'anglais devrait être reconnue dans la vie de tous les jours de ses citoyens. Elle propose que, pour atteindre cette fin, le gouvernement fédéral et les gouvernements du Québec et de l'Ontario entament des négociations. Les trois gouvernements concernés ont déjà créé un comité tripartite en vue d'établir une véritable capitale canadienne s'étendant des deux côtés de la rivière Outaouais, qui sépare Québec de l'Ontario.

Après avoir affirmé "le droit des parents canadiens de faire instruire leurs enfants dans la langue officielle de leur choix," la Commission suggère un additif à l'article 93A de l'AABN visant à assurer l'application concrète de ce droit en fonction de la concentration démographique de la minorité.

Tout au long de son rapport, qui s'étend sur quelque 250 pages, la Commission témoigne de l'égalité de statut accordé à la langue anglaise par les pouvoirs publics du Québec, "seule province où les francophones sont en majorité et les anglophones en minorité."

Etablie en 1963 par l'actuel gouvernement libéral fédéral, la Commission déclare que ses recherches subséquentes ont confirmé le jugement qu'elle portait dans un rapport préliminaire publié en 1965 selon lequel "le Canada traverse actuellement la crise majeure de son histoire".

Crise au Canada

"Le mot crise, que nous avons employé, écrit-elle, a heurté bien des Canadiens... Il a paru excessif à d'autres, qui ignoraient la nature et l'étendue du mécontentement du Québec. Nous étions convaincus de la profondeur du problème et, pesant tous nos mots, nous pouvions écrire à propos du Canada : C'est l'heure des décisions et des vrais changements; il en résultera soit la rupture, soit un nouvel agencement des conditions d'existence."

"Telle continue d'être la situation", affirme la Commission dans son rapport publié, hier.

Autres informations sur le rapport de la Commission Laurendeau-Dunton en page 15

Les 10 commissaires, qui ont publié un rapport unanime, formulent ainsi le problème que traverse le Canada : "Comment intégrer le Québec nouveau dans le Canada d'aujourd'hui, sans restreindre l'élan québécois, mais aussi sans risquer l'éclatement du pays."

Les commissaires estiment qu'il va de soi qu'un "leadership québécois devra s'exercer pour la promotion de la langue et de la culture françaises" à l'étendue du pays, "quelle que soit", notent-ils, "la solution politique qui l'emporte en définitive", se gardant là-dessus d'affirmer un présumé droit du Québec à un statut particulier dans la Confédération canadienne.

Il était cependant "évident et indiscutable que Québec n'est pas une province comme les autres", écrit la Commission, reprenant à son compte un slogan politique qui a cours au Québec depuis une décennie.

Les commissaires Clément Cormier, c.s.c. et Jaroslav Bohdan Rudnyckyj, tout en approuvant le rapport, l'ont assorti d'observations complémentaires. Le Père Cormier soutient que l'expression "officiellement bilingue" dans le sens que lui donne la Commission, devrait s'appliquer à toute province qui accepte les recommandations contenues dans le rapport.

Langue et culture

Ottawa APPROUVE le principe de l'égalité

OTTAWA (P. C.) — Le premier ministre, M. Lester B. Pearson, a réaffirmé hier en déposant aux Communes le rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, que son gouvernement "approuve entièrement le principe de l'égalité linguistique et culturelle sur lequel se fonde le rapport".

M. Pearson a assuré la Chambre que le gouvernement fédéral accordera "un examen sérieux et urgent" aux recommandations du rapport et qu'il proposera également que certaines questions qui en découlent soit inscrites à l'ordre du jour de la prochaine conférence fédérale-provinciale sur la constitution qui aura lieu à Ottawa au début de l'année prochaine.

Le premier ministre a noté que le rapport, qui est le 1er volume du rapport final de la Commission Laurendeau - Dunton, comprend 14 recommandations "dont six portent sur des sujets qui devront être étudiés principalement par les gouvernements provinciaux". Trois recommandations exigeraient une étude conjointe et, "si l'on y consent", a dit M. Pearson, "une action commune de la part des gouvernement provinciaux".

"Le gouvernement", a dit M. Pearson, "a l'intention d'examiner aussi rapidement que possible les questions qui relèvent de sa compétence constitutionnelle".

"Naturellement", a-t-il ajouté, "les recommandations intéressent aussi les gouvernements provinciaux d'une façon toute particulière et nous faisons parvenir immédiatement à chacun d'eux des exemplaires du rapport".

Changements constitutionnels

M. Pearson a déclaré qu'il espère que les prochains entretiens entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux sur la constitution "conduiront à un accord sur toutes les questions qui exigent leur participation ou qui nécessitent des changements à la constitution canadienne".

"Depuis l'établissement de la Commission royale en 1963", a ajouté M. Pearson, "les sujets énoncés dans son mandat ont fait l'objet d'un examen de plus en plus attentif partout au pays, ce qui a fait mieux comprendre les problèmes en peu et la nécessité d'en trouver ensemble la solution, comme je suis sûr que nous en sommes capables".

M. Pearson a souligné que le gouvernement fédéral avait déjà pris un certain nombre d'initiatives qui se rattachent directement aux recommandations formulées par la Commission royale, comme par exemple sa politique de bilinguisme dans la fonction publique fédérale et la création d'un comité tripartite Québec-Toronto-Ottawa en vue de créer une véritable capitale nationale.

M. Pearson a ajouté que son gouvernement "annoncera sous peu d'autres mesures découlant de certaines recommandations contenues dans le rapport "ont une portée très considérable."

Réaction de l'opposition

Le chef progressiste-conservateur, M. Robert Stanfield, a déclaré de son côté que son parti ne cherchera pas à utiliser les recommandations du rapport de la commission BB à "des fins partisanes." Il a formulé sa confiance que les Canadiens sauront trouver la solution au problème de l'unité qui menace leur pays.

M. T. C. Douglas, chef néo-démocrate, a souligné que si certaines recommandations du rapport paraissent "radicales et renversantes," il y a lieu de se demander si précisément ce n'est pas "une action radicale qui est requise pour que le Canada survive."

M. Douglas a noté que dans son rapport préliminaire, la Commission Laurendeau-Dunton avait parlé en 1965 d'une "crise majeure" au Canada. "Les événements des dernières années ont certes confirmé ce jugement de la Commission, a dit le chef néo-démocrate, au point qu'il y a maintenant danger que nous nous trouvions dépassés par les événements.

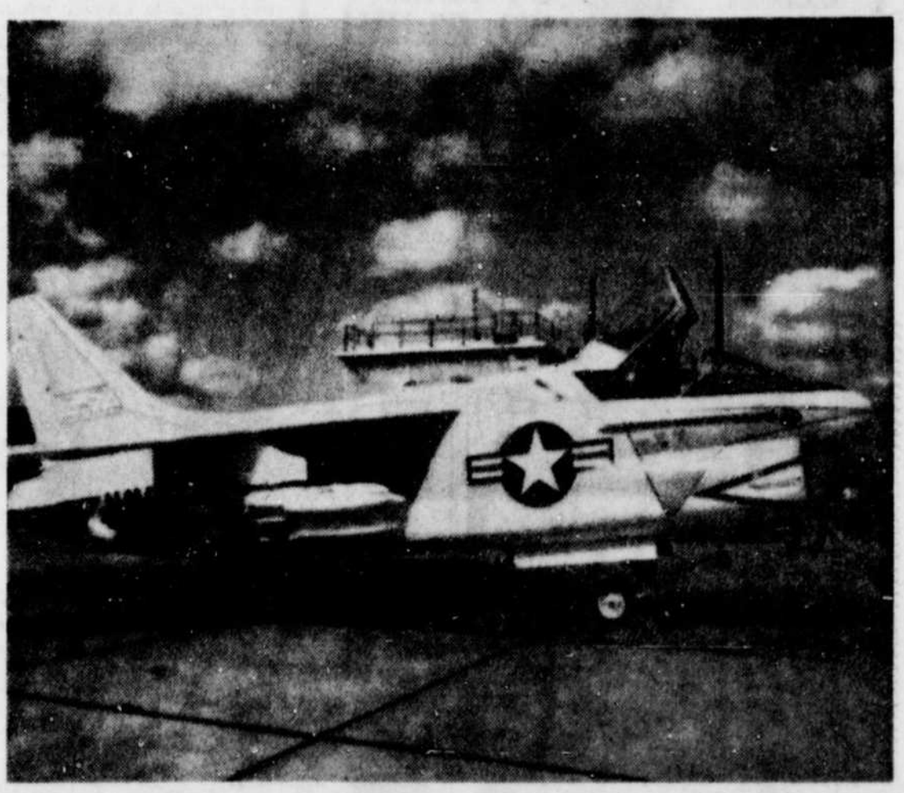

● SAIGON — Selon un porte-parole américain, les Etats-Unis ont lancé récemment une nouvelle arme contre le Nord-Vietnam. Il s'agit du jet A7 Corsair II, un avion très facilement manoeuvrable. Lors des attaques aériennes, ce nouveau jet peut lâcher son propre poids en bombes, raser le sol à 575 milles à l'heure pour éviter le radar et les missiles sol-air et remonter à haute altitude sans grand dangey. C'est la première fois que ces nouveaux avions sont utilisés au Vietnam, a déclaré, hier, l'informateur.

"L'Union nationale ne craint pas René Lévesque" (R. Lavoie)

Le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, a démenti mardi les rumeurs annonçant la tenue imminente d'une élection générale.

M. Johnson a été questionné sur ces rumeurs tandis qu'il s'entretenait avec des amis qui prenaient le dîner au restaurant du Parlement.

On a fait état auprès du premier ministre d'une rumeur publiée voulant que le gouvernement déclenche une élection le mois suivant une conférence fédérale-provinciale à Ottawa. Le motif de cette élection serait surtout la crainte que la thèse de l'ex-député libéral, M. René Lévesque, préconisant les Etats souverains, n'en vienne à devenir trop populaire.

Quant au whip du caucus de l'Union Nationale, M. René B. Lavoie, il a nié que l'Union Nationale craigne M. Lévesque. Au contraire, a-t-il affirmé, il nous aide. La population rurale n'aime pas ses idées. Elle veut vivre en paix et en harmonie.

Selon M. Lavoie, l'Union Nationale qui a défait l'ancien gouvernement libéral en juin 1966, déclenchera une élection au printemps de 1970.

Pour sa part, M. Marcel Plamondon, député unioniste dans Portneuf, il a prétendu que les idées de M. Lévesque étaient plus populaires à Toronto qu'au Québec.

RAISONS TACTIQUES

En dépit des démentis, toutefois, certaines sources proches du gouvernement admettent que l'Union Nationale aurait d'excellentes raisons tactiques de provoquer une élection générale au printemps de 1968.

De sources personnelles, on dit que les nouvelles positions fédéralistes de M. Johnson lui auraient fait perdre quelque appui parmi les groupes nationalistes québécois. Et certains problèmes latents peuvent bien servir de programme électoral, à l'issue de la prochaine conférence fédérale-provinciale.

Par exemple, le fédéral a refusé d'accéder à la requête québécoise d'assumer l'administration des pensions de vieillesse, question que le Québec soulèvera sans doute à la conférence.

Au sortir de la conférence Robarts, M. Johnson semble convaincu de la possibilité d'une révision constitutionnelle. Cet argument est encore le plus fort contre la thèse des forces séparatistes.

Précisément, les partisans d'une prochaine élection estiment que M. Johnson peut miser sur l'incohérence qui divise encore les mouvements séparatistes. Et le statut du premier ministre comme politicien n'a jamais été meilleur.

Lesage et la conférence de Toronto

Tout en affirmant que le premier ministre Daniel Johnson avait pris la seule option valable lors de la conférence de Toronto, le chef de l'opposition Jean Lesage a affirmé dans la capitale provinciale que le retard qu'il a apporté à faire connaitre sa position a créé un climat d'instabilité politique et d'insécurité économique au Québec.

— lire les détails en page 26

l'Action

	Pages
Annonces classées	24
Bridge	8
Décès et funérailles	25
Editorial	4
Feminine	6
Finance	22
Horoscope	6
Mots croisés	25
Nouvelles canadiennes	15
Nouvelles provinciales	14-26
Spectacles, T.V.	13-25
Sport	18-19-20

Le public devra collaborer pour enrayer l'inflation (M. Sharp)

CHICOUTIMI (PC) — Le ministre des Finances du Canada, M. Mitchell Sharp, a affirmé hier soir qu'à moins d'avoir la collaboration volontaire du public, les mesures budgétaires du gouvernement fédéral ne suffiront pas à mettre un frein à l'inflation.

"Le budget, en soi, n'arrêtera pas la hausse des prix et des coûts. Nos mesures, pour être efficaces, devront s'accompagner d'une sérieuse campagne pour obtenir la collaboration volontaire du public, des chefs d'entreprise et des syndicats.

"Il faudra, a ajouté M. Snarp, leur collaboration pour refaire le taux de croissance trop élevé du pays".

Le ministre s'est adressé en français, hier soir, aux membres de la Chambre de commerce de Chicoutimi, dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean.

Le conférencier est sorti de son texte pour réfuter les prétentions voulant que le prêt de $100 millions, consenti par plusieurs pays, dont le Canada, pour soutenir la livre sterling, soit responsable de la hausse des impôts contenue dans le dernier budget fédéral.

Il a expliqué que le prêt consenti à l'Angleterre était identique à celui consenti à notre pays, en 1962, lors de la dévaluation du dollar canadien.

● Le nouvel et très moderne édifice du siège social de l'Assurance-Vie Desjardins de Lévis.

Inauguration du nouvel immeuble de l'Assurance-vie Desjardins

(par REMY D'ANJOU)

LEVIS (P.C.) — Le premier ministre Daniel Johnson a inauguré mardi, à Lévis, en face de Québec, le nouvel immeuble qui servira à abriter le siège social de l'Assurance-vie Desjardins.

L'immeuble, qui représente le premier élément d'un ensemble modulaire est une construction de béton de cinq étages.

L'immeuble, où 400 employés peuvent travailler, ne constitue en fait que le premier pas vers un complexe de cinq édifices où l'on pourra loger plus de 2,000 employés.

Les lignes architecturales de l'édifice s'inspirent du module et s'appuie essentiellement sur des croisements géométriques de verticales et d'horizontales, ainsi que des jeux d'angles faisant un peu penser à l'architecture d'Habitat '67, sur les îles de l'Expo.

Sans mentionner le coût de construction de l'édifice, un porte-parole de la compagnie a déclaré que "l'utilisation abondante du matériau brut, notamment le béton, a contribué à ramener le coût de construction d'un tel édifice à un niveau passablement plus bas que la moyenne du coût de revient des édifices conventionnels".

Machine à coudre

COUTURIER

LE SEUL centre de couture, spécialiste en machines à coudre, sur la Rive Sud. Machines à coudre neuves 849.95. Réparations, pièces aiguilles pour toutes marques. Vendeur autorisé "PFAFF", "WHITE". CENTRE DE COUTURE COUTURIER, 41 ave. Begin, Lévis; él.: 837-8824.
2624 6-12 (1 ms) 120-A. C.L.

Plan d'urbanisme à St-Nicolas-Sud

(E. L.) — Dans quelques jours, la municipalité de Saint-Nicolas-Sud sera dotée d'un plan directeur d'urbanisme. C'est du moins ce qu'a annoncé hier soir le maire Roger Landry.

Ce plan directeur préparé au coût de $25,000., par le Bureau d'études municipales et régionales du Québec (BEMRQ), divise la municipalité en 14 zones.

La première zone comprend le quart du territoire. A cet endroit, on prévoit aménager sept nouvelles paroisses. Dans la seconde zone, il semble d'ores et déjà assuré que le projet de parc industriel y sera réalisé. Finalement, le reste du territoire de Saint-Nicolas-Sud serait vraisemblablement consacré à d'autres projets d'envergure, notamment l'implantation éventuelle de plusieurs industries.

A ce propos, on se souvient très bien que le maire Landry a déjà annoncé l'établissement probable de trois industries lourdes, d'un complexe de logements à prix modique, d'un centre commercial, d'un service d'hôtellerie fonctionnel et bien organisé, d'une manufacture d'autos-neige, etc.

Une décision prochaine...

Dans une autre ligne d'idées, M. Landry vient de nous informer que le nouveau ministre des Affaires municipales, M. Robert Lussier, fera connaître, cette semaine, sa décision au sujet du changement d'appellation de St-Nicolas-Sud en celui de Belleville.

Bien qu'avec la plus grande prudence

M. Johnson reconnaît l'urgence d'établir un moyen de communication rapide entre Québec et Lévis

Par André BELLEMARE

Le premier ministre Johnson a été très prudent sur ses déclarations au sujet des communications entre les deux rives à la hauteur de Québec et de Lévis. Abordant le sujet dans sa causerie à l'inauguration du nouvel édifice de l'Assurance-vie Desjardins de Lévis, M. Johnson s'est contenté de dire que le gouvernement qu'il dirige comprend l'importance du problème mais qu'il ne peut faire aucune promesse car, dit-il, "ce que je dirais comme premier ministre me lierait beaucoup plus rapidement que comme chef de l'Opposition", au grand amusement des invités.

Le chef du gouvernement a exprimé sa sincère volonté de voir s'établir un lien stable et une communication rapide entre Québec et Lévis. "Après la séance du cabinet de ce matin sur les prévisions budgétaires, a dit M. Johnson, je pourrais en lancer un défi à M. Rouleau (directeur-général de l'Assurance-vie Desjardins): venez équilibrer le budget de la province sans augmenter les taxes".

M. Rouleau venait de déclarer que l'établissement de communications rapides entre les deux rives constitue un véritable défi. C'est un défi qui n'est pas né d'hier. Il y a 100 ans que le projet fait l'objet de discussions, de spéculations et une campagne en ce sens bat présentement son plein plus que jamais.

AUGMENTATION DES TAXES

A la lumière du discours du premier ministre, la province ne peut donner suite au voeu des gens de la Rive-Sud et de Québec à cause du manque de fonds du trésor provincial. M. Johnson a également laissé planer le spectre d'une hausse des taxes au cours du prochain exercice financier de la province quand il a invité (en blaguant) le directeur-général de l'Assurance-vie Desjardins à venir équilibrer le budget du gouvernement sans augmenter les taxes.

Nous rejoignons ici la déclaration du chef de l'Opposition M. Jean Lesage, qui disait la semaine dernière que le gouvernement majorerait le taux de la taxe dans son prochain budget.

D'autre part, le ministre d'Etat à la Famille et Bien-Etre, M. François-E. Mathieu, opinait que si le gouvernement satisfaisait aux réclamations de tous les ministères, il deviendrait nécessaire d'augmenter le budget provincial d'un milliard de dollars.

Alors que plusieurs s'attendaient à une déclaration heureuse de la part du premier ministre, hier, au sujet des communications entre Québec et Lévis, il est facile de présumer que le gouvernement n'est pas encore prêt à financer une telle entreprise, soit de construire un pont tunnel à la hauteur de Lévis. Du moins pas pour l'année qui débutera bientôt...

Convention collective...

ST-ROMUALD. — Le maire de St-Romuald, M. Marc Bisson, ainsi que deux conseillers, rencontreront le 19 décembre prochain, le conciliateur du gouvernement provincial afin de trouver un terrain d'entente au sujet de la nouvelle convention collective du corps policiers et pompiers de cette municipalité de la Rive-Sud.

Garage municipal à Saint-Jean-Chrysostome

(E.L.) — Le maire de St-Jean-Chrysostome, M. Gérard Nolin, nous a annoncé hier soir lors d'une entrevue, que le conseil municipal avait décidé de réaliser le projet de construction d'un garage et d'une salle municipale au coût de $180,000.

Les appels d'offre ont été lancés cette semaine et l'ouverture des soumissions aura vraisemblablement lieu le 21 décembre prochain, à l'occasion d'une séance publique.

M. Nolin nous a par ailleurs laissé savoir que les travaux commenceraient vers le 3 janvier et prendraient fin un peu avant le printemps. Ce projet se concrétisera en vertu des travaux d'hiver, a ajouté le maire.

Cette nouvelle bâtisse municipale de deux étages sera située entre la rue de l'Eglise et une rue projetée, soit à 700 pieds plus bas que la rue St-Paul. Le terrain réservé à cette fin est de 300 pieds par 200 et le terrain de stationnement aura quelque 116 pieds par 300.

D'autre part, les dimensions de la future construction sont les suivantes: 100 pieds par 55. Les plans ont été préparés par l'architecte St-Charles de Québec. Ce projet était en discussion depuis un mois s...neral.

D'AUTRES DEPENSES

Enfin, les autorités municipales de St-Jean-Chrysostome ont convenu lors de leur dernière réunion, de donner suite au projet de prolongement de l'aqueduc municipal dans le développement Ferland. De tels travaux occasionneront des déboursés de l'ordre de $35,000.

(Par Eddie LABRIE)

Sur la Rive-Sud: 51 permis pour $361,550...

En novembre 1967, les municipalités de Lauzon, Lévis, Saint-Nicolas-Ville, Saint- Nicolas-Sud, Saint-Romuald et Charny ont émis 51 permis de construction soit pour une valeur estimative de $361,550. Séparément, Lauzon a accordé 9 permis de construction pour une somme de $86,550. Le plus important était celui pour l'agrandissement des usines Futurama au coût de $79,000... Vient ensuite Saint-Nicolas-Ville avec 2 permis pour un montant de $80,000. De ce chiffre, $78,000 ont servi pour la rénovation de l'école Marguerite d'Youville... Lévis détient le troisième rang dans ce domaine avec l'émission de 17 permis, soit pour une valeur de $79,700. Il est à noter qu'au cours de la même période en 1966, l'inspecteur en bâtiment pour la ville de Lévis M. Julien Dumont, avait donné 14 permis pour une somme de $195,200... D'autre part, Saint-Romuald a enregistré 15 permis, soit pour $71,000... Saint-Nicolas-Sud en a distribué 5 et ce, pour $40,000 et Charny, seulement trois, ce qui représente $4,300.

Le grand rôle...

SAINT-NICOLAS-SUD. — Les autorités municipales de Saint-Nicolas-Sud ont engagé, cette semaine, la firme Faguy & Gosselin, pour la préparation (l'été prochain) du grand rôle d'évaluation. Par ailleurs, les édiles viennent de ratifier l'engagement d'un chef de police et d'un policier. Il s'agit de MM. Gaston Trudel et Alain Tremblay.

Les travaux sont en cours...

SAINT-NICOLAS-VILLE. — La firme Alexandre Bernard a entrepris hier après-midi les travaux d'excavation en vue de la construction du premier poste d'incendie à Saint-Nicolas-Ville au coût de $42,728. Selon le secrétaire de la municipalité, M. Roger Moreau, la nouvelle bâtisse municipale serait entièrement complétée d'ici 4 mois. Par ailleurs, les ⅔ de la dépense totale sera défrayée par St-Nicolas-Ville tandis que le reste sera payé par Saint-Nicolas-Sud. On sait que ces deux villes-soeurs collaborent au niveau du service d'incendie depuis quelques années. Les dimensions du poste à incendie sont les suivantes: 42 pieds de façade par 38 de profondeur. De plus, il sera construit en bloc de ciment à partir d'une charpente d'acier. Enfin, les plans avaient été préparés par l'architecte Jacques Deblois de Sainte-Foy.

Vigneault et Lévesque...

LEVIS. — Un spectacle sera conjointement donné jeudi soir le 14 décembre par Gilles Vigneault et Raymond Lévesque, à l'Auditorium du collège de Lévis. Les billets sont en vente depuis le début de la semaine. Pour réservations, il faut composer : Lévis : 837-0936 et Québec : 527-8774.

Un chasse-neige...

SAINT-JEAN-CHRYSOSTOME. — Le conseil municipal de Saint-Jean-Chrysostome vient de doter sa municipalité d'un chasse-neige et d'un camion. Ces achats ont coûté environ $75,000. C'est ce qu'a révélé hier soir, le maire de l'endroit, M. Gérard Nolin, ajoutant que le chasse-neige avait été livré et que le camion le serait ces jours-ci.

Le 7 décembre...

SAINT-REDEMPTEUR. — Les édiles municipaux de St-Rédempteur ont l'intention de présenter, jeudi soir le 7 décembre, une résolution autorisant le Bureau des études municipales et régionales (BEMR) à préparer un plan directeur d'urbanisme. Le coût de ce travail serait d'environ $14,000.

Cours en janvier...

BREAKEYVILLE. — Des cours seront donnés au début de janvier aux policiers auxiliaires de la municipalité de Breakeyville. Cette tâche sera assumée par le Service de Protection civile. Par ailleurs, il est possible qu'un bureau de poste soit installé à Breakeyville. Une demande en ce sens a déjà été formulée par les membres du conseil.

Comité régional Guillaume Couture...

A l'occasion du dernier congrès du comité régional Guillaume Couture de la Société St-Jean-Baptiste de Québec, qui s'est tenu à Lévis, Mme Monique Aubert a été élu présidente. Pour leur part, Mme Jeanne-d'Arc Guay et M. Roger Couture ont été choisis vice-présidents, alors que MM. J.-R. Proulx et C.-H. Paquet ont respectivement été nommés secrétaire et trésorier. Enfin, le comité exécutif est formé de Mme Janine Têtu, Mme Yvonne Paquet, M. P.-H. Nadeau, M. Jean Leclerc et M. Renaud Mailllette, ancien président de l'organisme régional.

L'Institut de technologie...

LAUZON. — Selon une source bien informée, l'Institut de technologie maritime serait bel et bien construit sur la Rive-Sud, probablement à Lauzon. De son côté, le député du comté de Lévis à l'Assemblée législative, M. Jean-Marie Morin, a bien l'intention de continuer à travailler en vue de la réalisation de ce projet depuis fort longtemps caressé par les résidents de la Rive-Sud.

Avis divers

NOUS IMPORTONS NOS DIAMANTS DIRECTEMENT D'ANVERS

DIAMANTS - BIJOUX - MONTRES - ARTICLES MENAGERS - CADEAUX

10 ROUTE TRANS-CANADA ROND-POINT LEVIS 833-2173

SYNDICAT DU BIJOU

Ouvert le soir: mardi, jeudi et vendredi.
DECEMBRE: Tous les soirs.

LA SOURIS MIQUETTE — par Walt Disney

LE FANTOME — par Lee Falk et Ray Moore

PHILOMENE — par Ernie Bushmiller

VICHY SUPRÊME PURGATIVE
Eau purgative importée de VICHY · FRANCE

PENSEZ-Y maintenant
NOEL SUR VOTRE TABLE
Faites des provisions dès maintenant
Evitez l'affluence des derniers jours

SERVICE & PRIX S P

Voyez notre emission "LES DEUX FONT LA PAIRE" chaque semaine, le mercredi TÉLÉ 4, 2.30 à 3.00 p.m.

VOYEZ LA CIRCULAIRE — Distribuée cette semaine

DINDE Jeune, prête à cuire Cat. 'A' entièrement nettoyée — empaquetée à vide — pesant 6 à 9 lbs — lb 43¢

STEAK SPENCER "Oeil de côte" économique, sans perte — lb 89¢

JAMBON ROULE Genre "midget" LEGRADE pesant 2 lbs ½ à 4 lbs — lb 69¢

CRETON Frais, des cuisines de Taillefer bol de 12 oz — 63¢

EPERLANS Nettoyés, et prêts à cuire lb 39¢

DETERGENT A VAISSELLE MIR — 2 canettes 24 oz 73¢
SUCRE EN POUDRE (quantité limitée) — bte 1 lb 10¢
LAIT INSTANTANE CRINO — bte 3 lbs 1.29
JAVEL CONCENTREE MIX-O — le gallon 69¢
NETTOYEUR DUTCH pour éviers, éponge gratuite — 2 btes 14 oz 47¢
SHORTENING PUR JEWELL — bte 1 lb 39¢
BLE D'INDE en grains NIBLETS de Green Giant — 2 btes 12 oz 47¢

Nouvelle offre de vos marchés S.P.
COUTELLERIE "REGENCE"
en acier inoxydable garantie à vie
Couvert no 1
1 couteau — 1 fourchette — 1 cuiller à dessert - 1 cuiller à thé le couvert ..... 98¢
D'autres couverts seront disponibles à votre marché S.P.

Gâteaux aux fruits SIMARD empaqueté dans une jolie boite
carré 1 lb 59¢ — carré 2 lbs 1.29

BONBONS VIAU emballage des Fêtes — 3 cellos 1.00
Choix de 10 variétés à 39¢
DESSERTS JELL-O saveurs assorties — 9 pqts de 3 oz 1.00
SAVONS EN POUDRE DASH format familial 1.49
CRISTAUX à l'orange TANG — 5 env. 3¼ oz 1.00
ATOCAS en gelée OCEAN SPRAY — bte 15 oz 25¢
SALADE DE FRUITS AUSTRAL — bte 28 oz 39¢
Nouveau mélange pour cocktail QUEST TIME 12 portions dans chaque bte 99¢
Whisky sour, Daiquin, Collins, Gimlet
PRODUITS IDEAL bte de 10 oz votre choix 8 pour 1.00
Pois verts, pois et carottes, blé d'inde, macédoine

Pain blanc tranché PROVINCIAL 2 lbs 33¢
Participez au concours "PAIN PROVINCIAL". Vous pouvez trouver à l'intérieur du pain Provincial un coupon valant 1 bte de gâteaux Simard, valeur .39 ou un coupon de $5.00 en marchandises.
TENTEZ VOTRE CHANCE

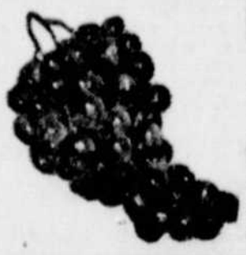

RAISINS ROUGES "EMPEREUR" NO 1 CALIFORNIE frais et très sucrés, le meilleur — 3 lbs 55¢

ORANGES DE LA FLORIDE No 1, fraiches, très juteuses, excellentes pour le jus, grosseur 125 — cello 5 lbs 59¢

CONCOMBRES No 1 Sélect, de choix importés, frais et verts — 2 pour .15

CHOUX DE BRUXELLES No 1 de la Californie jeunes et fermes frais, cello de 10 oz — 29¢ ch.

Me Gabriel Loubier à Charlesbourg :

"Si l'on veut attirer les touristes à Québec il faudra investir massivement"

(L. B.) — "Le maire Lamontagne a raison de se plaindre. La région de Québec a été négligée sur le plan touristique depuis quelques années. Si l'on veut attirer massivement les touristes à Québec il va falloir investir massivement."

Voilà ce qu'a déclaré hier le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Gabriel Loubier, au cours d'une conférence prononcée à l'occasion d'un souper de la Chambre de Commerce de Charlesbourg pour exposer les politiques de son ministère.

M. Loubier a déploré le manque d'urbanisme qui est en train de détruire tragiquement le caractère particulièrement pittoresque de Québec et de la région et il a donné comme exemple l'Ile d'Orléans où des bungalows modernes voisinent de vieilles maisons historiques ou anciennes parce qu'une loi vieille de 25 ans n'a jamais été appliquée.

Les enseignes anglaises enlaidissent nos villes et Montréal, deuxième ville française du monde a un visage étranger. Par atavisme, parce que nées à une époque où le capital parlait anglais et le travail aussi, les entreprises canadiennes-françaises sont affublées de noms anglais.

M. Loubier a suggéré que le gouvernement apporte son concours en préparant des formules de changement de raisons sociales que les directeurs d'entreprises n'auraient qu'à signer, sans avoir recours à un homme de loi pour faciliter la tâche aux chefs de petites entreprises et se permettre de se franciser. Non par nationalisme, mais parce que cela devient de plus en plus rentable de le faire.

Comme preuve que l'originalité plaît, M. Loubier a souligné les deux premiers prix remportés par le kiosque du Québec sur le ski à New York et à Chicago.

Comme projet, M. Loubier a mentionné celui d'inciter Air-Canada à organiser un service direct New York - Québec, le vendredi soir avec retour lundi matin, pour inviter nos voisins à voir un peuple différent, de moeurs, de mentalité, de culture, sans qu'il soit nécessaire de traverser l'océan.

CIVILISATION DE LOISIRS

Enfin, M. Loubier a expliqué de nouveau la politique de son ministère qui veut démocratiser les loisirs et la récréation pour en permettre l'accès à tous les citoyens dont les heures de travail se font de plus en plus courtes. "Le gouvernement doit se préparer à faire face à cette révolution sociale", a-t-il dit.

C'est dans cet esprit que le gouvernement créera dès la prochaine session, un ministère de la Récréation et des Loisirs afin d'obvier à l'incohérence qui prévaut depuis des années dans ce domaine et éviter d'engloutir des millions sans politique et objectifs communs, par différents ministères et nombreux organismes. "Il faut que le gouvernement corrige les incohésions actuelles par une politique d'ensemble".

C'est dans cet esprit, a dit M. Loubier, que son ministère poursuit sa politique de démocratisation des clubs privés de chasse et de pêche en encourageant les investissements raisonnables mais en laissant aux particuliers qui ont fait des extravagances l'usufruit de leurs "châteaux" de sport mais en ouvrant les domaines au grand public.

LA BANLIEUE

Par François DEMERS

(Par François DEMERS)

Démystification

QUEBEC METROPOLITAIN. — La Chambre de Commerce Régionale Montmorency qui groupe 14 chambres locales de la Banlieue Nord de Québec a lancé dernièrement une invitation à tous les conseils municipaux du Québec Métropolitain ainsi qu'à tous les organismes qui s'intéressent de près à la chose municipale, les invitant à participer à un dîner-causerie qui aura lieu jeudi soir dans un restaurant du secteur Est et au cours duquel le conférencier invité sera le maire de Laval, Me Jacques Tétrault. La circulaire qui accompagne l'invitation rappelle l'évolution des positions de la Chambre de Commerce relativement à la régionalisation : d'abord un programme de regroupement des municipalités par fusion volontaire; ensuite la fusion des services des municipalités; enfin, y lit-on, "nous croyons aujourd'hui, que la solution idéale est un gouvernement métropolitain." Et ailleurs: "Une structure administrative devrait être créée pour étudier les problèmes intermunicipaux dans la région de Québec avec le pouvoir de statuer sur les questions importantes, surtout celles qui comportent l'investissement de sommes considérables dans l'équipement urbain ou encore lorsqu'un problème crée des inconvénients à toute la population de tout le territoire." On peut donc espérer que cette conférence contribuera à démystifier la fusion forcée qui a permis la création de ville de Laval... Cette conférence fait d'ailleurs partie d'une politique générale d'information de la Chambre de Commerce Régionale sur la question de la création éventuelle d'un gouevrnement supramunicipal. Les dirigeants de ce corps intermédiaire songerait aussi à organiser un voyage (à l'intention des autorités municipales de la région) dans le Toronto Métropolitain pour que soient constatés sur place les résultats de la régionalisation des services et des gouvernements.

Soumissions

VILLE DE L'ANCIENNE LORETTE. — Les membres du conseil municipal de ville de l'Ancienne-Lorette (ex-Notre-Dame de Lorette) ont procédé lundi soir, au cours d'une assemblée publique, à l'ouverture des soumissions pour les travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie qui doivent être exécutés pour une somme approximative de $46,000.00 dans les secteurs des rues St-Clément et St-Olivier. Cependant, la décision à ce sujet à été différée et sera vraisemblablement rendue lors de la prochaine réunion publique du conseil, soit le 18 décembre prochain.

Séance d'information

SILLERY. — Faisant écho à la réunion de protestation que plus de cent propriétaires ont tenu dimanche soir contre la hausse de l'évaluation foncière qui doit entrer en vigueur le 11 décembre prochain, alors que le nouveau rôle d'évaluation sera homologué, le conseil de ville de Sillery a convoqué une séance générale d'information qui doit avoir lieu ce soir à 20h. On expliquera vraisemblablement en long et en large, au cours de cette réunion, le pourquoi d'une telle hausse, le pourquoi du déficit de $125,000.00 enregistré cette année, le pourquoi d'une hausse de l'évaluation foncière plutôt que d'une hausse de la taxe foncière... Etc.

Graduellement

DUBERGER. — La réponse des autorités municipales de Duberger, après consultation auprès de l'association des propriétaires et de la Chambre de Commerce, au questionnaire sur le Gouvernement métropolitain préparé par un comité de 5 maires, se prononce en faveur de la formation d'un gouvernement supra-municipal. C'est ce qu'a révélé lundi soir le maire de l'endroit, M. Joffre Powell. Ces réponses placent au premier rang des préoccupations métropolitaines : le transport en commun, l'évaluation, l'urbanisme et la disposition des ordures ménagères. Cependant, on précise que l'éventuel regroupement des municipalités devra se faire par étapes, afin de ne pas "chambarder" les structures existant actuellement. Enfin, cette réponse exige que cet organisme régional soit composé de représentants élus par un collège électoral composé des maires, échevins, conseillers municipaux et corps intermédiaires reconnus; et non, élus par suffrage universel ou désignés par le gouvernement.

Entente

CHARLESBOURG. — Le conseil municipal de Charlesbourg a accepté lundi soir, avec l'autorisation des villes de Giffard et d'Orsainville qui participent au même réseau intermunicipal d'aqueduc, de fournir tout le débit d'eau potable dont la future Prison de Charlesbourg aura besoin. La résolution précise que Charlesbourg accepte de vendre au Ministère des Travaux publics une quantité d'eau ne dépassant pas 50,000 gallons d'eau par jour. On sait que la future Prison de Québec, dont la construction a été entreprise récemment par le Ministère des Travaux publics sera située à la limite des villes de Charlesbourg et d'Orsainville. Le coût de la construction qui devrait être terminée au début de 1969 est estimé à quelque $7 millions.

Elections

SILLERY. — M. Gilles Tanguay a été élu président de l'Association des propriétaires de Sillery, au cours d'une réunion spéciale tenue jeudi soir dernier à l'hôtel de ville de l'endroit. MM. Gabriel Chaput et Roland Dompierre ont été élus respectivement premier et deuxième vice-présidents. M. H.A. Sirois a été élu directeur de l'exécutif. Mme A. Bélanger sera chargée du secrétariat et MM. G. Grondin et A. Ouellet assumeront respectivement les tâches de trésorier et de responsable de la publicité.

Régime d'austérité

COURVILLE. — Alors que Charlesbourg apprenait lundi soir le refus du Ministère des Affaires Municipales de permettre un emprunt de $188,622.42 pour consolider le déficit budgétaire de la municipalité accumulé au 31 décembre 1966, le même soir, le maire de Courville, M. Paul-Emile Giroux, annonçait que 68 serait une "année d'austérité" pour la municipalité, à cause d'une augmentation de $78,000.00 de la dette obligataire. Il a aussi annoncé diverses mesures visant à diminuer les dépenses municipales : entr'autres, un programme de loisirs "amenuisé"; une réduction de $15,000.00 à $20,000.00 du côté des services publics; une réduction du personnel dans tous les départements. De fait, à date, le service de police a été diminué d'un agent, une secrétaire a été congédié et on songe à ne pas engager un nouvel administrateur des loisirs. De même, M. Giroux a révélé: "Nous allons couper le plus possible en ce qui regarde les frais d'administration, tout en essayant de ne pas lésiner dans les dépenses qui aideront au développement de Courville."

Pour une meilleure représentation des sociétés canadiennes-françaises à l'Expo provinciale de Québec

(F. D.) — M. Paul Giguère, promoteur du Timbre du Grand Québec, a rencontré hier matin le maire de la Vieille Capitale, M. Gilles Lamontagne, pour discuter avec lui des possibilités pour une représentation plus considérable des entreprises canadiennes-françaises à l'Exposition Provinciale. M. Giguère était accompagné de M. J.A. Vachon, président de l'Association des propriétaires.

La première demande de M. Giguère visait à l'établissement par la Commission de l'Exposition provinciale d'une politique de "péréquation économique" qui permettrait que les entreprises canadiennes-françaises soient représentées dans la même proportion que le peuple québécois est de langue française.

De même, il a demandé qu'un comité de recrutement des entreprises canadiennes-françaises soit formé au sein de la Commission de l'Exposition. Il a d'ailleurs été question à ce sujet que le Ministère de l'Industrie et du Commerce y délègue un représentant.

Il faut noter enfin que le Timbre du Grand Québec qui existe depuis quatre ans est illustré par la photographie du Sénateur Vaillancourt, président des Caisses Populaires Desjardins, avec les deux devises suivantes : "Le Soleil se lève sur les entreprises canadiennes-françaises" et "Canadiens français, en avant, marche!" Selon l'expression de M. Giguère lui-même, ce timbre (analogue aux timbres de Noël) vise à "combattre la tuberculose économique des Canadiens français".

A la Régionale Chauveau

Hausser le taux d'intérêt des arrérages des locales

(Par Claude MARSOLAIS)

Un commissaire a suggéré hier soir lors de l'assemblée régulière de la Commission scolaire Régionale Chauveau de hausser le taux d'intérêt des arrérages des locales à 7 ou 8 pour cent afin d'éviter qu'elles se financent sur le dos de la Régionale qui pénalise les redevances à 6 pour cent actuellement.

Le secrétaire-trésorier, M. Roger Pleau, a fait remarquer au commissaire que le taux d'intérêt de 6 pour cent était imposé par le ministère de l'Education et qu'il fallait plutôt se fier à l'esprit régional qui anime les commissions scolaires locales pour ne pas qu'elles abusent de la situation. D'ailleurs, le délégué de Bélair, M. Savard a déclaré que sa locale mettrait sous peu tous les comptes dus entre les mains d'un huissier et qu'il espérait que par ce geste la somme due au montant de $46,700 pour l'exercice 1966-67 serait acquittée promptement.

C'est à la suite de l'étude du contrôle budgétaire que ces remarques ont été faites. M. Pleau avait demandé auparavant aux directeurs de service, une certaine vigilance au chapitre des achats des manuels scolaires et du matériel didactique dont les prévisions budgétaires sont à la veille d'être dépassées.

DE L'ARGENT EN BANQUE

Au 31 novembre, les revenus de la Régionale Chauveau s'élevaient à $974,850 et les dépenses à $738,597. Cependant, sur les revenus, il reste un montant de $451,374 à recevoir des locales. Cette année, la Régionale s'attend à recevoir encore une somme de $821,673.

Toutefois, la commission scolaire pouvait compter sur une somme liquide de $58,848 à son actif en banque. Ses emprunts s'élèvent à $7,868 et une avance de fonds à la Société de Fiducie au montant de $219,549.

Par ailleurs, les commissaires ont convenu de rémunérer à l'avenir les professeurs de l'éducation permanente au taux de $7 l'heure. Il avait été adopté antérieurement une résolution prévoyant la rémunération à $6 l'heure mais après étude en comité, les commissaires ont décidé de hausser le taux d'un dollar sans qu'il survienne un déficit pour autant. On a plutôt décidé de diminuer les dépenses du côté administratif.

A l'avenir, toutes les personnes qui assisteront aux comités du soir formés par la Régionale, soit ceux de l'organigramme ou de la construction recevront une compensation. Celle-ci se fixera à $8 par réunion.

La construction va en augmentant à Ste-Foy

Par Eddie LABRIE

La ville de Sainte-Foy est en train de battre tous les records dans le domaine de la construction. Bien plus, si elle conserve son élan de plus en plus vigoureux, cette municipalité de la banlieue a de très bonnes chances de connaître une année "1967" aussi fructueuse que celle dont prévoit la ville de Québec.

Au cours du mois de novembre dernier, par exemple, l'inspection en bâtiment pour Sainte-Foy, a émis 86 permis, soit pour une valeur estimative de $1,468,295., ce qui porte le total, à date, à $23,-830,110.

Par ailleurs, durant les 11 premiers mois de 1966, on avait accordé exactement 1184 permis pour une somme de $14,596,790. Si l'on compare les périodes de 1967 et 1966, il est facile de constater l'énorme marge.

Au 31 novembre 1967...

Au 31 novembre 1967, un nombre de 337 permis ont été distribués pour la construction de maisons unifamilales, dont les investissements totalisent $7,262,500; quelque 38 autres permis ont été autorisés pour l'érection de 681 logements, projets qui ont nécessité des dépenses de l'ordre de $6,727,-590; 580 permis pour des réparations diverses : déboursés de $761,955; pour commerce et industrie : 32 permis et $3,-524,000 en investissement; pour des enseignes : 80 permis pour une valeur de $32,565; pour édifice non-imposable : 6 permis, soit pour une somme de $2,363,000, et enfin, deux autres permis, soit de $2,368,100 et $290,400.

90 en octobre dernier...

D'autre part, on se souvient que Ste-Foy a autorisé, en octobre dernier, l'émission de 90 permis pour un montant de $2,616,115. Il s'agissait d'une autre augmentation comparativement à la même période en 1966.

Horaire des postes pour le 8 décembre

Le maître de poste de Québec, M. A.-G. Turcotte, a déclaré que le 8 décembre 1967, jour de l'Immaculée - Conception, le terminus postal, les stations postales et les sous-bureaux de poste de la ville de Québec seront ouverts comme d'habitude, et tous les services de la poste seront donnés au public comme un jour ordinaire de semaine.

Les beaux côtés de la vie

Le bien devrait faire du bruit

Votre chronique est comme un oasis de fraicheur.

Depuis le Concile Vatican II, l'Eglise a permis des changements intéressants concernant la messe dont le plus récent est la récitation du Canon en français. Quoi de plus prenant que de vivre et de comprendre mieux ce miracle de l'Amour qui se renouvelle chaque jour.

Pour le prêtre, la messe est la première forme d'apostolat. Le prêtre ne saura jamais jusqu'à quel point il peut élever l'âme des fidèles par sa seule façon de célébrer la messe !

La messe, voilà qui devient soutien pour chacun; n'est-ce pas la messe qui assure aussi l'épanouissement chrétien ?

Comment comprendre alors que l'Eglise soit obligée de faire une loi qui rende obligatoire la messe du dimanche. Tout notre être ne devrait-il pas tendre chaque jour vers cette mystérieuse Présence qui ne demande qu'à nous combler ?

A mes yeux, la messe est l'action sacerdotale la plus nécessaire que puisse chaque jour accomplir le prêtre ministre du Seigneur.

M. J.

Une maman de chez nous était bien affligée de voir que son grand gars ne voulait plus aller à la messe le dimanche... disant qu'il ne croyait plus à cela. Convaincue de la puissance de la sainte messe, la fervente maman s'astreignit à deux messes par dimanche, l'une qui était la sienne, puis la deuxième pour être celle que son fils refusait au Seigneur, dans sa crise de foi. "Eh bien, dit la mère, savez-vous que tout s'est replacé, que mon fils a repris sa pratique dominicale".

"Tout s'arrange, concluait l'heureuse mère, quand on commence par s'adresser au bon Dieu". Beau geste de foi, n'est-ce pas, dont on pourrait s'inspirer dans les difficultés spirituelles d'aujourd'hui !

R. Gaillard

Grévisté blessé au cours d'un incident

QUEBEC (M.S.P.) — Le propriétaire d'un garage impliqué dans la grève des vendeurs d'automobiles a été expédié en prison après avoir frappé un gréviste sur la ligne de piquetage, de bonne heure dans la soirée d'hier, ont annoncé des sources émanant de la Confédération des Syndicats Nationaux.

L'incident qui a mené à l'arrestation de l'assaillant est survenu à proximité des terrains du garage J.-D. Chevrolet-Oldsmobile, sur la rue Dorchester.

Le gréviste attaqué prenait le chemin de l'hôpital quand son assaillant a pris celui des cellules après que l'un des légistes au service de la C.S.N. à Québec eut entrepris des mesures légales.

M. Arthur Dorval, conseiller technique au Conseil Central pour les grévistes, a affirmé que l'assaillant devait passer la nuit derrière les barreaux.

Le piqueteur, de son côté, n'a pu que retourner chez lui, à l'issue de sa visite à l'hôpital, à l'aide de béquilles.

Les esprits commencent à s'échauffer dans cette grève qui oppose 200 vendeurs d'automobiles de Québec à quatorze garages locaux.

La planification du transport en commun dans le Québec métropolitain

La CSN décidée de poursuivre la campagne qu'elle a amorcée

Par André BELLEMARE

"N'en déplaise à qui que ce soit, la CSN continuera de réclamer une planification du transport en commun du Québec métropolitain", disait hier soir le président du Conseil central de la CSN de Québec, M. Roland Tapin, devant l'assemblée réuni en séance mensuelle régulière.

Le Conseil central répondait ainsi aux accusations d'ingérence dans les affaires municipales de la part de la CSN lancées la semaine dernière par MM. François-E. Mathieu, maire de Charlesbourg-Ouest, et Gaston Tremblay, maire de Beauport. Ces deux derniers sont également membres de la Législature provinciale et M. Mathieu est aussi ministre d'Etat à la Famille et Bien-Etre social.

A ce propos, M. Tapin a déploré l'intervention des deux parlementaires et maires de banlieue parce que le Conseil central de la CSN, dit-il, ne fait preuve d'aucune partisanerie politique tant sur le plan municipal que provincial. De plus, le mouvement syndical ne nourrit aucunement l'intention de se substituer aux élus responsables mais bien, au contraire, de coopérer pleinement avec les autorités.

Cette mise au point établie, le président du Conseil central de la CSN a déclaré que le mouvement qu'il dirige croit qu'il est de ses attributions normales de protéger les intérêts de ses quelque 40,000 membres et qu'il croit de son devoir de réclamer du gouvernement provincial et des municipalités l'instauration de toutes les mesures susceptibles d'améliorer le sort de ses membres, des payeurs de taxes. Or, le Conseil central de la CSN de Québec juge que le service en commun du transport peut être amélioré et que des moyens en ce sens doivent être envisagés par les autorités compétentes et M. Tapin est d'avis que la CSN peut et doit intervenir devant la situation qui prévaut actuellement dans le domaine du service en commun en matière de transport à l'intérieur du Québec métropolitain.

"ON NE FAIT PAS SEULEMENT DES GREVES..."

Plus loin, M. Tapin a signifié que l'on reproche constamment au monde syndicaliste de "faire des grèves", de n'être bon que pour cette fin tout en le traitant de socialiste et même de communiste. Quand nous apportons une contribution de nature à trouver une solution valable à un problème comme celui du transport en commun, service qui affecte toute la population, soutint le chef syndicaliste en substance, on nous accuse alors de nous ingérer dans les affaires municipales.

M. Tapin a, par la suite, accusé le Dr Tremblay de "se penser le nombril du monde" mais qu'il en a encore beaucoup à apprendre en tant que député au parlement provincial. Au sujet de M. Mathieu, M. Tapin s'est contenté de dire qu'il respecte au moins les règles de la démocratie quand le ministre d'Etat parle de "cabale" dans les revendications de la CSN de Québec au sujet du problème du transport en commun.

Selon le père de Farcy

L'absence de l'esprit d'entreprise, un problème-clé du peuple français

Le Père Henri de Farcy, professeur à l'Institut d'études sociales de France et auteur de plusieurs ouvrages se rapportant aux affaires, a dressé, hier soir, un tableau sommaire du tempérament français et de l'esprit d'entreprise dans une conférence éclair prononcée devant les membres du chapitre de Québec de l'American Marketing Association.

Le conférencier a soutenu que l'absence de l'esprit d'entreprise est un des problème-clé du peuple français. "Des gens qui ont toutes les chances de réussir, mais qui, malheureusement, sont divisés par l'individualisme", a-t-il dit.

Les autres facteurs qui font abstraction à l'esprit d'entreprise chez les Français sont, soutenait l'orateur, la trop grande centralisation vers l'Etat qui neutralise le dynamisme de certains, et la volonté d'avoir les mains propres. Le Père Farcy a d'ailleurs énoncé le vieux principe français qui dit "qu'il vaut mieux ne rien faire que de voler son prochain".

Paradoxalement, le conférencier a énoncé plusieurs atouts qui jouaient en faveur de l'esprit d'entreprise chez le peuple de nos ancêtres. Parmi ceux-ci, le Père Farcy a cité l'esprit de création et ce tempérament qu'ont les Français de réagir rapidement devant une situation qui se présente subitement à eux.

Cette conférence éclair fut suivie d'un franc dialogue avec les quelques membres du chapitre de Québec de l'Américain Marketing Association.

Les étudiants et le CEGEP

(U. P.) — Les étudiants au sortir du C.P.E.S. ou du cours secondaire se sentent souvent désemparés devant tous les chemins menant à l'éducation supérieure où à l'apprentissage d'un métier. D'autant plus qu'avec l'entrée du secteur public dans l'éducation collégiale, le choix des carrières ou des options s'ouvre en un éventail toujours plus grand.

C'est pourquoi le Service d'Orientation de la Commission scolaire régionale Chauveau (Loretteville) a organisé hier une grande journée d'information à l'intention des étudiants de la régionale qui sont sur le point d'entrer dans un Collège d'enseignement général et professionnel, c'est-à-dire au CEGEP.

Ce CEGEP dont le nom seul rebute plus d'un non-initié, puisque ce nouveau secteur public est entré en fonction en septembre seulement, a été disséqué en long et en large par plus d'une personnalité compétente en la matière.

Les étudiants ont eu l'occasion de se renseigner sur les diverses disciplines offertes par le CEGEP quant aux exigences de celles-ci, à leurs avantages et à leurs débouchés.

La séance d'information consistait principalement en des ateliers où tout étudiant choisissait de se renseigner auprès de spécialistes sur des domaines tels que : les techniques de l'information, la bibliothéconomie, les sciences sociales, les forces armées, le nursing, les sciences commerciales et administratives, l'agriculture, les sciences pures, la technologie, etc.

Il y avait en tout onze ateliers où les étudiants pouvaient se renseigner auprès de compétences autant des CEGEP que de l'université. Les étudiants se sont déclarés tout-à-fait enchantés de la formule.

dans le port

par Marc St-Pierre

Dernier voyage du "Chesterfield"

(Par Marc St-Pierre)

Le navire baliseur Chesterfield, au service du ministère fédéral des Transports depuis nombre d'années, a effectué son dernier voyage hier.

Le bateau, construit à la baie Georgienne en 1928 par la firme Collingwood, a en effet transporté un dernier chargement de bouées jusqu'au havre local avant d'être mis au rancart.

Il sera mis en hibernement dans le Bassin Princesse Louise et remis à la disposition des biens de la Couronne qui le mettra vraisemblablement aux enchères.

Le très vieux navire, qui a servi à ses débuts dans le nord pour une firme indépendante, procédait pour le ministère des Transports à l'enlèvement des bouées, ravitaillait les phares et effectuait à l'occasion des réparations diverses à ces mêmes phares du Saint-Laurent.

Son équipage de 35 hommes aura quitté le bord d'ici un mois pour être réparti sur d'autres navires de la flotte fédérale basée à Québec.

La disparition du Chesterfield, qui suit de près celle du vieux brise-glace Saurel, est reliée à l'entrée en service de l'ultra - moderne J.-E.-Bernier, une brise-glace destiné à cumuler les fonctions des deux rafiots, sur le fleuve.

Ce nouveau brise-glace a effectué son premier voyage en service commandé mardi.

Navigation d'hiver et port de Québec

La navigation d'hiver sur le fleuve Saint-Laurent en rapport avec le port de Québec atteindra un nouveau sommet en 1968, notent des observateurs avertis.

Le trafic maritime dans le havre local sera accru cet hiver de l'avis de ces mêmes observateurs qui ne peuvent toutefois encore avancer des chiffres à ce sujet.

Trois navires de la firme Canadien Pacifique effectueront du moins cinq voyages. Il est également certain que plusieurs navires Russes s'arrêteront à Québec.

Quoiqu'il en soit des chiffres officiels pourraient être révélés dans un avenir rapproché.

Les deux derniers chargements de blé

Les deux derniers chargements de blé de l'année seront embarqués à bord de deux océaniques cette semaine dans le port de Québec.

Les navires qui mettront cette année le point final à l'un des aspects de l'activité portuaire locale sont le Wearfield et le Northern Eagle.

La maison reliée aux deux navires est la Quebec Terminal.

Une productivité normale dans le port

La productivité est redevenue normale dans le port de Québec, de l'avis d'informateurs bien renseignés.

Le taux de productivité, qui a subi une baisse certaine au début de novembre au moment de la mise en application du rapport fédéral Picard, serait maintenant facilement comparable à celui des autres années pour la même période automnale.

Les armateurs locaux n'ont cependant pu être rejoints pour confirmer la chose.

Il demeure certain toutefois que la productivité a augmenté régulièrement peu de temps après une période de flottement imputable aux interprétations parfois différentes de certaines clauses du rapport de la Commission Picard selon qu'on était placé du côté des débardeurs ou des armateurs.

Les pires frictions se sont produites à ce niveau dans le port de Montréal qui a même été paralysé pendant une couple de jours à la suite du congédiement massif des débardeurs par les armateurs.

A Québec, un tel problème ne s'est pas posé. Les négociations entre les deux parties face au rapport Picard ont semblé être faites dans un climat de compréhension mutuelle.

2,000 mises à pied aux Chantiers Maritimes

De 1,800 à 2,000 travailleurs des chantiers maritimes de Lauzon seront mis à pied d'ici un mois, comme cela se produit à tous les ans.

Ce chômage saisonnier donnerait un dur coup à l'économie de la Rive-Sud annuellement et les syndicats souhaitent régler dans une certaine mesure le problème, au moyen des outils forgés par les autorités.

La nouvelle politique mise de l'avant par les gouvernements provincial et fédéral à l'effet d'éduquer les adultes en chômage pourrait en effet constituer l'un des éléments de la solution.

l'Action éditoriale

Le Rapport Laurendeau-Dunton

La commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme estime que l'on doit instaurer au pays un nouveau cadre social de façon à assurer de droit et de fait, l'égalité de chances réelles entre Canadiens français et Canadiens anglais. Les suggestions que formule la commission pour atteindre ce but, constituent une véritable reconnaissance de la dualité linguistique canadienne. Certains gouvernements provinciaux situés à l'ouest de l'Ontario, comme certains observateurs anglophones jugeront peut-être ces suggestions et ces conclusions radicales, irréalistes et difficiles d'application. Cependant, la province de Québec et les flots de Canadiens français situés hors du Québec, applaudiront certainement le rapport qui fait briller une lueur d'espoir quant à l'avenir de notre langue au Canada.

La commission souhaite que l'on accorde aux francophones des autres provinces, le même traitement que reçoivent les anglophones au Québec; que l'Ontario et le Nouveau-Brunswick deviennent officiellement des provinces bilingues; que dans les autres provinces on reconnaisse les deux langues lorsqu'au moins 10% de la population sera francophone; que l'on reconnaisse par ailleurs des zones et des districts bilingues. Des amendements à l'article 133 de la constitution sont proposés pour atteindre ces buts; il est aussi suggéré que le fédéral et les provinces adoptent des lois conformes à cette pensée nouvelle d'un Canada bilingue.

Après avoir applaudi à la logique de la Commission Laurendeau-Dunton, nous devons cependant nous arrêter un moment et nous demander quelle mesure l'on pourra, ou l'on voudra, donner suite à ces suggestions dans les autres provinces; la situation du Québec est déjà conforme à ces objectifs.

Tout cela exige une collaboration, à des degrés divers, du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux comme des administrations municipales, fait remarquer le rapport de la commission.

Les commissaires sont bien conscients que la réalisation rapide d'un tel programme ne peut s'appuyer sur la seule bonne volonté de l'ensemble des Canadiens. Il faudrait encore des décennies pour convaincre tout le monde de la nécessité d'adopter ce plan; les oppositions à l'évolution de la cause canadienne-française sont nombreuses et ne se calmeront pas du seul fait qu'une commission gouvernementale vient leur dire comment on devrait procéder pour régler le problème.

C'est pour cette raison que les commissaires suggèrent un amendement à la constitution, afin que l'autorité suprême de la loi guide la mise en oeuvre de ce nouveau cadre social. C'est pour cela aussi qu'ils suggèrent la nomination d'une sorte d'ombudsman pour faire respecter la dualité linguistique du Canada.

En publiant la première tranche de son rapport, en 1965, la commission avait insisté sur le fait que le Canada traverse actuellement une crise majeure. "C'est l'heure des décisions et des vrais changements; il en résultera soit la rupture, soit un nouvel agencement des conditions d'existence", disait ce premier document. En plusieurs milieux, on s'était montré mécontent de cette déclaration; on avait reproché à la commission d'avoir exagéré les termes.

La deuxième tranche du rapport ne change rien à cette première affirmation. "Telle continue d'être la situation", dit-elle. Et conscients de la lourde tâche sur laquelle on devra se pencher, les commissaires se demandent comment intégrer le "Québec nouveau" dans le Canada d'aujourd'hui, sans restreindre l'élan québécois, mais aussi sans risquer l'éclatement du pays. Ce risque demeure toujours présent à leur esprit.

Le premier ministre du Canada, M. Lester B. Pearson semblait compter beaucoup sur le rapport de la Commission Laurendeau-Dunton avant de prendre attitude à la conférence fédérale-provinciale sur une déclaration des droits de l'homme. C'est le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson qui aura maintenant les plus belles cartes en mains. Nier les revendications du Québec, quant à la question linguistique, ce sera désormais les conclusions d'une commission impartiale et objective qui aura coûté plus de $7 millions au trésor fédéral, dit-on.

Il se dégage donc de l'ensemble du rapport que les suggestions de la commission ne seront pas facilement réalisées : les amendements proposés à la Constitution demandent l'unanimité du fédéral et des dix provinces; cela implique l'établissement de systèmes scolaires publics de langue française à côté des systèmes de langue anglaise dans certaines provinces et dans certains districts; cela nécessitera l'adoption de lois provinciales pour empêcher les administrations municipales de revenir à certaines formules discriminatoires; cela représentera pour certains gouvernements, l'engagement d'un personnel bilingue compétent; il faudra apporter des changements dans la formule traditionnelle de la rédaction des lois et des publications gouvernementales, etc.

Il est un point également, sur lequel on insiste peut-être pas suffisamment dans le rapport : le cas des minorités autres que celles de langue française et de langue anglaise. Un commissaire, M. Rudnyckyj a effleuré le problème en formulant des commentaires. N'y aurait-il pas lieu, dans ces cas particuliers, de prévoir une formule permettant aux gouvernements provinciaux de reconnaître des zones bilingues conformes à la langue de ces minorités ?

Les huit prochaines tranches du rapport Laurendeau-Dunton nous en diront peut-être davantage sur ces questions et d'autres qui se poseront nécessairement si l'on veut donner suite aux suggestions de la commission.

Pour le moment, il faut retenir ceci : la commission affirme que la cause de la crise qui ébranle actuellement le Canada est attribuable pour une bonne part au fait qu'il n'a pas été possible, jusqu'à maintenant pour un Canadien français, de vivre pleinement sa vie en français en dehors du Québec, et même dans les limites de cette province. Pour mettre fin à cette crise, il faudra définitivement corriger cette situation. A cette fin, la commission présente un projet de solution qui mérite d'être sérieusement considéré.

Roger BRUNEAU

Les faiblesses conservatrices

Les conservateurs du Québec n'ont pas l'intention de porter longtemps le deuil de leur ancien chef, M. Paul-O. Trépanier. Même s'il faut tenir compte du fait que la présidence de M. Trépanier a coïncidé avec les heures sombres du parti, aucun militant conservateur ne tenait à militer sous les ordres d'un chef aussi imprévisible et aussi déplorablement coloré. Comme quoi le pittoresque ne fait pas oublier d'autres valeurs. En particulier, les militants conservateurs du Québec gardent au fond de leur coeur la conviction que M. Roblin a raté la chefferie par suite d'une bourde de M. Trépanier. On se rallie volontiers à M. Stanfield et l'on se dit, réflexion faite, qu'il constitue peut-être un meilleur choix, mais on en garde tout de même une certaine rancoeur à l'endroit de M. Trépanier.

On a donc élu le successeur de M. Trépanier. A-t-on trouvé mieux ? La preuve n'en est pas faite encore, même si les deux candidats à la présidence ont tenu des propos rassurants. MM. Carrière et Nolin ont fait, devant les micros et les caméras, assez piètre figure. A aucun moment, ils n'ont donné aux Québécois le sentiment que l'organisation conservatrice venait de trouver un véritable chef, un dynamisme impressionnant. Pourtant, le vent souffle du côté conservateur, si bien qu'on aurait pu se donner plus de mal pour mousser des candidatures de premier plan.

Quand M. Stanfield invite les Québécois à la patience, il faut donc interpréter sa déclaration de deux façons différentes. D'une part, l'égalité entre Canadiens français et Canadiens anglais à la grandeur du pays ne se créera que progressivement; d'autre part, le parti conservateur du Québec en est encore aux premières étapes de sa reconstruction. Mettons tout de même une restriction d'importance : le parti conservateur fera mieux dans le choix de ses candidats. Déjà, on aurait tort de minimiser la valeur d'hommes comme M. Martial Asselin. Il n'en reste pas moins que l'organisation conservatrice ne rivalise en rien avec ce qu'était la dynamique et tumultueuse Fédération libérale du Québec. Le parti conservateur vivra probablement moins de difficultés que la FLQ, mais il devra quand même imiter cette puissance.

Les dirigeants de l'Association progressiste-conservatrice du Québec parlent avec bon- sens quand ils veulent laisser entre les mains des élus la responsabilité de définir la grande politique du parti. Que l'association y aille de ses suggestions, soit, mais on déteste ces antichambres qui prétendent se substituer aux députés élus. Ceux que le peuple a choisi jouissent du privilège exclusif de parler au nom de la population et d'offrir un programme législatif. Cette prudence ne dispense pas l'association de transmettre aux élus les vues de la population.

Les éditoriaux concèdent volontiers au parti conservateur d'excellentes chances de déloger M. Pearson et son équipe lors du prochain scrutin. Une élection ne se déroule pourtant pas dans les salles de rédaction et le parti libéral du Québec en sait quelque chose ! S'il entend obtenir du Québec l'appui indispensable, le parti conservateur doit dès maintenant se retrousser les manches. A l'heure actuelle, la poignée de députés conservateurs du Québec inspire plus de confiance que la vacillante association conservatrice. Peut-être la déposition du rapport Laurendeau-Dunton va-t-elle fournir à l'équipe conservatrice tout le matériel d'un programme électoral.

Laurent Laplante

LA PAROLE est aux lecteurs

L'opéra "Manon" rétrograde ?

Messieurs.

Je vous prie de publier cet article dans la rubrique "Votre Opinion" ne serait-ce que pour satisfaire les nombreux Québécois que la critique de M. Royer a tellement indignés.

Avec mes remerciements anticipés, je vous prie de me croire.

x x x

Dites-donc vous, M. Royer, vous n'y allez pas de main morte quand un spectacle n'a pas eu l'heur de vous plaire ! Vous pouvez bien affirmer votre goût en public, c'est votre affaire, mais, de grâce, ménagez le goût des autres.

Que Manon de Massenet, ait déplu, c'est visible. Vous en prendre surtout au TLQ, c'est discutable. Descendre une troupe comme vous le faites me paraît du plus mauvais goût qui soit. Une troupe qui, par son courage, ses efforts, ses succès à vaincre toutes les difficultés qu'elle rencontre pour mettre en lumière, des oeuvres que Québec allait ignorer, cette troupe dis-je, mérite notre admiration et notre encouragement, ce que vous semblez vouloir détruire à tout prix.

Vous pouvez trouver de mauvais goût de donner Manon au vingtième siècle, mais, attention, votre opinion englobe aussi le goût des directeurs du Metropolitain, de la Scala, de l'Opéra de Paris et des autres qui ont la même faiblesse, sans oublier les milliers de Québécois imbéciles, qui, ne connaissant rien en opéra ont eu la naïveté d'aller payer jusqu'à $5.00 pour semblable mièvrerie, c'est bien votre mot n'est-ce pas ? Et, le plus déconcertant, c'est que les salles combles ne se soient pas vidées avant la fin du spectacle. Il y a eu des exceptions, certes, mais ces révoltés auraient mieux fait de tenir jusqu'au bout, leur opinion par après nous aurait paru plus justifiable.

Si notre troupe a eu si mauvais goût de jouer Manon à Québec, que penser alors de celui des interprètes de renommée mondiale qui OSENT jouer un rôle dans une pareille mièvrerie ? Ils pensent probablement que, jouer Faust, la Force du destin ou Manon, leur déchéance sera la même.

Je vous prie M. Royer, de croire que ces réflexions reflètent l'opinion de gens, d'interprètes même qui ont tout autant d'expérience que vous, tout autant le goût aussi développé que le vôtre, en plein vingtième siècle comme vous, et, si j'ai tardé à vous soumettre mon opinion personnelle, ce n'était que pour m'assurer que de vrais connaisseurs plus valables que moi pourraient m'appuyer s'il en était nécessaire.

A bon entendeur salut !

Lucien Bédard,
815 Turnbull,
Québec 4,
Tél.: 525-9349

Le quai de L'Islet

Ceux qui avaient l'habitude de visiter les goélettes amarrées au quai de L'Islet, en se rendant dans le bas du fleuve, ne pourront plus jamais admirer ce magnifique spectacle. En effet, le gouvernement fédéral vient de condamner le seul port qui offrait la plus grande sécurité aux navires qui empruntent le fleuve entre Québec et Rivière-du-Loup. Comment ce geste peut-il être explicable de la part des autorités fédérales ? Alors que l'on consacre des sommes fabuleuses à mettre "sur papier" des ébauches et des plans susceptibles de relever l'économie du bas Saint-Laurent, on enlève à toute une région un centre aussi névralgique que peut l'être un port de mer.

L'éternel argument de l'insuffisance de fonds est facilement réfutable si l'on considère les sommes énormes investies à construire sur le sable les projets de l'ARDA. Quant au fait que le ministère des Transports ne veuille maintenir que les ports rentables, cette situation semble illogique lorsqu'on considère certains ports de la basse Côte-Nord et dont la non rentabilité économique est de toute évidence.

La région de la Côte-du-Sud n'a jamais demandé aux gouvernements de lui parachuter des industries à plein ciel, mais aujourd'hui, elle s'élève de toute part et proteste avec fermeté contre une situation qui risque de compromettre à jamais une économie déjà très chancelante. Le port de L'Islet garantissait le transport du bois de pulpe produit dans notre région. Il offrait également de l'emploi à des centaines de producteurs, aux arrimeurs, aux commerçants et aux propriétaires de navires qui en effectuaient le transport. Alors que le trafic des yatchs de plaisance tend à augmenter de plus en plus, il est nécessaire d'offrir un abri sûr à tous ceux qui naviguent en direction du Golfe. Grâce aux îles qui le protègent du vent et de par sa forme en "Y", le quai de L'Islet forme un port naturel qui offre toutes les garanties à ceux qui viennent s'y abriter.

Après l'abandon du quai de Berthier et le refus de creuser le bassin de Montmagny, il est à se demander d'où partiront les navires qui font la navette entre les îles du Saint-Laurent et la rive sud. Quelles sont donc les raisons qui amènent le gouvernement fédéral à abandonner un port qui représente très peu pour ses technocrates, mais beaucoup pour notre région ? Après l'Association des producteurs de bois de pulpe, les propriétaires de navires et le Conseil d'orientation économique, je viens moi aussi m'inquiéter de la léthargie actuelle du gouvernement fédéral.

La négligence de toute une région qui d'ailleurs, n'a jamais été choyée, est loin d'être un facteur de rentabilité sur le plan électoral. Et, le comté de L'Islet qui a toujours eu une vocation maritime, pourra difficilement s'adapter à vivre sans son port.

André Thibault
L'Islet-Sur-Mer

A propos des Etats généraux

Monsieur le Directeur,

Je suis de retour des Etats généraux où l'on m'avait même prié d'assumer certaines responsabilités.

Je n'ai rien d'un séparatiste puisque, pour des raisons personnelles, je n'ai conçu les problèmes que sous l'angle de la survie de notre peuple français d'un océan à l'autre. Une idée constante me tenaillait, ne pas laisser émonder l'arbre canadien-français de ses plus beaux rameaux, voir à l'épanouissement de tous les îlots français. Une race forte pour un Québec fort.

Les structures politiques ne sont pas mon problème, aux juristes d'y voir. C'est donc dire que j'ai fait partie de l'infime minorité, dans la plupart des cas, au moment du vote.

Cependant, malgré une couple d'années de contacts, de colloques, de séances en compagnie de séparatistes avoués; et bien que je fus partout dans ce congrès, je puis dire que les indépendantistes ne l'ont pas noyauté. Je puis dire que les élections et les scrutins à tous la plus grande liberté et honles paliers ont été faits dans nêteté, et dans un grand respect de tous les dissidents.

Or, il est arrivé que 90% des votes ont semblé favorables à l'autonomie pure et simple, bien que l'ensemble du peuple ne soit pas à 20% indépendantiste au Québec, à mon avis.

Comment expliquer cette situation bizarre ? Voici : dans l'immense assemblée, il manquait tout de même huit cents des délégués élus, bons et candides fédéralistes, qui sont restés à la maison, en ces jours graves, à se chauffer les pieds sur la "palette du poêle". Abstentionistes d'un peuple déjà absent, par sa seule faute, aux élections préliminaires, malgré le vif désir des organisateurs.

Les autonomistes, eux, étaient tous là, actifs, verbeux même, et toujours enthousiastes. L'ambiance leur était favorable.

Ils ont gagné, haut la main, et leur mouvement semble bien désormais irréversible pour le meilleur ou pour le pire. La Constituante s'en vient comme en 1789, en France, ou pour le mieux, comme en 1946.

Votre honoré serviteur, président des Etats généraux pour Lotbinière.

F.-Victor Bélanger, l.c.
Ste-Croix.

A quand la parité dans les écoles normales ?

Qu'advient-il des écoles normales au Québec ? Il en advient que leur nombre fond comme du beurre dans la poêle : Il y a quelque sept ans, par exemple, l'on en comptait 115. Aujourd'hui, près de 55 p. 100 d'entre elles sont disparues ou ont fusionné avec d'autres institutions. Au demeurant, en janvier 1967, le document no 3, du ministère de l'Education, relatif à l'enseignement collégial et aux collèges d'enseignement général et professionnel, disait qu'il existait alors dix écoles normales d'Etat et 51 écoles normales privées. D'autres statistiques, celles de la Fédération des écoles normales, mentionnaient, en septembre dernier, la présence de 51 écoles normales, dont quarante privées et onze d'Etat.

Au début de l'année d'études, en septembre 1966, huit écoles avaient fermé leurs portes : celles de Charlesbourg, de Disraéli, de Drummondville, de Mont-Laurier, de S.-M.-des-Anges, à Montréal, de S.-Joseph, à St-Hyacinthe, Sorel et l'école Marguerite-Bourgeoys, à Sherbrooke. Deux autres, celle de Lévis et celle de Notre-Dame-de-Montréal, s'unissaient respectivement à celle de Sainte-Foy et à l'Institut pédagogique.

Un an plus tard, douze écoles normales encore disparaissent ou se joignent à des institutions analogues. Ferment leurs portes : les écoles de Baie-Saint-Paul, du Cap-de-la-Madeleine (Val-Marie), du Bon-Conseil, à Chicoutimi, de Havre Saint-Pierre, de la Jemmerais et de la Providence, à Montréal, l'école François De laplace, à Québec et celles de Sainte-Rose et de Sainte-Ursule. Trois, celle du Bon-Pasteur, à Chicoutimi, et deux écoles de Rimouski (St-Rosaire et Ursuline), fusionnent avec des écoles normales d'Etat.

Sauf erreur de notre part, sur les 40 écoles normales privées et les 11 écoles normales d'Etat présentement existantes, deux institutions d'Etat, celles de Rimouski et de Sherbrooke et neuf maisons privées d'enseignement pédagogique, celles de Sherbrooke, des Trois-Rivières, de Shawinigan, de Sainte-Foy, de Nicolet, de Sainte-Anne-des-Monts, de Joliette, de Havre-aux-maisons et de Carleton ont, à leur tête, des principaux-prêtres.

* * *

Quelle est au juste la situation de ces principaux-prêtres ? Tant dans le cas des écoles normales privées que dans celui des institutions étatisées, ces derniers sont désignés par le ministère de l'Education. Ils se trouvent donc être fonctionnaires, rémunérés par l'Etat et lui versant impôt comme tout citoyen. Ce sont les représentants officiels du ministère dans le milieu étudiant et scolaire donné.

Un écart a longtemps subsisté — et existe toujours — entre le traitement d'ordre pécuniaire consenti aux principaux laïcs d'écoles normales et celui des principaux-prêtres. Voici qu'en date du 13 septembre 1966, en vertu de l'arrêté ministériel 1493, l'on a décrété ce qui suit : A compter du 30 décembre 1965 jusqu'au 1er juillet 1966, les principaux-prêtres auront 25 p. 100 du traitement des principaux laïcs. Du premier juillet 1966 au premier juillet 1967, décrétait-on, les principaux-prtêres toucheront 50 p. 100 de ce que reçoivent les principaux laïcs d'écoles normales. Du premier juillet 1967 au premier juillet 1968, ils se verront attribuer 75 p. 100 du salaire reconnu aux principaux laïcs. A compter du premier juillet 1968, ajoutait-on toujours, ils recevront traitement égal à celui de leurs collègues laïcs.

* * *

Le geste ministériel d'alors a certes apporté une amélioration sensible, mais non point la parité. Pourquoi ? Et encore, autre question : Au rythme où vont les choses — nous en revenons ici aux chiffres du début de cet article — combien d'écoles normales restera-t-il en septembre 1968 ? Ou, si l'on veut, autrement dit, combien de principaux-prêtres recevront-ils un traitement égal, à celui des principaux laïcs ? Cela, parce qu'ils seront éventuellement en place, s'ils sont encore en place !

La parité, on l'a vu plus haut, on l'accorde à compter du premier juillet 1968. Cette date venue, cela touchera combien de personnes, de principaux-prêtres exactement ? Pourquoi ne point avoir décrété l'entrée en vigueur, plus tôt, de la parité qui, si elle deviendra une bonne chose en juillet 1968, l'aurait également été auparavant ? Contribuable, le principal-prêtre l'est tout autant que le principal laïc, dont il ne songe pas, du reste, à contester le mérite.

Qu'à tout le moins, disons-nous, l'on consente, pour la période de temps ayant débuté le premier juillet 1966, par exemple, une compensation quelconque aux intéressés. Ce paraîtrait être là un geste équitable, Le posera-t-on ?

Odilon ARTEAU

Lettre de Genève

Le fédéralisme suisse est-il une vache sacrée ?

De notre correspondant particulier, Jean R. de Ziegler

Il y a, dans la Constitution suisse de 1874, simple rafraîchissement de la Constitution de 1848, un article fondamental qui dit : "Les cantons sont souverains en tant que leur souveraineté n'est pas limitée par la Constitution fédérale. Comme tels, ils exercent tous les droits qui ne sont pas délégués au pouvoir fédéral". Ces lignes, d'une importance capitale, résument la situation réelle des Suisses qui vouent un attachement profond à leur petite patrie cantonale et qui ne ressentent bien souvent pour la Confédération qu'une adhésion raisonnable. C'est pourquoi, étant avant tout des patriotes cantonaux ombrageux, ils n'ont délégué à l'Etat central qu'un minimum de prérogatives.

Ainsi, pendant très longtemps, seuls les cantons furent autorisés à lever des impôts directs, la Confédération devant pour sa part se limiter à percevoir des droits de douane, à tirer quelques autres ressources sur le droit de timbre, les alcools ou sur une partie du produit de la taxe payée par les citoyens exemptés du service militaire. Actuellement encore, l'impôt fédéral direct, qu'il a bien fallu créer à titre provisoire dès avant la seconde guerre mondiale, garde un caractère théorique exceptionnel. De même, les cantons furent longtemps souverains en matière de code pénal, comme ils le sont toujours au plan de la procédure pénale. Ils règlent eux-mêmes souverainement les rapports avec les Eglises, aussi certains connaissent-ils la loi de séparation semblable à celle que M. Combes fit adopter à la France au début du siècle, tandis que d'autres ont toujours un ministre des cultes et un impôt ecclésiastique obligatoire. L'enseignement, les routes, beaucoup de lois sociales demeurent des prérogatives cantonales. Les constitutions cantonales accusent entre elles un certain nombre de différences importantes en matière de fiscalité et même au plan des droits politiques; certains accordent les droits civiques aux femmes; la plupart s'y refusent toujours.

La question se pose maintenant de plus en plus de savoir si une telle disparité entre les prérogatives cantonales et fédérales répond aux exigences du moment. Et la rapide évolution technique de notre temps indique qu'une certaine répartition appelle à être revisée de manière urgente.

Comment concevoir, en effet, une organisation rationnelle de la recherche scientifique, laquelle exige des investissements coûteux si l'organisation de l'université demeure ce qu'elle est ? Comment admettre que les problèmes routiers demeurent de la compétence des cantons alors qu'il s'agit d'examiner un plan d'ensemble de nouvelles routes et notamment d'autoroutes ? C'est pourquoi, c'est un plan que certains jugent "folklorique" du fédéralisme, qui est appelé à disparaître. En attendant, on assiste à la multiplicité des accords entre cantons qui s'entendent directement entre-eux pour la construction en commun de barrages, de routes, voire même comme ce fut le cas de Genève et de Vaud d'un observatoire astronomique.

Certes, la Suisse ne sera jamais un Etat fortement centralisé, car il est absolument nécessaire à son équilibre interne linguistique et confessionnel que les cantons demeurent des entités vivantes. Il demeure que tous les changements qui s'opèrent dans les habitudes et dans la législation doivent se faire et se font toujours en direction d'un renforcement du pouvoir central. Il ne se passe pas d'année sans que le gouvernement fédéral ait grignoté ici ou là quelques nouvelles prérogatives jusqu'ici demeurées de la compétence des autorités cantonales. Certains s'en affligent mais c'est là une évolution inévitable si la Suisse veut, comme dirait le général de Gaulle, épouser son temps.

Une première offensive contre l'une des forteresses du fédéralisme pourrait bien commencer d'ici peu. Il s'agit du Conseil des Etats, l'une des deux chambres helvétiques — dont les pouvoirs sont égaux — et qui correspond au Sénat américain : chaque canton, quelle que soit son importance, y délègue deux membres. Or, ce Conseil des Etats étant élu selon le système majoritaire, l'entente de partis dits bourgeois prennent presque toujours de faire passer deux sénateurs "nationaux" et de barrer la route aux candidats de gauche. Résultat : sur les 44 sièges de cette Chambre Haute, le parti socialiste qui est le plus fort parti du pays n'en occupe que deux, alors que le parti chrétien-social-conservateur qui vient en troisième rang, en détient dix-huit. Pour beaucoup, il y a là une anomalie flagrante qui fait la partie trop belle à la droite, généralement majoritaire dans les cantons. Et cela permet par trop, disent-ils, aux petits cantons forestiers catholiques de jouer abusivement un rôle de frein face à cet accélérateur pourtant modéré qu'est le Conseil National. Aussi, concluent-ils qu'ils faudra bien en arriver un jour à limiter les compétences de ce sénat jugé trop réactionnaire, ou à reviser son mode d'élection.

La Suisse de l'âge atomique s'engage ainsi lentement dans une voie au terme de laquelle elle risque de se retrouver complètement transformée. Mais en combien de temps ?

(copyright B.I.P.)

Colloque sur la "spécialisation du prêtre"

Le prêtre est d'abord un expert du monde de la foi
– Abbé O'Neill

"Les laïcs chrétiens ont une responsabilité à exercer dans l'effort qui se fait actuellement en vue de découvrir de nouveaux modes d'insertion de l'activité sacerdotale dans le monde moderne. On souhaite qu'ils assument mieux, en équipe avec le prêtre, le poids de la vie ecclésiale, au lieu de jouer le rôle d'observateurs critiques".

Telle est l'idée émise hier soir par M. l'abbé Louis O'Neill au colloque qui se tenait sur la spécialisation du prêtre. Ce colloque, initiative du comité d'action sociale des étudiants en Théologie, groupait trois panellistes.

STATUT A REDEFINIR

Selon l'abbé O'Neill, "dans l'évolution sociale actuelle, le prêtre est "déphasé". Le statut ecclésiastique est déflationnaire. Il s'est produit chez nous un phénomène de déplacement des élites. Les spécialistes ont pris le dessus du pavé".

"Or le prêtre n'apparait maintenant que comme une sorte d'amateur des principes généraux, comme un préposé aux choses vagues. De nouveaux centres d'influence exercent beaucoup d'attraction : un journaliste, un commentateur de radio et de télévision disposent de moyens d'action bien plus puissants qu'un curé de paroisse... Je ne fais que constater un fait".

LES INTERROGATIONS

Les prêtres s'interrogent sur leur nouveau statut dans cette société en évolution où leurs prédécesseurs ont joué le rôle de bâtissseurs et ont rempli les fonctions les plus diverses. "Doivent-ils se maintenir dans le cadre traditionnel des tâches pastorales ou adopter de nouveaux modes de présence ? Doivent-ils, de pair avec leur tâche proprement sacerdotale, devenir des experts en quelque activité profane ? "

Tant de questions se posent que beaucoup de chrétiens se demandent si l'équipe sacerdotale de demain ne regroupera pas des prêtres dont le statut personnel non moins que professionnel sera diversifié au maximum.

EXPERT DE LA FOI

"Quel que soit l'effort que le prêtre accomplit en vue de s'intégrer au monde qui l'entoure, il demeure un inclassable, une sorte d'inadapté; constatation qui vaut d'ailleurs pour tout chrétien qui vit sa foi de façon authentique".

"Nonobstant les tâches temporelles que des prêtres accomplissent et qu'un nombre croissant d'entre eux assumeront peut-être dans l'avenir, il demeure que la première spécialité du prêtre, c'est la connaissance et l'expérience des réalités spirituelles et religieuses. Donc... un expert du monde de la Foi".

L'abbé O'Neill a terminé sa causerie en rappelant que ce qu'on reproche le plus souvent au prêtre, ce n'est pas sa théologie, mais la pauvreté de celle-ci. Cette forme de compétence, a-t-il conclu, s'avère une condition première d'efficacité dans son travail sacerdotal et dans sa tentative d'être présent au monde actuel.

Le milieu professionnel a besoin de conseillers
– Mgr Lavoie

"C'est un avantage pour certains prêtres, c'est parfois même une nécessité qu'ils se spécialisent. Certains doivent se consacrer à la spécialisation, au travail en milieu professionnel. Là aussi, on a besoin de conseillers. Mais une chose est certaine: avant tout, le prêtre doit rester prêtre... il doit demeurer ce pont entre Dieu et les hommes, même en tant que professionnel".

C'est ce que déclarait hier soir Mgr Raymond Lavoie, curé de St-Roch, à l'occasion d'un colloque sur la spécialisation du prêtre. "Dans la perturbation actuelle, il est un signe de contradiction entre l'Evangile et le matérialisme moderne. C'est là sa véritable vocation". Le panelliste a poursuivi en affirmant que le prêtre doit être voué à la catholicité.

"Si comme prêtre, nous oublions que notre vocation est essentiellement catholique, nous manquons notre sacerdoce. Nous sommes porteur d'un message qui veut atteindre l'homme dans ce qu'il a de plus profond. Nous devons être des saints dans notre conscience profonde et dans notre réalité".

Devant la spécialisation en général, le curé de St-Roch a fait une mise en garde contre la tentation de la puissance. A ce moment, ce serait la technocratie qui enseignerait le chemin et on en arriverait à un refus de la pauvreté et du dépouillement. On s'éloignerait de l'ensemble des hommes pour ne se vouer qu'à une petite classe spécialisée. Ce serait un grand péril.

"Au Canada français, nous aurions tort de prendre le détour de la profession pour nous justifier. Ici, les gens sont encore capables de recevoir le prêtre et d'établir un dialogue sur le plan humain, même dans le milieu professionnel".

SOLUTION

Mgr Lavoie s'est dit d'avis que c'est dans la conjugaison de l'institution ecclésiale renouvelée et de la mission renouvelée qu'il fallait chercher la voie. "La paroisse peut encore devenir communauté de charité vivante. Il faut donner naissance à cette communauté sans arborer un cléricalisme de secte à part. Et pour ce faire, on doit prendre le risque de faire certaines erreurs".

POLYVALENCE INTERIEURE

Concluant son exposé, le panelliste a soutenu que la professionnalisation du clergé ne se favorise pas chez nous si elle est conditionnée par un refus d'engagement comme prêtre.

"Il faut viser à ce que l'accrochage soit le meilleur possible entre le prêtre et les autres hommes. On y arrivera par une polyvalente intérieure, composée à la fois d'une culture diversifiée et d'une possibilité de contacts en homme chrétien, en homme épanoui". "La spécialisation du prêtre doit rester ouverte et accueillante à tous, même s'il existe des aptitudes plus développées dans un domaine particulier".

Le prêtre doit parfois prendre l'état civil
– Abbé Roch Duval

La spécialisation du prêtre vers des domaines strictement professionnels oblige ce dernier à laisser des morceaux de sacerdoce. Il devient en quelque sorte pris à plein temps par ses occupations académiques ou scientifiques et souvent, il doit faire oublier sa personne de prêtre pour réussir pleinement la tâche qui lui devient au niveau de sa profession.

Voilà, en quelques mots ce qui ressortait de l'exposé de M. l'abbé Roch Duval, lors du colloque sur la "spécialisation du prêtre", hier soir, à la faculté de Théologie. M. l'abbé Duval est vice-doyen de la faculté des Sciences de l'Education à Laval.

Précisant sa pensée sur le fait qu'un prêtre doive parfois faire oublier sa personne sacerdotale, le panelliste a cité l'exemple du conseiller en orientation professionnelle qu'il a déjà été. "Il faut parfois prendre l'habit civil pour que le sujet oublie que le conseiller est prêtre . . . Sinon il est conditionné par l'état de vie de celui qui l'oriente et le dialogue en souffre".

Selon l'abbé Duval, celui qui vient se faire conseiller voit souvent le prêtre comme le stéréotype d'une masse où il n'y a pas de distinction; il devient impossible pour lui d'entrevoir l'homme. Il ne voit que le représentant d'une caste, semblable à tous les autres.

S'engageant, le conférencier a poussé plus loin : "Plus je me suis avancé dans la vie professionnelle, moins le sacerdoce traditionnel a gardé de sens pour moi". Remarquons cependant que l'expression "sacerdoce traditionnel" n'englobe que la formule du prêtre stéréotypé, refait à de multiples exemplaires.

Cette notion de stéréotype est tellement forte dans l'esprit des gens, que même si le prêtre n'est pas présent dans telle société spécialisée en tant que prêtre, on ne peut faire autrement que de le considérer comme membre de cette caste à part qu'est le clergé. "Tous admettent que le professionnel laïc n'agit pas dans son milieu de travail en tant que laïc; il est là en tant que compétence. Pour ce qui est du prêtre, les gens ne veulent pas admettre un tel ordre de choses".

L'abbé Duval révélait que cela amenait deux réactions bien précises du milieu. Il y a d'abord les anti-cléricaux qui vont jusqu'à insulter. On trouve aussi cette catégorie qui ne vit que par l'idée globale du clergé et qui, de cette façon, perd toutes les chances de dialogue objectif.

Il ne reste qu'une solution : "On ne devient scientifiquement objectif que lorsque l'on se désolidarise du clergé". Sur cette dernière remarque, l'abbé Duval précisait que se désolidariser du clergé était bien différent du fait de se désolidariser du sacerdoce.

En guise de conclusion, le panelliste a soutenu que le prêtre engagé dans un milieu spécialisé professionnellement devait se conduire comme "tout le monde" et ne pas afficher de différence de caste. "Le prêtre engagé ne vaut que par son option intérieure".

Paquet

● ST-ROCH ● PLACE LAURIER

VENTE à ½ PRIX

Par téléphone 529-4501 et AU COMPTOIR
(aucune commande postale)

Table de bain pour poupée

Tout ce que la petite fille a besoin pour les soins de sa poupée, savon, corde à linge, éponge, couches. Table avec matelas de couleur, et 3 tiroirs de rangement pour le linge de la poupée. Rég. 8.99

4.50

AUSSI A PLACE LAURIER

Cithare magique

Ressemble à une vraie. Joue comme une mandoline. Jouez vos airs préférés au premier essai, grâce au clavier de couleur et au livre de musique. 1 corde seulement. 1 supplémentaire. Rég. 6.99

3.50

AUSSI A PLACE LAURIER

Joli piano

20 notes. Monté sur pattes, banc inclus. Un jouet de luxe pour les futurs musiciens. 16 x 12. Rég. 9.99

4.97

AUSSI A PLACE LAURIER

Soldats "Bleus"

En plastique vinyle. Un sac rempli de soldats, différentes poses et différentes armes. Environ 3 pouces de hauteur. Rég. 20 pour .89

100 pour **.88**

AUSSI A PLACE LAURIER

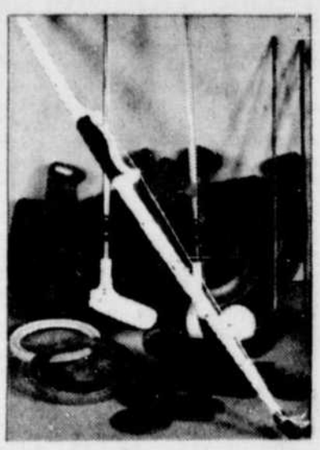

Ensemble de sport

Comprenant 1 jeu de fer à cheval, 1 jeu de golf, 1 arc et 4 flèches, 1 jeu d'anneaux. Le tout en plastique rigide. Des heures d'agrément. Rég. 1.89

.95

AUSSI A PLACE LAURIER

Tricycle et voiturette

Fabrication robuste. Marche-pied profond, cadre et fourche au fini attrayant. Voiturette arrière pour asseoir un plus petit. Cadre tubulaire robuste. Rég. 31.95 l'ensemble

15.97

AUSSI A PLACE LAURIER

Jeu d'aéroport

Mécanique. Avec hélicoptère. Mécanisme à ressort. Voyez l'hélicoptère se promener sur la piste et les pales tourner. Rég. 1.69

.85

AUSSI A PLACE LAURIER

Jeu de Curling

Jeu pour 4 personnes. Comprend une allée de curling, marqueur de point automatique, balais de lancement, 4 disques. Rég. 3.79

1.89

AUSSI A PLACE LAURIER

Jouets à coller

Une vraie aubaine pour les amateurs de collage. Produits A.M.T. 4 différents modèles: Chaparral, McLaren, Lola 70, Hussein. Rég. 2.50 chacune

1.25

AUSSI A PLACE LAURIER

Plaque en plastique

Une manière originale et artistique de reproduire dans le plastique vos créations personnelles de dessins. Dessinez, mettez le plastique, cuisez. Pour 5 ans et plus. Contient 8 crayons de cire, plaque à dessin, poudre, plastique, instructions. Fait plus de 20 dessins. Rég. 2.99

1.50

AUSSI A PLACE LAURIER

Jeu de golf

Comprenant 6 trous, 6 joueurs, les balles et les bâtons. Feuilles de pointage. Essayer votre adresse à ce jeu de golf miniature. Très intéressant. Rég. 5.99

3.00

AUSSI A PLACE LAURIER

Jeu Lego

#905 — Toujours le plus populaire auprès des jeunes. Des heures et des heures d'amusement avec ce jeu qui complétera vos jeux actuels. Rég. 5.95

2.97

AUSSI A PLACE LAURIER

Jeu "Erector"

Jeu de construction "5 dans 1". Pour construire des véhicules militaires. Pièces en métal et en plastique. Plus de 100 pièces différentes. Jeu très robuste. Rég. 7.99

3.97

AUSSI A PLACE LAURIER

Opération combat

Incluant une base militaire, 12 véhicules, scène de fond, 24 soldats, ponts, canons, etc. Ensemble complet qui permettra aux garçons de s'amuser plusieurs heures. Rég. 5.49

2.75

AUSSI A PLACE LAURIER

Jolie cuisinière

Environ 15 pces de longueur. Contient réfrigérateur, évier, poêle, rôtissoire, grille-pain, ustensile de cuisine, marmites, etc. Rég. 5.99

2.98

AUSSI A PLACE LAURIER

Jeu "Trafico"

Jeu de trafic magnétique. Se joue à deux. Le déroulement du jeu est laissé à sa propre fantaisie. On peut faire des courses de motos, des courses d'automobiles. Accessoires pour construire une ville. Rég. 4.99

2.50

AUSSI A PLACE LAURIER

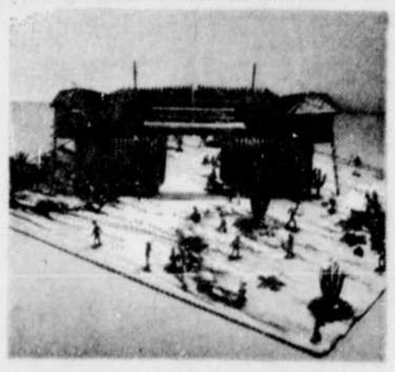

Fort "Apache"

Jeu captivant. Fort miniature comprenant soldats, indiens, canot, arbres, accessoires, drapeaux. Très coloré. Amusant pour les jeunes de 6 à 12 ans. Rég. 3.99

1.98

Paquet, jouets, 3e étage.

AUSSI A PLACE LAURIER

OUVERT TOUS LES SOIRS JUSQU'AU 23 DECEMBRE INCL.

Gagnez un voyage

aller et retour pour deux personnes

de Montréal à Mexico

LES LIGNES AÉRIENNES Avec CPA

1'4 jours à l'Hôtel Los Siete Mares à Acapulco avec allocations de dépenses de $300.00. Déposez vos factures ou fac-similés acceptables à nos magasins de St-Roch, Place Laurier et Chicoutimi du 4 novembre au 30 décembre incl.

l'Action féminine

Le désespoir à l'origine de sa carrière peu banale d'aviatrice

Par CAROL KENNEDY

LONDRES (PC) — Aux yeux des écolières britanniques, elle vient au deuxième rang des femmes célèbres, après l'infirmière Edith Cavell, héroïne de la première guerre mondiale, et devant Jeanne d'Arc.

Dactylo à Londres dans les années de crise de 1930, elle effectua seule une envolée en 19 jours vers l'Australie. Ce que ses admirateurs ignorent, c'est qu'Amy Johnson commença à piloter un avion avec l'idée de se suicider dans un écrasement, désespérée d'avoir été rejetée après une aventure amoureuse qui avait duré huit ans.

L'histoire de la vie privée d'Amy Johnson vient de faire pour la première fois l'objet d'une nouvelle biographie de Constance Babington Smith, d'après quelque 300 lettres écrites par Amy à son amant suisse, durant sa période de 18 à 26 ans. L'identité de l'amant a été cachée sous le pseudonyme de "Franz", car le personnage vit encore.

Malheureuse de la rupture avec son amant, elle s'adonna à l'entrainement aéronautique, accomplit son exploit en solo en mai 1930, vers l'Australie, par-delà l'Europe, l'Inde et le Pacifique. Sa vie fut ensuite une longue série de mésaventures amoureuses et, le 5 janvier 1941, son avion s'écrasa dans la Tamise et elle se noya.

Dieu a besoin des femmes

Le Congrès mondial pour l'apostolat des laïcs a soulevé la question du rôle des femmes dans l'Eglise. Il recommande que cette question soit étudiée sérieusement à la lumière de la promotion de la femme dans la société actuelle.

La revue "Prêtres et Laïcs" vient de publier dans le numéro de décembre, une étude d'Anne-Marie Pelzer intitulée "Dieu a besoin des femmes". Anne-Marie Pelzer, née à Liège en 1926, est docteur en physiologie de la Faculté des sciences de Londres. Elle est actuellement professeur agrégé à l'Ecole d'Hygiène de l'Université de Montréal.

L'accès des femmes au sacerdoce n'est pas encore pour demain; la société chrétienne n'est pas préparée à accepter cette transformation profonde de sa tradition, alors que dans la société civile les femmes remplissent actuellement des fonctions relativement nouvelles. La condition de la femme dans l'Eglise est largement tributaire de la condition que lui octroyait la société d'une époque. L'Evangile, pourtant, proclame notre égalité devant Dieu.

Devant la baisse de l'effectif sacerdotal masculin, Mlle Pelzer propose que les femmes prennent la relève. Le ministère auprès des femmes en serait également facilité, surtout dans certaines cultures où règne encore la ségrégation des sexes, comme dans le monde arabe. Mais la chrétienté n'est pas encore préparée à cette idée. Des réalisations cependant commencent à apparaître ici et là, dont nous verrons peut-être un jour les fruits. Revue d'apostolat laïc et de pastorale populaire, 1201, rue Visitation, Montréal, "Prêtres et Laïcs" tiendra ses lecteurs au courant de ces réalisations.

Conférence "pour elle"

Dans le cadre de la série de conférence-forum "Pour Elles", l'Institut Canadien de Québec présentera aujourd'hui le 6 décembre à 20.30 hres un forum sur "La diététiste à toutes les sauces". Les membres du panel en seront : Nicole Letellier, Dt. P., présidente, Soeur Yolande Brodeur, Dt.P., Michèle Goulet, Dt.P. Céline Kirouac, Dt. P., Marcelle Pelletier, Dt.P.

Horoscope

JEUDI 7 DECEMBRE

21 mars au 20 avril (Bélier) — Défiez-vous de votre imagination. Vous ferez des transactions monétaires profitables. Vous pouvez compter sur la chance.

21 avril au 21 mai (Taureau) — Vous assimilez lentement et manifestez une lenteur peu habituels. On appréciera votre dévouement et votre générosité.

22 mai au 21 juin (Gémeaux) — Vous aurez des colères de courte durée, mais néanmoins spectaculaires. La décoration intérieure trouvera de fidèles adeptes nés sous ce signe.

22 juin au 23 juillet (Cancer) — Vous serez enclin à satisfaire vos fantaisies au détriment de certains travaux commandés. Courant favorable sur le plan intellectuel.

24 juillet au 23 août (Lion) — Votre apparente versatilité est trompeuse. Vous ferez une hôtesse charmante. Défiez-vous des conclusions hâtives.

24 août au 23 septembre (Vierge) — Votre discrétion est appréciée. N'hésitez pas à faire montre de plus d'initiative. Amitiés nouvelles.

24 septembre au 23 octobre (Balance) — Vos prédispositions intellectuelles vous aideront à voir le noeud des problèmes. L'esprit caustique éloignera la sympathie.

24 octobre au 22 novembre (Scorpion) — Evitez les causes de fatigue. Vous manifestez un grand intérêt à un de vos proches qui traverse des circonstances difficiles.

23 novembre au 21 décembre (Sagittaire) — Ne vous créez pas de grands problèmes avec de petits enuis. Vous aurez des obligations onéreuses à remplir.

22 décembre au 20 janvier (Capricorne) — Vous recevez une nouvelle d'importance. Une lueur de satisfaction brillera dans votre regard. Souriez.

21 janvier au 19 février (Verseau) — Vous différerez d'opinion avec vos collaborateurs. Les petits bricolages vous aideront à passer des moments intéressants.

20 février au 20 mars (Poissons) — Période de grande activité sociale. Ne cédez pas à des caprices passagers. Vous avez l'esprit à la découverte.

SI VOUS ETES NE UN 7 DECEMBRE

L'intégrité est une de vos caractéristiques dominantes. Vous aurez de grandes émotions à contrôler. Vous serez plus d'une fois l'avocat de causes désespérées. N'oubliez pas de faire fructifier tous les talents que vous avez reçus en partage.

Jolie broderie

Marian Martin

Choisissez ce modèle pour votre robe des Fêtes '68. Comme vous serez à votre aise dans une aussi jolie coupe !

Demandez le patron 9031 — grandeurs : 12½, 14½, 16½, 18½, 20½, 22½.

Envoyez .65 en bon de poste. Les instructions sont en anglais. Les timbres ne sont pas acceptés.

Ecrivez lisiblement vos nom et adresse ainsi que le numéro exact du patron. Adressez le tout au Service des Patrons, "L'Action", 3, Place Jean-Talon, Québec 2, P.Q.

Ces patrons ne sont pas échangeables. On doit compter environ 3 semaines entre la date de commande et la réception du patron.

Ci-inclus .65

(Les timbres ne sont pas acceptés)

No du patron .....

Mesure désirée .....

Nom .....

.....

Adresse .....

.....

● L'élégance se reconnait à une foule de petits détails. C'est pourquoi, une jolie bourse complète avec un peu d'ostentation la toilette du soir. Scintillante d'argent, elle peut accompagner aussi bien la classique et sobre robe noire, que la plus fantaisiste tunique rose.

1280 ckcv QUÉBEC MICRO-QUEBEC de 6 h. 15 a.m. à 9 h.
INVITES DEMAIN
DEPUTES PROVINCIAUX

DES EMISSIONS POUR MADAME

JEUDI — RADIO

CBV :

"Le matin d'aujourd'hui" de 8 h. 30 à 10 h. 30 a.m.

"Fémina" 10 h. 30 à 10 h. 45 a.m. Animatrice : Mme Solange Chaput-Rolland.

"Un homme vous écoute" 10 h. 45 à 11 h. a.m. Sujets : "Les tics : se ronger les ongles".

"D'une certaine manière" de 12 h. 02 à 12 h .15 p.m. Avec Laurence Vallier et Robert Gadouas. Textes : Eugène Cloutier. "Les Voisins".

"Le Père Legault" 1 h. 30 à 2 h. p.m., répond aux questions des auditoires en ce qui a trait à la religion et à la morale.

"Place aux femmes" 2 h. 32 à 3 h. 30. Invité: Joël Denis. Enquête : "Que peut raconter une femme qui rentre tard ?

"Deux villes, une musique" 3 h. 32 à 4 h .30 p.m. De l'hôpital Saint-Charles Boromée : Shiley Théroux, Ginette Ravel, Guy Godin et Tony Massarelli.

Animateurs: Monique Gaube et René Caron. Orch., dir. Buck Lacombe.

"Faire sa vie", 7 h. 30 à 7 h. 45 p.m.

"Petit théâtre" 8 h. 02 à 8 h. 30 p.m. "Le Chevalier arabe" de Julien Luchaire, avec Robert Gadouas, Gaétan Labrèche et Estelle Picard.

Adaptation : Louis Pelland.

"Organistes canadiens" 10 h. 30 à 11 h. p.m. Bernard Lagacé, à l'orgue mécanique Casavant du pavillon du Canada. Choral "Komm, heilliger Geist" (Buxtehude); Choral "O Lamm Gotte, unschuldig" (Bach) et 2e Sonate (Raymond Daveluy).

CHRC :

"Point de vue" 6 h. 35 à 8 h. 55 a.m., avec Michel Montpetit. Une émission où les auditeurs sont invités à faire connaître leur avis sur un sujet donné par l'intermédiaire du téléphone.

"Bloc-notes" à 9 h. 30, 10 h. 15, 10 h. 45, 11 h. 15 et 11 h. 45 a.m. Animatrice : Mme Lucille Després. Du lundi au vendredi, cinq courts bulletins d'environ 3 minutes sur des sujets féminins.

"A coeur ouvert" de 2 h. à 2 h. 55 p.m. Animatrice : Mme Françoise Larochelle-Roy, assistée de Roc Prou. Un service d'entraide où les auditrices sont invitées à soumettre leurs problèmes, et où les personnes à l'écoute peuvent suggérer des solutions provenant de leur propre expérience.

CJLR :

"10 minutes avec vous madame", 10 h. 30 à 10 h. 40 a.m. Des jeux que vous pouvez faire pour les enfants, jeux qui vous coûteront peu mais qui les amuseront beaucoup.

"Un homme et une femme", 1 h. 30 à 1 h. 56 p.m.

Une émission destinée tout spécialement aux dames et de moiselles, animée par un homme et une femme. On y parlera de cinémas, des modes, de la femme e de l'homme et de l'actualité.

CBCV :

"Les vainqueurs' de 9 h. à midi. Palmarès pour la femme adulte, avec différents prix.

"Eclairez-moi S.V.P." de 1 h. 30 à 2 h. 30 p.m. Mgr Raymond Lavoie, curé de St-Roch donne de nombreux conseils sur la religion, la morale et la vie familiale.

"Etoiles 1280", 2 h. 30 à 4 h. p.m. Un magazine féminin qui donne des conseils de beauté, de mode, de bon parler et de bonnes manières.

Le mariage de Lynda Johnson

Activité fébrile à la Maison-Blanche

WASHINGTON (P.A.) — A la Maison Blanche on s'affaire aux préparatifs du mariage de Lynda Bird Johnson, qui aura lieu samedi prochain.

Depuis 53 ans c'est la première fois qu'un tel événement se produit à la demeure présidentielle.

Le président Johnson établira en quelque sorte le même record que le président Woodrow Wilson en donnant une seconde fille en mariage durant son mandat comme chef d'Etat.

Dans le cas de l'idylle de Linda Bird et de l'officier de marine Charles Robb, on pourrait dire que leur avenir s'attache à une prédiction de cartes à jouer, puisque le coup de foudre s'est produit autour d'une table de bridge.

Il n'y a pas si longtemps, l'acteur George Hamilton semblait le prétendant le plus assidu auprès de la fille du président. Par la suite, Lynda et Charles Robb ont commencé à se voir plus souvent dans le cadre familial de la Maison Blanche.

Leurs fiançailles furent tenues secrètes durant un mois. Finalement, lorsque la famille Johnson annonça la nouvelle, le 10 septembre, ce fut une surprise presque générale, sauf pour les amis les plus intimes.

Après quelques déceptions au chapitre sentimental, Lynda a maintenant trouvé le bonheur, et la seule note de tristesse vient de ce que son futur mari devra être en service comme officier pour une tournée d'un an au Vietnam.

500 invités

Par ailleurs, au cours des préparatifs, le président et Mme Johnson se rendent compte que la Maison Blanche n'est pas encore assez vaste en certaines circonstances.

C'est pourquoi on a aménagé une tente chauffée, recouverte de tissu damassé rose, et décorée de fleurs de papier mexicaines aux brillantes couleurs, qui sera placée sur la terrasse s'ouvrant sur la salle à dîner, et servira de kiosque à rafraîchissements où les 500 invités pourront déguster punch et champagne.

La salle où aura lieu la cérémonie nuptiale peut contenir 300 personnes. Les autres invités se grouperont dans le grand hall pour voir passer le cortège nuptial.

Pendant les séances de photographies pour les mariés et leurs parents, les invités circuleront à travers les salons, autour du buffet et du kiosque.

Gâteau géant

Le gigantesque gâteau, trop imposant pour être transporté, sera dissimulé derrière un paravent dans le salon où se déroulera la cérémonie du mariage. Plus tard, les invités verront le capitaine Robb trancher, avec son épée, le premier morceau du gâteau de noces.

On dansera ensuite au son d'un orchestre de jazz. Le président Johnson assume toutes les dépenses de cette réception dont on ignore le coût. On ne connait pas non plus les noms des invités qui figurent sur la liste.

Exceptionnelle coïncidence !

LE CAP (A.F.P.) — Mme Ann Washkansky, épouse de l'homme qui est devenu un "cas historique" en médecine en subissant la première opération au monde de transplantation du coeur, a déclaré aujourd'hui :

"J'étais auprès de mon mari samedi dernier, à l'hôpital Groote Schuur, et j'ai été témoin de l'accident au cours duquel la demoiselle (dont le coeur devait être utilisé pour cette opération) a été mortellement blessée. Je ne pouvais me douter naturellement du lien que cet accident pouvait avoir avec l'état de mon mari ni de la suite des événements."

Mme Washkansky compte rendre visite aussitôt que possible à M. Edward George Darvall, père de la jeune fille, qui a autorisé cette transplantation.

"Il a été terriblement éprouvé, et c'est là un aspect de l'opération subie par mon mari qui me trouble profondément", a-t-elle dit.

Mme Washkansky n'a pas été autorisée à rendre visite à son mari depuis l'opération, c'est-à-dire depuis les premières heures de dimanche.

"Les médecins m'ont dit qu'ils m'avertiront quand les visites seront possibles. Quelques jours pourraient s'écouler avant que je ne revoie mon mari, mais je suis tenue informée de son état de santé", a-t-elle précisé.

● Les jeunes de Ville Vanier pour la dixième fois auront leur carnaval d'hiver. Les activités débuteront le 7 janvier par l'arrivée d'un garçon du carnaval pour se terminer le 28 janvier. Dimanche les petites duchesses, de même que leur intendant, ont été présentés officiellement au député fédéral M. Gérard Duquet, au maire de l'endroit M. Jean-Paul Nolin, aux échevins et aux résidents de Ville Vanier. Nous les voyons sur la photo sourire aux lèvres et parées de leur jolie toilette : Diane Racicot, Johanne Bolduc, Johanne Marissette, Carole Cantin, Jojo Godin et Sylvie Leblond et Marie-Claude Delamarre.

Elégance et prestige au défilé de mode des pays du Commonwealth

LONDRES (P.C.) — Un costume pantalon en vison canadien à faire rêver les riches élégantes, des saris réalisés en magnifiques soies de l'Inde, de brillants imprimés africains, étaient notamment illustrés au défilé de mode des pays du Commonwealth qui avait lieu lundi à Londres.

A ce gala de bienfaisance assistaient la princesse Margaret, les hauts commissaires du Commonwealth et des gens de la société londonienne qui avaient payé $15 le billet, pour voir les créations vestimentaires diversifiées de 19 pays, et symboliquement présentées dans la salle de conférences des premiers ministres à Marlborough House.

Pour cette manifestation, on a recueilli 30,000 livres sterling, soit $77,000, grâce à la vente des billets et dons en vue de recherches concernant les maladies paralysantes de l'enfance.

Le Canada était représenté par 37 modèles, soit le second en importance parmi les pays participants, après la Grande-Bretagne.

"La mode en décembre", étant le thème du défilé, les 23 firmes canadiennes, dont la plupart de Montréal et de Toronto, ont présenté un grand choix de fourrures et chauds vêtements pour notre saison des neiges.

Le tailleur en vison, "d'un prix inestimable" au dire d'une commentatrice de la BBC de Londres, était fait de peaux de fourrure blanche et noire, et travaillé à la manière d'un chevron, donnant l'apparence de tweed d'un luxe inusité.

Un autre costume en hermine portait sur l'étiquette le prix de $2,500.

Des mini-robes, à la mode de Carnaby Street, étaient caractérisées par des motifs Pop Art.

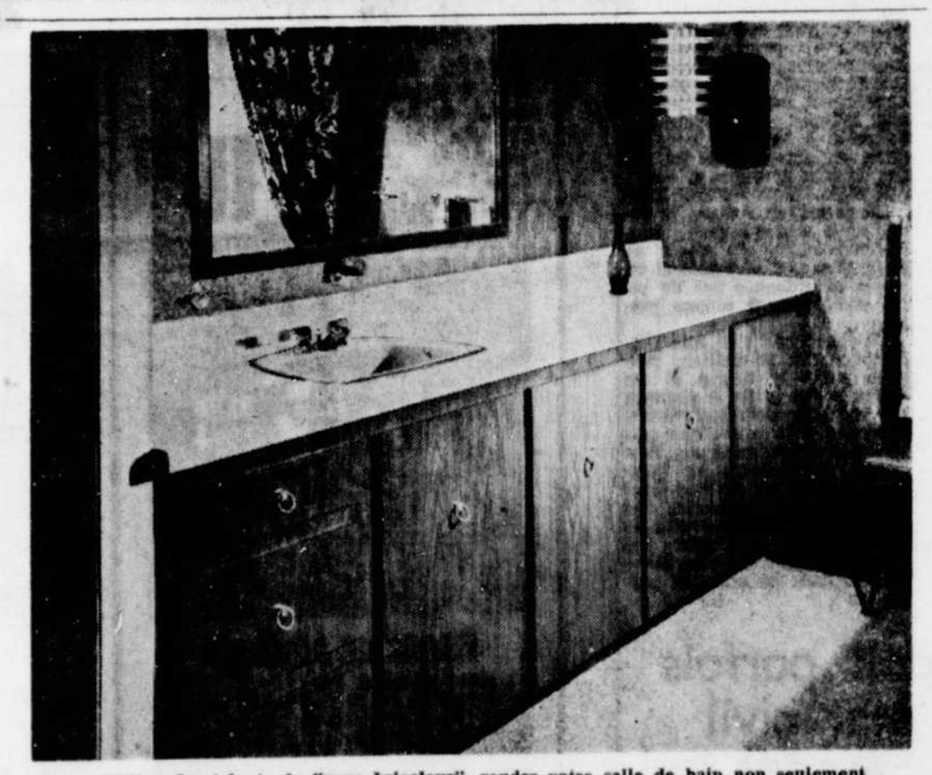

● Utilisez les talents de "papa bricoleur", rendez votre salle de bain non seulement coquette mais vraiment utilitaire.

Robol
Une ou deux ROBOL ce soir — effet demain matin
CONSTIPATION

Et pourquoi pas ?...

Un Noël à l'italienne pour vous en 1967

Avec Noël en Italie, le temps des fêtes est une période où sont respectées les plus belles traditions des ancêtres. Dans la plupart des familles autour du globe, les plats de ce temps d'allégresse se répètent d'année en année, si bien qu'on retrouve sur nos tables les mets que dégustaient nos grands-pères. Cette année pourquoi ne pas surprendre votre famille et vos invités ... à l'italienne ?

En Italie, les célébrations marquant la naissance du Sauveur se poursuivent depuis minuit le 24 décembre jusqu'au 6 janvier, jour de l'Epiphanie. On appelle cette période des fêtes, Le Feste Natalizie (la fête de Noël), et tout comme chez nous, l'air se remplit du tintement des cloches qui tout en prêtant à la célébration religieuse rassemble les familles autour de la table.

La préparation des repas occupe autant d'importance dans les préparatifs de la célébration de la fête du Bambino Gesù (l'Enfant Jésus) en Italie, que la préparation du légendaire "presepio", la crèche de Noël.

La construction de toutes pièces de la crèche est probablement l'une des plus belles coutumes de Noël en Italie, et sans contredits la plus typique. Dans la plupart des familles italiennes, tous les membres se ont un devoir d'apporter leur touche à la confection de la crèche représentant la nativité. Et le plus souvent, on y arrive à partir de matériaux aussi communs que le carton, la mousse, les lichens, la pierre et quelques brindilles.

Chaque matin de la neuvaine, la famille toute entière se rassemble devant la crèche pour allumer des lampions et demander des faveurs et des grâces au Bon Petit Jésus.

Les plats servis durant les 12 jours de célébration de Noël comprennent entre autres le Cannelloni à la Néron aussi appelé à Cannelloni à la Romaine — cette riche garniture crémeuse à la viande est fourrée dans les coquilles de manicotti. Il ne faut surtout pas oublier la fameuse sauce aux crevettes Italienne de réputation mondiale, un plat favori dans toutes les demeures, dans tous les pays. Le dîner de Noël en Italie ne saurait se terminer sans le panettone, le renommé gâteau aux fruits italien qu'on arrose de café fort.

Buon Natale ! ou plus familièrement... Joyeux Noël !

CANNELLONI A LA ROMAINE

- **16 coquilles de Manicotti ou cannelloni**
- **2-3 foies de poulet, sautés dans du beurre**
- **2 grosse poitrines de poulet, désossées, sautées dans du beurre**
- **4 tranches de jambon cuit**
- **¾ de tasse de fromage râpé Parmesan**
- **2 boites de 10 onces de crème de poulet condensée Heinz**
- **½ tasse de crème douce**
- **¼ de c. à thé de sel**
- **⅛ de c. à thé de poivre**

Passez au hachoir les poitrines de poulet, le jambon et les foies de poulet. Mélangez la soupe et la crème douce; brassez jusqu'à ce que le mélange atteigne le point d'ébullition. Réduisez la chaleur et laissez au feu pendant encore quelques trois minutes. Ajoutez les assaisonnements et mélangez bien. La sauce devrait avoir la consistance d'une crème épaisse. Versez dans un bain-marie et couvrez bien fermement. Ajoutez ½ tasse de fromage râpé au mélange de viande hachée de même que 8 c. à table de sauce; mélangez bien. Mettez partiellement à cuire les coquilles de manicotti, suivant les directions sur l'empaquetage, puis remplissez-en la cavité de garniture au poulet. Etendez une rangée de manicotti garnis dans une casserole bien graissée de beurre. Saupoudrez le tout du quart de tasse de fromage qu'il reste et versez ensuite ce qu'il reste de la sauce. Si nécessaire, on peut étendre deux rangées, en saupoudrant la moitié du fromage qu'il reste sur la première rangée et le reste sur la deuxième rangée, et on fait de même avec la sauce. Cuisez à découvert dans un four à 350°F pendant 20 minutes.

Donne de 6 à 8 portions.

SAUCE AUX CREVETTES

- **2 échalottes entières**
- **6 c. à table de piment rouge ou vert finement haché**
- **2 c. à table de câpre espagnols finement hachés**
- **1 c. à table de raifort instantanné Heinz**
- **1 tasse de mayonnaise**
- **½ tasse de sauce Chili Heinz**
- **½ c. à thé de piment rouge broyé (cayenne)**
- **½ c. à thé de poivre noir fraîchement broyé**
- **½ c. à thé de sel**
- **1 gousse d'ail en purée**

Coupez les échalottes sur la longueur et hachez finement. Mettez les échalottes, les piments et câpres dans une passoire et égouttez pendant 15 minutes. Ajoutez dans un bol à mélanger, la mayonnaise, le raifort et la sauce Chili. Ajoutez ensuite le piment rouge, le poivre noir, le sel et l'ail. Bien battre ensemble. Versez ensuite les ingrédients égouttés et battez ou bien mélangez. Salez au goût. Servir en arrosant les crevettes ou du crabe.

Donne 2 tasses.

GATEAU PANETTONE

- **½ tasse de lait**
- **1 paquet de levure sèche active**
- **¼ de tasse d'eau tiède**
- **1 tasse de beurre mou**
- **1 tasse de sucre**
- **1 c. à thé de sel**
- **5-5¼ de tasse de farine tamisée tous usages**
- **4 jaunes d'oeuf**
- **2 oeufs**
- **1 tasse de raisins secs sans noyaux**
- **½ tasse de citron confit au sucre, haché**
- **1 oeuf bien battu**
- **1 c. à table d'eau**

Graissez légèrement une tôle à cuire ou 2 assiettes à tarte. Faites chauffer le lait juste au-dessous du point d'ébullition dans un bain-marie. Pendant ce temps, délayez la levure dans l'eau tiède, et laissez reposer pendant 10 minutes. Mettez le beurre, le sucre et le sel dans un grand bol, ajoutez le lait chaud et brassez jusqu'à ce que le beurre fonde. Laissez le mélange devenir tiède puis mélangez-y une tasse de farine; battez jusqu'à consistance lisse.

Battez les jaunes d'oeuf et les oeufs jusqu'à ce qu'ils deviennent très épais; puis tout en battant, incorporez-les à la pâte. Ajoutez les raisins secs et le citron confit. Incorporez ensuite la balance de la farine en battant. Tournez la pâte sur une surface légèrement farinée; pétrissez. Placez la pâte dans un bol graissé Couvrez d'un linge et laissez-la lever au chaud jusqu'à ce qu'elle ait doublé son volume. Applatissez avec le poing, repliez les bords vers le centre; retournez la pâte, couvrez et laissez lever une seconde fois jusqu'à ce qu'elle ait presque atteint le double de son volume. Façonnez la pâte en deux pains ronds; brossez avec le mélange d'oeufs et d'eau. Couvrez et laissez lever le double. Cuisez à 350° F pendant 45 minutes.

● Les amateurs de fudge se régaleront de cette appétissante friandise maison, le Fudge miel-et-amandes. C'est un fudge imbattable puisqu'il est fait au lait évaporé qui lui donne un velouté sans pareil. Chaque foyer a ses propres recettes de cette traditionnelle friandise des Fêtes.

Les chips de maïs font honneur au thon en casserole

Les journées d'hiver chargées de travail et les gros appétits vont ensemble, et lorsqu'on les ajoute à la rigueur du budget de la veille des fêtes, ils peuvent entraîner le cafard des menus chez les ménagères canadiennes. Toutefois, la réponse à ce problème peut se trouver dans un fichier bien rempli de recettes de mets en casserole.

Pour combiner bonne chère et économie, un savoureux mets en casserole est difficile à battre, soit-il composé de "restants" ou d'un des nombreux aliments de commodité que nous gardons dans notre garde-manger.

Le thon a toujours été un favori pour les casseroles, et il n'y a pas de limite aux variations que l'on peut apporter à la préparation de ce poisson appétissant. En voici une nouvelle, laquelle marie thon et fromage râpé, et reçoit un boni de saveur épicée par l'addition de deux tasses de "chips" de maïs croustillantes... le casse-croûte par excellence. Si vous avez des adolescents à la maison, il se peut que vous ayez à cacher les "chips" de maïs, si vous voulez en avoir sous la main quand vous voudrez faire votre thon en casserole !

THON AU FROMAGE

Donne 6 portions

- 1 tasse (10 1-2 oz) de crème de champignons condensée (étendue avec 1-4 tasse d'eau)
- 2 c. à table de piment (haché)
- 1-4 c. à thé de sel d'oignon
- 2 tasses de "chips" de maïs
- 1 tasse de fromage canadien râpé.

Ajouter le thon à la soupe réchauffée, puis le piment et le sel d'oignon.

Verser le tout sur les "chips" de maïs et garnir de fromage.

Servir immédiatement.

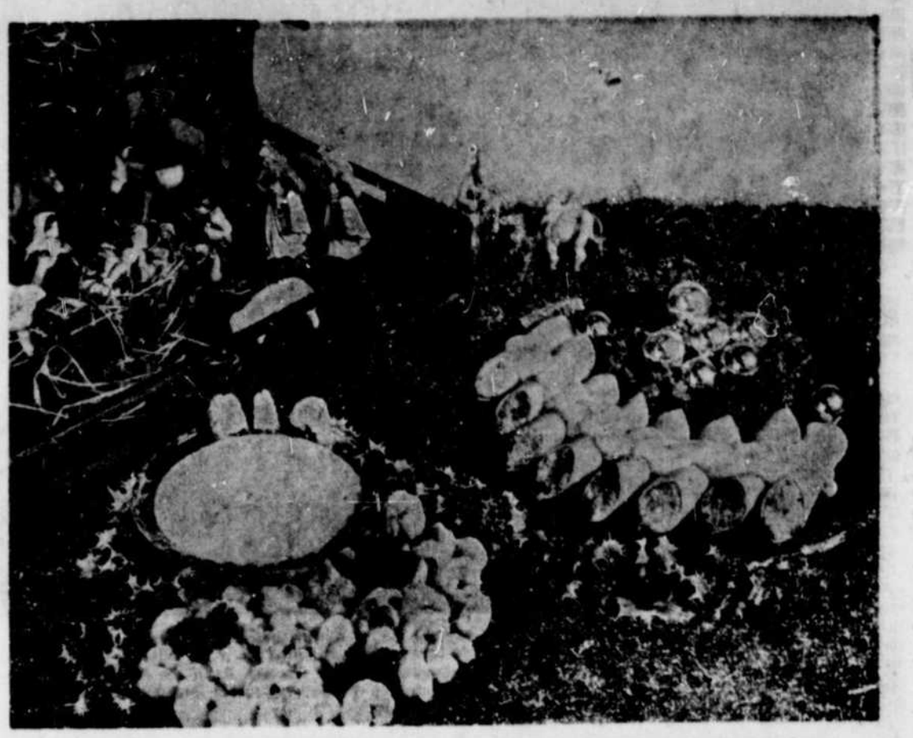

● La sauce aux crevettes et le cannelloni à la romaine ajouteront du piquant à vos réceptions des Fêtes.

CO-OP Service Qualité minipri

SPECIAUX EN VIGUEUR JUSQU'AU 9 DECEMBRE

SUCRE en poudre 2 lb .21

PORC FRAIS (LONGE) bout des côtes 2½ lbs à 3 lbs lb .49

PAPIER de toilette Cashmere 3 rlx .79

OLIVES Gherkins ou OIGNONS Gattuso 12 oz au choix .55

SHAMPOOING Halo format familial .85

LONGE DE PORC FRAIS bout du filet 3½ à 5 lbs	lb .55	COTELETTES DE PORC FRAIS	lb .65	VIANDE A PATES Canada choix	lb .49
ROSBIF dans la pointe de surlonge bœuf désossé et roulé	lb .89	PATTE DE PORC FRAIS	lb .29	FILET de Haddock	lb .55
SAUMON coilé 3 tranches	lb .99	Tous les item de viande annoncés sont de marque C.C.S. pour les régions du Saguenay et du Lac St-Jean.		VIANDE POUR TOURTIERES Hygienic ... nouveau!	2 lbs $1.59

FAITES PROVISIONS POUR NOEL

MARGARINE Fleishmann 100% huile de maïs	lb .53	SAUCES Ocean Spray Fruit entier ou Gelée 14 oz	2/.49	FIXATIF A CHEVEUX Helene Curtis aérosol 13 oz Gratis: une canette 2½ oz applicable sur l'achat d'un Fixatif à cheveux 13 oz	$1.29
MOUTARDE Schwartz 24 oz	.31	PECHES Del Monte boite 19 oz	.37	DESODORISANT Right Guard aérosol 7 oz	$1.19
BEURRE D'ARACHIDES York 16 oz	.49	JELL-O assortis — emballage	6 btes 3 oz .59	LAMES GILLETTE Super Stainless pqt 15's	$1.49
SIROP DORE CO-OP 92 oz	.49	GRUAU PRECUIT Robin Hood 12 oz	.35	PATE DENTIFRICE Colgate Thé des Bois ou Ordinaire Format géant	.53
MIEL PUR crémeux Kraft 12 oz	.31	PATE A TARTES Jiffy 18 oz	2/.85	SEL DIGESTIF Eno Format régler	.69
		CEREALES SOUFFLEES NewPort 8-16 16 chopines	.59	SAVONS DE BEAUTE Cashmere Bouquet	6 barres .49
		ARACHIDES Krispy Kerneis blanches, brunes ou sur écales 13 oz au choix	.39	CELESTINS Eau de Vichy bout. 32 oz	.59
				SACS A DECHETS Union Carbide "Nouveau" 26 x 36 poubelles extérieures 10's	.59
				SAVON LIQUIDE Ivory pour la vaisselle 24 oz	.89
				SAVON EN POUDRE Dash 20¢ off - format géant régulier Sparg. .40 1.89 pour	$1.49

CHAMPAGNETTES Rosee des Monts Bec Fin 2 alcoolise 26 oz .89

NESCAFE Bocal 10 oz 1.39

POIS VERTS Idéal choix No 4 19 oz 4/.89

MAIS EN CREME qualité de choix Idéal - 19 oz 5/.89

Fruits et légumes frais !

BANANES "Chiquita" mûries à point lb .11

SHORTENING Domestic 10¢ off Boite 3 lb .99

BONBONS assortis VIAU Cello de .39 3/1.00

ORANGES Floride gr: 125	2 douz. .69	EPINARDS Cello 10 oz	.19	NAVETS du Québec no 1	lb .04

PRIX ASSUJETTIS A CERTAINES FLUCTUATIONS DU MARCHE.

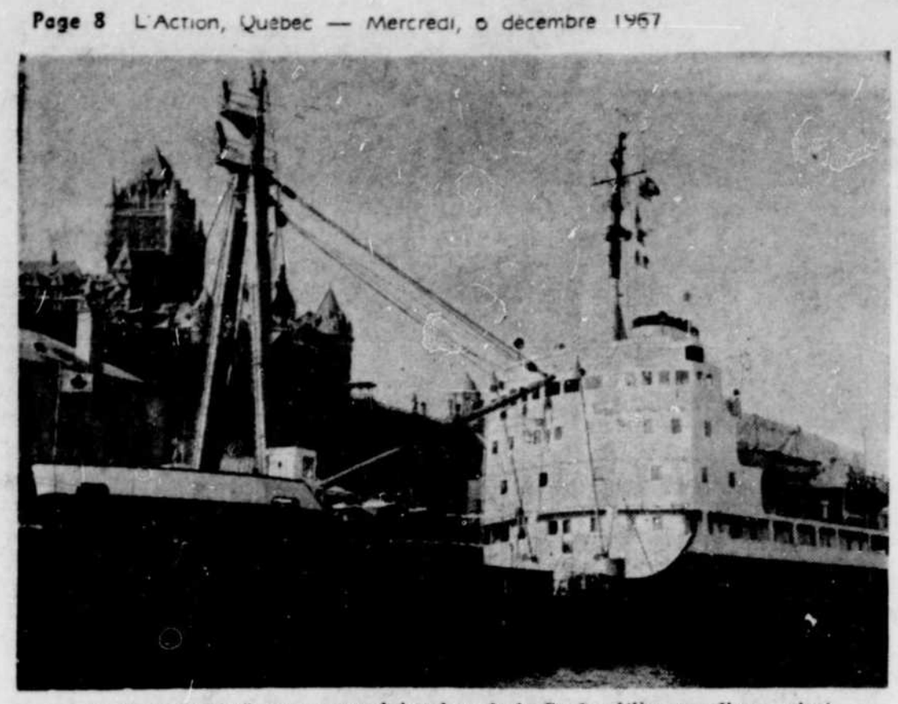

● Le "J.-E. Bernier", un nouveau brise-glace de la Garde côtière canadienne, vient d'entrer en service. Le bâtiment, qui effectuera des missions de ravitaillement dans le Grand Nord pendant l'été et des opérations de déglaçage dans le St-Laurent pendant l'hiver, en plus de voir à l'entretien des bouées quand le besoin s'en fera sentir, est muni de l'équipement le plus moderne.

Le brise-glace "J.-E.-Bernier"

Le commandement confié à un homme d'expérience

Par Marc St-Pierre

QUEBEC — C'est à un capitaine expérimenté, qui a navigué sous les tropiques et dans la mer glaciale du grand Nord canadien, que le ministère des Transports fédéral a confié le commandement du nouveau brise-glace "J.-E.-Bernier".

● Le capitaine Elphège Pelletier est le commandant du nouveau brise-glace "J.-E. Bernier" de la Garde côtière canadienne. Marin de 25 ans d'expérience, le capitaine Pelletier a été particulièrement frappé par la facilité de manoeuvre de son navire lors des essais.

Le capitaine Elphège Pelletier, maître après Dieu sur le nouveau navire de la Garde côtière canadienne entré en service depuis quelques jours à peine, est un marin qui en 25 ans a sillonné l'Atlantique sud et nord en plus de se rendre à treize reprises dans la mer Arctique.

C'est dire que le capitaine Pelletier, qui a servi 15 années sur les navires d'Iberville, Saurel, Simon Fraser et autres bâtiments du ministère des Transports, est en mesure d'apprécier le tout neuf brise-glace "J.-E.-Bernier".

Ce bateau, lancé officiellement en avril de cette année et livré par la Davie Shipbuilding le 28 novembre à la Garde côtière, a fait une "très belle impression" au capitaine, comme il l'indique sobrement lui-même.

C'est la facilité de manoeuvre du bâtiment de 231 pieds et les accommodations supérieures aux autres navires qui ont surtout retenu l'attention du capitaine Pelletier, ex-commandant en second ou en remplacement du capitaine sur d'autres brise-glace basés à Québec.

Le capitaine Pelletier semble par ailleurs très heureux de commander ce navire flambant neuf, la première chance du genre qu'il a. Il en a surveillé la construction de près, le J.-E.-Bernier, après y avoir été appointé en tant que commandant depuis août.

Le capitaine Pelletier mènera son bâtiment sur tout le fleuve St-Laurent, pour y ravitailler les phares et voir à l'entretien des bouées. En hiver, il s'adonnera à des travaux de déglaçage, mais au cours de l'été le navire et son capitaine partiront pour l'Arctique en vue d'aider aux opérations de ravitaillement.

Le capitaine Pelletier aime d'ailleurs ces voyages dans le grand Nord. Il a apprécié le soleil de minuit qui aide à diriger le navire entre les banquises. Il a également essuyé des tempêtes, dont l'une toute proche de Québec, à Tadoussac, où il a dû rescaper l'équipe d'un phare le jour de Noël.

Le "J.-E.-Bernier", de son côté, est parfaitement équipé pour cette dure navigation.

Le navire a un pont d'envol et un hangar télescopique destiné à abriter un hélicoptère qui effectuera la reconnaissance des glaces et le transport de marchandises légères entre le navire et la terre.

Trois cales servent aux marchandises diverses et aux denrées réfrigérées, et une quatrième pouvant recevoir des marchandises ou du lest d'eau. Cette citerne peut contenir du mazout pour le ravitaillement des navires marchands affrétés par le ministère fédéral des Transports.

Le brise-glace a une embarcation de sauvetage de bord de 27 pieds de longueur faite en fibre de verre, qui peut également servir de travaux. Une péniche de débarquement de 28 pieds est aussi mis à la disposition de l'équipage.

L'appareil à gouverner est du type électro-hydraulique à pales tournantes. Les deux machines principales et l'appareil à gouverner sont commandés de la passerelle. Le nouveau navire est muni en outre des plus récents types d'appareils électroniques de navigation et de radiocommunication. Un système de traitement des égoûts par aérobies prévient également la pollution de l'eau.

Le "J.-E.-Bernier" est également pourvu d'un système de stabilisation par caisses antiroulis qui en améliorera la tenue par gros temps.

Les locaux du personnel sont des plus attrayants, et une attention spéciale a été portée à la climatisation, à la ventilation et à l'isolement de ces locaux destinés à l'usage des 59 membres de l'effectif, y compris les élèves officiers du Collège de la Garde côtière canadienne et les autres employés du ministère appelés à subir une partie de leur entrainement à bord.

Le capitaine Pelletier a raison de dire qu'il se plaît bien à bord avec un navire aussi moderne.

Syndicats et société ont besoin de réformes (Parent)

Par André BELLEMARE

Depuis que la CSN s'est infiltrée dans le secteur public, chez les employés des hôpitaux, chez les fonctionnaires, le mouvement syndicaliste présente un visage nouveau. Tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des cadres de la CSN, on y décèle un nouveau visage, un visage que certains, au sein du mouvement, voudrait farder dans une société malade.

C'est du moins l'opinion du secrétaire-général de la CSN, M. Raymond Parent, émise devant l'assemblée du Conseil central de Québec, hier soir. M. Parent a poursuivi en disant que "nous sommes les premiers atteints par le virus de la maladie quand nous assisterons à des spectacles comme la mise à pied de travailleurs, à des grèves comme celle de Baribeau, celle des vendeurs d'automobiles de Québec". Il n'est pas normal, toujours d'après le nouveau secrétaire-général de la CSN, que le syndicat accepte des solutions de cataplasme aux problèmes de la société.

"Il faut continuer d'aller au fond des plaies pour amener la guérison. Ça fait grimacer beaucoup de gens quand on se sert du bistouri mais la réalité est évidente", dit M. Parent. C'est en conséquence de l'évolution de la société et de ses problèmes accrus que le syndicalisme doit, lui aussi, changer sa façon de concevoir les difficultés parce que le public voit maintenant d'un oeil différent le monde du syndicalisme, surtout depuis que les syndicats ont envahi les secteurs monopolisés.

Il faut que les syndicalistes repensent leur pensée sociale et que la société a besoin de réformes. Cependant, ajoute M. Parent, cela ne veut pas dire que le syndicalisme diminuera son action dans ses revendications salariales, au contraire. "Les travailleurs ont été assez longtemps soumis au régime "demi-salaire, demi-salut".

Conceptions différentes

Il se produit un certain conflit idéologique au sein du syndicalisme. Les nouveaux syndiqués ne pensent pas comme les anciens sur certains objectifs que poursuit le syndicat. "Il faut se rappeler que les concepts du syndicalisme ne sont pas immuables de dire M. Parent. Il faut les considérer dans leurs nouvelles dimensions".

Même si la CSN est présentement à mettre au point une réforme en profondeur de ses structures, le secrétaire-général estime que l'effort collectif déployé pour améliorer les structures du syndicat a son importance mais que les structures ne constituent pas un principe vital. Ce sont plutôt les objectifs et les centres de batailles qui amèneront les membres de la CSN à participer dans une plus grande mesure à la vie du syndicalisme au sein de la CSN.

Au niveau du gouvernement

Reprenant une parole du premier ministre Johnson qui disait que les prévisions budgétaires de l'année 1968-69 ne permettraient pas l'engagement de nouveaux fonctionnaires au ministère de la Famille et du Bien-être social à cause de l'organisation incohérente au sein de ce ministère, M. Parent a déclaré que le gouvernement n'a pas le droit de punir de cette façon les employés. Selon lui, le gouvernement, à un moment donné, a embauché trop d'employés et les assignations de travail ont été mal distribuées mais cela ne constitue pas une raison pour se servir des petits pour se rendre compte de cette anomalie.

L'année 1968 sera celle de la fonction publique alors que des fonctionnaires, les employés de la Régie des alcools, les enseignants du secteur public, des professionnels de la fonction publique, des employés d'hôpitaux. "Le gouvernement a déjà commencé sa publicité à la veille des négociations, dit encore M. Parent. Le ministre des Finances soutient que le salaire des fonctionnaires conduit le gouvernement à un dilemme : ou bien diminuer les services (ce qui est impossible); augmenter les emprunts (la province a atteint un point de saturation dans ce domaine); augmenter les taxes (le peuple n'est pas disposé à accepter une telle mesure)".

Le secrétaire-général de la CSN se demande alors "comment voulez-vous commencer des négociations en vue du renouvellement de la convention collective des fonctionnaires après une telle déclaration du ministre des Finances".

AU PARLEMENT

Le ministre de l'Education à Toronto

Le ministère de l'Education, M. Jean-Guy Cardinal participera à la première réunion du Conseil des ministres de l'Education du Canada, à Toronto, les 7 et 8 décembre, en compagnie du sous-ministre Arthur Tremblay et des deux sous-ministres associés M. Jean-Marie Beauchemin et Cedric W. Dickson. Ce conseil a été créé le 26 septembre dernier, à Regina, Saskatchewan.

Les échanges France-Québec

Quelque 300 jeunes diplômés français, appelés à faire leur service national à l'étranger à titre de coopération technique, apporteront leur concours aux universités et aux services publics du Québec au cours des prochains mois, répétant ainsi l'expérience fructueuse de l'an dernier. Avant leur retour, ces diplômés français ont l'avantage d'obtenir une maîtrise ou un doctorat d'une institution canadienne.

Cette année, 100 spécialistes français et québécois traverseront l'Atlantique dans un sens ou dans l'autre pour des séjours d'étude en France ou au Québec grâce à des bourses offertes par les deux gouvernements, dans le cadre des ententes de coopération technique conclues en 1964. C'est la direction de la Coopération technique qui est responsable au ministère des Affaires intergouvernementales du Québec en liaison avec l'ASTEF à Paris.

BRIDGE CONTRAT

Par Louisette-F. PARADIS Maître Br.

MERCREDI, LE 6 DECEMBRE

En commençant . . . une petite dissertation sur les commentaires relatifs aux problèmes-concours, récemment donnés dans mes dernières chroniques.

(En passant, j'aime les critiques quand elles sont constructives, c'est une preuve qu'on s'intéresse à mes articles de bridge). Mais j'aime aussi faire une mise au point relative à l'interprétation de ces réponses.

Mais avant d'aller plus loin je me sens obligée pour la 1ère fois de parler de ma carrière de bridge en commençant par un exemple qui démontre que dans tous les domaines il y a évolution, pourquoi pas dans le bridge et ses conventions.

Au cours de mes 30 examens que j'avais passés avec C. Goren, il m'enlève 5 points parce que sur une question concernant l'entame à faire quand on a dans notre jeu 3 petites cartes au 10 (c. à d. 10, x, x) je réponds on doit entamer avec le 10, erreur me dit-il c'est avec la petite. Mais je lui réclamai mes 5 points lui disant que je n'avais vu nulle part cette nouvelle entame. Il me taquina sur mon degré d'ambition et me dit que pendant plusieurs années trois experts avaient travaillé sur les règles concernant les entames et qu'il fallait entamer avec le 10 seulement quand on possédait : 10, 9, x, il me laissa la pénalité ajoutant que je m'en rappellerais mieux à l'avenir.

Faisant partie de l'Association des Professeurs de l'Amérique du Nord, je ne manque jamais l'occasion de suivre les cours à New York, à Toronto. Il y a deux ans, et à Montréal lors du grand tournoi NATIONAL au "Reine Elizabeth" et du 10ième anniversaire de la fondation de l'association des Pro. Nous avons donc eu l'été dernier des cours pour les Professeurs par MM. Goren, Gerber, Eric Murray, Hodge tous Champions du monde, en plus une assemblée spéciale avant ces Maîtres sur la scène pour répondre à toutes les questions qu'on leur posait, une vraie aubaine quoi !

Il a été question de l'évolution très minime pour le jeu de la carte mais surtout pour les enchères. Et c'est de là que j'ai eu la chance de transmettre à mes élèves qui sont au nombre de soixante et à mes lecteurs-bridgeurs les connaissances nouvelles que j'avais acquises à ces réunions.

Alors ceux qui ne connaissent pas ces points-clefs auront l'occasion dans mes chroniques de les apprendre. Un de mes lecteurs me disait : que je pourrais fausser l'interprétation de ces réponses, mais bien au contraire. Prenons l'ouverture de la 1ère question : Quand vous avez 14 points dans votre main en quatrième et que vulnérables les adversaires ont 60 marqués sur leur manche, il est bien évident que s'ils avaient le moindre espoir de finir la manche ils risqueraient une enchère, et surtout quand le troisième passe aussi pouvant déclarer avec une faible main, on doit faire en quatrième le REVEIL DES MAINS étant sûr que eux aussi peuvent décrocher un score partiel et c'est une main donnée à Montréal que j'ai conservée avec plusieurs autres.

Tout comme le Trèfle court à 3 cartes commandées par un honneur qu'on appelle aussi Trèfle d'approche qu'on a mis il y a plusieurs années sur le marché du bridge, bien des bridgeurs ne voulaient pas s'en servir, et cette enchère si populaire est devenue internationale, et ce qui est encore plus surprenant dans un cas comme celui-ci par exemple : Vous avez 14 points, obligation d'ouvrir les enchères, mais qu'on n'a qu'une couleur de 4 cartes et deux petits Trèfles, on a, disons A, R, x en Carreau on doit dire 1 Carreau, c'est donc aussi un Carreau d'approche, le cas se présente rarement, mais si vous jouez au bridge souvent, vous verrez qu'il est bien utile de le savoir.

Dans cette première question la main était en quatrième : Pi. D 9. Co. R V 8 7. Ca. A 10 8 7 2. Tr. R 8. Il ne faut jamais parler Carreau avant Coeur, par le partenaire pourrait croire que vous possédez l'INVERSION qui comporte 19-20 points parfois un bon 18, ce qui serait une bien grosse erreur, et ce en bridge libre comme au duplicate.

En résumé, comme c'est le système Goren qui est le plus populaire dans l'Amérique du Nord . . . suivons donc l'évolution, il y en a toujours à apprendre.

Merci donc à celui qui m'a suggéré le genre de chronique que je donne aujourd'hui, j'y reviendrai la semaine prochaine car mon terrain est limité sur le journal, et il y a tant à dire sur ces sujets.

● Le capitaine Helmut Wuest, à gauche, un assistant professeur de l'Académie des Forces de l'Air allemande et américaine, et le second lieutenant Joel Bradke, saluent la tombe d'un des prisonniers de guerre allemands mort au cours de la seconde guerre mondiale. Cette cérémonie, qui s'est déroulée à la base Warren, tendait à honorer les soldats allemands décédés en captivité à travers le monde.

Etablir une sidérurgie pour relancer l'économie de la province de Québec

Par DAVE BAZAY

QUEBEC (PC) — Le gouvernement de l'Union nationale jongle présentement avec l'idée d'établir une industrie de l'acier, financée par la province, pour renforcer l'économie du Québec.

Une aciérie est peut-être en fait, le projet prioritaire de ce que le premier ministre Daniel Johnson a décrit comme "une campagne très intensive de développement économique et commercial."

M. Johnson a lancé sa campagne le 3 1octobre en nommant le financier Marcel Faribault, de Montréal, conseiller du Cabinet pour diriger un organisme spécial de développement économique.

Le 10 novembre, le premier ministre annonçait que sa province songeait à acheter certaines usines d'acier, propriété de la Dominion Steel and Coal Corporation, de Sydney, en Nouvelle-Ecosse.

Sidbec, société d'Etat formée en 1964 pour l'établissement d'une usine intégrée d'acier, fut autorisée à entamer les négociations avec la Dosco.

M. Jonhson a par la suite, indiqué que la province était intéressée aux installations de Dosco au Québec, tout en n'excluant pas l'intérêt pour les usines de Dosco en Ontario.

Le premier ministre a également laissé entendre que le Québec est prêt à diriger une aciérie comme société d'Etat au début, avec l'espoir d'attirer ensuite les capitaux privés.

Lancé par les Libéraux

Le projet d'une aciérie québécoise, lancé par l'ancien gouvernement libéral, semble revenir sur la liste des priorités du gouvernement.

Les Libéraux commencèrent à étudier la possibilité d'une industrie québécoise de l'acier en 1961. Sidbec fut fondée en 1964 sous la présidence de M. Gérard Filion, ancien directeur du quotidien montréalais Le Devoir.

On acheta un terrain à Bécancour, sur le Saint-Laurent, en face de Trois-Rivières, pour l'établissement éventuel d'une ciérie dont le coût fut initialement évalué à $225 millions.

Le projet était dans les incidentes du slogan "Maitres chez nous", utilisé par l'ancien premier ministre Jean Lesage dans sa campagne de 1962 qui devait lui apporter un mandat sur la plate-forme de l'acquisition de l'Hydro-Québec par la province.

Les Québécois deviendraient "maitres dans leur propre maison" en transformant le minerai du Québec en de l'acier du Québec, dans une aciérie québécoise, pour être vendu sur un marché québécois selon des prix à la mesure du Québec.

L'aciérie intégrée groupant les hauts-fourneaux et les usines de transformation devait pourvoir le Québec d'industrie lourde devant agir comme pôle d'attraction pour les industries secondaires.

L'aciérie devait créer des emplois stables et bien rémunérés et aider ainsi au Québec à pallier le chômage chronique résultant de la trop forte exclusivité du travail saisonnier de l'industrie première.

Les grands projets

Mais l'affaire comportait des risques, des difficultés et des coûts élevés. L'on poursuivit les études commencées en 1961. La dimension du projet fut augmentée pour une économie à longue échéance et le coût monta à $350 millions.

M. Filion entrevoyait une société Sidbec capable de concurrencer sur les marchés internationaux. Il déclara : "Nous jouerons le jeu de la concurrence majeure ou nous n'existerons pas du tout".

L'ancien journaliste, dont les éditoriaux dans Le Devoir lui avaient valu quelques prix nationaux de journalisme, s'exprima plus durement dans un discours à Montréal, en avril 1966.

"Nous en sommes à nouveau au fameux dilemme des canons ou du beurre, dit-il devant la Chambre de commerce montréalaise.

"Si nous choisissons le beurre, nous dépenserons plus sur les écoles, les hôpitaux et le secours social. Si nous prenons les canons, il y aura une aciérie dont les dimensions réfléteront l'accent à mettre sur le développement économique".

M. Lesage, irrité par ces propos, prononcés au beau milieu d'une campagne électorale provinciale, promit que Québec aurait son aciérie.

Mais il devint évident que le Cabinet Lesage était divisé sur la question. Il devait être révélé plus tard que la décision avait été prise en faveur du "beurre" : dépenses pour l'éducation, la santé et le bien-être.

Démission de Filion

M. Filion démissionna de la présidence de Sidbec en mai 1966, pour devenir président de Marine Industries Limited, de Sorel. Il fut remplacé par M. Jean-Paul Gignac, directeur de l'Hydro-Québec.

Deux mois après la victoire électorale de l'Union nationale, en juin, le premier ministre Johnson révéla que son gouvernement n'était pas encore en mesure de poursuivre ou de rejeter le projet de Sidbec.

Près de 85 millions avaient déjà été dépensés au projet; M. Johnson demanda d'autres études. L'affaire Dosco devint donc l'objet d'une étude de huit mois, non encore terminée.

Dosco possède au Québec les usines d'acier suivantes :

— usines de laminoirs à chaud et à froid, à Contrecoeur, ainsi qu'une usine combinée d'acier en tiges et en lingots;

— la compagnie Montréal Works, comprenant des usines de lingots, de tuyaux, de fil de fer, de boulons et écroux et des fournaises électriques pour réduire le fer de rebut en acier;

— la compagnie Truscon Works, à Lasalle, usine de fabrication de matériaux de construction.

En Ontario, Dosco possède la firme Etobicoke Works, à Toronto, pour le fil de fer, et Canadian Bridge, à Walkerville, près de Windsor, pour la construction des ponts.

Dosco a signifié son intention de poursuivre l'exploitation de ces usines, en dépit de son retrait de l'aciérie de Sydney, en avril 1968.

Le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse doit garder l'aciérie de Sydney en service durant au moins un an.

Aucun prix n'a été révélé, mais à Sidbec, l'on a indiqué que le Québec compte pouvoir acquérir toutes les affaires de Dosco dans cette province pour "beaucoup moins de $100 millions".

Epargnez .05
CANADA PREMIERE CATEGORIE
BEURRE PIE IX
LA LB 59c
Limite de 2 lb par client avec tout achat de $5.00 ou plus.

DE MARQUE WHITE FLOCK
OEUFS FRAIS
CANADA CATEGORIE "A" GROSSEUR MOYENS
LA DOUZ. 39c
Limite de 3 douz. par client avec tout achat de $5.00 ou plus.

Epargnez .30
DE MARQUE STEINBERG
FARINE BLANCHE
A TOUT USAGE, ENRICHIE DE VITAMINES
SAC 25 LB $1.89

ÉPARGNES FANTASTIQUES

EPARGNEZ 10¢
Tarte aux fraises
FRAICHE DU FOUR STEINBERG
8 POUCES 24 ONCES CHACUNE 49c

BRIOCHES SUCREES STEINBERG
Au beurre d'arachide 12 PAR PQT 39¢

GATEAU AUX EPICES STEINBERG
Avec glaçage à la vanille et noix de coco rôtie CHACUN 39¢

GATEAUX AUX FRUITS DES FETES DE STEINBERG
CARRE tranché, 1 lb 59¢
OBLONG tranché, 3 lb $1.59
CARRE tranché, 2 lb $1.15
FESTIVAL gâteau de 4 lb $1.87

REGALS DES FETES
BONBONS MELANGES "LEEDS" pour les Fêtes Pqt 2 lb 79¢
CHOCOLATS MINUET Smiles N' Chuckles Bte 5 lb $2.89
NOIX MELANGEES de marque "Steinberg" Sac 1 lb 65¢

POUR VOTRE TABLE DES FETES
OLIVES GATTUSO "Combination" Pot 20 oz 79¢
MARINADES SUCREES "Orchard King" Pot 24 oz 39¢
BETTERAVES MARINEES "Orchard King", en boules Pot 24 oz 35¢

VOS FROMAGES PREFERES
SWANKYSWINGS de 'Kraft' variétés diverses Cont. 8 oz 49¢
READY DIPS de "Kraft" variétés4diverses Cont. 8 oz 47¢
FROMAGE GRUYERE à la carte "Steinberg" Pqt 8 oz 43¢

LEGUMES EN CONSERVE
POINTES D'ASPERGES de fantaisie "Orchard King" Bte 12 oz 49¢
HARICOTS VERTS à la française, de fantaisie "Orchard King" 2 btes 14 oz 37¢
CHAMPIGNONS en boutons "North American", de choix Bte 10 oz 49¢

ORANGES
de variété HEMLIN, Grosseur 125
Nuvelle récolte de la Floride
3 DOUZ. PAR PAQUET 85c

NAVETS FRAIS
Du Québec, Catégorie No 1 LA LB 6¢

OIGNONS JAUNES
Du Québec, Catégorie No 1 5 LB PAR SAC 49¢

CANNEBERGES
De marque OCEAN SPRAY
Variété LATE HOWE
BOITE 1 LB 35c

Les prix des fruits et légumes frais sont sujets aux fluctuations du marché.

STEINBERG

Les prix annoncés sont en vigueur jusqu'à l'heure de fermeture le sam. 9 déc. 1967 dans tous les magasins d'alimentation Steinberg Ltée.

QUELQUES-UNS DES NOMBREUX GAGNANTS DE LA "RONDELLE CHANCEUSE"

Gagnants de $5
M. Marcel Rochon, Lévis
Mme Thérèse Vézina, Lévis
M. Gaston Proulx, Lévis
M. J.-P. Fournier, Lévis
M. André Tavara, Lévis
Mme David Dussault, Lévis
Mme Claude Gosselin, Lévis
Mme J.-G. Racine, Duberger
M. D. Boisseau, Lévis
M. J.-G. Hudon, Ste-Foy
Mlle Denyse Baldue, Sillery
Hélène Bédard, Co. Lotbinière
Mme J. Lacasse, Giffard
M. Laurent Arcand, Québec
Mme Gilles Guérin, Québec
M. Benoit Marceau, Québec
Mme Bob Paré, Charlesbourg
M. Marc Demers, Québec
M. Rodolphe Houle Charlesb.
Mlle Lise DeChantal, Québec
Mme Guy Lavoie, Charlesbourg
M. André, Côté, Charlesbourg
M. Daniel Greer, Charlesbourg
M. Guy Many, Charlesbourg
M. Adélard Auclair, Charlesb.
M. A. Carrier, St-Romuald
M. E. Roulean, Québec
Mme Yvon Gaulin, Beauport
Mme E. Potvin, Duberger
Mlle Rita Coulombe, Charlesb.
M. Denis Paquet, Ste-Odile
M. L. Donaldson, Charlesbourg
Mme Fernande Emond, Charlesb.
Mlle Gabrielle Poitras, Québec
M. P.-H. Vachon, Québec
M. R. Ward, Québec
Mme Denise Gravel, Québec
Mme Lise Turgeon, Québec
Mme E. Giguère, Québec
M. F. Saindon, Québec
Mlle Jocelyne Paquet, Québec
M. Emile Gagnon, Forestville
Mme R. Bourbeau, Québec
M. Roger Pageau, Charlesbourg
M. André Audy, Charlesbourg
M. L. Gosselin, St-Albert-le-G.
Mme Huguette Martineau, Qué.
M. Albert Métivier, Québec
M. Adrien Vachon, Lauzon
Mme Yves Breton, Lévis
Mlle Danielle Marceux, Lévis
M. J.-F. Houde, Lauzon
Mme Claude Sévigny, Lévis
Mme Armand Moreau, Lévis
Mme Robert Bérubé, Lauzon
Mme L. Lévesque, Ste-Foy
M. Yvon Landry, SteFoy
Mme G. Giguère, Québec
M. G. Cleary, Sillery
M. C.-A. Veilleux, Ste-Foy
Gagnant de $100
M. Jeremie Robitaille, Anc.-Lor.

Étudiants-maîtres et ÉDUCATION

Stage SEMEA dans l'éducation

Soixante étudiants et étudiantes-maitres ont vécu tout dernièrement un stage d'entrainement aux méthodes d'éducation active. SEMEA (stage d'entrainement aux méthodes d'éducation active) révèle l'esprit de la pédagogie nouvelle : pédagogie centrée sur les besoins et intérêts de l'enfant, agent de son éducation. Interaction entre les participants, climat de recherche, esprit critique conditionnant l'acquisition de cet esprit.

Une première coudition vise à l'établissement d'échanges entre les participants. Un groupe en interaction est plus apte à recevoir et à apprendre. L'internat favorise davantage cette participation du groupe. Le travail d'équipe dans une classe permet à l'enfant de communiquer plus facilement avec les autres.

Une recherche pour l'enfant se situe dans une activité concrète. Les séméistes l'ont réalisé par le travail en ateliers; extérioriser son besoin d'expression par la peinture, le théâtre ou des découvertes scientifiques. Toute une série de possibilités créatrices que nous découvrons par le jeu de l'observation : apprendre à se redécouvrir avec ses capacités cachées.

Le stage n'aurait finalement pas atteint son objectif sans la présence d'un esprit critique chez les stagiaires. Une distinction très nette doit d'abord s'établir entre ce que l'usage reconnait comme école traditionnelle ou active et ce que nous entendons. On ne peut dire que là où s'arrête l'un commence l'autre. La pédagogie nouvelle réside dans un esprit applicable aux deux formes : nous parlons strictement de pédagogie nouvelle.

Les promoteurs de SEMEA ne veulent nullement vendre un produit. Ils ne sont pas les publicistes d'une nouvelle pédagogie québécoise; conscients de la réforme scolaire au Québec, ils offrent un éventail des moyens d'action de la pédagogie nouvelle : chacun étant libre d'accepter ou de refuser. Les méthodes utilisées ne sont pas toutes applicables au même degré, elles sont conditionnées par des facteurs économiques, sociaux, professionnels.

Les étudiants et étudiantes-maitres exigent une formation adéquate à l'heure du renouveau pédagogique. La société est en droit d'exiger la compétence du corps enseignant. Les enseignants n'y répondront que dans la mesure où le système de formation des maitres y répondra lui-même.

Francine Prémont
E. N. Laval

Fabrication d'étudiants-maîtres

Faut-il encore parler de "Fabrication d'étudiants médiocres en quantité", ou bien de "Fabrication de produits standardisés", i.e. sans vie, sans individualité propre et sans âme; en somme de bons petits bourgeois conservateurs et peureux.

Actuellement, personne ne songerait à nier le rôle primordial du maitre : prolongement de la société d'hier et d'aujourd'hui, il a charge de former la société de demain; son mandat est d'orienter et de former l'enfant et, par le fait même : la société.

L'étudiant du XXième siècle vit dans un milieu où tout n'est que technique. D'où cette exigence de leur part pour un enseignement qui colle à la réalité. Le monde du XXième siècle est en ébullition. Tous les sens de l'individu participent à la formation de notre univers, la création est intense et l'imagination délirante. Alors pourquoi l'étudiant devrait-il tolérer un enseignement passif et abstrait ? . . .

Tous sont d'avis qu'une adaptation du maitre à cette révolution quotidienne est urgente. Tous sont d'accord et personne ne bouge. Ce n'est plus cette "fabrication" d'êtres "statiques" qu'il nous faut, mais des professeurs "évolutifs", équilibrés, qui sauront s'adapter au milieu où ils auront à enseigner.

Nos écoles normales ne doivent plus être des endroits où l'on découvre le nécessaire du parfait petit professeur. Les temps sont révolus où le maitre exposait brillamment (ou non) son intellectualisme "sclérotique" qui paralysait l'enseignement et laissait l'étudiant dans une passivité "végétative".

Ce dogmatisme et ce formalisme traditionnel doit être banni de ces esprits conservateurs. Il faut que l'étudiant fasse l'apprentissage de ses possibilités de découverte et de création par l'analyse du monde qui l'entoure. Observation et expérience permettent à l'étudiant de vivre sa vie d'étudiant et non plus de la subir.

Et personne ne bouge ! . . .

Oh ! Pardon ! Erreur ! Ça bouge ! Il y a, je crois, des centaines de beaux textes sur le Renouveau scolaire au Québec, sur la Pédagogie nouvelle, sur l'Ecole Active . . . etc. Mais en réalité ,combien d'étudiants-maitres sont prêts à enseigner en septembre 1968 ? Combien ont été sensibilisés aux méthodes d'Education Active ? Combien connaissent les mots "Dynamique de groupe", "Animateur social", "Enseignement d'équipe (team teaching)" ? Combien ont eu à se servir de matériels audio-visuels ?

Et l'on prétend bouger !

Heureusement qu'il existe encore quelques étudiants désireux d'apprendre . . . Quelques étudiants-maitres qui se forment en comité et élaborent des "classes de neige", des stages en éducation active, des ateliers pédagogiques.

Nous devons faire avancer le bateau. Cessons de jouer au compromis et faisons mentir la rumeur qui veut que les enseignants soient progressistes en politique et conservateurs en pédagogie.

Richard Le Blanc,
1660, boul. de l'Entente.
E. N. Laval.

8 hommes dans l'Antarctique

CHRISTCHURCH, N.-Z. Reuter — Huit hommes ont pris le départ lundi en direction de l'Antarctique, où il parcoureront 1,200 milles dans l'une des dernières régions inexplorées du monde.

Dans deux mois environ, un avion américain ira chercher les scientifiques et les deux ingénieurs du "milieu de nulle part", rapporte un porte-parole de l'Opération Deepfreeze.

L'expédition a quitté une base américaine de l'Antarctique vendredi à bord d'auto-neige, entreprenant ainsi la troisième partie d'un périple d'exploration de 5,000 milles à travers la Terre de la Reine Maud, périple amorcé en 1964.

Cinq des scientifiques qui participent à l'expédition sont des Américains et le sixième est un Norvégien. Pendant leur voyage, le combustible la nourriture et le service postal leur seront assurés par avion.

Ils se livreront à des études sur les neiges de surface, recueilleront des données cartographiques et "auculteront" le magnétisme terrestre.

Pourquoi certains étudiants trichent-ils ?

— La société attache de plus en plus d'importance à l'étude mais l'étudiant attache de moins en moins d'importance à l'étude.
— Sur 200 étudiants interrogés, au collégial 50% des étudiants copient entièrement ou partiellement 56.5% de leurs travaux, tandis qu'au secondaire, 79% chez les filles et 90% chez les gars empruntent des travaux ou des devoirs et 70% affirment qu'il y a tricherie aux examens et aux récitations.
— Si les étudiants sont devenus des tricheurs ils n'éprouvent aucun remords, leur principale obsession étant d'obtenir un bout de papier : le diplôme.
— La majorité des examens font des élèves des "répéteurs" de la matière débobinée par les professeurs, ne fesant appel à aucune notions personnelles. Le résultat : les élèves, même les plus jeunes, se refusent à devenir des machines ou encore des perroquets.

France LEFEBVRE.

● PONTOISE, France — L'acteur Rod Steiger dans le rôle du sergent dans le film portant le titre "Le Sergent" passe en revue un groupe de soldats pendant le tournage de ce film en France.

Pièce à l'affiche au Théâtre de l'Escale

Les "Sacrés Fantômes" n'ont rien de terrifiant

MONTREAL (P.C.) — Les "Sacrés Fantômes" du dramaturge italien Eduardo de Filippon ne sont certes pas terrifiants, et les spectateurs qui vont voir cette pièce actuellement à l'affiche du Théâtre de l'Escale, passent une soirée divertissante.

Dans le rôle vedette de Pascal Lojacono, le comédien Jean Dalmain est à la hauteur de son talent pour incarner à la napolitaine, ce personnage dont on ne sait s'il est naïf ou astucieux, qui s'accommode fort bien de la présence de "fantômes" circulant en liberté dans l'appartement d'un palais soi-disant hanté.

Lionel Villeneuve est excellent dans le rôle du concierge Raphaël qui exploite cette légende de "revenants", et Hélène Loiselle fait une apparition spectaculaire toute de noir vêtue, en épouse abandonnée "morte" de cette trahison, et entourée de sa famille de l'au-delà, dont les bruyantes réactions sont bien humaines.

Au premier acte Denise Proulx fait une brève mais hilarante apparition dans le personnage de la soeur du concierge.

Les autres comédiens entrent aussi dans le jeu avec agilité, notamment Georges Carrière et Jean Brousseau, sous l'habile direction d'Yvan Canuel.

Les décors de Jean-Louis Garceau réussissent à créer l'impression de la vaste demeure où se situe cette aventure cocasse.

Cette comédie italienne, dans la version française de Jean Michaud, retrouve à Montréal le succès déjà remporté à Paris.

Une artiste de l'Arctique a exposé ses oeuvres à Ottawa

L'honorable Arthur Laing a inauguré récemment une exposition des oeuvres de Kenojuak, de Cape Dorset, célèbre artiste de l'Arctique canadien et récipiendaire de la médaille de service de l'Ordre du Canada. L'exposition eut lieu à la Bibliothèque nationale. Kenojuak et son mari, Johnniebo, y assistaient.

La collection exposée, qui se compose de gravures sur pierre et de gravures sur cuivre au nombre de 45, constitua une rétrospective des oeuvres réalisées par Kenojuak de 1959 à 1967. Furent aussi exposées cinq estampes exécutées par Johnniebo.

Née en 1927, Kenojuak a passé la plus grande partie de sa vie à Itigakjuak, campement de chasse situé à quelque 30 milles de Cape Dorset. A certaines occasions et lorsqu'il fallait refaire ses approvisionnements, elle se rendait, avec son mari, en traineau à chiens jusqu'au village.

Vu la tendance qu'ont maintenant les résidants du Nord à s'établir dans les établissements, le couple a déménagé récemment à Cape Dorset et vit dans une habitation permanente. Kenojuak a deux garçons: Adamee, 8 ans et Annaco, 11 ans, qui fréquentent l'école fédérale du village, et deux filles : Pudloo et Pee Koodlooawjuk, âgées toutes deux de 2 ans ,qui restent avec leur mère.

Kenojuak acquis une renommée internationale pour ses estampes au pochoir en peau de phoque et pour ses gravures sur pierre ou sur cuivre, ainsi que pour ses dessins de tissus. Sa première gravure, **le lièvre mangeant des algues** est au nombre des pièces exposées. Celle qui lui a valu le plus de célébrité, **le hibou enchanté**, bonne fortune d'en posséder une copie. Selon la pratique suivie à l'égard de toutes les gravures de Cape Dorset, on n'a tiré que 50 exemplaires des gravures originales sur pierre. La Galerie nationale du Canada s'est portée acquéreur des oeuvres **Le hibou enchanté** et **Entourage d'oiseaux.**

Au cours des derniers mois, Kenojuak s'est adonnée avec grand succès à la sculpture sur stéatite. Il s'agit là d'un travail épuisant, que peu de femmes osent entreprendre.

En 1961, Kenojuak a fait l'objet d'un film réalisé par l'Office national du film et qui porte son nom. Elle y apparaît dans ses rôles d'artiste et de mère, vaquant à ses occupations ordinaires et évoluant dans le magnifique décor des collines Kingnait, dans le sud de l'île Baffin.

et qui faisait partie de la collection de 1960 des oeuvres d'art graphique de Cape Dorset, est une gravure hautement prisée par ceux qui ont la

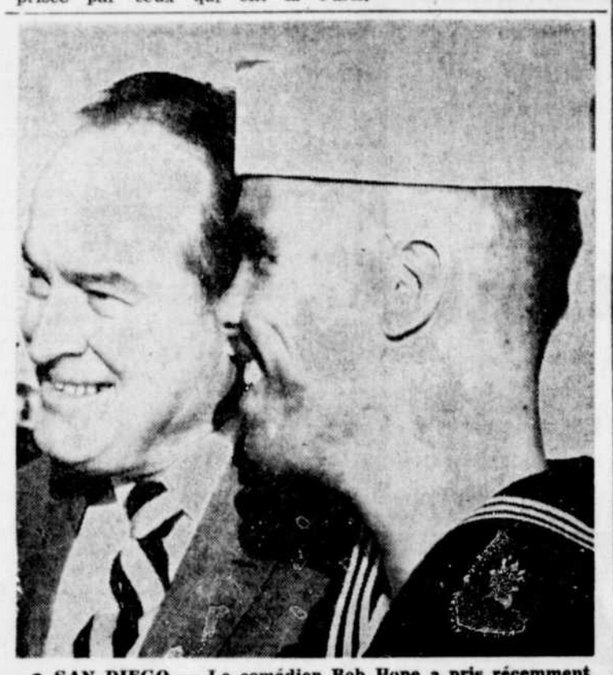

● SAN DIEGO — Le comédien Bob Hope a pris récemment quelques heures de détente en compagnie de son fils William, âgé de 21 ans. Ce dernier vient de graduer de l'école navale de San Diego en Californie.

Echos du cinéma

● Henri-Georges Clouzot fera sa rentrée cinématographique en réalisant "La Prisonnière", un film basé "sur les rapports de l'art vivant avec un monde qui est celui des magasins à prix uniques, c'est-à-dire le nôtre".

★ ★ ★

● **Jacques Poitrenaud vient d'entereprendre "Je m'appelle Jéricho", film tiré du roman de Catherine Paysan. Pn Jeune couple, au bord du divorce, décide de faire un séjour à la campagne chez le grand-père du mari, qui est vétérinaire. Le film racontera l'évolution des rapports de l'homme et de la femme dans le climat de détente des vacances et sous l'influence du vieil homme (Michel Simon) qui s'ingénie à leur rendre la vie agréable. Aux côtés de Michel Simon, Marie Dubois et Yves Lefèvre incarnent les époux désunis.**

★ ★ ★

● Philippe De Broca prépare avec Jean-Loup Dabadie et Claude Sautet le scénario de son prochain film intitulé "Les corsaires".

"Ce sera, a déclaré l'auteur de "L'homme de Rio", un film de cape et d'épée avec des accents mélodramatiques. Dans ce scénario il y a un peu d'Edmond Rostand, de Ponson Du Terrail et beaucoup de Claude Farrère, puisque les "Corsaires" sont tirés de son roman Thomas l'Agnelet qui se passe à l'époque de Louis XIV. Le héros est un garçon de 25 ans, maître d'équipage presque illettré qui devient célèbre, riche et puissant".

★ ★ ★

● **Jean Gabin et Louis de Funès seront réunis pour tourner dès le mois de janvier un film sous la direction de Denys de la Patellière. Alphonse Boudard, "La métamorphose des Cloportes", signera le scénario et les dialogues. De Funès sera le propriétaire d'une galerie de peinture qui veut acheter Jean Gabin vivant parce que celui-ci porte sur tout le corps des tatouages d'un prix inestimable : ils ont été exécutés par un peintre jadis inconnu et devenu célèbre, dont les oeuvres se vendent fort cher.**

★ ★ ★

● Charles Bitch a l'intention de réaliser "Le dernier homme", histoire d'un homme et de deux femmes qui, partis à la recherche de dessins préhistoriques, restent un assez long temps prisonniers sous terre. Quand ils reviennent à la surface du globe, ils constatent que toute vie a disparu à la suite d'une explosion atomique. La catastrophe pose évidemment des problèmes aux survivants, mais ne modifie pas leur comportement. Homme et femmes ils sont, homme et femmes ils demeurent.

postez tôt

vos cartes de souhaits

DATES LIMITES: (pour que vos cartes arrivent *avant* Noël)

13 DÉC.
POUR DISTRIBUTION AU CANADA

17 DÉC.
POUR DISTRIBUTION LOCALE

EMPLOYEZ LES ÉTIQUETTES VERTES: VOS CARTES DE NOËL ARRIVERONT PLUS VITE À DESTINATION.

Comme par le passé, les postes distribuent cette année des étiquettes "COURRIER LOCAL". Faites vos liasses et déposez-les au bureau de poste le plus près plutôt que dans une boîte aux lettres déjà trop remplie.

POSTES CANADA POST

Publication autorisée par le Ministre des Postes du Canada

ALIMENTATION Normandie

Prix en vigueur jusqu'à samedi le 9 décembre 1967.

L'ENSEIGNE OU VOUS TROUVEREZ TOUJOURS DE VERITABLES AUBAINES

PRIME DE LA SEMAINE
COUVRE-BEURRIER
En coton blanc neige de bonne pesanteur, modèle à pratique fermoir éclair à une extrémité.
SPECIAL: .99

BREUVAGE TANG cristaux saveurs orange ou raisin 5 enveloppes 3¼ oz $1.00
POIS VERTS AYLMER CHOIX NON CLASSE 4 btes 20 oz .95
SHORTENING CRISCO Boite 3 livres 1.29
GELEE EN POUDRE JELLO saveurs assorties 6 boites 3 oz .69
PAPIER DE TOILETTE BLANC SOFT-RITE 6 rouleaux .87
MIR DETERGENT LIQUIDE 2 formats 24 oz .79
MOUCHOIRS DE PAPIER SCOTTIES BLANCS 3 boites 400 .99

POMMES
MCINTOSH QUEBEC NO 1
CELLO 5 LIVRES .39

RAISINS Empereur E.-U. No 1 2 lbs .39
CELERI Californie E.-U. No 1 Gr. 24 .31
RADIS Floride E.-U. No 1 2 pqts .15

CATSUP AYLMER bout. 18 oz 2 pour .73
JUS DE TOMATES AYLMER fantaisie 5 btes 20 oz .89
CAFE INSTANTANE NESCAFE .14 Rabais Jarre 6 oz 1.09
OEUFS FRAIS Catégorie "A" gros Douz. .49
PLAT POUR LE FOUR Bol à mélanger Du four au réfrigérateur seulement .99 avec $3.00 d'achat

BOEUF DE L'OUEST
ROTI DE SURLONGE DESOSSE LA LIVRE .85
COTELETTES DE PORC frais lb .69
JAMBON CUIT tranché Swift Premium lb .99
SAUCISSE FUMEE Cello 1 lb .49 Swift Premium

Chocolat Instantané Nestlé Quik Boite 2 lbs .93
MIEL LIQUIDE Cantin Jarre 16 oz .39
SOUPE TOMATES Aylmer 6 btes 10 oz .85
SOUPES LEGUMES Aylmer 6 btes 10 oz .85
BLE D'INDE En crème Aylmer choix 4 btes 20 oz .83
FEVES JAUNES Aylmer coupées fantaisie 4 btes 20 oz .97
OIGNONS MARINES Sures Coronation Jarre 16 oz .53
PECHES AYLMER Tranchées choix 2 btes 20 oz .69
CERISES Rouges Coronation Jarre 16 oz .65
POIRES Dessert Culverhouse choix 3 btes 20 oz .79
CHOCOLAT Marquise Viau Boite 5 lbs 2.99
BONBONS Viau variétés assorties 2 cellos .69
COCONUT Blanc Dalton 2 cellos 7 oz .53
PAPIER ALUMINIUM Reynold 12 pouces 2 roul. 25 pieds .73

Attraper des baleines au lasso, un sport pour les Esquimaux

Par PAUL DUNN

OTTAWA (PC) — Quelques Indiens et Esquimaux canadiens s'adonnent à un sport qui n'a guère de chances de se développer largement: il s'agit d'attraper au lasso et d'enfourcher comme une monture une baleine blanche, appelée béluga, qu'on ne trouve que dans les eaux du cercle arctique.

Ce sport a permis, l'été dernier, à des hommes de sciences d'étiqueter les cétacés à l'embouchure de la rivière au Phoque, à 30 milles au nord de Churchill, au Manitoba. L'expédition était parrainée par le docteur D. E. Sergeant, de la station biologique arctique du bureau de recherche du ministère fédéral des Pêcheries, à Ste-Anne-de-Bellevue, au Québec.

M. Sergeant raconte l'accomplissement de sa mission dans la revue du ministère, Pêcheries du Canada. Le savant étudie la population de baleines blanches de la baie d'Hudson depuis une douzaine d'années et il a dirigé l'étiquetage de plus de 150 bélugas, en juillet dernier.

L'expédition était formée de 10 canots portant 20 chasseurs de baleines de Churchill. On entrainait certaines baleines en eau peu profonde où l'on fixait étiquette, à la main, à une de leurs arêtes dorsales. D'autres furent étiquetées à l'aide d'un harpon spécial qu'on retirait après avoir planté l'étiquette au dos de la béluga.

MIGRATION DE 500 MILLES

Le bureau de recherche espère que les chasseurs retourneront suffisamment de ces étiquettes pour déterminer le mouvement des bélugas dans la baie, pour établir s'il s'agit de bandes distinctes dans certaines régions ou si les cétacés se mêlent entre groupes, le long de la côte et dans les eaux plus profondes de la baie.

On obtint un premier résultat de l'étiquetage, en octobre, lorsqu'un béluga fut capturée à Repulse Bay, à quelque 500 milles au nord du lieu d'étiquetage.

Capturée dans un filet par un Esquimau, la baleine avait parcouru quelque 500 milles en deux mois, ce qui confirma la théorie scientifique selon laquelle les baleines voyagent sur de grandes distances et hivernent dans les parties occidentales et septentrionales de la baie d'Hudson.

Les renseignements aident également à déterminer la dimension et les limites possibles de la population des baleines, afin d'éviter leur épuisement.

Avant l'expédition de M. Sergeant, la béluga n'avait jamais été étiquetée. Les chasseurs indiens apprirent vite à décrire un arc avec leur canot-automobile et à détourner les cétacés vers des eaux peu profondes.

On retenait la béluga à l'aide d'un lasso improvisé pendant que M. Sergeant étiquetait l'animal.

Il s'agissait alors de sauter dans l'eau froide pour éviter les contorsions de la bête. On marqua quelque 500 baleines en eaux peu profondes.

TRENTE PIEDS

Le sport d'"équitation" à dos de baleine commença lorsque John Dick, capitaine du bateau de ravitaillement, enfourcha un cétacé. Francis Spence, Indien cri, monta une béluga et la suivit jusqu'à 30 pieds sous l'eau pour remonter ensuite, sain et sauf.

Le béluga peut procurer de la nourriture, de l'huile et du cuir. La baleine blanche est l'une des plus petites de la famille des cétacés; elle ressemble au dauphin et au marsouin, mesure en moyenne 11 pieds et pèse 1,200 livres.

Il existe à Churchill, sur la baie d'Hudson, une usine de transformation des produits de la béluga. Les Indiens, Esquimaux et Métis se servent de harpons et de fusils pour tuer le cétacé.

Le ministère des Affaires du Nord a établi des règles strictes, et un centre pour les chasseurs de gros gibier, à Churchill. Ce sport donne du travail aux gens de l'endroit qui agissent comme guides. Dix-sept chasseurs, la plupart des Etats-Unis, ont pris 15 bélugas en 1966.

La viande de la baleine blanche est comestible et selon le ministère des Pêcheries, "le steak de béluga pourrait bien devenir un plat de gourmet."

Souvenirs de cowboy

VANCOUVER (PC) — Alors que la plupart des grandes villes de la Colombie-Britannique n'était encore que des villages de pionniers, l'ancien cowboy Leslie Leighton, âgé de 83 ans, parcourait sur son cheval Rags le territoire de Cariboo, à l'intérieur de la Colombie.

Maintenant installé confortablement dans un appartement de Vancouver, il aime encore à se rappeler du bon vieux temps.

Ainsi raconte-t-il comment, en 1907, son frère Raymond et lui domptèrent deux mules contrairement à l'usage, pour leur employeur à Savona.

Quand on leur ordonnait d'avancer, les mules demeuraient arrêtées et à l'ordre de stopper, elles prenaient de l'allure.

Né à Savona en 1884, M. Leighton appartient à une famille qui habite la Colombie depuis six générations. Durant plusieurs années, il travailla comme cavalier pour conduire les wagons de la compagnie B. C. Express, à Ashcroft.

Accord entre le France et le Québec

QUEBEC (PC) — Un accord concernant le dépôt légal des livres français au Québec et des livres québécois en France sera mis en application dans un avenir prochain, au niveau des bibliothèques nationales de chaque pays.

Dans un communiqué remis à la presse hier à Québec, le ministre des Affaires culturelles, M. Jean-Noël Tremblay, dit avoir pris cette décision à la suite de la visite au Québec du ministre de l'Education de France, M. Alain Peyrefitte.

Une communication franco-québécois annonçait le 15 septembre dernier, que dix-sept décisions de principe avaient été arrêtées entre la France et le Québec, dont un article mentionnait le dépôt légal des livres français au Québec et des livres québécois en France.

OUVERT TOUS LES SOIRS JUSQU'A NOEL,
C'EST LA FETE DES ENFANTS,
OFFREZ-LEUR LES JOUETS QU'ILS AIMENT

Pollack Québec Sainte-Foy

Les sentinelles de l'air à prix d'aubaines

A- Thunderbird no 1
Rég. 1.66 .77
Pour le jeune garçon qui rêve d'atteindre un jour la lune. Cette fusée fonctionne à friction, elle est en plastique gris.
A batteries 3.66

C- Thunderbird no 4
Rég. 3.98 3.66
Vaisseau de l'océan! Fusée amphibie fonctionnant à piles. Ce vaisseau de l'océan, de forme intéressante est en plastique jaune.

D- Thunderbird no 5
Rég. 3.98 3.66
L'appareil moniteur de l'espace, celui qui garde un oeil sur toute la flotte. Il fonctionne au moyen de piles.

B. Thunderbird no 3
Rég. .98 .77
Cette magnifique fusée de l'espace fonctionne à friction. Elle est en plastique rouge. C'est une reproduction de la fusée à quatre étages.

ECRIVEZ C.P. 1277 — TELEPHONEZ: 529-9292 — Québec, Jouets (rayon 910) quatrième étage — Sainte-Foy, étage du Mail.

Une poupée qui marche et patine!...
Tout en faisant ses premiers pas, elle sait déjà patiner et... sans aide. Ses cheveux en saran sont enracinés, ses yeux mobiles et son corps flexible. Fonctionne à piles. H. 18". 16.88

Le soldat GI-Joe H. 11½"
Le plus obéissant des soldats: il prend toutes les positions qui vous plaisent: il tourne la tête, courbe les épaules, tourne le buste, bras et avant-bras articulés indépendamment, pieds et jambes mobiles. 3.97

Elle boit, pleure et se mouille
"Cheerful Tearful" change d'expression selon ses humeurs. Elle sourit, fait la moue et verse de véritables larmes. Couches absorbantes, bottillons et biberon. 6½". 3.88

Les voitures "Motorifique"
Impala, Corvette, Mercury, Chevy, Ferrari, Baracuda et Aston Martin feront la joie des jeunes garçons. Carrosserie de plastique finement détaillée, 4½", s'adapte sur châssis motorifique. 3.33

Guitare à six cordes
Modèle authentique importé d'Italie, guitare à 6 cordes, en bois poli. Chevilles faciles à régler, manche renforcé. C'est l'instrument tout indiqué pour une première étude en musique. 14.98

Pick-up truck
Un gros camion tout de métal solide. Grande caisse à l'arrière permettant de transporter du sable. 15 pouces de long et 5" de haut. Couleur: rouge. 4.98

Mallette "Barbie" et "Francie"
Mallette en vinyle avec compartiments séparés pour la poupée et sa garde-robe. Armoires et tiroirs pour accessoires. Motifs modernes, blanc ou noir. 5.97

L'hôtesse... en herbe
Service à déjeuner Corn Flower, pour le moment le plus apprécié des petites filles qui jouent "aux grandes": L'heure du goûter. Des couleurs qui plairont. 1.98

Sacs de sable
Un jeu compétitif ou chacun peut prouver son habileté. Gagnez des points selon votre adresse! Toute la famille y prendra plaisir. Construction solide en bois. 4.75

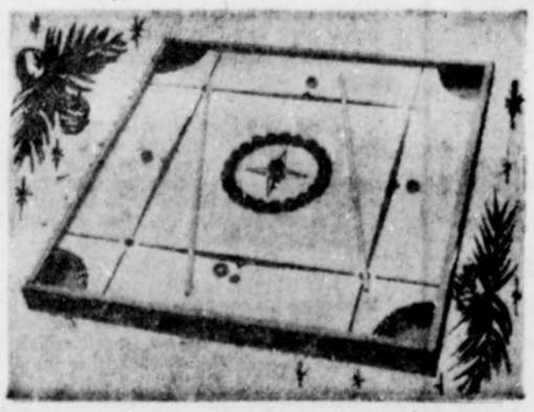

Jeu de croquignole
Table de masonite avec cadre de bois fini naturel. Fabrication solide. Les croquignoles sont incluses. 6.50
Table sur pivot: 7.99

Tunnel ou pont, le Québec métropolitain a besoin d'une nouvelle voie d'accès entre les deux rives

Le Bureau de l'Industrie et du Commerce a déjà soumis six projets au gouvernement

Pour solutionner le problème, de plus en plus aigu, de communications entre les deux rives du Québec métropolitain, le Bureau de l'Industrie et du Commerce suggère toujours le construction d'un tunnel ou d'un pont suspendu.

Dans un mémoire publié en 1963, le Bureau métropolitain soumettait au premier ministre Jean Lesage, six projets, soit ceux de quatre tunnels et deux ponts.

Le chapitre, consacré à l'étude des solutions, c'est-à-dire des travaux requis pour répondre aux besoins présents et futurs de la circulation routière entre les deux rives, est divisé en deux parties distinctes.

La première partie porte sur un lien de centre à centre, entre Québec et Lévis. La seconde, sur les améliorations à apporter dans l'axe du pont de Québec actuel.

LES TUNNELS . . .

PROJET "A" — Le premier projet consiste en un tunnel creusé dans le roc, avec revêtement intérieur en béton. Composé de deux galeries parallèles suffisamment larges pour contenir une voie double chacune, ce tunnel serait complété par une petite galerie de service située entre les deux grandes voies de circulation. Sa longueur totale serait d'environ 14,500 pieds; sa pente maximum du côté de Lévis, de 4.5%, du côté de Québec, de 3.3%. Son axe, sous le fleuve, s'orienterait d'un point situé à l'angle de la Grande-Allée et de la rue de Lachevrotière, à Québec, à un autre situé à proximité de la Côte Rochette, à Lévis. Dans le projet soumis, sa sortie et son entrée, du côté de Québec, sont situées en ligne droite avec la rue de la Couronne et le rue Dorchester, deux artères à sens unique pouvant être facilement raccordées au boulevard Laurentien en voie de parachèvement. Ces bouches pourraient, sans que le coût ne soit sérieusement affecté, être déplacées latéralement vers l'est ou l'ouest, à peu près n'importe où, au pied du Cap, entre la Place Parent et la rue Aqueduc. Les bouches du tunnel, du côté de Lévis, seraient situées à proximité de la Côte Rochette. A cet endroit, l'on disposerait d'un terrain ayant une superficie suffisante pour établir, si nécessaire, des postes de péage. Ce projet prévoit également la possibilité d'établir sous terre, aux environs de l'endroit où l'axe du tunnel couperait l'axe de la Grande-Allée ou celui du futur boulevard Saint-Cyrille, et au niveau du tunnel, une station d'autobus qui communiquerait avec la surface par des ascenseurs et des escaliers mobiles, ce qui permettrait à la population de la Rive-Sud d'avoir très facilement accès au coeur de la haute-ville sans nécessairement devoir se rendre jusqu'à la sortie du tunnel. Le coût global du projet "A", en excluant le prix à payer pour les terrains à exproprier, mais en incluant non seulement le coût du tunnel proprement dit mais également le coût des travaux préliminaires, des travaux extérieurs et des travaux de génie, s'élèverait à $33,300,000. On estime la durée des travaux à 4 ans.

PROJET "B" . . .

PROJET "B". — Ce projet est un variante, en somme, du projet "A", auquel l'on ajouterait une troisième galerie à voie double. Dans ce cas, la galerie de service serait placée sous l'un des trois tunnels, celui du milieu de préférence. Elle servirait à la ventilation du seul tunnel situé immédiatement au-dessus et en même temps au pompage, aux collecteurs d'eau, câbles, etc., des trois tunnels. A la base de chacun des tunnels latéraux, on excaverait un gros caniveau, qui servirait à la ventilation seulement.

PROJET "C" . . . $53,600,000

PROJET "C". — Un troisième projet de tunnel dans le roc, composé de deux galeries parallèles avec revêtement entérieur en béton, chacune de ces galeries devant comprendre deux voies de circulation. Aucune galerie de service n'est prévue, la section des galeries principales étant circulaire. La pente maximum est également de 4.5%. La longueur totale serait d'environ 19,400 pieds. Chaque galerie prévoit une troisième voie montante pour les camions. L'axe de ce tunnel serait le même que celui des projets A et B. Les sorties du côté de Québec sont également prévues à la tête des rues Dorchester et de la Couronne: elles pourraient aussi être déplacées vers l'est ou vers l'ouest dans des limites raisonnables, sans affecter le coût du projet. Le temps d'exécution du projet est également estimé à 4 ans.

PROJET "D" . . . $60,700,000

PROJET "D". — Celui-ci peut-être subdivisé en quatre sections distinctes: 1°. Du côté de Québec, un tunnel de 5,240 pieds de longueur, creusé dans le roc entre le boulevard Charest et la rive du fleuve; 2°. Un tunnel préfabriqué, composé de caissons en béton qui seraient flottés et mis en place, par immersion, dans une tranchée pratiquée d'une rive à l'autre dans le lit du fleuve; 3°. Du côté de Lévis, une sortie en tranchée; 4°. Un raccordement routier, à ciel ouvert, avec la route transcanadienne .La longueur totale de ce projet est de 24,000 pieds environ.

La pente maximum atteindrait 4.5% du côté de Lévis et 4.0% du côté de Québec. Le tunnel serait fait de deux galeries parallèles à deux voies de circulation chacune, une troisième voie montante devant permettre aux camions de gravir les pentes de 4% de plus. Une galerie de service serait localisée entre les deux galeries principales dans la partie submergée du tunnel, etc. . .

PROJET "E" . . . $44,600,000

PROJET "E". — Ce projet consiste en un pont suspendu à quatre voies de circulation, dans l'axe du projet "A", avec raccordement en surface à la route transcanadienne sur la Rive-Sud et raccordement par tunnel dans le roc jusqu'à la rue Fleurie du côté de Québec. La longueur totale du projet serait de 19,200 pieds, soit un tunnel de 4,700 pieds, du côté de Québec ,un pont suspendu de 5,400 pieds au-dessus du fleuve, et des voies d'accès d'environ 8,400 pieds, du côté de Lévis est de 700 pieds du côté de Québec, etc . . .

PROJET "F" . . . $44,600,000

PROJET "F". — Ce dernier, le moins détaillé de tous, consiste en un pont suspendu d'une portée totale de 5,200 pieds, avec travée centrale de 3,300 pieds. Ce pont serait situé dans l'axe des projets A, B et C. Il serait construit à la hauteur de la falaise sur les deux rives. Le projet soumis ne comprend aucune étude des raccordements avec le réseau routier et les rues de la cité de Québec. Le coût estimatif du pont: $44,600,000.

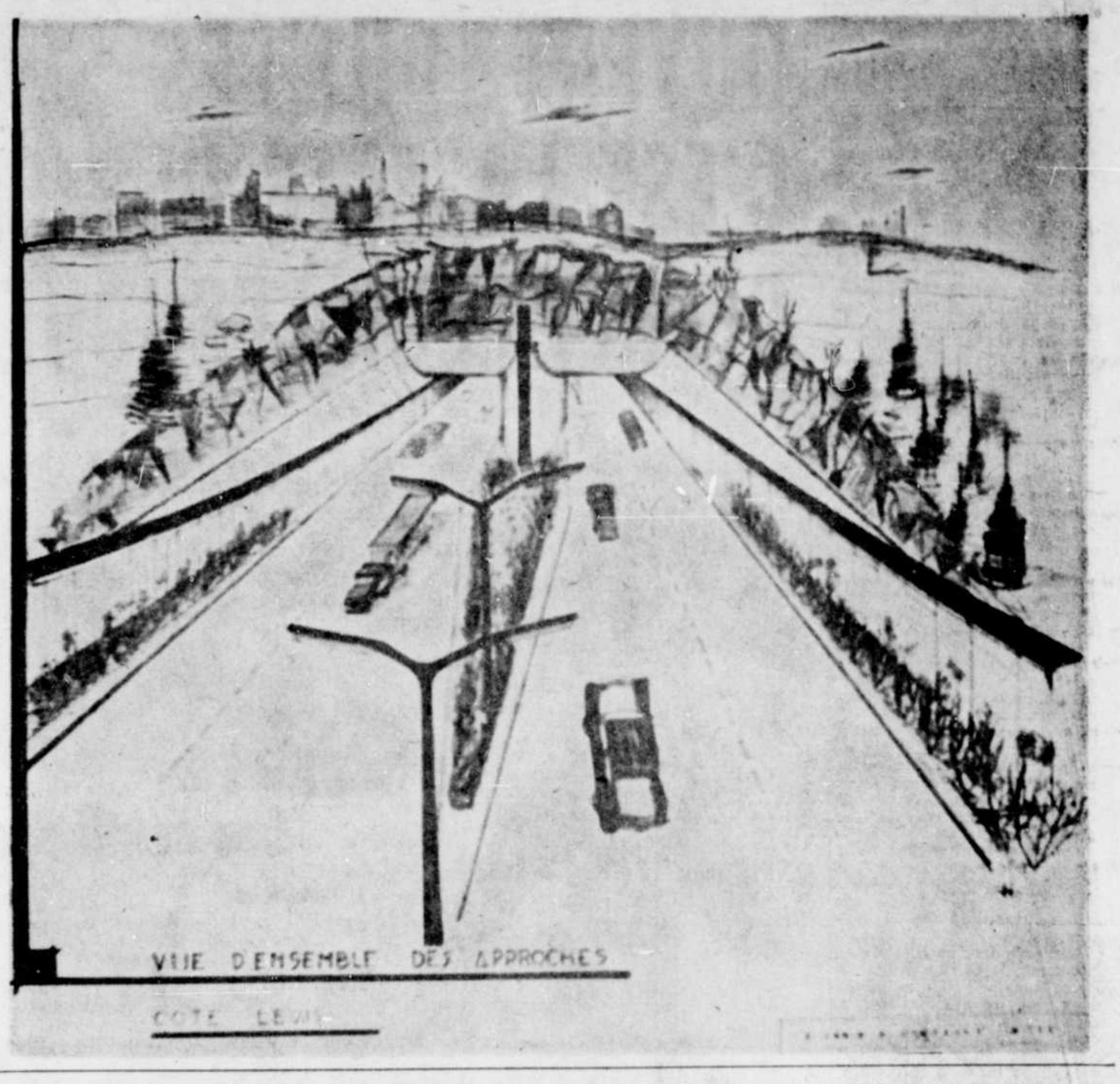

Textes de Eddie Labrie

Des erreurs parfois. Pourquoi pas?

Vous vous sentez parfois paralysé par la crainte d'échouer? Souvenez-vous que tous ceux qui ont le mieux réussi dans la vie ont appris à assumer la responsabilité de leurs erreurs comme de leurs exploits. Lisez à ce sujet le réconfortant article de Sélection du Reader's Digest de décembre, et apprenez à tirer parti de vos erreurs. Elles sont indispensables à qui veut vraiment vivre!

● La congestion de la circulation sur la seule voie d'accès entre Québec et la Rive-Sud est quelque chose de connu des Québécois depuis nombre d'années. Tous s'accordent à dire que la construction d'un deuxième pont parallèle au pont de Québec ne réglera pour autant le problème puisque la région métropolitaine a besoin d'une voie d'accès rapide entre les deux pôles d'attraction des deux rives: Québec et Lévis. Le pont de Québec est situé à près de 8 milles du centre-ville. La photo ci-dessus qui nous donne un aperçu de l'embouteillage près du pont de Québec aux heures de pointe fut prise en 1963. La situation ne s'est certainement pas améliorée depuis.

Le tunnel est la meilleure solution

Selon le Bureau de l'Industrie et du Commerce du Québec métropolitain, il serait de beaucoup préférable d'envisager la réalisation d'un tunnel entre Québec et Lévis. Il appert qu'un tel projet coûterait légèrement moins cher et posséderait certains avantages incontestables sur un pont, notamment du point de vue de la défense nationale, de la possibilité de percer en temps utile et à un prix beaucoup moindre, une troisième voie double, des conditions climatiques plus favorables, de la navigation dans le port de Québec, et recevrait l'appui à peu près unanime de tous ceux qui tiennent à garder intact le grandiose panorama de la vieille cité de Champlain.

C'est là l'essentiel d'un mémoire présenté en juin 1963, au premier ministre du Québec, M. Jean Lesage, par le Bureau de l'Industrie et du Commerce du Québec métropolitain, qui s'était vu confier, dans le temps, le mandat explicite d'étudier le problème des communications routières entre les rives du Saint-Laurent dans la région métropolitaine de Québec.

Par ailleurs, le Bureau métropolitain est d'avis qu'un pont avec tunnel dans le roc demeure une solution valable, parce que, du point de vue purement technique, elle réglerait le problème de la circulation et que l'érection d'un pont suspendu, complété par un tunnel dans le roc, peut cependant être considérée comme une solution de rechange, qui serait toutefois moins avantageuse à plusieurs égards, etc. . .

Plan d'amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi, des livres de graisse disgracieuse! Etablissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile—et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez quatre onces de Concentré Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le plan Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les pouces réduisibles de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaitra vite—combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

COMMISSION D'ENQUETE SUR LA SANTE ET LE BIEN-ETRE SOCIAL

AVIS PUBLIC

La Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social tiendra à Québec une journée d'audiences publiques au cours de laquelle les personnes et les associations qui ont été convoquées pour une heure précise pourront se faire entendre.

Toute autre personne, institution ou association désireuse d'assister aux audiences est également priée de se présenter, à compter de 9 heures de l'avant-midi, le 7 décembre 1967, à la salle de conférence de l'Hôpital Notre-Dame-de-l'Espérance, 383, Chemin Sainte-Foy, à Québec.

Le secretaire,
Gérard NEPVEU.

C. ROBITAILLE inc.

Cadeaux aussi agréables à donner qu'à recevoir

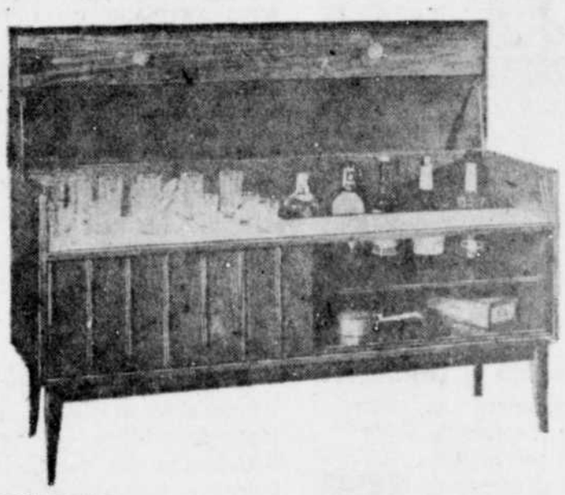

CELLARETTE en noyer satin ou mat, avec ou sans verrerie. Divers modèles. $46 à $229.

TABLE A TELEPHONE avec étagère et banc à même. $36.98 à $54.

COFFRE EN CEDRE ou fini noyer suédois, imperméable à la poussière. Compartiment détachable et à levier.

Superbe choix de tables à café, tables de bout, tables étagère ou pour lampes. Prix variés.

2 HEURES DE STATIONNEMENT GRATUIT dans tous les parcs de St-Roch, avec achat de $2.00 ou plus.

BAHUT de grand style en noyer mat ou fini satin. Divers modèles à votre choix. $87 à $200.

C. Robitaille Inc., 200 Est, St-Joseph — Tél.: 529-2141

Ouvert tous les soirs, excepté le samedi

CINE BULLETIN

APPRECIATION DES FILMS

"Appréciation des films" est un service de l'Office des Communications sociales (organisme de l'Episcopat canadien).

Les appréciations portent essentiellement sur la valeur humaine et chrétienne des films.

D'autres renseignements sont donnés, complémentairement, sous forme abrégée :

EXPLICATIONS

CONVENANCE POUR LES JEUNES. — (E) enfants; (A) adolescents. VALEUR ARTISTIQUE. — 1 chef d'oeuvre; 2 remarquable; 3 très bon; 4 bon; 5 moyen; 6 pauvre; 7 minable.

CANADIEN. — Lana déesse blonde de la jungle (6) à 1.00, 3.52, 6.44, 9.41. La déesse du Rio Beni (A6) à 2.30, 5.12, 8.04. Films à venir à 3.45, 6.37, 9.34. Fin à 11.01 hres.

CANARDIERE. — L'Odyssée du docteur Munthe (6) à 1.15, 4.30, 7.45. Fantômas se déchaine. No 2 (E-4) à 2.50, 6.05, 9.25. Continu de 1.15 à 11.00 hres. (4e semaine).

CAPITOL. — Représentation continue de 1.00 à 11.05. Dollars au Nebraska (—) à 1.00, 4.20, 7.45. Hell's Angels on Wheels (5) à 2.45, 6.05, 9.30. (2e semaine).

CARTIER. — La dixième victime (5) à 12.45, 3.45, 6.37, 9.45. Films à venir à 2.17, 9.36. La flamme et le feu (2) à 2.25, 5.17, 8.16. Nouvelles à 8.09. Fin à 11.17.

EMPIRE. — Films à venir à 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. Sujets courts à 1.03, 3.05, 7.05, 9.05. Belle de jour (3) à 1.20, 3.20, 5.20, 7.20 et 9.20 hres. Fin à 11.00 hres. (6e semaine).

IMPERIAL. — Hier, aujourd'hui, demain (6) à 1.17, 5.04, 9.03. Sujets courts à 3.17, 7.04. Le mari de la femme à barbe (6) à 3.27, 7.26. Fin à 11.03 hres.

LAIRET. — Lana déesse blonde de la jungle (6) à 1.00, 3.48, 6.41, 9.49. La déesse du Rio Beni (A-6) à 2.20, 5.08, 8.11. Films à venir à 3.40, 6.33, 9.41. Fin à 11.09 hres.

LE BIJOU. — Actualités à 6.40. Annonces à 6.50. Trois filles à Madrid (4) à 7.00. Zorba le Grec (2) à 9.00. Fin à 11.25 hres.

LEVIS. — L'homme robot Cyborg 2087 (A-6) à 7.30. Le monstre des profondeurs (3) à 9.00 hres.

LIDO. — D pour Danger (4) à 7.30. Madame X (6) à 9.15 hres.

ODEON (Salle Dauphine). — Le corbillard s'emballe (—) à 12.40, 4.15, 7.45. Georgy Girl (5) à 2.30, 6.05, 9.35. Fin à 11.15 hres.

ODEON (Salle Frontenac) — Vol du Phoenix (A-4) à 12.40, 4.20, 8.00. Ne pas déranger s.v.p. (5) à 2.40, 6.20, 10.00. Fin à 11.40 hres. (2e semaine).

PARIS. — La conquête de l'ouest (A-4) à 12.15, 3.00, 6.00, 9.00.

PIGALLE. — Actualités à 12.45, 4.27, 8.09. Les fausses ingénues (4) à 12.55, 4.35, 8.20. Le repos du guerrier (5) à 2.35, 6.15, 9.55.

PRINCESSE. — L'amour en 4e vitesse (6) à 1.00, 3.58, 6.48, 9.38. Sujets courts à 2.33, 5.23, 8.13. Les héros meurent jeunes (6) à 2.43, 5.33, 8.18. Fin à 11.03 hres.

SILLERY. — Les tontons farceurs (E-3) à 7.30. Freud passions secrètes (2) à 9.20. Fin à 11.29 hres.

STE-FOY (Salle Alouette) — To Sir With Love (4) à 7.00, 9.00. Fin à 11.05. Matinée, mercredi, samedi et dimanche : To Sir With Love à 1.00, 3.05, 5.10, 7.15, 9.20. Sujets courts à 2.50, 4.50, 6.55, 9.05. Fin à 11.06 hres. (3e semaine).

STE-FOY (Salle Champlain) — Dollars au Nebraska (—) à 6.15, 9.35. Hell's Angels on Wheels (5) à 7.45. Fin à 11.00. Matinée, mercredi, samedi et dimanche : Hell's Angels on Wheels à 1.00, 4.15, 7.35. Dollars au Nebraska à 2.20, 6.10, 9.25. Fin à 11.00.

ST-ROMUALD. — Les séducteurs (4) à 7.30. Mystère sur la falaise (A-3) à 9.13 hres.

STUDIO 9. — Jules et Jim (3) 7.30 et 9.45 hres. Fin à 11.30 hres.

Jean-Paul Lemieux expose à la Galerie nationale

La rétrospective de l'artiste québécois Jean-Paul Lemieux ouvre sur un dessin à l'encre de la mission Saint-Gabriel, en Californie, qu'il a exécuté en 1917 alors qu'il avait 13 ans.

L'oeuvre la plus récente qu'il a achevée au début de cette année, "La Visite", appartient à la collection permanente de la Galerie nationale du Canada.

Pour marquer les cinquante ans de carrière de l'artiste, on a réuni 105 peintures et dessins provenant de collections publiques et privées d'Europe et d'Amérique du Nord, y compris la collection de Sa Majesté la Reine. Ces pièces constituent un vivant témoignage d'un demi-siècle de création par "un artiste qui, mieux que tout autre peintre de notre temps, a saisi l'essence même du peuple québécois".

Ce sont là les paroles de David G. Carter, directeur du Musée des Beaux-Arts de Montréal qui a organisé l'exposition dans le cadre des projets du centenaire. Montréal et Québec ont vu cette exposition et c'est maintenant au tour d'Ottawa où elle sera présentée à la Galerie nationale dès le 7 décembre à 17 h. 30. Jean-Paul Lemieux a été invité à inaugurer l'exposition qui lui est consacrée.

Dans l'avant-propos du catalogue, M. Luc d'Iberville-Moreau, conservateur en chef du Musée de Montréal, qui a pris la suite de l'ancien directeur adjoint, M. Edward P. Lawson, dans l'organisation de l'exposition dit des oeuvres de Lemieux : "Entre chacun de ses tableaux ou chacune de ses périodes, il existe peu de différences tant l'artiste est gouverné par les mêmes émotions. On y trouve une austérité enrichie par une dignité rustique et orgueilleuse. La peinture de Lemieux, c'est d'abord un climat, un état d'esprit. Ses personnages prennent place dans une nature immense, conscients du vide qui les entoure et impuissants à agir".

"L'art de Lemieux est un art simple qui catalyse toute une époque où la peinture figurative semble un peu oubliée par les peintres contemporains, il est réconfortant de trouver un peintre puisant son inspiration dans son pays. A travers ces images identifiables, Lemieux a su s'exprimer dans un style particulier et créer un monde profond et personnel".

Trois autres peintures de la collection permanente de la Galerie nationale figureront aussi dans l'exposition, soit "La Fête au couvent" (1955), "Le Train de midi" (1956) et "L'Orpheline" (1957).

Jean-Paul Lemieux est né à Québec en 1904. A 10 ans, il rencontre à Montmorency un peintre américain du nom de Parnell qui l'encourage à s'essayer au dessin. En 1916, sa famille part s'établir en Californie, mais regagne Montréal l'année suivante pour y demeurer. Il fréquente le collège Mont-Saint-Louis pendant deux ans, puis il s'inscrit au Collège Loyola. Il suit en même temps des cours hebdomadaires de peinture à l'aquarelle.

En 1926, il s'inscrit à l'Ecole des Beaux-Arts de Montréal. Après deux ans d'absence, de 1929 à 1931, qu'il passera à voyager en Europe, à visiter la Californie et à ouvrir un atelier d'art industriel à Montréal sans succès d'ailleurs, il retourne aux Beaux-Arts et obtient son diplôme en 1934. La même année, il devient professeur adjoint dans cette école, et l'une de ses peintures lui vaut le prix Brymner. Il occupe, l'année suivante, le poste de professeur de dessin et de peinture à l'Ecole du Meuble, puis en 1937, l'Ecole des Beaux-Arts de Québec l'engage comme professeur. Après un bref intermède, Lemieux enseignera à Québec de 1940 à 1965. Actuellement, il passe la majeure partie de l'année dans sa maison de l'Ile-aux-Coudres.

• ROME — Le Beatle Ringo Starr a été accueilli à l'aéroport par l'actrice suisse Ewe Aulin. Le chanteur-acteur moustachu qui était préposé à la batterie dans l'orchestre des Beatles doit figurer avec cette jeune actrice féminine dans le film "Terry" tourné présentement en Italie. Les autres interprètes du film sont Richard Burton, Marlon Brando, et Sugar Ray Robinson.

A Québec aujourd'hui

Arts

SOCIETE DES PHOTOGRAPHES ARTISANS DE QUEBEC — Exposition de photographie à Place Ste-Foy.

LA HUNE, Charlesbourg — Exposition des aquarelles d'Albert Rousseau.

CERCLE GOETHE ET SOCIETE ARTISTIQUE DE L'UNIVERSITE LAVAL — Au théâtre de la cité universitaire à 8h.30 p.m. Bruno Hoffman et sa harpe de verre.

PALAIS MONTCALM — L'Estoc présente à 8h.30 p.m. "Les petits bourgeois" de Maxime Gorki.

Convocations

SOCIETE PHILATELIQUE DE QUEBEC — Réunion au centre Audio-Bisuel, 1158 rue Bourlamaque, à 8h.30 p.m. Conférence de M. Burroughs Pelletier. L'entrée est libre.

INSTITUT CANADIEN — "Pour elles" : la diététiste à toutes les sauces. Invitées : Nicole Letellier, Sr Yolande Brodeur, Michèle Goulet et Céline Kirouac, à 8h.30 p.m.

CLUB D'ADMINISTRATION INDUSTRIELLE — Diner à 6h.15 p.m., au restaurant Barillet. Conférence de M. Marc Bélanger sur "L'homme et la collectivité".

SOCIETE DE CRIMINOLOGIE DE QUEBEC — Réunion à 8h. p.m. à l'édifice des Syndicats nationaux, 155 est, boul. Charest. Conférence de Me Guy Bertrand sur "L'égalité devant la loi".

CHAMBRE DE COMMERCE DE STE-FOY — Diner au motel Neptune à 6h.30 p.m. Conférence de M. Claude Duhamel, "L'efficacité, problème No 1".

SOCIETE DE GEOGRAPHIE DE QUEBEC — A l'amphithéâtre de la faculté de médecine à 8h.30 p.m., "Washington". Diapositives de la capitale des Etats-Unis et montage sonore par M. Joseph Lavergne, directeur de l'Institut Canadien.

Nouveau conseil d'administration des Festivals de Musique du Québec Inc.

L'Assemblée annuelle des membres de Les Festivals de Musique du Québec Inc. a eu lieu à l'Hôtel Windsor, récemment. A cette occasion les 110 membres présents ont élu le nouveau Conseil d'administration pour l'exercice 1967-1968.

Président : M. Marcel Inkel, Montréal; vice-présidents : M. Guy Bacon, Trois-Rivières; M. Raymond Laframboise, Montréal; M. Jacques Dionne, Sherbrooke; Mme Edgar April, Rivière-du-Loup; Mme Paul Murdock, Chicoutimi; secrétaire : Mme Hélène M. Stevens, Montréal; trésorier : Mlle Denyse Raymond, Montréal; directeur-général : M. Claude Deschamps, Montréal; conseiller juridique : Me Paul Beaudry, Montréal.

Administrateurs : Mme Albert Allard, Baie-Comeau; Mme Pierre-H. Charland, Montréal; Mme Louis-J. Clément, Montréal; M. Jacques Delorme, Sherbrooke; Mme Léon Des Rivières, Québec; M. Pierre Emond, Vaudreuil; M. Luc Lamoureux, Shrebrooke; Mme André Loiselle, Montréal; Dr C.-A. Martin, Québec; Mme David Michaud, Rimouski; Mme Louise René De Cotret, Trois-Rivières; Mme Maurice Paul, Trois-Rivières; Mme Lambert Gibeault, Hull; Mme Yves Marmen, Rimouski; Mme Camille Rioux, Rivière-du-Loup; Mme Yolande de Robitaille, Rouyn; Mme Jean-Louis St-Pierre, Rouyn; M. E.-Henri Talbot, Québec; Mme Gaston Simard, Baie-Comeau; M. Jean Woods, Hull.

Monsieur Armand G. Bois-clair a également été élu président honoraire ce qui représente le premier membre honoraire accepté par Les Festivals depuis leurs débuts.

Les Festivals de Musique du Québec Inc. célèbrent cette année leur 10ème année de fondation et ils s'attendent à recevoir plus de 40,000 participants ce qui représenterait une augmentation de 5,000 sur l'an dernier.

Les concours ont lieu dans quatorze (14) villes différentes, du 17 avril au 26 mai 1968 et la date limite d'inscriptions des participants a été fixée au 4 janvier 1968.

L'émission TEMOIGNAGE
CKCV 1280
6.05 a.m. et 3.05 p.m.
ANIMATEUR :
PAUL HAMEL, s.j.

HOMMAGE AU CARDINAL Paul-Emile Léger

Mercredi, 6 décembre. — En hommage à Son Eminence le Cardinal Léger qui nous quitte pour l'Afrique, l'émission TEMOIGNAGE présentera quelques souvenirs du grand apôtre, Raoul Follereau qui a "dansé avec les lépreux".

Jeudi, 7 décembre. — Un des souvenirs que son Eminence le Cardinal Léger nous laissera, c'est son grand esprit d'oecuménisme qui a transformé notre milieu. Le Cardinal Léger dira au Père Paul Hamel animateur de l'émission TEMOIGNAGE, comment il conçoit l'oecuménisme.

PALAIS MONTCALM
à compter du 5 décembre
LES PETITS BOURGEOIS DE MAXIME GORKI
présentée par
LE THEATRE DE L'ESTOC
$1.50 — $2.00 — $2.50
Billets en vente au Palais Montcalm

LA SOCIETE ARTISTIQUE DE L'UNIVERSITE LAVAL et LE CERCLE GOETHE DE QUEBEC présentent
BRUNO HOFFMANN
et sa harpe de verre
Seule apparition à Québec
mercredi 6 décembre à 8h30
THEATRE DE LA CITE UNIVERSITAIRE
(Faculté des Sciences de l'administration et du commerce)
Prix : étudiants et membres : $1.00 — autres : $2.25

DOMINION A LE meilleur pour Noël
TOUTES VOS PRÉFÉRENCES AU
le marché alimentaire de Noël au Canada
C'est sage de faire ses provisions de bonne heure!
MARGARINE Vite Color 2 pqts 1 lb 79¢
"Blue Bonnet" SPECIAL ! (Régulière 3 lb 99¢)
ESSUIE-TOUT 2 roul. 55¢
"White Swan" blanc ou assorti — SPECIAL !
PAPIER DE TOILETTE 3 2 pqts roul. 85¢
Blanc, bleu, rose, jaune (4 roul. 55¢)
Papier d'aluminium 2 roul. 12"x25' 75¢
'Reynolds' (Roul. 18"x18' 59¢)
Mélanges à gâteaux 2 pqts 9½ oz 35¢
"Robin Hood" assortis (aux Fruits 30 oz 99¢)
Ananas tranchés 2 btes 19 oz 79¢
"Del Monte" — SPECIAL !
Café moulu Boite 1 lb 79¢
"Maxwell House" — SPECIAL !
POIS - CAROTTES 4 boites 12 oz $1.00
Maïs grains entiers — Carottes — Fèves Lima au beurre — "Libby"
CRISTAUX aux RAISINS 5 env. $1.00
"Allen's — Cristaux de saveurs (Orange 2/45¢)
CORNICHONS Baby Dills Pot 24 oz 49¢
ou sucrés mélangés — "Bick's"
★ VIANDES DE QUALITÉ ★
AGNEAU IMPORTE
GIGOT D'AGNEAU ENTIER OU EN MOITIE La livre 55¢
Inspecté par le gouvernement ! — Importé — Jeune et tendre
ROTI DE PORC FRAIS La livre 39¢
Genre "Picnic" — Jeune, tendre
ROTI DE PORC La livre 49¢
"Boston" — Couenne enlevée
CUISSES DE POULET Lb 55¢
Catégorie "A" — Prêtes à frire !
PATTES DE PORC Lb 29¢
Charnues — Idéales pour ragoût !
PORC FRAIS HACHE 2 lb 1.19
Le meilleur pour tourtières !
BACON SANS COUENNE 1 lb 55¢
Marque "Devon" — Traité au sucre !
Spéciaux de FRUITS ET LÉGUMES!
BANANES "CHIQUITA" 2 livres 25¢
Importées No 1 — Mûres, fermes, nourrissantes
Jaunes, dorées — Les enfants en raffolent !
ORANGES MANDARINES Bte env. 9 livres $2.49
Du Japon ensoleillé — Sucrées — Faciles à peler !
POIRES D'AVOCATS 2 pour 49¢
De Floride, No 1 — Très grosses
POIRES ANJOU 3 livres 69¢
De la Colombie-Britannique — Juteuses et surchoix
MAINTENANT DOMINION
permet à chaque fillette de posséder la jolie
WENDY et ses GARDE-ROBES
WENDY 11½ de hauteur 99¢ Nul autre achat requis
GARDE-ROBES Groupe "A" 69¢ Groupe "B" 99¢
Avec chaque achat de $3.00 de nourriture.
TOUT EST GARANTI !
Nous nous réservons le droit de limiter les quantités ! Prix en vigueur jusqu'à samedi le 9 décembre 1967 au DOMINION : A TOUS LES MAGASINS DE LA VILLE DE QUEBEC ET MONTMAGNY, P.Q.
DOMINION STORES LIMITED
DOMINION

"La Solidarité"

Elle deviendra une mutuelle à compter du 1er janvier

(P. B.) — La Solidarité, compagnie canadienne-française d'assurance sur la vie, adoptera, à compter de janvier 1968, le statut de mutuelle. C'est ce que nous déclarait hier M. Albert Boulet, président de la compagnie. Notons que cette transformation dépasse le simple changement de politique administrative.

En effet, elle implique tout un mode de pensée canadienne-française qui a guidé jusqu'à aujourd'hui les administrateurs de la compagnie. On se trouve donc devant un groupe de financiers qui, conscients d'une réalité, ont décidé de conserver à la communauté du Canada français la propriété et le contrôle de la Solidarité. Pour ce faire, le moyen le plus efficace était sans contredit la mutualisation.

Depuis déjà deux ans, l'idée mûrissait et en septembre dernier, on en arrivait au stade de la réalisation. Devant un tel projet, le Conseil d'administration a donné une approbation unanime. La décision finale ne sera toutefois prise que le 18 décembre 1967, à l'issue de l'assemblée générale spéciale de tous les actionnaires à qui sera exposé le règlement de mutualisation.

Si l'on en croit M. Boulet, il est aujourd'hui certain que 60% des actionnaires manifestent l'intention d'accepter, et l'on espère atteindre 80% de votes approbateurs lors de l'assemblée du 18 décembre.

LA MUTUALISATION

La mutualisation n'est pas une légère affaire, si l'on considère qu'elle doit même être sanctionnée par une loi. Ce moyen de contrôle consiste à faire racheter les actions de la compagnie par la compagnie elle-même et à transmettre ainsi la prpriété de la compagnie aux assurés. Avec un tel système, les bénéfices de la compagnie sont donnés en diminution de prime sur les assurances des clients maintenant propriétaires. C'est en réalité l'application intégrale du système coopératif.

Dans le cas particulier de la Solidarité, le Conseil d'administration suggère que la compagnie rachète chaque année une tranche de 10% des actions détenues par chaque actionnaire. De plus, le prix de rachat des actions varie selon l'année du rachat. Ainsi, en 1968-69, il sera de $115.; en 1970-71, de $120.; en 1972-73, $125.; en 1974-75, de $130.; enfin, pour 1976 et les années qui suivront, sera de $135.

En considérant le prix de rachat des actions, il est intéressant de penser, comme nous le rappelait M. Boulet, que le prix moyen payé par les actionnaires à l'achat ne dépassait pas $30. dans la plupart des cas. En 1967, on évalue sur le marché ces actions à 85 dollars.

La Solidarité s'engage aussi à payer dans l'avenir un dividende annuel d'au moins $2.25 par action sur chacune des actions non encore rachetées. Enfin, tout actionnaire conserve, à l'égard de chaque action non encore rachetée, son droit de vote aux assemblées générales de la compagnie.

Tel est en gros le processus de mutualisation qui s'opérera à la Solidarité en 1968.

LA COMPAGNIE

Coïncidence ou aboutissement de longs efforts, cette transformation est annoncée l'année-même du 25e anniversaire de fondation de la compagnie. En effet, en 1942, avec, au terme de l'année, un actif de $300,000. et $800,000 d'assurance-vie en vigueur, naissait une entreprise qui visait avant tout la concrétisation d'une économie essentiellement canadienne-française.

Depuis, elle n'a fait que progresser. En '64, on évaluait son actif à $7,000,000. et le montant d'assurance-vie en vigueur s'élevait à $50,000,00. Au terme de cette année, elle devrait dépasser $20,000,000 d'actif et $300 millions d'assurance-vie en vigueur.

Selon l'Association des Indiens

Il est temps de prendre des mesures pour sauvegarder les droits des Indiens

par Jacques Dallaire

Dans un impressionnant mémoire présenté, hier au ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche du Québec, l'Association des Indiens du Québec indique que le temps est maintenant venu d'entreprendre de nouvelles négociations, afin de déterminer les mesures à prendre pour sauvegarder les droits des quelque 27,000 Indiens habitant la province.

Le document, qui souligne d'ailleurs fort à propos que le peuple indien, malgré la venue au Canada des Français et des Britanniques, n'a jamais été conquis, recommande des modifications à la loi régissant la chasse et la pêche au Québec, pour que les Indiens aient le droit de chasser et pêcher en tout temps et partout au Québec.

L'Association désire en outre que toutes les poursuites judiciaires entreprises contre les Indiens qui ont transgressé les législations provinciales, en matière de chasse et pêche, soit retirées par le ministère. Enfin, on veut que la province de Québec reconnaisse par écrit les droits aboriginaux des Indiens qui y habitent.

La délégation, pilotée par le chef Andrew T. Delisle de Caughnawaga, président de l'Assiciation, a obtenu bonne oreille auprès de M. Gabriel Loubier, même es'il ne s'agit que de négociations préliminaires.

Au cours d'une conférence de presse au Parlement, hier, le ministre a en effet souligné que le gouvernement suspendait toute procédure judiciaire contre les Indiens, ajoutant que d'autres rencontres sont prévues pour la fin de janvier, où l'on pourra prendre des décisions finales, car des modifications seront apportées aux lois régissant la chasse et la pêche au Québec, en rapport avec les droits des Indiens.

Néanmoins, M. Loubier a qualifié "d'impératif un peu fort" la requête voulant que son ministère permette la chasse et la pêche en tout temps sur tout le territoire de la province. Il serait plutôt favorable à ce que l'on accorde des "extensions" aux périodes permises de chasse et pêche dans tout le Québec. Actuellement, les Indiens ont droit de chasser et de pêcher en tout temps sur le territoire de leur réserve.

Il a d'autre part indiqué que le conseil des ministres sera saisi de la requête voulant que la province reconnaisse les droits aboriginaux des Indiens qui y résident.

L'ESSENTIEL

Dans les grandes lignes, le mémoire fait foi que les Indiens forment, par la restriction des lois, un peuple cerné, gouverné, qui souffre d'une expropriation injuste.

Un passage indique à cet effet que le seul fait d'imposer des restrictions quant à la chasse et à la pêche constitue "un obsacle insupportable à l'épanouissement du progrès du groupement Indien qui se verra privé d'évoluer comme entité ethnique selon les désirs du peuple indien lui-même".

Pour l'Indien, ajoute le mémoire, la chasse et la pêche s'avèrent un moyen d'assurer d'abord sa subsistance, d'autant plus qu'elles sont un apport économique important.

S'inspirant de plusieurs textes de traité ou de proclamations, entre autres la Proclamation Royale du roi d'Angleterre Georges III, faite en 1763, le texte soumis hier à Québec confirme, jusqu'à un certain point, pour ne pas dire codifie, le droit aboriginal des Indiens.

Le pacte confédératif de 1867 avait d'ailleurs reconnu aux Indiens le droit et la liberté de chasser et pêcher, d'autant plus que les "législatures compétentes de la Colombie-Britannique" ont du même coup, selon l'Association, traduit les droits aborignaux du droit commun en textes législatifs bien avant l'acte de l'Amérique du Nord britannique .

On note que, par conséquent, la province de Québec a perdu toute juridiction sur la question des droits de chasse et pêche des Indiens dès la Confédération.

"Nous pouvons tirer la conclusion, ajoute le document, que même si la province reconnait que des Indiens doivent posséder certains "privilèges", ces "privilèges", sous la législation actuelle, même si les dispositions étaient constitutionnelles, ce que nous nions, ne tiennent aucunement compte des droits aboriginaux des Indiens, constituent une violation des promesses consacrées par les statuts avant 1867 et oublient l'intérêt très réel voir la propriété des Indiens dans les produits du sol québecois, surtout dans certaines régions de la province".

JURISPRUDENCE

La jurisprudence établit donc, selon l'Association, que les lois provinciales comme telles sont inapplicables sur la Réserve, que les lois provinciales de la chasse et de la pêche ne s'appliquent pas à la Réserve, et que les traités priment sur les lois provinciales.

Surtout que la proclamation de 1763 a non seulement créé des droits aboriginaux, mais les a confirmés, que cette proclamation n'a jamais été révoquée, que ce droit aboriginal est un droit réel, inaliénable et qu'enfin, seul le Parlement fédéral a le pouvoir exclusif de légiférer sur les droits de chasse et de pêche des Indiens.

Le chef Delisle accuse le fédéral

(J. D.) — Au cours d'une conférence de presse qu'il accordait, hier après-midi au Parlement provincial, le président de l'Association des Indiens du Québec, le chef Andrew T. Delisle, a accusé le gouvernement fédéral de minimiser les droits du peuple indien, en refusant de venir en aide au groupe qu'il dirige.

Entouré de ses principaux collaborateurs, dont le chef Max Gros Louis de la Réserve Huronne, près de Québec, le président a raconté devant les journalistes de quelle façon il fut accueilli à Ottawa, jeudi dernier, par de hauts fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes.

"On a refusé de nous aider, a dit le chef Delisle, disant que si on avait à faire des représentations, on avait qu'à travailler par nous-mêmes. Et c'est ce qu'on a fait et ce qu'on fera à l'avenir".

Le président précisa que sa démarche avait pour but principal de s'enquérir auprès du ministère fédéral des solutions à envisager pour parer aux problèmes urgents qui affectent notamment l'habitation des Indiens, qui vient dans une proportion de 65% dans des taudis.

Le chef Delisle a commenté que, par exemple, le mémoire présenté hier au ministre Gabriel Loublier aurait dû être soumis il y a 50 ans.

"Mais, je pense, a-t-il dit, que le gouvernement fédéral a la même attitude envers nous qu'envers les Canadiens français!"

● MEMOIRE — L'Association des Indiens du Québec a soumis, hier à Québec, un mémoire au ministre du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, M. Gabriel Loubier, recommandant notamment un amendement à la loi actuelle de la chasse et de la pêche, pour permettre aux Indiens de pêcher et de chasser à l'année longue sur tout le territoire du Québec et aussi que l'on reconnaisse par écrit les droits aboriginaux des Indiens du Québec. Les premières négociations, comme en fait d'ailleurs foi cette photo, se sont déroulées dans une atmosphère très cordiale. Nous reconnaissons, de gauche à droite, à l'avant-plan, le chef Max Gros-Louis du Village Huron, près de Québec, le ministre Loubier, et le président de l'Association, le chef Andrew Delisle.

Rapport de la
Commission Royale d'enquête
sur le
BILINGUISME
et le
BICULTURALISME

Introduction générale
Volume 1 : LES LANGUES OFFICIELLES
232 pages
Prix : $3.00

En vente chez
L'IMPRIMEUR DE LA REINE
OTTAWA
ou chez votre libraire

TOMATES ROUGES
No 1, fermes les meilleures de la Floride
Cello 2 lbs
27¢

CAROTTES No 1, fraîches longues et pines de Beaumont. Sellor 5 lbs. Régulier 5 lbs .59 — Épargnez .20. 39¢
CHOUX DE "BRUXELLES" No 1, jeunes, tendres et vertes de Californie. Cassot 10 oz. Régulier .39 ch. — Épargnez .10 ch. 29¢
CHOUX-FLEURS No 1, blancs neige, très gros, de Californie. Régulier .59 ch. — Épargnez .10 ch. Gros 12" 49¢
FEVES GERMEES Fraîches, reçues tous les jours. Régulier .35 lb — Épargnez .06 lb. lb 19¢

GIGOT D'AGNEAU
"Sous inspection fédérale"
49¢ lb
Importé jeune tendre de choix
Cuisses de Poulet .49 lb
Poitrines de Poulet .59 lb
LARD HACHE Maigre peau préparé. Régulier .69 lb — Épargnez .22 lb. La lb 47¢
SALADE DE CHOUX Fraîche, délicieuse, de "Bloparé". Régulier .53 ch. — Épargnez .14 ch. Cont. 16 oz 39¢
SAUCISSE FRAICHE Pure au porc de "Taillefer". Régulier .85 lb — Épargnez .16 lb. La lb 69¢
TARTE PIZZA Fraîche délicieuse, de "Bloparé" champignons ou assorti. .59 ch. Reg. 49¢

Vive l'hiver avec Jato
MANTEAU DE VISON
Modèle fait sur mesure, de teinte pastel, vison Canada Majestic, 1ère qualité.
P. Leclerc Fourrures
705, St-Joachim, Québec
BOMBARDIER
Modèle Super, 370 c.c. au modèle Super olympique électrique avec remorque.
Fournier
TELE-COULEUR Admiral
Magnifique cabinet de style espagnol authentique, écran de 25", chêne naturel (plaqué).
GAGNEZ CHAQUE SEMAINE UN DE CES 3 GRANDS PRIX
CONDITIONS DU CONCOURS: Inscrivez vos nom, adresse et numéro de téléphone au dos de chaque ruban de caisse ou facsimile. Déposez dans la boîte à cet effet à votre marché Jato. Notre personnel ainsi que leur famille ne sont pas éligibles. L'attribution d'un prix ou choix du gagnant se fera tous les samedis à 4 heures p.m. (La personne chanceuse devra répondre à une question concours).
FELICITATIONS A Mme Roger Gosselin
3629, Chemin St-Louis, Ste-Foy
GAGNANTE DE LA SEMAINE AU CONCOURS "VIVE L'HIVER AVEC JATO"
Mme Roger Gosselin a choisi le ski-doo. Tous ces prix, y compris le ski-doo, sont à votre choix pour toute la durée du concours.

JUS DE TOMATE "Libby's", riche de fantaisie. Régulier 2/.41 — Épargnez .07 ch. Bte 19 oz 15¢
ANANAS TRANCHES "Libby's" dans le sirop de fantaisie. Régulier .35 ch. — Épargnez .08 ch. Bte 14 oz 27¢
GRAIN DE BLE D'INDE Au beurre nouveau de Libby's. Régulier 2/.53 — Épargnez .04 ch. Bte 12 oz 23¢
KETCHUP "AYLMER" Fait de tomates fraîches et mûres. Régulier .67 ch. — Épargnez .09 ch. Bout. 24 oz 39¢
CHIPS "HOSTESS" Fraîches et croustillantes. Régulier .69 ch. — Épargnez .10 ch. Sac 12 oz 59¢
BISCOTTES "GRISSOL" Normales, digestibles. Régulier .41 ch. — Épargnez .08 ch. Bte 32 bis. 33¢
FROMAGE "SWISS KNIGHT" Fromage Gruyère 12 portions. Régulier .49 ch. — Épargnez .10 ch. Cont. 8 oz 39¢
PAIN "PILLSBURY" Mélange noix ou dattes. Régulier .55 ch. — Épargnez .08 ch. Celle 17 oz 47¢
EAU DE JAVEL "Lavo" pour le blanchissage. Régulier .69 ch. — Épargnez .14 ch. Gal. 128 oz 55¢
SHAMPOO "HALO" Pour cheveux secs ou normaux. Régulier 1.49 ch. — Épargnez .54 ch. Format économ. 95¢
SERVIETTES FEMININES "Modess" nouvelles "Soft Form". Régulier .55 ch. — Épargnez .14 ch. Format Rég. 12 s. 39¢
DENTIFRICE "COLGATE" Garrol au thé des bois. Régulier 1.19 ch. — Épargnez .40 ch. Format familial 79¢
BISCUITS "CADET" "Lido" chocolat et guimauve. Régulier .39 ch. — Épargnez .06 ch. Celle 20 bisc. 23¢
GARNITURE A TARTE "E.D. Smith" fraises, framboises, cerises. Régulier .53 ch. — Épargnez .08 ch. Bte 19 oz 45¢
CROUTE DE TARTE "Monarch" mélange économique. Régulier .41 ch. — Épargnez .09 ch. Bte 10 oz 33¢
CACAO "FRY'S" Pur, pour la cuisson. Régulier .69 ch. — Épargnez .10 ch. Bte 1 lb 59¢

MINUET "SMILES & CHUCKLES" Chocolat assorti de luxe. Bte 5 lbs 2.39
Régulier 2.99 ch. — Épargnez .60 ch
CRISCO Shortening pur, boîte utilité décorative. Bte 3 lbs 1.09
Régulier 1.29 bte — Épargnez .20 bte
OUVERT toute la journée vendredi jour de l'Immaculée Conception
FERMÉ toute la journée lundi le 11 décembre
Jato
SAINT-MALO Eau minérale pétillante. Bout. 30 oz 25¢
Caisse de 12 bouteilles 2.90
CASHMERE Papier de toilette, blanc ou couleurs. 8 roulx 69¢
Régulier 6.91 — Épargnez .22

Confiez à "l'Action"
vos travaux d'impression.

l'Action

Lisez "l'Action" régulièrement
vous l'adopterez définitivement

La Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme

La pierre angulaire du système de réformes proposé

La création de districts bilingues à travers le Canada

OTTAWA (PC) — La Commission royale d'enquête Laurendeau-Dunton estime que les districts bilingues dont elle propose la création sont la pierre angulaire du système qu'elle préconise.

Ces districts bilingues seraient créés dans les divisions de recensement dans lesquelles la minorité linguistique officielle compte pour au moins 10 pour cent de la population.

On compterait ainsi 54 divisions de recensement qui satisfont aux normes: 43 en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick, quatre en Nouvelle-Ecosse, une dans l'Ile-du-Prince-Edouard, quatre au Manitoba, une en Saskatchewan et une en Alberta.

"La création et la délimitation exacte de ces districts relèveront juridiquement des pouvoirs publics, au niveau fédéral comme au niveau provincial. Il faudront donc que le gouvernement fédéral et celui de la province intéressée s'entendent sur un critère commun qui permettra de tracer les frontières des districts bilingues".

La commission présume que les autorités locales seront également consultées.

"Un entente fédérale-provinciale au sujet des frontières est évidemment fort souhaitable et nous croyons qu'elle est possible. Toutefois, si les négociations entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province concernée étaient rompues avant la conclusion d'un accord, nous recommandons à l'un et l'autre, chacun agissant de son côté, de déclarer sans délai officiellement bilingues les régions que chacun aura délimitées.

Conseil de révision

La Commission recommande également la création d'un Conseil de révision fédéral-provincial.

"Les principales fonctions de ce conseil seront: de désigner comme district bilingues, ou parties de district bilingue, les régions ou la minorité officielle viendrait à atteindre le seuil de 10 pour cent; de rayer du nombre des districts bilingues ceux où l'importance numérique de la minorité officielle aurait notablement décru".

La Commission estime que tous les bureaux provinciaux et fédéraux situés dans un district bilingue devront pouvoir, grâce à la composition de leur personnel, traiter en anglais et en français avec la population, que ce soit de vive voix ou par écrit. Les formulaires, avis, communications seront bilingues, de même que la signalisation.

La Commission recommande de plus que les gouvernements provinciaux modifient la législation touchant les municipalités, de manière à faire disparaître tout obstacle qui s'oppose à l'emploi de l'anglais et du français dans les administrations locales.

Extension du bilinguisme

"Ainsi, rien n'empêchera l'extension du service bilingue au-delà des districts où ce service sera devenu obligatoire".

Ainsi, au niveau fédéral, la Commission recommande que tous les services assurés par les bureaux de l'administration centrale soient accessibles dans les deux langues.

Dans les provinces officiellement bilingues, Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick, les services des administrations centrales dans les deux langues devront être équivalents à ceux du gouvernement fédéral.

Dans les provinces à districts bilingues, les administrations centrales devront pouvoir communiquer avec ces districts dans les deux langues officielles.

Dans les provinces ne compreant pas de districts bilingues, Terre-Neuve et Colombie-Britannique, un bureau de traduction et quelques services relatifs à l'éducation pourront suffire.

Le bilinguisme des institutions est plus important que celui des individus

Par BENOIT HOULE

OTTAWA (P.C.) — "L'Etat présent du bilinguisme" au Canada ce n'est pas tant le nombre d'individus bilingues que la position occupée par chacune des deux langues dans les institutions, dans la vie courante et les chances réellement offertes à chacune d'elles.

Il faut faire la distinction fondamentale entre le bilinguisme des individus et le bilinguisme des institutions, signale la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme dans son premier rapport, et se préoccuper au premier chef du bilinguisme des institutions.

"Un pays ou une province bilingue, ce n'est pas un pays ou une province dont tous les habitants doivent nécessairement parler deux langues: c'est un pays, une province dont les principales institutions, tant publiques que privées, doivent dispenser leurs services dans les deux langues à des citoyens qui peuvent fort bien, en immense majorité, être unilingues et ne parler que l'une ou l'autre des langues officielles."

Dans ce livre premier portant sur les langues officielles, la commission déclare qu'elle s'attache davantage aux notions de langue et de culture qu'à celles de race, de peuple ou de groupe ethnique.

Ainsi, ceux dont l'origine n'est ni britannique ni française seront rejoints à deux titres: dans la mesure où ils sont ou seront intégrés à la société anglophone ou à la société francophone, tout ce qui est dit des anglophones ou des francophones vaut pour eux: dans la mesure où ils restent attachés à leur langue et à leur culture originelles, ils appartiennent aux autres groupes dont l'existence est assurément bénéfique.

La langue

La commission déclare qu'une "brève analyse des droits linguistiques au Canada démontre que les lois en vigueur sont très loin de traduire dans la réalité la notion d'un pays fondé sur l'égalité de deux communautés linguistiques".

"Certes les droits linguistiques sont de plus en plus reconnus et ce progrès se poursuit. Mais cette évolution a été intermittente et a subi de nombreux reculs. Il n'y a pas de régime linguistique complet qui consacre le caractère biculturel de l'ensemble du pays et qui soit fondé sur des droits bien définis et pleinement reconnus."

Quant au biculturalisme, il recouvre deux réalités centrales: l'état de chacune des deux principales cultures et la coexistence et la collaboration de ces deux cultures, ou l'ensemble des conditions qui permettront aux individus de coopérer efficacement.

Egalité

"Le mandat de la commission affirme le "principe d'égalité entre les deux peuples" qui ont fondé la confédération canadienne.

Cette égalité, note le rapport, ne sera pas partout réalisable car les conditions démographiques varient trop d'une partie à l'autre du pays.

Concevoir l'égalité comme le fait la commission, ce n'est pas dire que les deux groupes linguistiques jouiront partout des mêmes services, ce qui, concrètement serait absurde, mais c'est reconnaître que partout où des conditions analogues se retrouveront, partout seront dispensés les mêmes services.

"Il reviendra aux Canadiens, notamment par leurs partis politiques et par leurs gouvernements, de décider s'ils acceptent ou rejettent le principe d'égalité."

Quant à la commission, elle estime que son rôle est surtout de trouver un ensemble de moyens "grâce auquel la confédération canadienne pourrait se développer à partir du principe d'égalité."

Le Québec a une responsabilité linguistique très particulière

OTTAWA (P.C.) — La Commission royale d'enquête Laurendeau-Dunton sur le bilinguisme et le biculturalisme estime qu'il serait important que le Québec formule une politique définie en matière de l'utilisation des langues officielles du pays.

Dans son livre premier publié hier, la Commission souligne que le "gouvernement du Québec est le seul du continent nord-américain qui soit élu par une majorité francophone".

"Cela lui confère une responsabilité linguistique très particulière."

Une enquête menée par les commissaires a démontré qu'il existe une certaine incohérence dans le choix de la langue utilisée lors de la signature d'ententes conclues entre le Québec et les autres pouvoirs publics.

"Par exemple, il paraît assez étonnant que le Québec se soit servi uniquement de la langue anglaise dans la rédaction de certaines ententes."

"La règle pourrait être d'utiliser les deux langues dans tous les documents interprovinciaux d'une certaine importance qui impliquent le Québec et pour les ententes fédérales-provinciales."

"Toutefois, si toutes les provinces à majorité anglophone continuaient de communiquer uniquement en anglais avec Ottawa, il semblerait indiqué que le Québec communique en français. Mais l'important serait que le Québec formule clairement dans ce domaine une politique définie."

Le Québec est la seule province avec laquelle des accords soient signés en français. Les neuf autres provinces n'ont jamais signé le texte français d'un accord fédéral-provincial. Tous les accords signés avec le Québec ne sont pas en français ni même bilingues.

La Commission note que les organismes fédéraux intéressés ne rédigent l'accord d'abord qu'en anglais, quelle que soit la langue finalement employée.

Une fois les deux versions signées, on semble toutefois leur reconnaître une égale valeur officielle.

"Nous avons observé une curieuse pratique relativement à certaines ententes fédérales-provinciales: on les fait signer en anglais, ou bien dans les deux langues pour le Québec, et en anglais seulement pour les autres provinces. Ceci peut évidemment amener des conflits."

La Commission note de plus que "nos recherches ont établi que la plupart des ententes conclues par le Québec avec des autorités anglophones du pays ou avec un Etat étranger sont rédigées en anglais seulement. Une traduction officieuse est insérée dans les dossiers du gouvernement, mais elle ne fait pas foi".

Les ententes avec des administrations francophones sont toutefois le plus souvent rédigées en français.

Les deux langues doivent avoir pleine égalité dans la région de la capitale

OTTAWA (PC) — La Commission Laurendeau - Dunton recommande "que soit pleinement reconnue, dans toute la région de la capitale nationale, l'égalité de statut des langues française et anglaise".

Elle note toutefois que les 14 pour cent d'anglophones qui habitent le côté québécois de la région de la capitale ont des droits beaucoup mieux reconnus que les 24 pour cent de francophones qui habitent le côté ontarien.

"Ce que nous avons à recommander au stade actuel s'applique donc surtout au secteur ontarien".

"Du côté ontarien, à l'heure actuelle, la langue française ne jouit pour ainsi dire d'aucune reconnaissance juridique au niveau des administrations provinciales et municipales. Dans le reste du Canada, il n'existe nulle part pareille concentration de francophones aussi peu avantagés en matière de droits linguistiques".

Le rapport ajoute que le nombre est loin d'être la seule raison qui milite en faveur d'un changement.

"La capitale doit refléter clairement le caractère du Canada. Elle doit témoigner avec éclat qu'il est un pays de deux grandes cultures, que deux langues y sont officielles. Il faut que les Canadiens de langue française ou anglaise arrivant dans la capitale et les visiteurs de l'étranger puissent se dire qu'elle reflète la dualité linguistique du pays".

Services bilingues

La Commission recommande donc que les services de tous les échelons de l'administration publique soient accessibles dans les deux langues dans cette région qui s'étend sur 1,050 milles carrés en Ontario et 750 milles carrés au Québec et que l'usage du français et de l'anglais soit permis dans les débats de tous les gouvernements locaux, que tous les règlements soient réditès et publiés dans les deux langues, que tous les principaux documents publiés soient accessibles dans les deux langues et que tous les services administratifs soient dispensés dans les deux langues.

De plus, elle recommande que les tribunaux acceptent que les plaidoiries soient faites en français ou en anglais et que les tribunaux de première instance puissent rendre la justice dans les deux langues.

Enfin, l'enseignement soutenu par les pouvoirs publics devraient être aussi accessible en français qu'en anglais et qu'il soit d'une égale qualité dans les deux langues et que les mesures nécessaires fassent l'objet de discussions et de négociations entre les deux gouvernements provinciaux concernés et le gouvernement fédéral.

Un prochain livre de la Commission traitera plus en détail du statut de la capitale nationale.

Une meilleure solution aux conflits de travail?

Nous savons tous que les grèves occasionnent des préjudices et un gaspillage considérables. Pourquoi alors continuer à les subir? Dans Sélection du Reader's Digest de décembre, un magistrat possédant une longue expérience dans le domaine propose un moyen raisonnable de les éviter. Selon lui, il faudrait en effet revenir à la raison et s'en remettre à la sagesse d'un tribunal. Un article d'actualité à ne pas manquer!

Le texte des recommandations

OTTAWA (PC) — Voici, au texte, les 14 recommandations de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme contenues dans le 1er volume de son rapport final déposé mardi aux Communes :

1. Nous recommandons :

Que l'anglais et le français soient formellement déclarés langues officielles du Parlement du Canada, des tribunaux fédéraux, du gouvernement fédéral et de l'administration fédérale.

2. Que les provinces du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario déclarent d'elles-mêmes qu'elles reconnaissent l'anglais et le français comme langues officielles, et qu'elles acceptent le régime linguistique découlant de cette déclaration.

3. Que toute province canadienne dont la minorité linguistique officielle atteindra ou dépassera 10 pour cent déclare qu'elle reconnait l'anglais et le français comme langues officielles et qu'elle accepte le régime linguistique découlant de cette déclaration.

4. Que les provinces autres que le Québec, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario reconnaissent l'usage du français et de l'anglais dans leurs assemblées législatives, et que ces provinces procurent à leurs minorités francophones les services appropriés en français.

5. Que des districts bilingues soient créés au Canada et que par voie de négociation, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial concerné fixent les limites exactes de chacun.

6. Toutefois, si les négociations entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province concernée étaient rompues avant la conclusion d'un accord, nous recommandons à l'un et à l'autre, chacun agissant de son côté, de déclarer sans délai officiellement bilingues les régions que chacun aura délimitées.

7. Nous recommandons la création d'un conseil de révision fédéral-provincial. Les principales fonctions de ce conseil seront : a) de désigner comme districts bilingues, ou parties de district bilingue, les régions où la minorité officielle viendrait à atteindre le seuil de 10 pour cent; b) de rayer du nombre des districts bilingues, ceux où l'importance numérique de la minorité officielle aurait notablement décru.

8. Que les gouvernements provinciaux modifient la législation touchant les municipalités de manière à faire disparaitre tout obstacle qui s'oppose à l'emploi de l'anglais et du français dans les administrations locales .

9. Nous recommandons, pour la région de la capitale fédérale : a) Que soit pleinement reconnue, dans toute la région, l'égalité de statut des langues française et anglaise;

b — Qu'à tous les échelons de l'administration publique, les services soient accessibles dans les deux langues;

c — Que l'usage du français et de l'anglais soit permis dans les débats de tous les gouvernements locaux; que tous les règlements soient rédigés et publiés dans les deux langues; que tous les principaux documents publics soient accessibles dans les deux langues et que tous les services administratifs soient dispensés dans les deux langues;

d — Que tous les tribunaux acceptent que les plaidoiries soient faites en français ou en anglais et que les tribunaux de première instance puissent rendre la justice dans les deux langues;

e — Que l'enseignement soutenu par les pouvoirs publics soit aussi accessible en français qu'en anglais, et soit d'une égale qualité dans les deux langues;

f — Que les mesures nécessaires fassent l'objet de discussions et de négociations entre les deux gouvernements provinciaux concernés et le gouvernement fédéral.

10. Nous recommandons que soit reconnu dans les systèmes scolaires le droit des parents canadiens de faire instruire leurs enfants dans la langue officielle de leur choix; l'application concrète de ce principe sera fonction de la concentration démographique de la minorité.

11. Nous recommandons que le paragraphe qui suit devienne l'article 93e de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique :

Chaque province établira et soutiendra des écoles primaires et secondaires utilisant l'anglais comme unique langue d'enseignement et des écoles primaires et secondaires utilisant le français comme unique langue d'enseignement, dans les districts bilingues et les autres régions appropriées que déterminera la législation provinciale; mais aucun terme du présent article ne sera interprété comme interdisant les écoles où l'anglais et le français auraient une importance égale en tant que langues d'enseignement, ou celles qui pourraient dispenser l'enseignement dans une autre langue.

12. Nous recommandons l'adoption d'une nouvelle version de l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui pourrait se lire comme suit :

A. L'anglais et le français sont les deux langues officielles du Canada.

B. Dans les Chambres du Parlement du Canada et dans celles de toutes les provinces, chacun pourra, dans les débats, faire usage de la langue anglaise ou de la langue française; mais les registres et les procès-verbaux des Chambres fédérales et des Chambres du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Québec, seront tenus dans ces deux langues; l'une ou l'autre langue pourra être utilisée dans les plaidoiries et les procédures devant tout tribunal créé en vertu du présent Acte, et devant toute cour supérieure du Nouveau-Brunswick, ainsi que dans les documents qui en émaneront. Les lois du Parlement du Canada et les lois des provinces du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Québec seront promulguées et publiées en anglais et en français.

C. Les dispositions du paragraphe B s'appliqueront à toute autre province où le nombre des personnes ayant l'anglais ou le français pour langue maternelle atteindra ou dépassera 10 pour cent de la population ou à toute province qui déclarera que l'anglais et le français sont ses langues officielles.

D. Dans toute province, dès que la population anglophone ou francophone d'une région administrative appropriée aura atteint une proportion importante cette région sera constituée en district bilingue, et on adoptera des lois fédérales et provinciales stipulant que les services administratifs et judiciaires dans ce district seront assurés dans les deux langues officielles.

E. Aucune disposition du présent article ne sera interprétée comme réduisant ou restreignant l'emploi d'une autre langue, établie au Canada par une loi actuelle ou future ou par la coutume.

13. Nous recommandons : a — que le Parlement fédéral adopte une loi sur les langues officielles; b — que le gouverneur général en conseil désigne un commissaire général aux langues officielles chargé de veiller au respect du statut du français et de l'anglais au Canada.

14. Nous recommandons : a — que les Assemblées législatives des provinces officiellement bilingues adoptent une loi sur les langues officielles; b — que les provinces officiellement bilingues créent, chacune à ses propres fins, un poste équivalent à celui de commissaire fédéral aux langues officielles.

L'actuel article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique est ainsi libellé :

Dans les Chambres du Parlement du Canada et de la législature du Québec, chacun pourra, dans les débats, faire usage de la langue anglaise ou de la langue française; mais les registres et les procès-verbaux des Chambres susdites devront être tenus dans ces deux langues. Dans tout procès porté devant un tribunal du Canada établi en vertu de la présente loi ou devant un tribunal du Québec, chacun pourra faire usage de l'une ou de l'autre de ces langues dans les procédures et les plaidoyers qui y seront faits ou dans les actes de procédure qui en émaneront.

Les lois du Parlement du Canada et de la législature du Québec devront être imprimées et publiées dans l'une et l'autre de ces langues.

NE RESTEZ PAS SOURDS !

Découpez ceci !

En vous dépêchant vous pourrez recevoir GRATIS un livre très intéressant, démontrant comment claire des deux oreilles, vous saurez qui vous parle et d'où vient le son. Vous trouverez, décrite en termes simples et en images, une extraordinaire nouveauté de Beltone destinée aux personnes qui ne veulent pas porter d'appareils acoustique. Voulez-vous retrouver une 2e chance de bonheur en famille, de succès en affaires et en société? Ecrivez et vous recevrez ce livre précieux dans un emballage ordinaire.

CENTRE BELTONE
J.-R. PEYROT, dépt 50
487 est, boul. Charest
Québec

avant d'acheter les

CHAUSSURES

DONT VOUS AVEZ BESOIN

voyez d'abord :

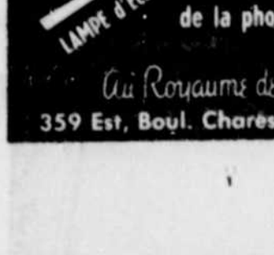

J.-E. ROUSSEAU

MARCHAND DE CHAUSSURES

211-213 Est, rue St-Joseph

Québec 2.

FACILITES DE PAIEMENT
PLAN DE MISE DE COTE

Stationnement gratuit

Ouvert jeudi et vendredi soir

DIAPOSITIVES EXPO 67
CINE-CAMERA
CAMERA
TREPIED
PHOTOMETRE
SAC D'UTILITE
LAMPE D'ECLAIRAGE
FILMS de l'EXPO 67
LUNETTE D'APPROCHE
PROJECTEUR
EDITEUR
TITREUR
ECRAN
TABLE de PROJECTION

CADEAUX de NOËL

Le quartier général de la photographie à Québec

Au Royaume de la CAMERA

359 Est, Boul. Charest, Qué. TEL.: 529-2557

Cette année, c'est décidé, ce sera une dactylo

PORTATIVE

Légère — Compacte

Aux lignes profilées

CHOIX DE MODELES
POUR PLAIRE A TOUS LES GOUTS !

ESCOMPTE SPECIAL AUX ETUDIANTS

Il faut posséder une portative pour en connaitre vraiment tous les avantages, il ne faut pas l'acheter au hasard, il faut acheter celle qui convient le mieux à vos besoins et d'une maison qui peut vous donner le service. Notre vaste assortiment vous facilitera le meilleur choix.

Gérald Martineau

"LA MAISON DU SERVICE"

480, rue Dorchester, Québec — 525-5156

Les carences alimentaires

Les causes de maladies les plus répandues dans le monde

Par John NEWELL

Les causes de maladie les plus répandues dans le monde, de nos jours, sont les carences alimentaires, mais on connait mal leurs effets, et surtout les effets à long terme de carences alimentaires passagères au cours de l'enfance. Les médecins de l'Université du Natal ont démontré que les rejetons de rats sous-alimentés ne se développent pas normalement et que leur intelligence reste inférieure à la normale, même s'ils sont eux-mêmes bien nourris dès la naissance. Cela prouve que les ravages d'une alimentation mal équilibrée ne peuvent pas se réparer sur l'espace d'une seule génération et laisse penser que, dans les pays en voie de développement, la carence en protéines pourrait bien avoir des effets sérieux et durables sur le niveau général des aptitudes et de l'intelligence de la population. Des études effectuées à Formose démontrent que les enfants de mères sous-alimentées ont besoin, pour conserver un poids normal, d'une alimentation de 30% supérieure à celle des enfants de mères bien nourries: cela constitue une autre preuve des effets des carences alimentaires d'une génération à l'autre. On ne doute plus maintenant que les carences alimentaires chez la mère soient une source de handicaps permanents chez l'enfant.

Des expériences effectuées sur les rats laissaient penser qu'une période de sous-alimentation dans l'enfance, même très brève, pouvait avoir un effet permanent chez l'adulte, même si l'équilibre de l'alimentation était rétabli par la suite. Les rats ayant reçu une alimentation insuffisante en protéines pendant seulement les trois premières semaines de leur vie ne se développent jamais complètement — ni mentalement ni physiquement — même s'ils sont bien alimentés par la suite.

Les effets à long terme des carences alimentaires chez les enfants sont moins connus, car on ne peut manifestement pas priver expérimentalement des enfants d'une alimentation normale pendant les premières années de leur vie. Le meilleur moyen d'étudier la question est de suivre le développement d'enfants dont on sait qu'ils ont souffert d'une grave sous-alimentation à une époque quelconque de leur vie et de les comparer à un groupe témoin d'enfants qui ont toujours été bien nourris. Il est cependant très difficile de trouver des groupes témoins d'enfants répondant aux conditions voulues. On peut utiliser à cette fin les frères et soeurs d'enfants soignés à l'hôpital pour carences alimentaires graves.

C'est ce qu'a fait le docteur J. S. Garrow qui, jusqu'à une époque récente, remplissait les fonctions de directeur du Service tropical de recherches sur le métabolisme du Conseil de la recherche médicale à l'Université des Antilles (Jamaïque), en collaboration avec M. C. Pyke, du Service de recherches statistiques du Conseil de la recherche médicale, à l'Ecole de médecine de l'University College de Londres. Ils ont retrouvé soixante-cinq enfants jamaïcains qui avaient été soignés à l'hôpital à la suite de carences alimentaires et les ont examinés; deux à huit ans s'étaient écoulés depuis leur sortie d'hôpital. A la Jamaïque, les enfants sont sevrés très tôt, ce qui signifie qu'il était possible d'examiner certains enfants qui avaient souffert d'une sous-alimentation grave dès l'âge de six mois, ou même moins, ce qui est important lorsque l'on sait que, chez les animaux, les carences alimentaires ont d'autant plus de chances d'avoir des effets permanents qu'elles sont intervenues plus tôt. En outre, il est relativement facile à la Jamaïque de retrouver les sujets qui ont été hospitalisés, en comparaison avec d'autres pays en voie de développement.

On disposait en outre d'une enquête sérieuse sur l'alimentation qui donnait la taille et le poids des enfants jamaïcains dans leur ensemble.

Le docteur Garrow retrouva soixante-dix de ces enfants qui avaient été hospitalisés et demanda l'autorisation de les faire venir à l'hôpital pour une journée d'examens divers. On demanda en outre aux parents ou tuteurs de présenter un enfant, de préférence du même père ou de la même mère, élevé avec l'ancien malade mais n'ayant souffert d'aucune maladie grave. On trouva ainsi soixante-cinq enfants témoins que l'on pouvait comparer au même nombre d'anciens malades. Dans chaque cas, les enfants furent pesés et toisés deux par deux et subirent un examen médical approfondi avec, entre autres, radiographie des jambes. Le but de cette dernière opération était de vérifier si l'importance relative des tissus osseux, musculaires et adipeux avait changé.

A la surprise des chercheurs, les résultats montrèrent qu'il n'existait guère de différence appréciable entre les anciens malades et le groupe témoin. Les seules différences constatées étaient très faibles mais, pour chaque mesure effectuée, à l'exception de l'épaisseur de la couche adipeuse des jambes, les anciens malades atteignaient en moyenne des chiffres plus élevés que ceux du groupe témoin. Cette différence n'était pas assez importante pour avoir une valeur statistique, sauf en ce qui concerne le développement de la cage thoracique, remarquablement plus élevé chez les anciens malades.

Il était donc manifeste que la période de sous-alimentation dont ils avaient souffert n'avait pas entravé leur croissance de façon permanente. Au contraire, il semblait bien que ces enfants avaient dépassé leurs frères et soeurs à tous égards, sauf en ce qui concerne le détail relativement secondaire de l'épaisseur de la couche adipeuse sur les jambes. Cette constatation était en contradiction avec les expériences effectuées sur des rats et certaines études statistiques antérieures comparant des enfants sous-alimentés aux enfants d'autres familles et concluant à la plus petite taille des premiers. Comme le rappelle le docteur Garrow, les enfants sous-alimentés viennent le plus souvent de familles plus pauvres que la moyenne et ont donc plus de chances d'être moins bien nourris que la moyenne à leur sortie de l'hôpital. La seule manière d'évaluer les effets des carences alimentaires au cours de la petite enfance est de comparer les victimes à leurs propres frères et soeurs qui partagent les mêmes conditions de pauvreté, mais n'ont pas souffert de carences suffisamment accusées pour devoir être hospitalisés.

La différence entre ces conclusions et celles des expériences effectuées sur les rats est plus difficile à expliquer. Mais, comme le dit le docteur Garrow, l'enfant humain est très différent du rat. L'enfant passe une partie de sa vie relativement plus longue dans l'utérus et le quitte mieux armé contre les effets à long terme des carences alimentaires. longueur de la période passée dans l'utérus peut faire souffrir davantage l'enfant d'une mère sous-alimentée. Cela rend d'autant plus vraisemblable la généralisation aux êtres humains des conclusions tirées des expériences effectuées sur les rats au Natal, autrement dit, que des carences alimentaires graves se répercutent sur plus d'une génération.

Bien que les différences fussent, dans l'ensemble, trop faibles pour qu'on puisse vraiment en tirer des conclusions, le fait que les anciens malades se soient en fait développés plutôt plus rapidement que leurs frères et soeurs est étonnant. Le docteur Garrow propose une explication. Dans toutes les familles, certains enfants sont génétiquement plus grands. Si tous les enfants de la même famille avaient été normalement alimentés, ces enfants auraient été les plus grands. Dans une famille où la nourriture est suffisante, ce sont ces enfants, qui normalement se seraient développés plus rapidement, qui subiraient le plus les conséquences de cette insuffisance mais, une fois alimentés normalement, ils se développeraient tout de même plus rapidement.

Que peut-on en conclure en termes médicaux? Il semble qu'en épargnant aux enfants des carences alimentaires mortelles, loin de perpétuer une race d'infirmes mentaux et physiques, comme le prétendent certains, on sauve les individus susceptibles du développement le plus rapide et on leur permet de se rétablir totalement.

Ne soyez plus gêné par
UN DENTIER
trop grand

Nombre d'usagers souffrent d'une gêne réelle parce que leurs dentiers bougent et parfois même tombent complètement. Ne vivez pas dans la crainte de voir ceci vous arriver. Saupoudrez simplement votre dentier d'une petite quantité de FASTEETH, poudre alcaline (non acide). Il tiendra mieux et son port sera plus confortable. Ne rancit jamais, assainit l'haleine. La poudre FASTEETH se vend à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.

Un Centenaire un Cinquantenaire célébrés fort différemment

Alors que le Canada fête cette année son Centenaire de vie démocratique, un autre pays l'U.R.S.S. célèbre son 50ième anniversaire de la révolution bolchévique russe.

Alors que le premier, par des démonstrations de paix, d'appels à l'unité, à la bonne entente met en relief les progrès de la science au service de la paix. Le second, par des parades monstres dans les rues des principales villes de Russie, offre à la vue du monde terrifié sa puissance de destruction en prenant soin de mentionner que ses bases de lancement sont invulnérables.

Malgré ses grandes faiblesses, le régime capitaliste, régime d'entreprise libre, appliqué au Canada, a réussi à faire du Canada le pays parmi les plus industrialisés et dont le standard de vie compte parmi les plus hauts, malgré certaines lacunes qui pourraient être corrigées facilement par un régime d'argent libre de dettes.

Le bilan des cinquante ans de dictatures communistes russes en pertes humaines et reproduit d'EXIL et LIBERTE, (Paris décembre 1955) démontre combien de sang le peuple russe a dû verser pour assurer le pouvoir et la gloire des Lénine, Staline, Béria et autres, pour en arriver à un niveau de vie nettement inférieur à celui des pays du monde libre le moindrement industrialisé.

Il n'est pas mentionné le total des tués, massacrés et exterminés au cours des guerres contre la Finlande en 1918, les pays Baltes en 1918-1919, la Pologne en 1920, la Georgie en 1921-1922, la Chine en 1925-1931, l'Espagne en 1936-1939, la Finlande en 1939 et combien d'autres.

On s'indigne avec raison devant l'extermination de 6,000,000 de Juifs par le régime nazi, mais que dire des 49,000,000 de Russes qui étaient des êtres humains eux aussi sans compter les purges incessantes qui ont coûté la vie à de nombreux hommes qui avaient servi le régime.

De Lénine à Brejnev en passant par Staline et Krouchtchev, nous trouvons le parti unique qui permet la concentration en peu de mains des pouvoirs de décisions politiques, économiques et culturelles.

La collectivisation de la production agricole menée par une main de fer a fait fusiller plus de 750,000 paysans et déportés plus de dix millions d'autres, après avoir cassé les reins de la paysannerie Staline et ses successeurs ont dû faire appel à d'autres pays, dont le Canada, (blé) pour nourrir son peuple.

Dans "Le Droit" du 25 octobre 1967, Wellie Chevalier rapporte qu'en 1960, la valeur de la production nationale brute de l'U.R.S.S. était de $245,000,000,000, soit 44% de celle des Etats-Unis, qui s'établissait à $557,000,000,000; en 1966, on évaluait à $335,000,000,000, ou 45% de celle des Etats-Unis de $740,000,000,000. Et les citoyens de l'Union soviétique manquent lamentablement de biens de consommation. Le salaire moyen s'élève à $110. par mois. Un homme doit payer $140. un complet de qualité médiocre et une femme $70. une paire de bottes fourrées. L'Etat est le seul manufacturier d'automobiles; il les produit au coût d'environ $2,100., mais les vend $6,050. chacune et le client doit généralement attendre cinq ans pour en obtenir une. On ne manque pas trop de vivres (grâce au blé du Canada, notamment), mais l'alimentation d'une famille lui coûte la moitié de son revenu, tandis qu'à ce poste de son budget une famille canadienne ne dépense que 20% de son revenu.

Si nous n'avons pas raison d'être tellement fiers de nos taudis, par contre en U.R.S.S. le logement est rare. En général, une famille de quatre personnes n'a que deux pièces en plus de la cuisine et de la salle de bains, et dans plusieurs régions du vaste pays il faut attendre plusieurs années pour obtenir un logement convenable. Dans les grands magasins, on fait la queue trois fois consécutives: d'abord pour choisir la marchandise, ensuite pour la payer et finalement pour en prendre livraison. D'après un statisticien soviétique cité par M. Harris, les consommateurs passent 70% de leur temps à attendre.

C'est là le régime que le communisme veut implanter dans le monde entier. Pour ma part, je préfère travailler à améliorer le sort des Canadiens par les réformes que préconise le Crédit social.

Pertes humaines provoquées par la dictature communiste en Russie.

La guerre civile de 1917 a fait	4,500,000	victimes
La famine de 1921-1923 a fait	6,000,000	"
Ont péri pendant la terreur rouge de 1917-1923: Académiciens, professeurs, spécialistes, écrivains, étudiants, artistes	160,000	"
Fonctionnaires, bourgeois, officiers, soldats	740,000	"
Policiers	50,000	"
Ecclésiastiques	40,000	"
Paysans et ouvriers	1,300,000	"
Massacres par le Tché-Ka et le Guépéou (1923-1930)	2,050,000	"
Morts pendant la famine de 1930-1933	7,000,000	"
Fusillés pendant la collectivisation	750,000	"
Fusillés par la Guépéou et le N.K.V.D. (1933-1937)	1,600,000	"
Massacres pendant la période d'intensification de la terreur, 1937-1938:		
Intellectuels, ouvriers et paysans	635,000	"
Membres du parti	340,000	"
Cadres politiques et commandement de l'armée rouge	30,000	"
Fusillés par le N.K.V.D. en 1938-1947:		
Diverses couches de la population	2,720,000	"
Ecclésiastiques	3,000	"
Armée rouge	23,000	"
Ont péri dans les camps de concentration et dans les prisons (période de 1917-1947)	21,000,000	"
TOTAL:	48,943,000	"

300 personnes tuées à Dak Son

SAIGON (AFP) — Selon des rapports de source gouvernementale, deux bataillons Vietcong ont fait irruption la nuit dernière dans un "hameau de la nouvelle vie" à Dak Son au nord de Saigon et ont tué 300 personnes.

Un grand nombre d'habitants ont été blessés. L'attaque vietcong contre ce village gouvernemental, de type hameau fortifié, s'est déroulée dans la province de Phuoc Long où, depuis six jours, les Vietcongs assiègent le camp des forces spéciales de Bu Dop et l'agglomération de Bo Duc.

Les Vietcong auraient tué la population en lançant des grenades dans les abris et en utilisant, affirment les rapports gouvernementaux, des lance-flammes.

Ces "hameaux de la nouvelle vie" regroupent souvent des personnes déplacées, qui vivent sous un strict contrôle gouvernemental.

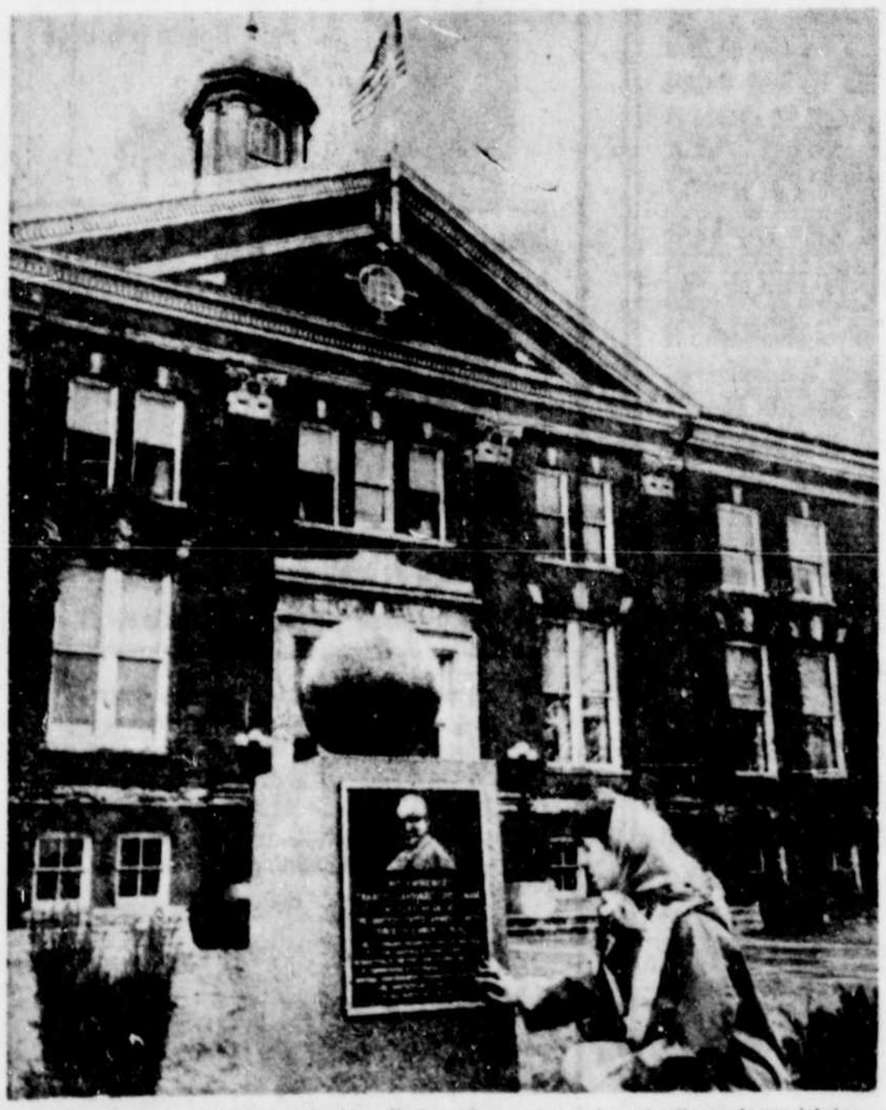

● AUTRE HOMMAGE — Barbara Harlos, 16 ans, se penche près d'une plaque érigée en l'honneur du défunt cardinal Francis Spellman, en face de l'hôtel de ville de Whitman, au Massachusetts. Le drapeau national des Etats-Unis flotte à mi-mât par respect pour la mémoire de l'Archevêque de New York. Le cardinal Spellman était le fils d'un épicier de Whitman. (Téléphoto U.P.I.)

D'EXCELLENTES SURPRISES POUR LES GOURMETS...

Marché Excel — Unis pour plus bas prix — Groupe des Epiciers NB 60 — Rive-Sud

CAFE INSTANTANE MAXWELL HOUSE 10 oz $1.35

JELL-O Saveurs asst. SPECIAL 6/3 oz .59

PATE ALIMENTAIRE CATELLI 16 oz 5/$1.00

HUILE VEGETALE CRISCO 38 oz .89

VIANDES DE CHOIX

ROTI de SURLONGE
Tendre
Desossé
Dégraissé
Roulé
la lb .79

SAUCISSES FUMEES COORSH la lb .49

SALADE AU CHOU COORSH 16 oz .39

FRUITS & LEGUMES FRAIS

POMME DE TERRE
No 1 N.-BRUNSWICK
50 lbs $1.19

RAISINS ROUGES EMPEREUR FLORIDE 2 lbs .39

OIGNONS DU QUEBEC No 1 Cello 5 lbs .39

OLIVES FARCIES CORONATION MANZ. 15 oz .75
SERVIETTES TABLE BALLET 60 serv. 2/.43
SERVIETTES SANITAIRES KOTEX REG., SUPER, S.L.L. 12 serv. .49
REMPLISSAGE TARTE GRENACHE CARAMEL, SUCRE 23 oz .39
SHORTENING JEWEL 1 lb .39
MOUTARDE SCHWARTZ 16 oz .25
CROUTE A TARTE JIFFY 18 oz 3/$1.00

BONBON VIAU ASST. Cello 11 à 16 oz 3/$1.00
SAUCE HOT CHICKEN GAZA 14 oz 3/.65
DENTIFRICE COLGATE Rég. 3/.89
EAU VICHY CELESTINS 32 oz .59
SAVON TOILETTE IVORY PERSONEL 10/.79
NETTOYEUR SPIC & SPAN Géant .95
CRISTAUX ORANGE TANG Env. 3 oz 3/.65

MIRACLE WHIP KRAFT 16 oz .43
SAUCE VIANDE CATELLI 15 oz 2/.65
PECHES AUSTRAL 28 oz .37
GATEAU VACHON FRUITS 14 oz .55
RAISIN CREAMCO 15 oz 2/.59
CIRE CLAIR JOHNSON 32 oz $1.09
JUS PRUNES NECTAR DEL MONTE 24 oz .43
MELANGE TWINKLE 15 oz 4/.85

Le cuir

De nouvelles utilisations à chaque jour

Par KARIN MOSER

Montréal (PC) — L'homme se sert du cuir depuis environ 600,000 ans, dit Beth Hammond, directrice du Bureau du cuir au Canada, mais il trouve chaque jour de nouvelles utilisations pour la peau des bêtes.

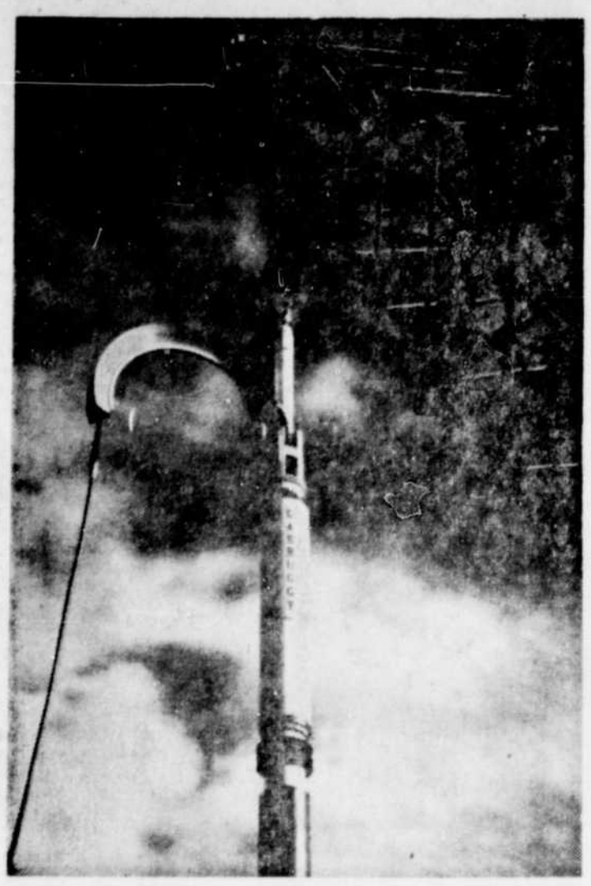

● **Le récipient contenant une charge nucléaire de 26 kilotonnes pour le projet Gasbuggy est suspendu au-dessus du trou de détonation, dans lequel il doit être lâché aujourd'hui. L'expérience, qui aura lieu à 55 milles à l'est de Farmington, étudiera les possibilités de faire échapper le gaz naturel par une explosion souterraine.** (Téléphoto U.P.I.)

On a développé récemment les planchers en peau de porc, pour le bureau de l'homme d'affaires, et des accessoires vestimentaires multicolores tels que broches, bracelets, boucles d'oreilles.

Outre ces innovations, on demeure attaché au cuir à cause de sa durabilité, surtout si l'on en prend bien soin.

"Il importe avant tout de ne pas négliger le cuir s'il ne salit ou se mouille, dit Mme Hammond. Les chaussures, lorsqu'elles sont humides, devraient être asséchées immédiatement à l'intérieur comme à l'extérieur et mises sur des supports; ou, à défaut d'embauchoirs, il faut remplir la chaussure de papier fin et la laisser sécher à la température normale d'une pièce.

"Ne placez jamais les chaussures sur des radiateurs ou des sources de chaleur directe, ce qui fait casser le cuir".

Les chaussures de suède devraient être brossées souvent. "Si elles se salissent par plaques, frottez-les légèrement au papier sablé fin ou à l'émeri, ce qui relèvera la surface du cuir et permettra de nettoyer la tâche".

Les vêtements de suède se nettoient souvent à l'aide d'une éponge humide.

Les foulards protègent

"Beaucoup de femmes portent des foulards avec leurs vêtements de suède pour éviter de salir l'encolure d'huile, de maquillage ou de saleté ordinaire. Il faut éviter de trop salir le suède pour ne pas lui faire perdre sa beauté, surtout après plusieurs nettoyages".

Les taches légères s'enlèvent en frottant la surface à l'aide d'un linge doux, humecté d'eau tiède. Les faux plis sur le suède et autres cuirs s'effacent en plaçant un tissu sec sur le pli et en repassant d'un fer à la chaleur recommandée pour le nylon.

Les sacs à main gardent leur lustre si on les polit légèrement avant le premier usage. Une légère pellicule de poli neutre ou de buées récemment mises sur le marché protège les sacs de cuir de l'accumulation de poussière qui remplit les pores de cuir.

"Dans notre climat, les femmes ont besoin d'une bonne collection de bottes, dit Mme Hammond. Une seule paire de bottes ne saurait suffire".

Elle recommande la botte sans doublure pour les jours de froid sec du début de l'hiver et la botte-soulier de suède ou de cuir doux, doublée pour les jours très froids mais secs.

"En soirée, l'idéal est la botte de chevreau, de veau ou de suède et pour les jours de neige fangeuse, la botte de caoutchouc ou de vinyl".

Les bottes qui gardent le mieux les pieds secs sont celles portant couture du haut en bas, en avant.

Contre le calcium

"Cette année, les bottes d'hiver portent une doublure de caoutchouc entre le cuir extérieur et la doublure ordinaire, pour empêcher l'eau de s'infiltrer. Mais les bottes doivent être enduites de silicone régulièrement, pour empêcher la poussière et les dépôts de calcium de traverser le cuir".

Les taches tenaces de calciumcium s'enlèvent au nettoyage avec un mélange de vinaigre et d'eau. "Si vous attendez plusieurs jours, les résultats ne pourront être parfaits. Il faut nettoyer immédiatement pour préserver le cuir".

Les huiles et silicones ne doivent pas être utilisés sur les bottes qui demandent un cuir raide. La cire pour bottes de ski convient mieux dans ce cas.

Mme Hamond trouve que trop de femmes ne connaissent pas assez les termes utilisés pour décrire les cuirs. Elle offre une courte nomenclature:

La peau de chevreau, tirée des cuirs de chèvre importés, est légère, résistante, très poreuse, douce et portant grains fins. On l'emploie surtout pour les chaussures sophistiquées.

La peau de porc, à pores faibles, peut être douce au toucher ou dépolie, et utilisée surtout pour les chaussures ordinaires.

La peau de mouton, douce mais aux grains moins drus, sert surtout au haut des pantoufles et aux doublures. Il existe également la peau d'agneau.

La peau de veau est la crème des cuirs à chaussures. Elle est douce, souple, résistante et porte des grains fins. On en fait des chaussures, délicates pour hommes et femmes, et des sacs à main.

Il existe encore un cuir très résistant, fait de peaux de bêtes à cornes, utilisé surtout pour les chaussures à usage fréquent et rude.

Equilibre

L'équilibre des sexes dépend en grande partie de la régression de la mortalité infantile.

Université

Dix mille professeurs enseignent à plein temps à l'université de l'Etat de New York.

Etudiants

La plupart des étudiants qui dirigent les activités parascolaires ne sont pas des fumeurs.

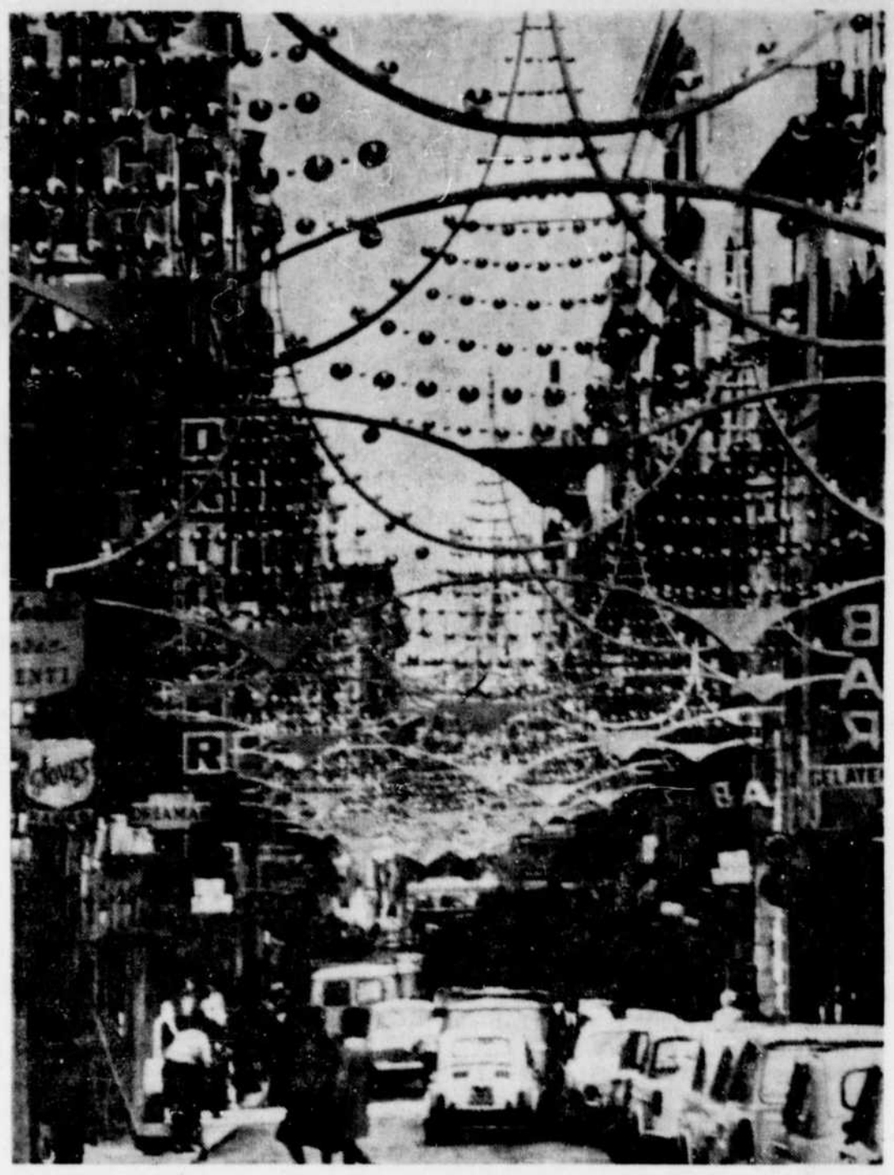

● **ROME — La "Via Frattina", une des rues principales de Rome pour les magasins, est abondamment décorée alors que débute la période de magasinage d'avant les Fêtes. L'étroitesse des rues de la Ville Eternelle permet des décorations de Noël abondantes et variées.** (Téléphoto U.P.I.)

75¢ MIR détergent liquide FORMAT 24 OZ

49¢ MARQUETTE confiture aux fraises JARRE 24 OZ

59¢ SIMARD gâteau aux fruits FORMAT 1 LB

4/79¢ TANG breuvage instantané SAVEURS ASSORTIES ENV. 3½ OZ

OLD LONDON TOASTS MELBA PLAIN bte 100 .59
FLORIENT DESODORISANT CHOIX DE 7 SAVEURS ASST. format 6 oz .69
GEM PATATES CHIPS GRATIS 50 TIMBRES GOLD STAR DANS CHAQUE SAC sac 12 oz .69
FANTASTIK NETTOYEUR AEROSOL POUR TOUT USAGE format 24 oz .79
FIVE ROSES FARINE PRE-TAMISEE sac 7 lbs .79
ROBIN HOOD GATEAUX MELANGE DE FRUITS bte 30 oz .89

GEM Roi des bas Prix

SCOTIAN-GOLD SAUCE AUX POMMES 2 btes 20 oz .39
RAYMOND MACEDOINE DE LEGUMES 3 btes 20 oz .49
CLARK FEVES AU LARD DANS SAUCE AUX TOMATES 2 btes 28 oz .69
MOM'S MARGARINE POUR VOS FRITURES 3 pqts 1 lb .99
VIAU BONBONS CHOIX DE PLUSIEURS VARIETES 3 cellos .99
SCOTTIES MOUCHOIRS DE PAPIER BLANC 3 btes 400 .99

PAMPLEMOUSSES
Qualité No 1, de la Floride
très juteux, grosseur 48
10 POUR 69¢

STEAK DE RONDE
BOEUF DE L'OUEST
tranche complète
LB 89¢

CHAMPIGNONS frais, blanc neige qualité no 1 du Québec BTE 1/2 LB 43¢
GROS OIGNONS Jaunes Canada no 1 SAC 5 LBS 39¢
RADIS FRAIS Importés très croquants qualité no 1 2 SACS 15¢
ROTI DE CROUPE Tendre savoureux LB 89¢
SAUCISSE Pur lard Bilopage sous inspection fédérale LB 59¢
TETE FROMAGEE Bilopage la meilleure BOL 12 OZ 43¢

MIRACLE WHIP APPRET A SALADE QUALITE KRAFT bocal 16 oz .43
RED ROSE THE EN SACHETS bte 60 .83
LESTOIL NETTOYEUR A TOUT USAGE bout. 28 oz .89
NESCAFE CAFE INSTANTANE-NOUVELLE SAVEUR-0.24 DE RABAIS jarre 10 oz 1.49
DASH DETERSIF A LESSIVEUSE AUTOMATIQUE 0.20 DE RABAIS bte 4 lbs 11 oz 1.59

LIQUEURS COTT grosses bouteilles
non retournables
CHOIX DE 4 SAVEURS: Cola, Orange, Gingerale, et Bière d'épinette
2 BOUTS 30 OZ .35
OU
6 BOUTS 30 OZ $1.00

CHEEZ-WHIZ FROMAGE EN CREME QUALITE KRAFT bocal 16 oz .75
SUPREME ESSENCE A LA VANILLE bout. 8 oz .75
UNION CARBIDE SACS A POUBELLES DIMENSIONS 26 x 36 pqt 10 sacs .85
BONLAC LAIT INSTANTANE bte 3 lbs 1.15
JEWEL SHORTHENING 2 btes 1 lb .75

NOUS NOUS RESERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITES ● PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU 9 DECEMBRE

● HEURES D'AFFAIRES POUR QUEBEC ET LA BANLIEUE: OUVERT VENDREDI 8 DEC. DE 8H.30 A.M. A 9H. P.M. - LUNDI 11 DEC., FERME TOUTE LA JOURNEE

25 TIMBRES Gold Star Avec l'achat de LISTERINE rince-bouche et gargarisme bout. 7 oz .79
25 TIMBRES Gold Star Avec l'achat de COLGATE crème dentifrice format géant .69
25 TIMBRES Gold Star Avec l'achat de Bromo Quinine comprimés contre le rhume bte 16 .73
50 TIMBRES Gold Star Avec l'achat de WAMPOLE extrait foie morue bout. 15 oz 1.50
50 TIMBRES Gold Star Avec l'achat de GILLETTE lames supec inoxydables pqt 10 lames 1.45
50 TIMBRES Gold Star Avec l'achat de HALO SPRAY NET fixatif pour vos cheveux régulier ou rebelles format 10 oz .99
25 TIMBRES Gold Star Avec l'achat de ENCYCLOPEDIE de la cuisine Canadienne par Jehane Benoit section no 2 .99
25 TIMBRES Gold Star Avec l'achat de ENSEMBLES DE 6 déborbouillettes en rotine de première qualité dimension 11 x 11 spécial .99
25 TIMBRES Gold Star Avec l'achat de HYGRADE viandes tranchées poulet viande et olive macaroni fromage 2 pqts 6 oz .69
25 TIMBRES Gold Star Avec l'achat de 2 lbs de Steak ou Boeuf frais haché

BLANCHISSAGE SANS BAVURE

0 pour Millar et 3 pour Lacroix

(Par Jean Pouliot)

Les As de Québec ont fourni leur meilleur effort d'équipe de la saison pour vaincre les Bisons de Buffalo 5-0 et s'approcher à une seule victoire de la moyenne de .500 qui est actuellement suffisante pour le 2e rang dans la division ouest de l'Américaine. André Lacroix, avec son 4e tour du chapeau de la saison, et Al Millar, avec le premier blanchissage des As, ont volé la vedette. Lacroix est ainsi devenu le premier joueur de la ligue à atteindre le plateau des 20 buts et l'a fait à la 21e partie des As. Rosaire Paiement (7e) et Larry McKillop (3e) ont complété le pointage, alors que J.-Guy Gendron jouait une partie exceptionnelile avec trois aides.

Les As ont lancé 31 fois sur Don Simmons qui les a tenus à un seul but dans chacune des deux premières périodes. Al Millar a repoussé les 23 rondelles dirigées vers lui. Une foule de 5,915 spectateurs, la meilleure sur semaine, a suivi la rencontre dénuée de rudesse, mais non de coups d'épaule.

Jim Morrison a regroupé la défense autour de lui et l'a fait paraître bien différente de celle qui avait alloué 35 buts dans les 7 parties précédentes.

TOUT FONCTIONNE

Vic Stasiuk ne tarissait pas d'éloges pour ses hommes et comme exemple de leur travail, il a cité le cas de René Drolet. "Quand j'ai vu que Johnson ne marchait pas, a-t-il expliqué, j'ai envoyé Drolet dans la mêlée et immédiatement le jeu s'est transporté dans la zone des Bisons. S'il avait joué avec la même détermination dans une situation identique à Providence, il aurait pu faire tourner le résultat de cette joute également."

Quand Stasiuk décida que Johnson avait suffisamment réchauffé le bout du banc, il le renvoya dans la mêlée et il déclencha le jeu qui permit à Rosaire Paiement de porter le compte 2-0, alors que les As avaient un homme au cachot.

PREMIERE PERIODE

Les Bisons eurent l'occasion de mettre Millar à l'épreuve durant une punition à Terry Ball dès la 3e minute.

Les As tinrent le coup, et à son 2e tour sur la glace, André Lacroix convertit une passe parfaite de Jean - Guy Gendron sur un jeu à deux contre un, ne donnant pas à Simmons le temps d'esquisser le moindre geste.

Jimmy Morrison distribua les coups d'épaule, bientôt imité par Ball.

DEUXIEME PERIODE

Les As eurent deux excellents jeux de puissance durant des mineures à Bob Jones, puis à Ron Ingram, au début du deuxième vingt et ce fut une des raisons de leur priorité de 11-4 dans les lancers durant cet engagement.

Pendant une punition à Larry McKillop, Jim Johnson s'échappa avec le disque, contourna un défenseur des Bisons et passa à Rosaire Paiement, qui compléta la feinte pour complètement "endormir" Simmons.

Millar brilla devant Hextall à la 18e minute, puis André Lacroix se vit refuser un but sur un hors-jeu que le juge de lignes sembla seul à voir. Bob Blackburn voulut s'en prendre à Lacroix pour avoir lancé inutilement (et plus probablement pour l'avoir ridiculisé en se servant de lui comme écran), mais les joueurs des deux clubs s'interposèrent rapidement.

TROISIEME PERIODE

Gendron eut un autre lancer précis à l'embouchure du filet au début du troisième vingt et Lacroix frappa le disque dans le filet avec rapidité et force.

André compléta son tour du chapeau en acceptant une passe à point de Nolet sur un jeu à deux contre un. Le reste du match fut centré plus sur le blanchissage que sur la victoire, comme le pointage était de 4-0 avec dix minutes à faire.

Etendu pour bloquer un premier lancer, Millar bloqua superbement le retour qu'expédia Guy Trottier. Les As demeurèrent prudents, même durant une mineure à Bob Blackburn.

Larry Wilson manqua un filet ouvert à six minutes de la fin, puis Simmons se surpassa devant Jim Johnson. Finalement, Larry McKillop cueillit aux pieds de Don Simmons le retour du lancer de René Drolet pour marquer le 5e et dernier but.

Les As qui ont disputé quatre joutes dans les cinq derniers jours, se reposeront maintenant jusqu'à dimanche prochain, alors qu'ils recevront les Bears de Hershey dans la première d'une série de deux joutes.

ALIGNEMENTS

BUFFALO — Buts : Simmons; — DEFENSES : Blackburn, Hamilton, Ingram, Lafrenière; — AVANTS : Hextall, Labadie, Kassian, Wilson, Henry, Mickye, Ouellette, Trottier, Jones, Larkin, Clancy.

QUEBEC — BUTS : Millar; — DEFENSES : Boutin, MacSweyn, Ball, Morrison, Larose; — AVANTS : Lacroix, Gendron, Nolet, Johnson, Paiement, Wright, Sarrazin, Courcy, McKillop, Drolet.

Arbitre : Bryan Lewis; Juges de ligne : Pierre Dorion, Raymond Huot.

SOMMAIRE

Première période

1—Québec, Lacroix (Gendron, Ball) 6.07
Punition : Ball 2.53.

Deuxième période

2—Québec, Paiement (Johnson, MacSweyn) 13.01
Punitions : Jones 2.18, Ingram 5.47 McKillop 11.17.

Troisième période

3—Québec, Lacroix (Gendron, Nolet) 4.11
4—Québec, Lacroix (Gendron, Nolet) 9.12
5—Québec, McKillop (Drolet, Courcy) 16.35
Punition : Blackburn 11.38.

Lancers :				
Buffalo	9	4	10	— 23
Québec	7	11	13	— 31

Assistance : 5,915.

● **Même si un triomphe de 5-0 est toujours le résultat d'un bel effort d'équipe, deux joueurs sont sortis avec les honneurs individuels de la victoire éclatante d'hier soir. Al Millar a enregistré le premier blanchissage des As cette saison, et André Lacroix y est allé de son 4e tour du chapeau de l'année, portant sa fiche à 20 buts en 21 joutes.**
(Photo l'Action, Marcel Laforce)

Dans l'orbite de la joute

La direction des As a fait fabriquer des trophées incluant la rondelle avec laquelle chaque recrue des As a marqué son premier but chez les professionnels.

Dennis Hextall, rappelé du Omaha pour remplacer Bill Knibbs, qui souffre d'une fracture à la cheville, est le frère de Bryan Hextall, du Rochester.

Les Bisons étaient privés du joueur de défense Bob Ash, rappelé par les Rangers. Les Flyers avaient une haute opinion de ce joueur, mais New York a réussi à le reprendre après le 11e tour de repêchage.

Scotty Morrison était venu voir l'arbitre Bryan Lewis à l'oeuvre. L'ancien officiel de l'O.H.A., qui arbitrait également plusieurs joutes interuniversitaires, a causé une bonne impression. Nous aimerions pouvoir dire la même chose des juges de lignes.

Camille Henry n'a pas apprécié du tout sa visite au fond du filet des As et son regard vers l'arbitre en disait long sur ce qu'il pensait de la poussée de Larose et du blocus de Millar.

Michel Latouche, qui a gagné le concours du lancer de la rondelle, révolutionnera sûrement le hockey, s'il entreprend de répandre sa façon de lancer.

Fred Hunt est enchanté du rendement de Michel Labadie. "C'est un joueur régulier que toute équipe serait heureuse d'aligner", a-t-il commenté.

Bud Poile a été retenu à Philadelphie par la maladie et il était alité chez lui quand on l'a rejoint après le match. Les joueurs ont sûrement évolué comme s'ils le savaient là.

Roger Lafrenière n'a pas dû apprécier le commentaire d'un amateur qui lui a crié : "Envoie, la fermière".

André Lacroix a maintenant marqué contre toutes les équipes de la ligue, sauf Hershey qui vient deux fois la semaine prochaine.

Dans l'Américaine

LES COMPTEURS

	B	A	Pts
Lacroix, Qué.	20	21	41
Marshall, Balt.	12	24	36
Marcetta, Roc	12	18	30
Robinson, Spr	15	14	29
Nolet, Qué.	12	17	29
McCarthy, Balt.	11	18	29
Perry, Pro.	13	15	28
Barlow, Roc	12	16	28
Ménard, Spr	10	18	28
Creighton, Pro.	9	19	28

LES COMPTEURS

	B	A	Pts
Bucyk, Bos	16	15	31
B. Hull, Chi	19	11	30
McKenzie, Bos	11	19	30
Stanfield, Bos	7	23	30
Goyette, NY	10	13	23
Walton, Tor	14	8	22
Howe, Det	12	10	22
Delvecchio, Det	4	18	22
Bathgate, Pitt	9	13	22
Cournoyer, Mtl	10	11	21
Esposito, Bos	10	11	21
Ratelle, NY	5	16	21

BOXE

LAS VEGAS, Nev. — Jimmie Fletcher, 214, de Los Angeles, a défait Billy Joiner, 192 1-2, de Cincinnati, en 10.

SYDNEY, Australie — L'Australien Bobby Dunlop, 173 1-2, a triomphé de Elmo Henderson, 163 1-2, de la Californie, en neuf.

TOKYO, Japon — Bernabe Villacompo, des Phillipines, a arrêté le Japonais Yoshio Nakane, au sixième chez les poids mouche.

L'EXPANSION DE LA L.N.H. N'EST PAS ENCORE ÉQUILIBRÉE

Par la PRESSE CANADIENNE

Il devient de plus en plus évident que les six nouveaux clubs de la ligue Nationale de hockey ont hérité seulement du petit lait des six anciennes équipes.

Un seul joueur, Andy Bathgate, évoluant dans la division Ouest, est au nombre des 10 premiers compteurs du circuit. L'ancien as-compteur des Rangers de New York, Maple Leafs de Toronto et Red Wings de Détroit partage le 6e rang avec neuf buts et 13 aides.

D'ailleurs on ne compte que quatre joueurs des nouveaux clubs parmi les 20 meilleurs compteurs et seulement sept parmi les 30 premiers.

Bathgate, meilleur compteur dans l'histoire des Rangers, a été repêché des Red Wings par les Pingouins de Pittsburgh lors de l'expansion.

Deux autres porte-couleurs des Pingouins sont parmi les 20 meilleurs compteurs, soit Art Stratton en 13e place avec 9 buts et 11 aides et Ab McDonald, 16e avec une fiche de 9-10.

Léon Rochefort, ex-Canadien avec les Flyers de Philadelphie, partage le 16e rang avec sept buts et 12 aides.

Lowell MacDonald, du Los Angeles, partage la 20e place avec six buts et 12 aides tandis que Ed Hoekstra, des Flyers, et Ken Schinkel, du Pittsburgh, sont égaux au 24e rang avec 17 points.

CLASSEMENT

Entre-temps, Boston et Toronto, installés aux 1er et 2e rangs dans la division Est, affichent une meilleure moyenne que Philadelphie, détenteur du premier rang dans la division Ouest.

Les Flyers pourront améliorer leur fiche en visitant les Seals à Oakland ce soir.

Ailleurs, Toronto se rend à Minnesota, New York reçoit Détroit, Pittsburgh visite Chicago et St-Louis joue à Los Angeles.

Une victoire permettrait à Toronto de rejoindre Boston en 1ère place de la division Est.

Même si Philadelphie domine la nouvelle division, les Flyers ont compté moins de buts, 52, que les Canadiens, occupants du dernier rang dans l'Est avec 56.

Par contre, les nouvelles équipes semblent plus solides à la défensive, sans doute parce que les anciens clubs ont dû leur céder un gardien de classe lors du repêchage de l'expansion.

Bernard Parent et Doug Favell, du Philadelphie, présentent une moyenne de 2.23 buts par partie, laquelle ne le cède qu'à la fiche de John Bower et Bruce Gamble, du Toronto, à 2.17.

Chicago semble avoir été la plus grande victime dans l'expansion, car son duo Denis Dejordy-Dave Dryden présente une moyenne de 3.13 par partie, soit la plus élevée dans toute la ligue.

HIER

Ligue Américaine

Buffalo 6, Québec 5
Providence 3, Baltimore 3
Springfield 4, Phoenix 3

Ligue Provinciale

St-Hyacinthe 1, Sherbrooke 4
Granby Drummondville

AUJOURD'HUI

Ligue Américaine

Providence à Cleveland

Ligue Nationale

Toronto à Minnesota
Détroit à New York
Pittsburgh à Oakland
St-Louis à Los Angeles

Ligue Junior A du Québec

Thetford à Trois-Rivières

Ligue Interuniversitaire

Laval à Montréal

LES CLASSEMENTS

LIGUE AMERICAINE

Division de l'EST

	PJ	G	P	N	PP	PC	Pts
Springfield	24	13	11	1	90	92	27
Hershey	20	10	8	2	79	66	22
Baltimore	23	10	11	2	89	86	22
Providence	23	8	11	4	81	98	20

Division de l'OUEST

	PJ	G	P	N	PP	PC	Pts
Cleveland	21	12	6	3	71	65	27
Buffalo	23	11	11	1	85	85	23
Rochester	21	9	9	3	77	79	21
Québec	21	9	10	2	90	90	20

LIGUE NATIONALE

Division de l'EST

	PJ	G	P	N	PP	PC	Pts
Boston	22	14	5	3	84	58	31
Toronto	23	13	7	3	76	56	29
Détroit	23	11	8	4	77	67	26
New York	22	11	8	3	66	59	25
Chicago	24	9	9	6	67	78	24
Montréal	24	8	11	5	56	56	21

Division de l'OUEST

	PJ	G	P	N	PP	PC	Pts
Philadelphie	22	11	7	4	52	49	26
Los Angeles	23	11	9	3	68	72	25
Pittsburgh	23	9	11	3	61	63	21
Minnesota	22	7	10	5	47	63	19
Oakland	24	5	14	5	48	71	15
St-Louis	22	5	15	2	44	63	12

LIGUE INTERUNIVERSITAIRE

	PJ	G	P	N	PP	PC	Pts
Toronto	3	3	0	0	34	5	6
McMaster	3	3	0	0	22	10	6
Laval	4	2	1	0	22	26	4
Western	2	2	1	0	18	16	4
Waterloo	2	2	0	0	10	3	4
Montréal	4	2	2	0	23	26	4
McGill	4	1	3	0	14	19	2
Queen's	3	0	3	0	4	15	0
Guelph	4	0	4	0	9	7	0

LIGUE JUNIOR A DU QUEBEC

	PJ	G	P	N	PP	PC	Pts
Drum'ville	23	16	7	0	111	74	32
Shawinigan	22	13	9	0	114	89	26
Thetford	22	11	11	0	99	97	22
Trois-Riv.	24	10	13	1	119	121	21
Québec	23	9	13	1	94	129	19
Sorel	22	8	14	0	98	123	16

LIGUE PROVINCIALE

	PJ	G	P	N	PP	PC	Pts
Drum'ville	23	16	5	2	100	79	33
Hull	18	9	7	2	76	66	24
Victoriaville	20	10	7	3	93	72	22
St-Hyac.	20	8	10	2	78	77	18
Granby	17	6	10	2	61	73	14
Sherbrooke	21	5	14	2	70	92	12

LIGUE PROGRESSION

	PJ	G	P	N	PP	PC	Pts
Castors	2	2	0	0	11	8	4
Loups	2	1	1	0	9	9	2
Aiglons	2	1	1	0	10	10	2
Bulldogs	2	0	2	0	9	12	0

LIGUE JUNIOR B

	PJ	G	P	N	PP	PC	Pts
C.T.R.	10	7	2	1	63	31	15
C.S.S.	10	6	2	2	50	33	14
Ste-Foy	10	3	7	0	30	45	6
Donnacona	10	2	7	1	29	52	5

LIGUE LAURENTIDE

	PJ	G	P	N	PP	PC	Pts
G.-H. Roy	4	3	1	0	20	13	6
Chez Roland	4	2	1	1	19	17	5
Gilford	4	2	2	0	16	19	4
Montmorency	4	1	3	0	16	21	2

BELIVEAU et FERGUSON seront là demain soir

MONTREAL (PC) — Jean Béliveau, John Ferguson et Lorne Worsley effectueront un retour au jeu jeudi soir lorsque les Canadiens recevront la visite des Red Wings de Détroit.

Par contre, Henri Richard, qui a recommencé à patiner depuis sa blessure au genou, n'est pas suffisamment remis pour revenir à l'action.

Les Canadiens ont envoyé le gardien Ernie Wakely, le centre Gary Monahan et l'ailier droit Bryan Watson au Houston, de la ligue Centrale, afin de faire place aux revenants.

Béliveau est inactif depuis le 4 novembre en raison d'une blessure au genou, Ferguson s'est fracturé une main il y a un mois et Worsley a subi une légère commotion cérébrale samedi dernier.

Richard est absent depuis deux semaines à la suite d'une blessure au genou subie contre St-Louis.

Quilles à l'Action

CLASSEMENT DES EQUIPES

	PG	PP	TP	Pins	Tot.
1—G. Pelletier	25	11	11	21130	36
2—M. Lapointe	23	13	10	21492	33
3—J.-Le Giroux	23	13	7	20989	30
4—J.-M. Côté	21	15	6	21226	27
5—J. Bélanger	17	19	4	20081	21
6—J.-M. Godin	15	21	6	20015	21
7—P. Marcoux	13	23	1	19432	14
8—Ed. Richard	7	29	3	19033	10

MOYENNES INDIVIDUELLES

HOMMES

	Pins	Tot.	Moy.
1—Jean-Marie Côté	569	6156	171.
3—Gaétan Noreau	463	1865	155,5
3—Jacques Bélanger	414	2888	152.
4—Gilles Pelletier	450	5383	149.19
5—J.-Le Giroux	357	5225	149.10
6—Marcel Lapointe	491	5144	142.32
7—Michel Lee	417	4848	134.24
8—Paul Marcoux	436	4902	133.14
9—Roger Bernard	393	4676	129.32
10—Michel Rood	414	3212	128.8

FEMMES

	Pins	Tot.	Moy.
1—Mlle M. Caron	326	3897	167.5
2—Mme A. Métivier	315	3507	106.9
3—Mme M. Lapointe	337	3071	102.11
4—Mme J.-M. Côté	299	2996	99.26
5—Mlle F. Gignac	367	3544	98.16

RECORDS DE LA SEMAINE

Plus haut triple d'équipe
Equipe Marcel Lapointe 1661

Plus haut simple d'équipe
Equipe Jean-Marie Côté 698

Plus haut triple masculin
Jean-Marie Côté 509

Plus haut triple féminin
Mlle Fernande Gignac 367

Plus haut simple masculin
Marcel Lapointe 230

Plus haut simple féminin
Mlle Fernande Gignac 162

RECORDS DE LA SAISON

Plus haut triple d'équipe
Equipe Marcel Lapointe 1951

Plus haut simple d'équipe
Equipe Jean-Louis Giroux 734

Plus haut triple masculin
Jean-Marie Côté 668

Plus haut triple féminin
Mlle Marguerite Caron 380

Plus haut simple masculin
Jean-Louis Giroux 302

Plus haut simple féminin
Mme Jean-Marie Côté 167
Mention : Mme Geo. Lemelin 154

IIIe PROGRAMME — 11 DECEMBRE
SALLE ST-ROCH — 7.30 HRES P.M.

Jean-Marie Côté vs Jean-M. Godin;
Marcel Lapointe vs Paul Marcoux;
Gilles Pelletier vs Jean-Le Giroux;
Edmond Richard vs Jacques Bélanger.

Seulement 3 Ticats parmi les étoiles du football canadien

OTTAWA (PC) — Le centre-arrière, George Reed, des Roughriders de la Saskatchewan, a été le seul choix unanime sur l'édition 1967 de l'équipe toute étoile de la Ligue canadienne de football, choisie par les rédacteurs, commentateurs et chroniqueurs sportifs couvrant les activités de la LCF.

Reed, qui a gagné le plus de verges au sol lors de la joute de la coupe Grey, samedi dernier, a reçu le vote de tous les reporters, dont le résultat a été rendu public par Ted Reynolds, de Vancouver, nouveau président des Reporters de football du Canada.

Le scrutin s'est tenu bien avant la classique de la coupe Grey, mais le résultat est rendu public seulement après celle-ci.

Les joueurs de la conférence de l'Ouest sont plus nombreux, tant à l'offensive qu'à la défensive.

Les Roughriders de la Saskatchewan ont placé sept joueurs sur l'équipe rêvée, les Stampeders de Calgary, cinq; les Rough Riders d'Ottawa, quatre; et les Tiger Cats de Hamilton, nouveaux champions canadiens, trois.

Les Alouettes de Montréal en comptent deux, de même que les Eskimos d'Edmonton. Les Argonauts de Toronto ont un représentant, tandis que les Lions de la Colombie-Britannique et les Blue Bombers de Winnipeg n'en ont élu aucun.

L'Ouest a sept joueurs sur chaque équipe.

Voici la liste :

Offensive — Quart-arrière: Peter Liske, Calgary; centre-arrière : Reed; demis : Jim Thomas, Edmonton, Bo Scott, Ottawa; flanqueur : Whit Tucker, Ottawa; centre : Ted Urness, Saskatchewan; gardes : Jack Abendschan, Saskatchewan et Roger Perdrix, Ottawa; bloqueurs : Clyde Brock, Saskatchewan et Bill Frank, Toronto; ailiers : Terry Evanshen, Calgary et Tommy Joe Coffey, Hamilton.

Défensive — Ailiers : E.A. Simms, Edmonton et John Baker, Montréal; bloqueurs : Ed McQuarters, Saskatchewan et John Barrow, Hamilton; secondeur intérieur : Wayne Harris, Calgary; secondeurs extérieurs: Wayne Shaw et Garner Ekstran, Saskatchewan; demis : Garney Henley, Hamilton, Phil Brady, Montréal, Jerry Keeling et Frank Andruski, Calgary et Gene Gaines, Ottawa.

Liske, choisi le meilleur joueur au pays, a reçu 33 votes, comparativement à cinq pour Russ Jackson, du Ottawa et à un pour Ron Lancaster, de la Saskatchewan, au poste de quart.

Evanshen, joueur canadien par excellence, s'est mérité 33 votes contre 31 pour Coffey, au poste d'ailier. Evanshen a aussi reçu cinq votes au poste de flanqueur.

Reed, Thomas, Urness, Brock et Coffey avaient été choisis l'an dernier sur l'équipe offensive toute étoile, tandis que Barrow, Harris, Henley et Gaines avaient connu le même sort à la défensive.

Hugh Campbell, de la Saskatchewan, choix unanime au poste de flanqueur, la saison dernière, a reçu seulement un vote cette année.

A l'exception de quatre, tous les autres joueurs sur l'équipe toute étoile sont des Américains. Tucker, Evanshen, Urness et Shaw sont les Canadiens et parmi eux, seuls Tucker et Shaw n'ont pas joué leur football collégial aux Etats-Unis.

● **Les deux Québecois qui portent les couleurs des Bisons de Buffalo n'ont pas eu le résultat qu'ils souhaitaient à leur première visite dans la capitale provinciale. Michel Labadie, qui dispute le disque à Raymond LaRose sur la photo du haut, et Camille Henry, qui est suivi de près par Ralph MacSweyn sur celle du bas, ont assisté impuissants à la meilleure performance des As cette saison. Personne n'aurait pu battre les As, hier, et les Bisons souhaitent que les protégés de Vic Stasiuk seront revenus sur terre pour leurs deux prochaines visites les 19 et 21 décembre.**
(Photos l'Action, Marcel Laforce)

HIER

COURSE NO 1

TROT Bourse $1,100.

No 1 Meadwood (M Picard) 11.90 8.70 5.60 — No 1 Capitola B (B Côté) 7.80 4.70 — No 4 Jinks Worthington (J C Martineau) 2.80.

Ont aussi couru : Scotch Glory, Henry Jones, Joppas Surprise, Honest Pete, Preferred Stock.

No 1 Hoot Charm a été retiré.

TEMPS : .32.1, 1.05.2, 1.38.4, 2.11.2.

COURSE NO 2

AMBLE Bourse $1,300.

No 1 Roland Duke (G Baillargeon) 5.90 3.70 2.70 — No 4 Gregg C (A St-Amour) 7.40 3.80 — No 2 Grace Dudley (P Laroche) 2.90.

Ont aussi couru : Sams Pride, Hobo Lem, Lori Johnston, John D C, Luckys Widower.

TEMPS : .31.2, 1.03.3, 1.38, 2.08.3.

PARI-DOUBLE — 2 et 1 — $47.60.

COURSE NO 3

AMBLE Bourse $3,000.

No 8 Sharp Express (Hen Filion) 14.00 6.80 3.70 — No 7 Rocky Mite (A Hanna) 11.80 5.30 — No 1 F W Adios (G Bardier) 3.40.

Ont aussi couru : Ray Mir, Mr Elon Valorous Pick, Ra Ra Putney, Peter Dawn.

TEMPS : .30.2 ,1.03.3, 1.34.4, 2.05.4.

COURSE NO 4

TROT Bourse $1,100.

No 1 Julion Nathan (M Turcotte) 8.60 5.10 3.00 — No 8 Prince Way (S Grise) 24.10 8.20 — No 2 Lotta Lock (P Caldwell) 5.20.

Ont aussi couru : Jay Bob, The Minch, Mr Sampson, Boozie, Valentine Mir.

TEMPS : .32.1, 1.05.2, 1.37.2, 2.10.4.

QUINELLA — 1 et 8 — $140.30.

COURSE NO 5

AMBLE Bourse $1,300.

No 5 Minby Rose (Y Plouffe) 24.30 8.10 5.70 — No 1 Friday Pointer (G Filion) 3.90 2.80 — No 8 Madeline Adios (G Brosseau) 4.20.

Ont aussi couru : Willow Creed, Honest Frost, Vic Adio, Brother Chief Two Mountains Dish.

TEMPS: .30.1, 1.02.4, 1.35.3, 2.09.3.

COURSE NO 6

AMBLE Bourse $1,100.

No 1 Beauty Scott (C Plante) 4.40 3.30 2.70 — No 8 Easter Guy (J G Brosseau) 5.20 3.3) — No 2 Grace Handy (B J Lapage) 5.20.

Ont aussi couru : Mischief Long, Marauder, Atom Direct B, Senator Texas, Lelands Belle.

TEMPS : .31.3, 1.04.1, 1.37, 2.10.1.

COURSE NO 7

TROT Bourse $1,500.

No 4 Dusty Dean (R Coutu) 19.20 7.40 3.90 — No 3 Doris Glers (G Crowe) 5.30 5.30 — No 1 Elby Dream (A St-Amour) 10.90.

Ont aussi couru : Live Fast, Riddel Bronze, Taft Dares, George Pick, Jack of Trump.

TEMPS : .31.1, 1.03.4, 1.36.1, 2.09.

QUINELLA — 4 et 3 — $34.10.

COURSE NO 8

AMBLE Bourse $1,500.

No 5 D and M (G Baillargeon) 22.60 10.40 4.30 — No 8 Keyko (B Côté) 17.40 3.80 — No 4 Stormy M (A Hanna) 2.90.

Ont aussi couru : Hearty Dares, Swing Harmony, Cindy Rose, The Cherokee, Shermar Bill.

TEMPS : .31, 1.03.4, 1.36.1, 2.09.2.

COURSE NO 9

AMBLE Bourse $3,200.

No 1 Rocky Herbert (Hen Filion) 10.40 5.50 3.90 — No 2 Sir Chief (M Turcotte) 2.90 2.3) — No 6 Valid Bet (J MacGregor) 3.70.

Ont aussi couru : Lion Cy, Gee Dee Frisco, Star Ace, Mike Rainbow, Imagine.

TEMPS : .32.2, 1.03.3, 1.35.2, 2.06.

COURSE NO 10

AMBLE Bourse $1,300.

No 7 Chester Brown (A St-Amour) 16.60 6.80 4.10 — No 2 Just Joe (C Poulin) 3.40 2.60 — No 4 Highbinder (M Turcotte) 5.70.

Ont aussi couru : Colonel Stone, Diamond Way, Burton Hi Le, Ernie League, Susi Do.

TEMPS : .31.2, 1.04, 1.37.1, 2.09.4.

EXACTA — 7 et 4 — $59.10.

— — —

Assistance : 5,908.

Total du pari-mutuel : $463,419.

CE SOIR

COURSE NO 1

TROT Bourse $1,000.

6—Dee Voted (G Lachance) 3-1
4—Merry Piper (M Hébert) 7-2
3—C.H.B. (R Gagné) 4-1
1—Landracer (A Bédard) 9-2
5—Old Scrooge (G Hess) 9-2
2—Czar Vonian (R Bouthillier) 6-1
7—Archie Mon (A Hanna) 10-1
8—Capitola B. (pas nommé) 10-1
Elig. : Chuckie Spirit (pas nommé)

COURSE NO 2

AMBLE Bourse $1,00.

3—Abe Campbell (G Jutras) 3-1
4—Little Miss Jerry (E Bradette) 7-2
5—Wonderful Girl (A Aubin) 4-1
6—Good Scot (M Turcotte) 9-2
1—Champ's Star (pas nommé) 6-1
2—Warpritus (A Bédard) 6-1
6—Melody Smoky (J Hébert) 8-1
7—Sovereign (H Lamarre) 8-1
Elig. : Sir Jasper (C Desjardins)
Mr O'Keefe (A Deguise)

COURSE NO 3

AMBLE Bourse $3,000.

3—Grateful Pat (B Côté) 3-1
2—Gaguey Hanover (R Ponton) 7-2
6—Fatherland (pas nommé) 4-1
1—Jerigood (pas nommé) 9-2
4—J J Wann (R Boily) 6-1
5—Camp Out (M Turcotte) 8-1
7—Harrys Bomber (R Barrieau)

COURSE NO 4

TROT Bourse $1,100.

5—Fairside Star (K Pritchard) 3-1
3—After Hours (Hen Filion) 7-2
4—Mr Tyson (M Turcotte) 4-1
6—Kingston (N Bardier) 9-2
1—Nancy Boot (G Lachance) 6-1
2—Sergeant Rum (A Boucher) 6-1
7—Royal Speedster (R Coutu) 8-1
8—Charmante Windsor (M Hébert) 8-1

COURSE NO 5

AMBLE Bourse $1,000.

6—Handy The Great (M Turcotte) 3-1
2—Ida Purdue (A Bédard) 7-2
5—Misty D. (A Deguise) 4-1
8—Circus Song (A Hanna) 9-2
4—Stewart's Clan (J C Gauthier) 6-1
7—Grand Vela (C Patry) 8-1
1—Surrey (C Dupont) 10-1
3—Jacqueline Star (G Baillargeon) 10-1
Elig. : Topaz Duke (M Gingras)
Horatius (P Sauvé)

COURSE NO 6

AMBLE Bourse $1,300.

4—Kawartha Beatle (M Gingras) 3-1
3—H S M (R Bouthillier) 7-2
5—Odios (P Lacoste) 4-1
1—Dream Worker (L Turcotte) 9-2
8—Lee Croft (R Caldwell) 6-1
7—Lady Alice (M Lefebvre) 8-1
6—Red Rex (J Hébert) 8-1
2—Baladin (S Pleau) 10-1

COURSE NO 7

TROT Bourse $1,300.

7—Paris Street (D Larochelle) 3-1
3—Empire's Billy (Her Filion) 7-2
4—Lynn Crystal (M Bouvrette) 4-1
5—Darnley's Raider (A Aubin) 9-2
6—Speed Flight (A Hanna) 6-1
1—Broadway Joe (L Turcotte) 8-1
2—Josedale Scot Free (B Côté) 12-1
8—Foundation (J Cyrenne) 12-1

COURSE NO 8

AMBLE Bourse $2,100.

7—Mr. Champ B. (G Filion) 3-1
3—Diller Sport (J MacGregor) 7-2
1—Nibbles Bonny (A Hanna) 4-1
6—Success Brook (G Bardier) 9-2
4—Honey Rainbow (A Boucher) 6-1
2—Two Mountains Babe (R Grandmaison) 8-1
5—Alain Drummond (C Pelletier) 8-1
8—Armbro George (B Côté) 10-1

COURSE NO 9

AMBLE Bourse $3,000.

3—Cap Hanover (B Côté) 3-1
6—Mighty Leo (G Lachance) 7-2
5—Senator R. (pas nommé) 4-1
1—Abbe Lark (M Turcotte) 9-2
2—Connecticut Star (pas nommé) 6-1
4—Jet Way (A Craig) 6-1

COURSE NO 10

AMBLE Bourse $1,100.

3—Irish Eddie (J P Charron) 3-1
3—Diamond Pence (M Picard) 7-2
6—Play Rough (A Bédard) 4-1
7—Armbro Explorer (pas nommé) 9-2
1—Stoney C. (G Filion) 6-1
8—Dell Cash (B Côté) 6-1
4—Misstleman (G Lachance) 8-1
5—Mary Lyn (P Sauvé) 8-1
Elig.: Northwood Fredy (M Turcotte)
Joey's Pal (W Bourgon)

TÉMOIGNAGES SAISISSANTS

Pourquoi des athlètes Noirs refusent d'aller à Mexico:

NDLR — Voici les principaux extraits d'une entrevue accordée dernièrement par deux athlètes de couleur américains à un journaliste de la revue "Track and Field News". C'était au lendemain de leur prise de position sur les Jeux Olympiques de Mexico, alors que ces deux coureurs à pied et plusieurs autres avaient manifesté l'intention de boycotter l'équipe américaine pour les J.O. en refusant leur sélection. Par ces témoignages très significatifs, on peut se rendre compte qu'il ne s'agit pas d'une mauvaise humeur passagère mais bien le reflet d'une résolution s'appuyant sur des faits concrets. Voici la reproduction partielle de l'article rédigé par Dick Drake, du "Track and Field News".

Dick DRAKE — **Croyez-vous que le boycottage des Jeux par les Noirs puisse amener des résultats concrets, ou est-ce un acte purement symbolique ?**

Lee EVANS — Compte tenu de tout ce que j'ai pu donner au sport, une telle décision a de quoi choquer, mais il faut bien se mettre à réfléchir sur ce que les Noirs sont devenus dans ce pays. Quand vous rentrez des Jeux avec une médaille d'or vous êtes sans doute au-dessus de la masse durant un mois mais ensuite vous redevenez un "type" comme les autres. Regardez les publicités de la télévision. On peut y voir Bob Richard mais jamais on ne verra Bob Hayes ou Henry Carr. S'ils devaient être présentés, les grands producteurs du Sud stopperaient leurs contrats publicitaires avec les chaines de TV. Pour ma part, j'estime donc nécessaire qu'une action soit menée immédiatement et peut-être qu'ainsi bien des choses évolueront avant les Jeux de 1972, sinon ceux de 1968.

Tommie SMITH — De nombreuses marches de protestation et des manifestations non violentes ont été organisées dans notre pays pour lutter contre l'ostracisme dont sont victimes ici les Noirs. Je ne pense pas cependant que le boycottage des Jeux sera de moins cet acte marquera-t-il un nouveau développement important au problème.

On a battu les Noirs, on a craché dessus, on les a piétinés, on a lancé des chiens à leurs trousses. Si je dois être mordu alors je mordrai à mon tour. Nous n'attendrons pas que l'homme blanc réfléchisse de nouveau à ce qu'il peut faire contre nous.

J'ai préparé les Jeux comme un dément afin de m'y distinguer et pourtant je pense que mon renoncement est indispensable à partir du moment où il est justifié par une telle motivation.

DRAKE — **Combien d'athlètes noirs suivront-ils l'application du boycottage selon vous ?**

EVANS — Je pense qu'en Californie le mouvement sera suivi à 75%, mais dans le Sud et le Sud-Ouest (très ségrégationnistes) les pauvres types qui vivent quotidiennement dans l'enfer ne comprendront pas la nécessité du boycottage. Les écoles là-bas ne sont pas les mêmes qu'à l'Ouest. Nos compagnons ne savent même pas ce qui leur arrive. Ce n'est certes pas à l'école qu'on les entretiendra sur ce problème. Ils ne pensent même pas au travail qu'ils font ni à ce que font leurs parents. Ils parviennent tout juste à penser à eux-mêmes et comprennent à peine ce que signifient les Jeux.

SMITH — Oui, ils peuvent vous paraître bien simples d'esprit, nos frères du Sud, mais mettez-vous à leur place. S'il vous arrive de venir en Californie protester et qu'en revenant chez vous dans le Sud la porte de votre logis est criblée de balles, alors peut-être aurez-vous peur comme eux !

DRAKE — **Comment avez-vous été amené à jouer un rôle d'activiste dans le mouvement de boycottage ?**

SMITH et EVANS — Par la réflexion.

SMITH — Pendant longtemps, seuls l'athlétisme et les compétitions comptaient dans mon existence. Mais il y a deux ans j'ai réalisé qu'il y avait un grave problème que j'avais négligé et qui me concernait directement.

DRAKE — **Il semble, Tommie Smith, que votre position ait évolué depuis six semaines?**

SMITH — Par la force des choses j'ai dû récemment considérer de plus près ce grave problème. Lors de l'Universiade de Tokyo, un journaliste japonais m'a demandé mon avis sur la possibilité d'un boycottage des Jeux. J'avais alors répondu que cette éventualité n'était pas à écarter mais je ne pensais pas qu'on arriverait là. Tout s'est déclenché soudainement en moi.

DRAKE — **Abandonneriez-vous l'athlétisme aujourd'hui même ?**

SMITH — Pour une cause juste et suffisamment importante, oui. J'abandonnerais à la minute même pour mourir au nom de mon peuple.

DRAKE. — **Pourquoi boycotter les Jeux alors que vous allez continuer de courir pour votre collège et un pays où la discrimination continue à sévir ?**

EVANS. — Au niveau de l'école, la répercussion serait trop faible. Il faut considérer le problème à son sommet, c'est-à-dire pour la nation tout entière.

Je n'ai jamais compris pourquoi par exemple les Etats-Unis étaient favorables à l'admission de l'Afrique du Sud aux Jeux. Paul Nash peut venir courir chez nous et contre nous, mais on ne me permettra jamais en Afrique du Sud de courir dans une réunion officielle contre lui. Je suis censé être un Américain, mais ne suis pas traité comme tel. C'est ce qui est grave.

L'entraineur Stan Wright écrivait récemment à Tommie Smith : "Tu dois te considérer avant tout comme un Américain, ensuite comme un Noir". Mais personne ne nous considère d'abord comme des Américains. Ouvrez n'importe quelle revue, "Track and Field News" par exemple. Lorsqu'on parle de Stan Wright on lit : "Negro Stan Wright".

La première chose que l'on sait de vous c'est que vous êtes un nègre et pourtant on veut bien vous qualifier d'Américain. Bien sûr, lorsqu'il s'agit d'une photo, c'est plus simple. Cela se voit et il est inutile de le mentionner !

SMITH. — Oui, en effet, selon quelle logique peut-on admettre la présence de Nash dans une compétition chez nous alors qu'il nous est parfaitement impossible à Evans, Boston . . . et à moi de courir ou sauter en Afrique du Sud. Puisque je suis Américain, puisque Lee Evans est Américain au même titre que Jim Ryun, pourquoi ne pouvons-nous aller courir en Afrique du Sud ?

EVANS. — C'est là que nous nous insurgeons. La propagande d'égalité raciale en sport repose aux Etats-Unis sur un tel paradoxe. Les Jeux certes représentent quelque chose de très grand que sait encenser la presse. Si l'on veut que nous aidions le sport américain en accroissant son prestige il faut également nous aider.

SMITH. — Maintenant voici pourquoi nous voulons boycotter les Jeux et pas les compétitions pour nos collèges. C'est très simple. Si nous pouvons poursuivre nos études c'est grâce à des bourses. Si nous cessons de courir pour le collège, alors la bourse est coupée et cela signifie pour nous l'impossibilité de continuer ces études. Le renoncement à la promotion sociale . . .

DRAKE. — **A quel moment vos opinions ont-elles changé ?**

SMITH. — Un jour, en marchant, j'ai pensé que j'étais véritablement un Noir. Je me suis dit : "Voici un homme blanc. Je suis un homme noir. Il peut entrer dans ce magasin. Cela m'est interdit. Pourquoi ? Je suis un être humain comme les autres, mais quels sont mes droits ? ".

EVANS. — Pour moi, tout s'est déclenché par la lecture, puis la réflexion.

DRAKE. — **Avez-vous songé déjà à boycotter une rencontre internationale ?**

EVANS. — Oui, cela a failli se produire à l'occasion du match contre le Commonwealth. Il était entendu que les sélections seraient effectuées à partir des classements des Championnats de l'AAU. En ce qui concerne le 100 yards féminin, quatre athlètes noires avaient terminé aux premières places, mais il fut question de remplacer Mattiline Render par Dee Debusk. Nous avons alors envisagé le boycottage, mais tout s'est arrangé du fait de la blessure de Barbara Farrell. Dee et Mattiline purent courir toutes les deux. La situation fut sauvée de justesse.

DRAKE. — **Comment êtes-vous considérés par vos professeurs ?**

EVANS. — Pour eux, nous sommes les Noirs les plus rapides du collège. Ils ne nous parlent que parce que nous sommes renommés. Les autres Noirs n'existent pas pour eux.

SMITH. — Souvent ils me saluent et me demandent ce que je deviens. Je répons : "A propos de mes études ou de mon prochain mariage". Non, disent-ils, à propos de votre record du monde".

EVANS. — Vous êtes un "nigger" (nègre) rapide. Ils ne disent pas "nigger" mais ils le pensent.

SMITH. — Il y a un entraineur qui ignore ce que l'on peut représenter sur un plan humain. Pour lui, nous ne sommes que des athlètes et il cherche pour nous les classes les plus modestes afin que nos études soient facilitées. Nous n'avons pas besoin de cela. Je dois ainsi suivre certains cours que j'estime parfaitement inutiles. Pour punir mon manque d'intérêt, on me colle de mauvaises notes.

DRAKE. — **Votre conclusion?**

EVANS. — Ma participation aux Jeux ne peut se faire à n'importe quel prix. Ce qui compte le plus, pour moi, c'est de faire s'ouvrir devant le peuple noir la porte de la liberté.

SMITH. — On a raconté que j'étais prêt à donner mon bras droit pour gagner une médaille d'or aux Jeux. C'est parfaitement faux. La preuve, c'est que je suis disposé à renoncer à ces Jeux pour permettre à mon peuple de retrouver sa dignité. Il faut bannir l'oppression et les injustices dont sont victimes les Noirs.

(Recueilli par Dick Drake)

Lee EVANS

nature à résoudre le problème. Mais au moins il montrera à l'opinion publique que nous ne restons pas inactifs. Nous représentons une race dont nous sommes fiers et qu'il faut respecter. Le boycottage n'est donc qu'une nouvelle étape dans notre lutte d'émancipation. Soyez convaincus que nous ne cherchons pas à défendre notre cause en tant que sportifs, mais la cause de toute la communauté noire. La discrimination sera peut-être encore en vigueur dans dix ans, mais au

Les Clippers gagnent encore à Baltimore

BALTIMORE (P.A.) — Les Clippers de Bltimore ont remporté leur sixième victoire locale d'affilée hier soir en triomphant des Reds de Providence 5-3 dans la ligue Américaine de hockey.

Willie Marshall et Dick Mcissner, avec deux buts chacun, ont dirigé l'offensive des vainqueurs, dont l'autre compteur a été Duncan McCallum.

Eddie Kachur, Brian Perry et Jim Powers ont marqué les buts des visiteurs.

SOMMAIRE

Première période

1—Providence, Kachur (Goegan, Mantha) — 1.33
2—Baltimore, Marshall (Meissner, McCarthy) — 12.55
3—Baltimore, Marshall — 18.34
Punitions : Keller 10.50, Polano 15.34.

Deuxième période

4—Providence, Perry (Creighton) — 3.43
5—Baltimore, Meissner (Hunt, Marshall) — 11.32
6—Providence, Powers — 14.44
Punitions : McCallum 3.17, Polano 6.02, Muloin 10.03.

Troisième période

7—Baltimore, McCallum (Cunningham, Cossette) — 8.13
8—Baltimore, Meissner (McCarthy, Marshall) — 19.44
Punition : Polano 1.35.

Lancers :

Providence	12	9	9	— 30
Baltimore	11	11	12	— 34

Cri de paix à l'occasion des Olympiques

GRENOBLE AFP — Le maire de Grenoble a fait connaitre mardi le projet d'appel aux nations en gunerre pour une trêve des armes pendant les Jeux olympiques de 1968:

"Lors des Jeux olympiques de l'antiquité, la trêve sacrée était observée par tous les combattants. La paix faisant ainsi partie intégrante de l'idéal olympique.

"Les Jeux olympiques de Mexico et Grenoble lancent un appel pressant pour que la trêve des armes soit respectée pendant la durée des Jeux olympiques et d'été 1968.

"Ainsi serait reprise cette noble tradition qui donne tout sa valeur aux rencontres pacifiques des stades".

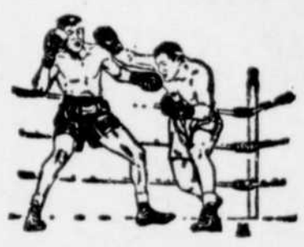

NEW YORK (PA) — Le champion poids léger Carlos Ortiz, l'ancien champion mondial poids lourd Joe Louis et le gérant Gil Clancy ont été choisis pour recevoir les principaux honneurs décernés par l'Association des chroniqueurs de boxe.

Ortiz, Portoricain maintenant établi à New York, a été désigné le boxeur de l'année et Louis, âgé de 53 ans, sera honoré pour services rendus à la cause de la boxe, tandis que Clancy, gérant du champion poids moyen Emile Griffith, entre autres, a été élu gérant de l'année.

Ortiz, âgé de 31 ans, se verra présenter le trophée commémoratif Edward J. Neil et Louis recevra le trophée commémoratif James J. Walker et rejoindra le célèbre Jack Dempsey, seuls boxeurs à avoir reçu les trophées Neil et Walker.

Pour sa part, Clancy acceptera le trophée Al Buck, lors du diner annuel de l'association, en janvier prochain.

Ortiz a un dossier de 11-1 dans les combats de championnats et a défendu sa couronne avec succès à cinq reprises depuis deux ans.

Pour sa part, Louis a remporté la couronne des lourds, en 1936, et l'a défendu à 25 reprises, ce qui constitue un record.

Statistiques des As Juniors

CLASSEMENT DES COMPTEURS

	PJ	B	A	Pts
Marion, Denis	21	21	15	36
Royer, Normand	21	16	9	25
Richard, Jacques	23	10	12	12
Nadeau, Jacques	23	5	11	16
Drapeau, Yvon	20	6	10	16
Beaulieu, Gilles	23	4	11	15
Lepage, Marc	22	6	8	14
Lavigueur, René	21	2	11	13
Dubé, Bernard	23	4	7	11
Bergeron, Yvon	22	4	4	8
Guay, André	9	3	5	8
Lafleur, Guy	16	5	3	8
Drolet, Gilles	21	1	5	6
Turmel, Jacques	20	2	4	6
Gosselin, Pierre	21	1	3	4
Chouinard, Pierre	6	3	0	3
Clayton, Gerry	3	0	2	2
Carette, Donald	16	0	1	1

CLASSEMENT DES GARDIENS

	PJ	BC	Moy.
Méchard, Alain	2	8	4.00
Hoganson, Paul	17	86	5.05
Fortier, Ronald	3	26	8.66
Nolan, Robert	1	10	10.00

Tommie SMITH

Tout va bien à Grenoble

NEW YORK AFP — "Le comité olympique des Etats-Unis est heureux de féliciter le comité d'organisation des Jeux olympiques d'hiver ainsi que la ville de Grenoble pour le travail accompli en vue des Jeux d'hiver 1968 qui seront un succès", a déclaré M. Arthur Lentz, directeur exécutif du comité olympique américain au cours d'une réception donnée par l'Office français du Tourisme en l'honneur de la ville dauphinoise mardi à New York.

Plusieurs personnalités françaises, dont le consul général de France à New York, M. Michel Legendre, ainsi que de nombreuses personnalités du sport américain assistèrent à cette réception où eu lieu, pour la 1ère fois en public, la présentation du costume de parade de l'équipe olympique des Etats-Unis, jaquette rouge à parements blancs et pantalons bleus.

Les représentants de l'Office français du Tourisme assurèrent que les préparatifs s'achevaient à Grenoble et que tout serait prêt à temps, précisant que les conditions d'enneigement étaient d'ores et déjà plus que satisfaisantes.

Après que Richmond Landon, médaille d'or du saut en hauteur aux Jeux olympiques de 1920, eut porté un toast à la mémoire du baron Pierre de Coubertin, l'"American Broadcasting Company" présenta son programme de couverture télévisée des Jeux d'hiver qu'elle a intitulé "le plus grand reportage" qui, sur le plan technique, exigera des prouesses de la part des techniciens américains.

Les téléspectateurs des Etats-Unis bénéficieront de plus de 60 heures de reportage en direct et en couleurs réalisé à l'aide de caméras spécialement conçues pour hautes altitudes.

Enfin, faisant part des grands espoirs à Grenoble, M. Arthur Lentz a précisé que la délégation américaine serait forte de 169 membres, officiels et compétiteurs.

Droit au but !

Par Jacques Revalin

LE MYSTÈRE S'ÉCLAIRCIT

Niant formellement une nouvelle qu'il venait de lire dans un quotidien québécois (pas le nôtre), l'honorable Gabriel Loubier a démenti hier soir deux affirmations que le maire de Beaupré aurait formulées, en prétendant que le chalet principal du Mont Ste-Anne serait complètement reconstruit dans les trois prochaines semaines et que le gouvernement ne semblait pas savoir quelle méthode il entendait appliquer pour administrer la station de ski, dès sa prise en charge par le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

Plus tôt, dans l'après-midi, lors d'un entretien avec les courriéristes parlementaires, M. Gabriel Loubier avait justement fourni quelques éclaircissements sur les récents développements ayant déjà fait couler beaucoup d'encre. Confirmant les changements anticipés, le ministre a déclaré à peu près ceci :

"La municipalité de Beaupré nous a proposé d'acquérir les investissements du Mont Ste-Anne et d'administrer désormais ce centre, par suite de son incapacité financière l'empêchant de procéder aux améliorations matérielles nécessaires. Considérant cette offre, et à l'appui de plusieurs expertises effectuées à notre demande par des compagnies spécialisées, notamment la ""Star", nous sommes disposés à donner une suite favorable à la demande de la ville de Beaupré. D'ici peu, quand toutes les formalités seront réglées, la montagne et les terrains l'environnant deviendront la propriété de l'Etat sous la forme d'un parc provincial. On l'aménagera alors le mieux possible afin de créer un vaste centre de récréation dont pourra profiter le grand public tout au long de l'année, aussi bien l'hiver que l'été".

Fournissant davantage de précisions, le ministre a ajouté:

"Le Mont Ste-Anne est donc en principe sous la tutelle du gouvernement et le deviendra officiellement dès la réception d'une deuxième résolution écrite par laquelle la ville de Beaupré ratifiera son abandon des lieux. Ceci fait, le contrôle de l'Etat deviendra effectif et c'est à l'un des officiers du ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche que sera confiée la direction des opérations. En l'occurrence, il s'agira de M. Henri Picard, le chef du district de Québec pour l'administration des parcs".

"Quant au chalet principal situé au pied des pentes de ski, ce n'est qu'au printemps prochain qu'on le reconstruira solidement. En attendant, on aménagera un vaste abri temporaire et divers refuges où ce sera utile. Par ailleurs, comme les analystes de la situation nous le recommandent, le système administratif du Parc sera modifié radicalement, sans que cela entraine immédiatement un remaniement complet du personnel qui était à l'emploi de la commission. Il y aura bien sûr des changements mais ils se produiront progressivement, en respectant les ententes conclues antérieurement. Enfin, ce ne sera pas nécessaire de modifier le bill 200 concernant le Parc du Mont Ste-Anne car, dans ce document, un article accorde le privilège d'autodestruction à la commission, ce qu'elle vient d'être dans l'obligation de faire".

Voilà donc une incertitude disparue. Il était grand temps qu'on sache ce qui allait survenir et, puisque le gouvernement a basé sa prise en tutelle sur l'approbation de différents experts, il s'agit sans doute de la meilleure solution au problème qui s'aggravait de jour en jour.

Celui qui aura donc la responsabilité du parc prochainement est armé d'une longue expérience administrative. Henri Picard remplit depuis longtemps des tâches similaires. De plus, il est très familier avec le ski, un sport dans lequel il s'est distingué il y a une vingtaine d'années. Ses connaissances des besoins au Mont Ste-Anne ne sont pas superficielles car, dès les premiers travaux accomplis sur la montagne, son ministère lui avait confié le rôle d'observer leur déroulement. La relève en sera donc grandement facilitée et tous les skieurs s'en réjouiront.

Toutefois, l'importance de cette initiative gouvernementale n'échappe à personne. Elle impliquera d'assez lourds investissements. C'est une aventure qu'il sera intéressant de suivre et pour laquelle nous formulerons d'autres commentaires dans une prochaine chronique.

C'est presque réglé !...

En souplesse...

● De Rome où il est arrivé récemment pour tourner un film, Ray Sugar Robinson a commencé amèrement l'attitude de ses frères de couleurs ayant manifesté le désir de boycotter l'équipe américaine des Jeux Olympiques de Mexico, en refusant d'y participer (voir l'article en page 19). L'ancien champion du monde aurait déclaré ceci : "Ils sont fous. Je souhaite vivement qu'ils changent d'avis car leur comportement ne fait qu'envenimer le problème racial des Etats-Unis". Ray Robinson est toujours demeuré prudemment à l'écart des mouvements de révolte des Noirs, même s'il prétend avoir une idée précise sur le sujet brûlant. D'ailleurs, il a l'intention de vendre son restaurant de Harlem après avoir constaté que les "Black Muslems" s'y réunissent souvent.

● Le ski au clair de lune débute ce soir sur les pentes du Lac Beauport et du Relais. Les pistes sont en excellente condition dans ces deux centres, comme dans les autres sans doute, notamment à Stoneham où la station ouvrira en fin de semaine.

● En "nationalisant" le Mont Ste-Anne, le gouvernement Québécois récupère en fait une partie de ses biens car il avait contribué au développement de la montagne par des octrois versés de concert avec le fédéral par l'intermédiaire de l'ARDA. De plus, c'est avec une subvention provinciale que le tremplin de 50 mètres fut édifié l'an passé, avant les Premiers Jeux d'Hiver Canadiens . . .

● Il faut chaleureusement applaudir l'idée venant de germer à Grenoble où le conseil municipal de cette ville suggère que tous les combats sanglants soient interrompus au moins pendant la durée des compétitions olympiques, celles d'hiver en France et celles d'été au Mexique. Cet appel sera-t-il entendu ? . . .

● Le futur administrateur du Parc du Mont Ste-Anne a observé de près tous les aménagements de la montagne depuis son développement. On le voit ici à droite, alors qu'il examinait le nouveau tremplin de 50 mètres en compagnie de son inséparable compagnon François Pichard.

L'actualité en photos

• NICOSIE, Chypre — L'archevêque-président de Chypre, l'archevêque Makarios a enfin accepté les conditions d'un cessez-le-feu sur l'île de Chypre, telles que proposées par l'ONU. Les premiers contingents armés grecs ont commencé à quitter l'île alors que les soldats turcs non cypriotes sont à la veille de faire de même. Sur la photo on voit l'archevêque alors qu'il accueille l'envoyé spécial des Etats-Unis, M. Cyrus Vance.

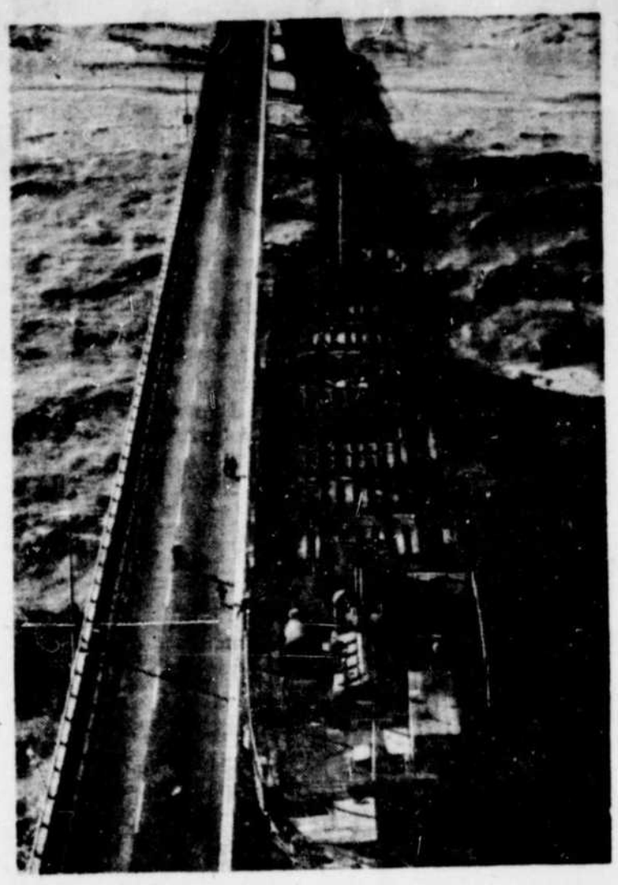

• EN MAUVAISE POSITION — Le cargo Mohawk est maintenu contre le pont-tunnel de la Baie Chesapeake par des vents d'une vélocité de 40 milles à l'heure après avoir parcouru une distance d'environ quatre milles dans une position inclinée. L'estimé non-officiel estime les dégâts à environ un million de dollars. Le navire a cassé sa chaine alors qu'il mouillait dans la baie. (Téléphoto U.P.I.)

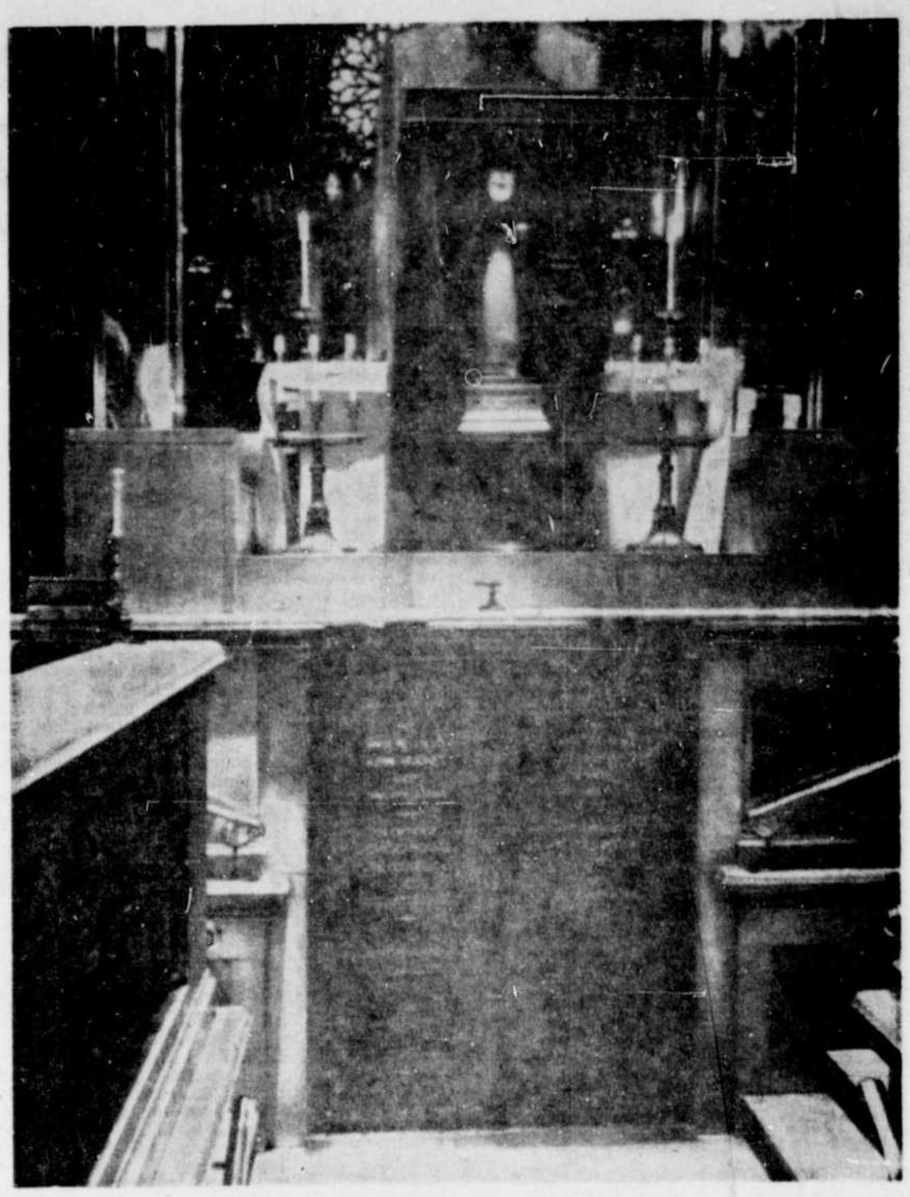

• L'EGLISE EN DEUIL — L'Eglise catholique et le monde entier ont appris avec regret la mort de l'Archevêque de New York, le cardinal Francis Spellman, survenue samedi dernier. Les restes mortels du vénérable homme d'Eglise seront déposés dans la crypte de la Cathédrale St-Patrick, sous le maître-autel, ou reposent également les corps des cinq prédécesseurs du cardinal Spellman. (Téléphoto U.P.I.)

• CHICAGO — L'annonce de la candidature du sénateur Eugene McCarthy à la présidence du parti démocratique américain a fait sursauter quelque peu la Maison Blanche où l'on craint particulièrement que cette candidature cache celle du sénateur Robert Kennedy. McCarthy n'a d'ailleurs pas caché ses liens intimes avec le frère de l'ancien président John F. Kennedy. On peut dire que la campagne en vue des élections présidentielles de 68 est déjà chaudement engagée.

• SUD-VIETNAM — Même si on parle continuellement de paix, la guerre se poursuit toujours au Sud-Vietnam où les forces américaines doivent continuellement refouler de nouveaux assauts du Vietcong. Le président Johnson dont la politique étrangère, celle du sud-est asiatique particulièrement, est l'objet d'incessantes critiques, a cru bon récemment de justifier sa position et d'affirmer que l'action américaine était le fondement de la paix dans le monde.

• POUR LE MARIAGE DE LUCY — Clement Maggia, chef pâtissier de réputation internationale, met la dernière main au gâteau qui sera présenté lors du mariage de la fille du président des Etats-Unis, Mlle Lynda Johnson. Il s'agit d'un gâteau à étages qui sera glacé avec un glaçage blanc fondant et décoré avec des boucles en sucre, de même qu'avec des roses de sucre. Le gâteau sera coiffé d'un panier contenant de réelles roses blanches. (Téléphoto U.P.I.)

GAGNEZ CHEZ GAGNON REMBOURSEMENT
En achetant vos chaussures, signez votre facture et vous pouvez obtenir le remboursement de votre achat.

De la nouveauté . . .
OU ?
Chez GAGNON !

GAGNEZ CHEZ GAGNON
UNE AUTOMOBILE "ANGLIA '68"
vendue par Montcalm Automobiles
Chaque achat fait chez Gagnon vous donne une chance de gagner le remboursement de votre facture ou de gagner l'"ANGLIA '68". Déposez vos factures dans les boites réservées à cet usage dans nos 4 magasins. Tirage au hasard chaque samedi pour le remboursement et jeudi le 28 décembre pour l'automobile.

Dernière nouveauté !
Présentées à la foire du Canada dans le cours d'octobre ces bottes sont déjà offertes chez GAGNON
BOTTES "STRETCHY"
(EXTENSIBLES)
A-Hauteur de 29 pouces, telles que portées par la demoiselle ci-contre. Choix dans le brun et le noir. Soyez à la mode, portez des bottes "stretchy", les autres vous envieront. Celles-ci vous sont offertes pour seulement
$29.99
Pour celles qui aiment le nouveau !
A
Pointures : 5 à 10

Une autre botte des plus populaires
B-Très jolie botte en cuir très souple. Choix dans le noir et le brun. Chaude doublure de laine. Talon plat. 17 pouces de hauteur. Pts : 5 à 10.
$19.99
Pour celles qui aiment être dans le vent !
B

La botte la plus en vogue pour le sport ou pour la rue
LA FAMEUSE "MUCK-LUCK"
Nous l'avons pour tous les membres de la famille.
C-Botte en simili ou en véritable LOUP-MARIN.
Différentes qualités et hauteurs.
C
ENFANTS Pts : 8 à 3 $9.99 et plus
GARÇONS Pts : 1 à 6 $13.99 et plus
DAMES Pts : 4 à 10 $12.99 et plus
HOMMES Pts : 6 à 12 $16.99 et plus
POUR CEUX et CELLES qui AIMENT le CONFORT — TOUJOURS les MEILLEURS PRIX en VILLE

IL Y A BEAUCOUP D'AVANTAGES A VOUS RENDRE CHEZ GAGNON & FRERE AVANT DE DECIDER DE L'ACHAT D'UN CADEAU DES FETES

Gagnon & FRÈRE ENR
Les plus grands détaillants de chaussures à Québec
• 260 est, St-Joseph • 896 est, St-Joseph • 180 ouest, St-Vallier • 568, 3e Avenue

Profitez de nos services !
UTILISEZ LA CARTE credico
PAYEZ PLUS TARD
Aucune surcharge ni intérêt.

OUVERT TOUS LES SOIRS JUSQU'A 9H.30

$12,300,000,000 en 1968

But essentiel à atteindre par les exportateurs canadiens

Par JAMES NELSON

OTTARA (PC) — Les exportateurs canadiens font face, pour 1968, à des défis sans précédent, mais le gouvernement leur a fixé un autre but essentiel à atteindre : la somme de $12,300,000,000.

Pour 1967, les exportations approchaient l'objectif de $11,250,000,000 quelques semaines avant la fin de l'année. On ne pouvait déterminer si le but serait effectivement atteint, à cause de la hausse des prix et des implications de la dévaluation, fin novembre, de la livre sterling britannique.

Les experts gouvernementaux exprimaient leur préoccupation, à la fin de l'année, à propos de la hausse des prix et de la position concurrentielle internationale du Canada. Ils craignaient, dans le cas d'une escalade continue des prix, de dépasser les prix des autres pays et de créer ainsi un fort mouvement d'importation qui pourrait rendre plus difficile la balance des paiements.

Une circonstance spéciale de 1967 ne se répétera pas en 1968 : le retentissant succès de l'Expo 67 de Montréal, qui a apporté des flots de dollars de touristes étrangers, de dépenses en salaires et marchandises de la part des gouvernements étrangers.

Le Kennedy Round

En 1968, l'on verra l'application des premières réductions tarifaires du Kennedy Round le 1er janvier et, le 1er juillet, la consolidation des tarifs du Marché commun européen en un seul programme de taux externes applicables aux six membres : la France, l'Allemagne de l'Ouest, l'Italie, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas.

L'abaissement des tarifs par les 52 membres de l'Entente générale sur les tarifs et le commerce extérieur GATT en est venue à une entente en mai et juin, après la plus importante et plus efficace série de négociations multilatérales sur les réductions tarifaires jamais tentée. L'entente prit le nom de feu le président Kennedy, à cause de son initiative pour amener le Congrès à travailler en vue d'un plus libre échange.

Pour le Canada, cela signifia que les exportateurs pourraient vendre à de plus bas prix, tous droits payés, la plupart des marchandises de consommation dans la plupart des parties du monde. Mais, à cause de la nature multilatérale des réductions tarifaires, l'avantage quant aux prix sera contrebalancé par une concurrence plus dure de la part des autres nations exportatrices.

Pour permettre de faire face aux défis de 1968, le ministre du Commerce, M. Winters, a réorganisé son ministère, le divisant plus ou moins en deux services principaux : l'encouragement du commerce extérieur et les politiques commerciales.

M. Winters a déclaré, de plus, à l'assemblée annuelle de l'Association des exportateurs canadiens, en octobre, qu'il poursuivrait et intensifierait les efforts du gouvernement pour aider les exportateurs.

Conseils et assurances

L'on conseille vivement aux groupes industriels d'établir des conseils de l'exportation, de se prévaloir de l'assurance gouvernementale sur les crédits à l'exportation, et de recourir aux services du réseau mondial du commissaire fédéral du commerce.

Les exportations de marchandises vers tous les pays, en 1966, ont totalisé $10,325,000,000., et durant les huit premiers mois de cette année, le chiffre est passé à $7,635,100,000., de $6,782,600,000., qu'il était pour la même période l'an dernier.

Les importations de marchandises de tous les pays ont totalisé $9,866,600,000., l'an dernier, et $7,241,000,000., pour les premiers mois de cette année, au regard de $6,407,500,000., pour la période correspondante de 1966.

En 1966, le Canada avait un compte courant de balance commerciale déficitaire de $1,137,000,000., sensiblement le même que celui de l'année précédente, qui était de $1,130,000,000.

Particulièrement à cause du succès de l'Expo, les experts prévoient pour 1967 un déficit moindre. A la fin du premier semestre, il totalisait $535,000,000, au regard de $771,000,000., à la fin de la même période de 1966.

Vers la fin de cette année, on exprimait une préoccupation particulière concernant les prévisions d'exportations de blé. Les ventes importantes à l'Union soviétique et à la Chine, qui ont vidé les entrepôts des Prairies de leurs surplus de plusieurs années, ont ralenti.

Les autorités du gouvernement espèrent qu'une nouvelle entente internationale sur les céréales sera ratifiée en 1968, mais devant la demande moins forte, ils ne sont pas aussi confiants de pouvoir maintenir les prix minimum.

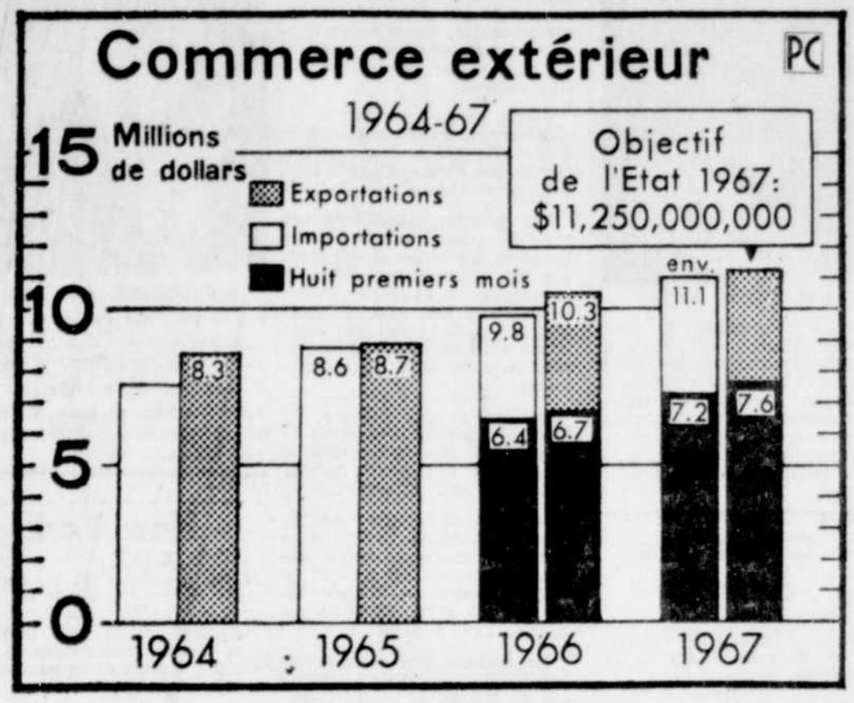

● LES EXPORTATIONS SONT PRES DE L'OBJECTIF — En 1967, les exportations ne sont pas loin de l'objectif du gouvernement de $11,250,000,000, vers la fin de l'année, mais les experts ne peuvent dire si le but sera atteint, à cause de la hausse des prix et des effets de la dévaluation de la livre sterling. Les exportations vers tous les pays, durant les huit premiers mois de cette année, sont passées à $7,635,100,000, de $6,782,600,000 pour la période correspondante l'an dernier. Durant cette période, les importations ont totalisé $7,241,000,000, au regard de $6,407,600,000 pour la période équivalente de 1966. Le total des importations pour 1967 est une estimation basée sur des chiffres réajustés périodiquement. (Graphique PC)

Traitement de choc contre la passion du jeu

Par John Newell

Trois médecins de la clinique Whiteley Wood, à Sheffield, se sont attaqués de nouvelle façon au problème posé par le joueur invétéré. Ils appliquèrent leur traitement à un homme qui pendant quinze ans fut considéré comme un cas sans aucune chance de guérison, et qui était capable d'engloutir tout son salaire en le perdant sur des chevaux, le jour même de la paie. Les médecins remarquèrent que la journée d'un joueur commençait généralement par un examen détaillé des pages consacrées dans les journaux aux courses hippiques, aussi décidèrent-ils de provoquer chez le patient (ananyme) une aversion pour le jeu en créant un réflexe conditionné contre cette partie essentielle de son comportement habituel. Ils l'hospitalisèrent, et lui procurèrent ses journaux habituels, sous la surveillance d'un médecin. Chaque fois que le patient consacrait trop de temps à la lecture des chroniques hippiques, il recevait un choc électrique douloureux par l'intermédiaire d'électrodes fixées à son bras.

Le patient collabora avec ses médecins, allant jusqu'à ne pas consulter d'autres journaux hors de l'hôpital pour obtenir des renseignements sur les courses, et en assistant avec sa femme à des séances de psychothérapie, dans le but de découvrir quelles sont les difficultés dans la vie qui donnent naissance à cette impulsion le poussant à jouer.

Un traitement similaire fut essayé avec succès par des médecins à l'hôpital Shelton de Shrewsbury, sur un patient qui avait une passion pour les machines à sous. Ce malade dépensait régulièrement tout son salaire, d'environ 15 livres par semaines, dans la machine à sous d'un débit de boisson local. Sa femme, qui devait assurer leur subsistance, menaça finalement de le quitter s'il ne s'arrêtait pas de jouer, et c'est ce qui le décida à demander l'aide d'un psychiatre.

Les médecins installèrent sa machine à sous favorite à l'hôpital, puis demandèrent au patient de jouer pendant trois heures sans arrêt, ce qu'il faisait généralement dans le débit de boisson. Pendant cette période, il reçut un minimum de 130 décharges électriques de 70 volts, administrées au hasard par un médecin pendant toute la durée du jeu. Après avoir joué pendant six heures le patient n'avait plus envie de poursuivre le traitement, mais il persévéra néanmoins jusqu'au bout. Il ne reçut aucun autre traitement, à part des suggestions tendant à l'assurer que le traitement serait efficace et qu'ainsi il sauverait son mariage.

Les mêmes médecins traitèrent un autre joueur passionné des courses hippiques selon une autre méthode. Ils prirent de lui des enregistrements cinématographiques et sonores alors qu'il déposait ses paris dans un établissement prévu à cet effet. Ils continuèrent cette expérience en prenant de lui un film à son domicile, avec sa femme et sa famille, et prirent un enregistrement de la description faite par sa femme des effets qu'avait sur elle, et sur la santé de leur fils aîné, la passion du jeu de son mari. Le patient entra ensuite à l'hôpital et on lui administra des décharges électriques douloureuses pendant qu'il regardait et entendait les divers enregistrements pris dans l'établissement de jeu et à son domicile. Vers la fin d'une série de séances d'une demi-heure, s'étendant sur une dizaine de jours et pendant lesquelles il reçut plus de 430 décharges, son attitude en ce qui concernait le jeu avait radicalement changé et il avait honte de sa conduite.

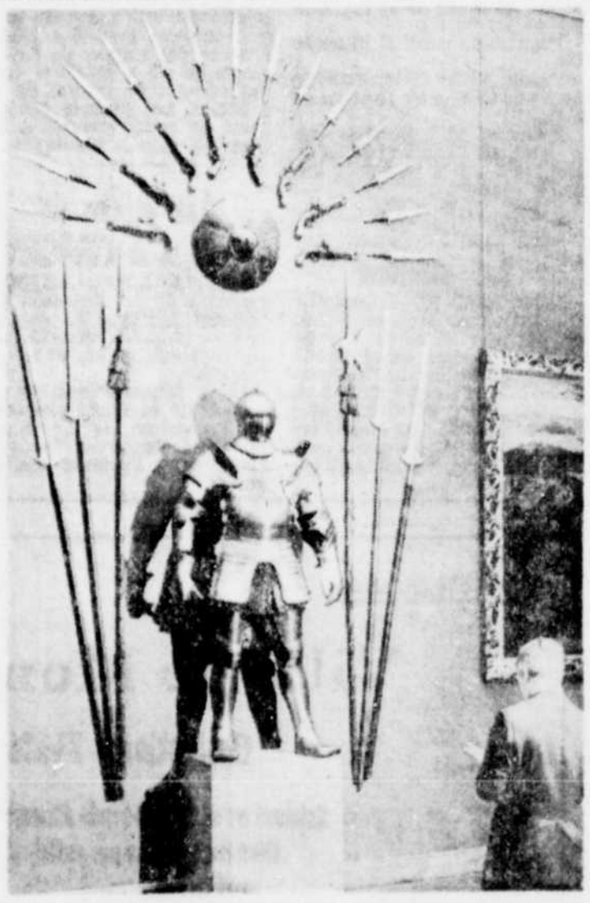

● LONDRES — L'armure du roi Henri VIII, exposée avec ses armes à la "Galerie de la Reine" au palais de Buckingham, montre que le souverain anglais était d'une grosseur et d'une taille respectable. (Téléphoto U.P.I.)

NOS SPECIAUX DE CHAQUE SEMAINE VOUS AIDERONT A AUGMENTER VOTRE BUDGET POUR LE TEMPS DES FETES

Prix en vigueur jusqu'à samedi le 9 décembre 1967

Trans-Kébec MARCHÉ D'ALIMENTS

OLIVES NON FARCIES McLARENS .63
GELEE EN POUDRE JELL-O 6 .69
REMPLISSAGE POUR TARTE VACHON .53 .51
PAPIER DE TOILETTE DELSEY 4 .63

Trans Aubaines!
FARINE ROBIN HOOD Sac papier 20 lbs 1.99
CONFITURE FRAISES PECTINE XL Jarre 24 oz .39
Trans Aubaines!
BEURRE TRANS-KEBEC .49
SHORTENING MONARCH 2 boîtes 1 livre .69

Boeuf de marque rouge
STEAK de RONDE TRANCHE COMPLETE LIVRE .98

ORANGES FLORIDE E.U. NO 1 GR 126 DOUZ. .35

ROTI DE CROUPE .89
ROTI DE POINTE 1.19
SAUCISSE PUR PORC HYGIENIC .59
SAUCISSON DE BOLOGNE HYGIENIC .39
LARD HACHE 1ère QUALITE .59

RAISINS EMPEREUR 2 .39
POMMES DE TERRE 1.09
ECHALOTES 2 .19
PANAIS FRAIS .33

LISTE DES GAGNANTS A NOTRE CONCOURS LA CAGNOTTE TRANS-KEBEC POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 67

GAGNANTE DU $500 Mme Omer Gignac, 1272, 1ère Avenue, Québec, P.Q.

GAGNANTE DU $50.00 Mme Eugène Paquel, 233 Avenue Côté, Donnacona, P.Q.

GAGNANT DU $50.00 M. Howard Burns, 229, 2e Avenue Ouest, Portneuf, P.Q.

GAGNANTS DE $10.00

BONBONS BETTY PLANTS importés 3 cellos 1.00
BREUVAGE TANG 5 1.00
TOMATES AYLMER 2 .69
BLE D'INDE YORK 4 .89
SAUCE A LA VIANDE FREDDY .63
HUILE VEGETALE CRISCO .99
CREVETTES PETITES GOLD SEAL .61
ANANAS TRANCHES DOLE 2 .79
BISCUITS TARTELETTES aux fraises Christie 3 cellos 1.00
CHOCOLAT 2.99
DETERGENT LIQUIDE IVORY 83
MIX-O EAU DE JAVEL .75
PAPIER ALUMINIUM RENOLDS 2 .73
COUCHES Flush-A-Bye 1.39
COUCHES Flush-A-Bye 1.19
PRIME DE LA SEMAINE BIBELOT .39

"On prendra soin de vous chez Trans-Kebec"

TERRY ET LES PIRATES — par George Wunder

LA FAMILLE TETEBECHE — par Chic Young

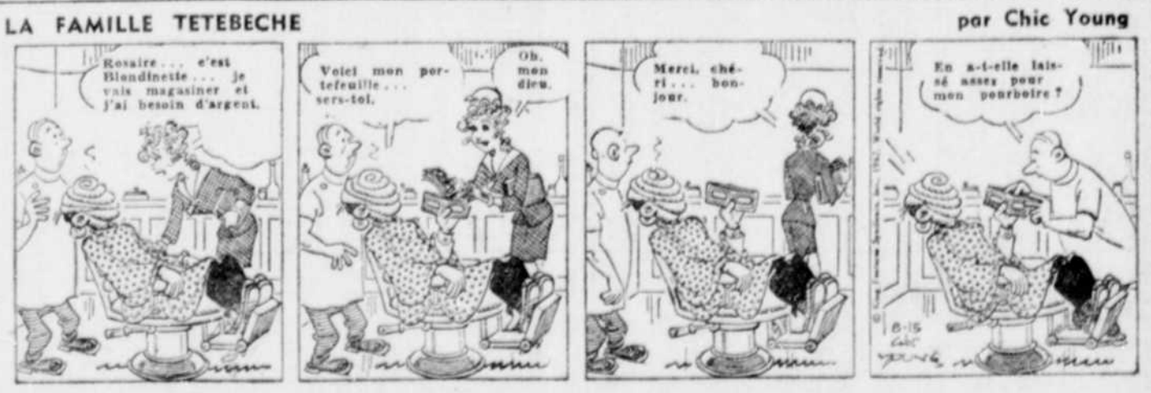

l'Action économique

COTES DES BOURSES

Toronto

(Par la Presse Canadienne)

MINES

TITRES	ventes	haut	bas	ferm.
Acad Ur	11100	4½	4	4
Accra	16125	11½	11	11½
Acme Gas	1000	17⅛	17⅛	17⅛
Advocate	200	250	250	250
Agena Mg	2613	12½	12½	12½
Akaitcho	2000	38	38	38
All Pitch	900	10	10	10
A Lard	12000	30	29	30
Am Moly	7600	29½	28	28
Ang Ruyn	3200	85	81	85
Ang UD	48200	72	67	69
Area	900	295	290	290
Argosy	6620	40	36	36
Armore	1600	17½	17½	17½
A Are	13700	37	35	37
Atl C Cop	1150	68	67	67
Aunor	900	240	236	236
Bankeno	2300	100	100	100
Bankfield	500	8½	8½	8½
Barex	2000	36	36	36
Bary Expl	1500	23½	23½	23½
B-Dgu	600	15	12	12
Belcher	1000	33	33	33
Belletere	500	22	22	22
Bthim	17360	770	750	765
Big Nama	1000	27½	27½	27½
Black Bay	1000	8	8	8
BL Hawk	700	33	33	33
Bounty Ex	230	14	14	14
Bralorne	4870	215	209	215
Broul Reef	1000	34½	34½	34½
Brunswk	730	515	510	515
Bunker H	5000	17	15½	15½
Cam Mine	6000	39	38½	38½
Camflo	2200	375	365	365
Camp RL	640	24¾	24¾	24½
C Tung	2750	249	245	249
C Dyno	8775	217	210	211
Cdn Keel y	2250	7	6½	6½
C Lencourt	6500	14	13	14
Cdn Nisto	42000	49	48	48
Candore	8000	13	12½	13
Can-fer	500	95	95	95
Cantri	850	13½	13½	13½
Cassiar	1535	17¾	17¾	17¾
Chestrvl	25000	26	26	26
Chib Kay	1000	15½	15½	15½
Chimo	1500	128	125	126
Coch Will	1860	120	115	119
Coin Lake	5000	18	18	18
Comb Met	1000	17	17	17
Coniagas	1100	49	48	48
Conigo	25700	32	30	30
Con-Key	125	6	6	6
C Shawkey	2068	21	21	21
C Bellek	5000	15	15	15
Con Fardy	1394	289	275	285
CG Arrow	1000	20	20	20
C Hall	46380	65	60	63
C Mrbn	26780	520	490	520
C Marcus	500	17	17	17
C Morisn	1600	385	375	380
C Neg	48833	80	75	75
Con Nichol	6200	12½	12	12½
C Rambler	2900	81	78	78
C Red P	23500	25	24	25
Conwest	666	600	590	590
Coprcorp	1400	52	52	52
Cop Fields	3379	121	119	120
Cop-M	36600	33	30½	32
Coulee	4500	45	42½	42½
Craigmt	225	12¼	12¼	12¼
Cstland	13800	25½	24½	25
Crowpat	3500	8	7½	7½
D'Aragon	2500	17	16½	16½
Deer H	56100	42	38	36
D'Elda	93667	78	62	77
Delhi Pac	1000	13	13	13
Denison	2591	79¾	77	77
Dicknsn	5050	320	310	310
Discovry	60	110	110	110
Dome	485	54	53⅜	54
Donal	40500	15	13	14
Dunraine	500	30	30	30
East Sull	725	545	540	540
Endako	280	12⅜	12⅜	12⅜
F West	10700	12	10	11
F Mar	1400	140	135	135
F Nat Uran	7666	90	85	90
Frobex	1700	440	425	440
Giant Yk	4820	760	755	755
Glenn Exp	30500	17½	14½	17½
Goldray	3260	118	117	117
Goldrm	17450	71	69	69
Gortdrm	8700	380	370	380
Gradore	2000	18	17½	17½
Grandroy	9800	37	33	37
Granduc	400	635	625	625
Granisle	7550	10½	10	10½
Gulch	14125	20	18	20
Gunnar	837	161	160	161
Hastings	900	152	145	150
Hdway	29000	18	16	17
Heath	31500	7½	7½	7½
High-Bl	1209	13½	13	13⅛
Hollinger	825	27	26½	27
Huds Bay	625	56	55	55
H-Pam	11500	15	15	15
Hydra Ex	6050	20½	20	20
Int Bibis	14000	52	49	49
Irish Cop	400	15	15	15
Iron Bay T	900	380	380	380
Iso	13410	165	160	165
jaye Exp	5000	15	15	15
jelex	2520	23	21½	22
joliet	5000	33	32	32
jonsm	1950O0	22	21½	21½
joutel	500	77	77	77
Kam Kotia	130	310	310	310
Ke, Ad	14137	17⅛	16⅞	17⅛
K Anacon	1755	70	70	70
Kirk Twn	26000	15	14	15
Kopan	1000	7	7	7
Lab Min	160	31	31	31
L Dufault	3920	960	920	920
L Osu	9550	30	28	29
L Shore	500	280	280	280
La Luz	25	15⅞	15⅞	1.⅛
Leitch	4540	945	920	945
LL Lac	280	175	175	175
Lorado	1500	82	81	81
Louvicrt	2000	12½	12½	12½
Macdon	2200	23	23	23
MacL Msh	3253	45	45	45
Madsen	1500	145	136	145
Malartic	70	43	42	43
Man Ber	230	17	15	15
Marchant	1100	69	66	66
Martin	500	17½	17½	17½
Match	1031	10	10	10
Mattgmi	4216	14¼	14	14
Maybrun	2233	10	9½	10
Mc Adam	7200	46	45	46
Mc Intyre	143	79	79	79
Merrill	500	175	175	175
Midri	11600	90	80	81
Min-Ore	5500	9	8½	8½
Mogul Min	7310	420	415	420
Mt Wright	3900	19	19	19
Multi-Mi	3100	108	104	104
New Ath	4000	21	20	20
New Bid	1500	4½	4	4
New Cal	3800	36	35	35
Nenex	19855	600	570	600
N Harri	3912	14	13½	14
N Hosco	5500	167	164	164
N Imperal	5700	320	312	315
N Kelore	2200	6	6	6
Newlund	9500	19½	18½	18½
N Myla	11500	20½	19	19
Nnor	141600	16	14	14
N Que Ragl	1300	600	595	595
N Senator	9200	26	26	26
New Tau	7500	26½	22	26½
N Rim	21300	15	13½	15
Norbaska	5110	56	53	53
Norbeau	4000	31	31	31
Norgold	3500	8	7½	7½
Norlex	4000	13½	13	13½
Normetal	705	385	380	385
Norpax	19000	6½	6½	6½
Norcal	13000	21½	20	21
N Coldstrn	4325	137	131	136
North Exp	2000	22	21	22
N Gate	42010	11⅛	10¾	10⅞
N Rank	5900	32	32	32
North Can	2700	128	119	119
N Beaue	2500	42	42	42
Nudul	5000	15½	15½	15½
Obaska	1500	8½	8½	8½
Obrien	250	34	34	34
Opemska	2140	975	955	965
Orchan	1000	290	287	290
Osisko	8650	49	46	46
Pamour	2700	230	220	230
Paramaq	7000	13	12	12
Patino	1621	15¼	14¾	15¼
Pato	150	930	930	930
Pax Int	500	11	11	11
Pce Exp	28700	143	135	142
Peerless	6200	7	7	7
Pick Crow	4140	28	25	26
Pine Point	1392	51½	51⅛	51½
Placer	2650	31¾	31¼	31¾
Porc Fay	1666	8½	8½	8½
Preston	1286	21¼	20¾	20¾
Probe M	5250	11½	11½	11½
Pyramid	6250	570	550	565
QMI	100	252	232	2542
Que Chib	4650	27	27	27
Que Man	1000	19	19	19
Q Matta	13530	125	115	123
Que Sturg	7250	22	21½	22
Quemont	300	800	800	800
Quonto	2500	6	6	6
Radior	18500	53	49	50
Rayrock	500	125	123	125
Rio Algom	1494	34	33⅜	33¾
Rio Pr	20	96	95¼	95¼
Rio Alg	200	20	19¾	19¾
Rix Athab	500	22	22	22
Roman	7600	26¾	25½	25½
Ryanor	1500	16	16	16
St Fabn	25158	21½	20	20
San Antoni	2500	17	17	17
Sarimco	6200	17	14½	17
Satellite	7700	30	28	28
Satellite	4500	1	½	1
Sherritt	6350	435	425	430
Silgids	12600	450	430	440
Sil Miller	500	13½	13½	13½
Silvmq	1500	26	26	26
Sisco	2225	405	400	400
Stanrck	1025	400	395	395
Stp R	26620	590	575	580
Sullivan	75	385	380	385
Sunburst	1000	8½	8½	8½
Teck Corp	700	480	480	480
Texmont	700	67	67	67
Texore	1500	22½	22	22½
Tex-Sol	3300	20	19	20
Thom L	2100	38	37½	38
Tormt	15142	8	8	8
Tribag	400	110	108	108
Trin Chib	1000	8	8	8
Tundra	1625	23	23	23
U Mining	2000	31	30½	30½
U Asbestos	1300	725	715	715
U Buffad	10100	38	37	38
Un Keno	2235	665	650	665
Un Macfie	1700	12	12	12
Upp Can	2750	130	125	125
Urban Q	1000	12½	12½	12½
vespar	2500	31	30	31
West Mine	3300	274	267	268
Wht Str	10000	33	32	33
Wilco	18400	31	29	31
Willroy	1000	85	85	85
Win-Eld	2000	12	12	12
Wr Harg	225	150	150	150
Yale	12000	28½	28	28½
Yk Bear	4550	284	275	282
Young HG	2000	6	6	6
Yukon C	8120	116	114	116
zenmc	112925	30	21	30
zulapa	3250	16	16	16

HUILES ET GAS

Almin	26940	655	620	635
A Led	19200	16	15	16

Montréal

(Par la Presse Canadienne)

TITRES	ventes	haut	bas	ferm.
Abitibi	2605	8¾	8½	8¾
Alcan	5071	26¾	26⅛	26⅝
Algoma	825	20	19¾	19½
Agn CP	50	7⅛	7	7
Arg C Pr	415	8¼	8⅛	8⅛
Asbestos	900	21	20½	20½
Atl Sug	640	11⅜	11⅜	11⅜
Bk Mont	14456	11⅜	11⅜	11⅜
Bank NS	1500	14½	14½	14½
Banq Cn	744	11	11	11
Banque D	00	9¾	9¾	9¾
Banq PC	477	9	8⅝	9
Bell Phone	4163	45¼	45	45
Brazil	948	14⅛	13¾	13¾
B A Oil	1170	37½	37⅛	37½
B C Phone	100	57	57	57
Brinco	1580	320	315	315
CAE	10725	11½	11	11
Cal Pow	300	22⅞	22⅞	22⅞
Can Cem	253	29½	28	29
C Dom Sug	200	21	21	21
Can Iron	1350	17¼	17	17¼
Cdn Brew	3050	7¼	7⅛	7⅛
C Br Alu A	200	14½	14½	14½
C Imp Bk C	1389	13¼	13⅛	13⅛
Cil	850	15½	15	15
Cl Pow	300	32½	32¼	32½
C Marconi	150	5⅝	5⅝	5⅝
C P Inv Pf	3405	24¼	24	24¼
CPR	2700	59¾	59¼	59½
CPR Pc Pr	600	9	8¾	8¾
CPR Pr	1100	10⅜	10¼	10¼
Cdn P Fina	300	14½	14½	14½
C vickers	300	8	8	8
Cent Del	7095	3¼	22½	23
Chemcell	1110	9	9	9
Col Cell	100	380	320	380
Cominco	1435	8	2 7	27
Con Bath	272	24½	24¼	24½
C Bath	525	390	390	390
Couvrette	500	485	480	485
Crush Int	125	11⅝	11⅝	11⅝
Denison	345	79½	77½	77½
Dist Seag	815	38¾	38½	38½
D Bridge	918	15½	15¼	15¼
D Coal	200	14	14	14
Dofasco	1000	19	19	19
D Glass	880	8½	8¼	8½
D Stores	2725	16½	16¼	16½
Dom Text	1235	18¼	18	18⅛
Domtar	2670	10½	10¼	10⅜
Du Pont	330	26	25¼	25
Falcon	923	86⅜	86½	86½
Fam Play	2825	41¼	41	41¼
Fin Cl	1000	12¼	12	12¼
Fraser	500	20	19½	19½
Fr Pete	2050	670	640	670
Fr Pete	9729	85	62	85
Glengair	16450	210	200	210
Gl Paper	127	19¾	19¾	19¾
Handy Andy	100	7¼	7¼	7½
Hawker S	1000	340	335	335
Hcme A	4420	25	24¼	24½
Home B	290	27	26⅝	26⅝
Horne Pf	300	325	325	325
Hud Bay	740	56¾	55½	55½
H B C	1415	20¼	19¾	20
Husky Oil	3855	25¼	24⅝	24⅝
Husky D	3012	14¾	14½	14⅝
Imp Oil	2274	68	68	68
Imp Tob	1215	12⅞	12¾	12¾
Ind Acc	4004	21	20	21¼
Inglis	250	11½	11½	11½
Int Nick	3197	12.5¼	12.3⅜	12.3¼
Int Util	9759	41¾	41	41¾
Int Ut Pr	405	41½	41	41¼
Inter Pl	3125	22¾	22⅜	22¾
Inv Gr A	6300	7¾	7½	7⅝
Lamontag A	225	14	14	14
Laur Fin	400	425	410	410
Laur F	1000	16¾	16¾	16¾
Loblaw B	1700	7	6⅞	7
Loeb M	000	14	13⅞	14
MacMillan	725	24½	24¼	24¼
Maritime El	180	24¼	24¼	24¼
Maritime Tel	616	20	19⅞	19⅞
Mari T	16214	44	41	42
Mass F	1007	17⅜	17⅛	17⅜
McAllister	1375	11	10½	10⅝
Meichers	435	29	29	29
Met Stores	200	31	31	31
Miron Pr	500	370	365	365
Mitch R A	135	10¼	10¼	10¼
Molson A	1325	18½	18½	18½
Molson B	110	19¼	18½	19¼
Mt Trust	100	12	12	12
Morre Co	7528	31½	31½	31⅝
Morse Rb B	100	20	20	20
Murphy Oil	100	9¼	9¼	9¼
N B Tel	444	14¼	14	14¼
Nfld Lght	303	9½	9¼	9½
Noranda	1088	31½	31⅛	31½
Nor Cti G	3085	11⅜	11⅜	11⅜
NS Lp	2325	8¾	8½	8½
Ogilvie	2710	14	13¾	14
Oshawa A	635	25½	25½	25½
Pac Pete	600	19⅞	19¾	19¾
Phillips C	200	9	9	9
Placer	100	31½	31½	31½
Price	6940	10	9⅞	9⅞
QN Gas	180	9⅝	9⅝	9⅝
Que Phone	700	14¾	14¾	14¾
Roiland A	170	7¼	7¼	7¼
Rothmans	600	25¼	24	25¼
Royal Bank	11210	15½	15¼	15½
Royal Trust	717	19	18⅞	19
Stl Cem A	300	15¼	15¼	15¼
Salada F	150	2½	2½	2½
Scott Las	2256	42½	41	41½
Shell Can	675	31⅝	31½	31⅝
Shell In W	435	16¾	15⅞	16¼
Simpsons	270	35	35	35
Soc Gen D F	100	6½	6½	6½
Sogemines	729	15½	15¼	15¼
Southam	300	47⅞	47⅝	47⅞
Steel Can	1598	20¼	20⅛	20¼
Steinbg A	284	17¼	17	17
Tex Can	1250	32⅝	32½	32⅝
Tor Dom	2500	14	13¾	14
Tr Grp A	700	8½	8⅜	8⅜
T C Corp	100	6½	6¼	6¼
Tr Can Pf	737	27⅜	27¼	27⅜
Tr Can PL	200	750	750	750
Triad	1700	260	250	256
Un Carbd	100	18¾	18¼	18¼
Union Oil	500	53	53	53
U Auta A	578	18½	18½	18½
U Wstbrne Pr	100	40	40	40
Wajax	2375	20	19	19¾
Walk GW	190	33⅝	33⅝	33⅝
Webb Knp	300	7	7	7
Weldwood	600	11¾	11¾	11¾
W Coast T	325	24¼	24¼	24¼
W Pac Pr	650	6¾	6½	6½
Weston A	800	15¼	15¼	15¼
Weston B	450	16¼	16¼	16¼

Canadienne

INDUSTRIES

TITRES	ventes	haut	bas	ferm.
Am Met Ent	6600	240	240	240
Blue Bon	1598	260	240	245
C Secur A	1850	315	310	310
Cassidys	200	7¼	7¼	7¼
Comdore	1500	275	260	275
C Mod A W	1000	70	70	70
Delta Elect	1000	325	325	325
Fleet Mfg	300	160	160	160
Furlong	100	260	260	260
Gilchrist	100	450	450	450
Inspiration	300	120	120	120
Kent Av	6100	31	29½	31
Kodiak P	4160	73	72	72
N Aut vd	400	150	150	150
Spartan	850	120	115	120
Superpck	600	19¼	9½	10¼
v Der Hout	200	270	270	270

MINES ET HUILES

Agassiz	38500	46	44	45
Ajax	5000	12	12	12
Alscope	8750	205	202	202
Ameran	3000	5½	5½	5½
Anthonian	1000	8	8	8
Anro	5000	4½	4½	4½
Baker	5200	29	28	28
Band Ore	500	10	10	10
Black River	6000	7	7	7
Bluewtr	1000	16	16	16
Bruce Pre	14000	6½	6½	6½
Bruneau	5000	17	15	15
Burnt Hill	15950	68	64	67
Camflo	2100	370	370	370
Cannon	19500	24	20½	24
Cassiar	300	17⅝	17⅝	17⅝
Chemalloy	6120	420	405	420
Chib Cop	1250	5	5	5
Chipman	3000	9	9	9
Coastal M	4000	7	7	7
C Canora	1000	14	14	14
C Manitoba	3200	54	53	54
C Mogador	2000	12	12	12
C Que Smel	27850	274	260	274
C xirginia	1000	45	45	45
Con Me	1000	24	24	24
Crbrdge	1000	13	13	13
Crusade	1000	22	22	22
Dauphin	5000	10	10	10
Devils El	47900	29	25	28
Dolsan	13500	10½	10	10
Dumont	1000	19½	15½	19½
Eagle M	74800	175	170	175
E ventures	6500	12	12	12
Flint Rck	1000	15	15	15
Fox Lk	5000	7½	7½	7½
Futurity	1500	37	36	37
Glen Lk	3000	201	200	201
Gr W MS	3800	68	65	65
Guardn	1500	44	42	43
Int Norval	1000	13	13	13
James B	29000	36	36	37
Kiena	1000	69	69	69
Kontiki	10000	5½	5½	5½
Laduboro	2500	40	39	40
Lingside	1000	5	5	5
Louanna	23000	16	15½	15½
Mass val	875	7½	7½	7½
Midepsa	300	210	205	205
Miro	11300	40	37	37
Mistango	30300	27	24½	25
Mt Pleasnt	500	12	12	12
Native M	5000	13½	11	13½
Newrich	1000	9½	9½	9½
Na Rare	36900	45½	41½	44½
Opem Ex	1500	20	18	20
Paudash	1000	4	4	4
Peace River	240	660	650	650
Peso Silver	3460	178	178	178
Phoenix Can	300	325	320	320
Pine Ridge	2000	16	16	16
Prime Pote	8000	7	7	7
Que Chib	3000	27	27	27
Rancheria	2000	17	15	15
Ranger	7300	550	525	530
Red Crst	2000	2½	2½	2½
Rouyn	3000	10	10	10
R A Pete B	4300	114	110	114
Rusty Lake	4500	10	9	9
St Lucie Ex	5000	11	11	11
Shwngn Ms	500	29	29½	29
Silver Reg	6700	22	20	22
Silver Sum	13000	14½	13	14½
Silver T	2000	39	38	39
S Dufault	14000	17	16½	17
Stairs Expl	1000	10½	10½	10½
Surgn	1000	32	30	30
Subeo	1500	195	190	195
Sullivan	100	385	365	365
Surluga	2300	90	89	89
Tazin	16500	16	14	14
Transtre	3000	17	16½	17
Un Obals	19200	124	121	122
Upton Cop	1000	31	31	31
Westairs M	3000	19	18	19
West Tin	6000	16	16	16
West Hill	1500	26	25	25
Wisconsn	10850	21	21	21

Total des ventes: Industries: 255,600; Mines et Huiles: 665,600.

New York

(Par la Presse Canadienne)

TITRES	ventes	haut	bas	ferm.
ACF Ind	7200	45¼	44½	44¾
Address	26900	75½	72¾	72¾
Admiral	22900	18⅝	18¼	18⅜
Alleg Cp	3700	13⅜	12⅞	12⅞
Alcan Al	52600	24½	24⅜	24¾
Allis Chal	5440	37⅞	36	36⅝
Amerada	8800	84⅜	83	83
Am Can	1450	48⅝	47⅜	48⅜
Am Cyan	39900	27⅝	27	27¼
Am El P	13000	37⅛	36¼	36⅜
Am Home	20800	55⅜	54½	55⅜
Am Mot	60500	13⅝	13¼	13¼
Am Smelt	7400	70	68½	69½
Am Std	1570	27½	25⅞	26¾
A Tel T	148400	53¼	50	50
Am Tob	15100	31⅝	31¼	31⅜
Ampex Cp	28400	36¾	35⅝	35¾
Amsted	2000	43⅝	43¼	43¼
Anaconda	11600	46	44⅞	45½
Armco Stl	10500	51¾	49⅝	51⅛
Armst C k	11100	48¾	48¼	48¾
Avco Corp	36300	47½	46⅝	46⅞
Babcock W	6000	48⅝	47⅜	47⅝
Beech Aire	2500	41⅜	41	41⅜
Bell How	73500	90½	87¾	89
Benef Fin	24600	28⅝	27⅞	28⅜
Beth Steel	44100	33⅞	33¼	33⅜
Boeing	10800	92	91⅜	91⅝
Borden	12200	31⅜	30¾	31
Borg Wa	6900	29¼	29	29
Bos Edis	4700	38¼	38¼	38⅝
Bos Edis	4700	38¼	38¼	38⅝
Brunswk	230300	15	13⅞	14¾
Buey Er	12100	63⅜	36⅝	37¾
Burl Ind	3600	40¾	39¼	39½
Burrghs	15700	171⅜	167	168½
Calum H	1600	39½	38¾	38¾
Camp RL	3900	23½	22⅞	22⅞
Camp Soup	6500	29¼	29¼	28⅝
Can Dry	1300	31¾	31¼	31¼
Cdn Brew	800	7	6¾	6¾
Cdn Pac	9700	56¼	56	56¼
Case JI	8700	15¼	15	15¼
Cater Tr	22900	41⅜	40⅜	41
Celanese	6300	60⅝	59	60⅜
Ches Oh	2500	62	61¾	62
Chrysler	56200	56¾	55¾	56⅛
Cities Sv	13200	48⅜	46¾	47¼
Clark Eq	7400	27½	26½	26¾
Clevite	7100	50½	50	50
Coca Cola	3700	138	136¾	137
CBS	37100	51	48¾	48¾
Coml S xd	5700	35¼	34	34
Com Sat	121.0	48¾	47½	47½
Con Edis	2470)	32¼	32	32
Contain	3700	28¾	28	28½
Cont Can	4000	51½	50¾	51¼
Cont Oil	16900	76½	74⅞	74⅞
Cntr Da	29900	165⅛	158¾	159
Copw Stl	1900	25¾	24¾	25¼
Corn Pd	1200	49¼	47⅞	48
Cr zell	7600	45	44⅜	44¾
Cruc Stl	144.0	29⅞	29	29⅛
Curtiss Wr	8900	25⅛	25	25
Deere	15800	52½	50¾	51⅝
Det Stl Cp	5300	17⅞	17⅛	17⅛
Dome	3700	50¼	49½	50
Dow Ch	18700	90	85⅜	89⅛
Du Pont	107.0	148¾	146¼	148½
East Ko	11403	145	144	144½
Eaton Y T	7600	33⅛	32¾	32¾
EG G Inc	33700	60½	57⅛	57¼
El

INFORMATIONS FINANCIERES • INFORMATIONS FINANCIERES • INFORMATIONS FINANCIER

INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

L'indice désaisonnalisé de la production industrielle au Canada n'a marqué qu'une variation de 0.1% d'août à septembre en atteignant 284.6 cotre 284.2. Le gros mouvement s'est produit dans la fabrication, puisqu'il il y a eu des diminutions de 0.7% et 1.7% respectivement dans l'extraction minière et les services publics d'électricité et de gaz. Le gain de 0.6% de la fabrication a été partagé également entre les biens durables et non durables, qui ont tous deux connu des accroissements de 0.6%.

Plus de 80% du mouvement des biens durables a été attribuable à une augmentation de plus de 8% des appareils et fournitures électriques. Environ la moitié de ce dernier mouvement provient de la production accrue de radios d'automobiles et la majeure partie du reste, de celle des téléviseurs en noir et blanc. Les produits du fer et de l'acier, en augmentant de près de 1%, ont constitué 1/6 du gain des biens durables. La balance de ce gain est provenue de faibles hausses des articles en bois. Le mouvement des biens durables a été équilibré par des diminutions variant de 1% à plus de 3% dans les produits métalliques non ferreux, les minéraux non métalliques et le materiel de transport. Le recul le plus sensible, celui du matériel de transport (3%) a été entièrement dû à une baisse de plus de 6% de la production de véhicules automobiles. Cette baisse était liée aux effets, sur la production canadienne, des différends ouvriers outre-frontière. Le fer et l'acier primaire ont connu une avance de 0.4%.

Neuf des 11 principaux éléments de la fabrication des biens non durables ont enregistrés des augmentations. Il y a eu des baisses seulement dans le tabac (2%) et les produits chimiques et connexes (1%). Ce dernier mouvement est attribuable à des différends ouvriers. Les produits du papier (+1%), ceux du pétrole et du charbon (+3%) et l'impression, l'édition et les industries connexes (+2%) ont contribué près de 70% de l'accroissement des non-durables. Les autres mouvements des principaux éléments ont varié de minimes à près de 2%.

La diminution de 0.7% des mines tient surtout à une baisse de 2% des combustibles qui constitue plus de 70% de tout le mouvement. Il y a eu diminution du pétrole (1%) et du charbon (11%), mais le gaz naturel est demeuré stationnaire. La faible diminution des métaux résulte de baisses, variant de 1 à 11%, qui ont annulé les gains du nickey (17%), du zinc (3%) et du cuivre (2%). Les deux éléments des minéraux non métalliques ont contribué au mouvement en augmentant tous deux de 5%.

Les deux éléments des services d'utilité publique, soit l'électricité et le gaz, ont participé à la baisse de 1.7%; l'électricité a reculé quelque peu et le gaz, de près de 8%.

TABAC TIMBRE

Le nombre de cigarettes destinées à la consommation en octobre s'est élevé à 4,051,342,-445, contre 3,894,300,975 en octobre 1966. Celui des cigares s'est établi à 42,139,140, contre 36,103,275. Les autres tabacs se sont répartis ainsi : haché, 1,317,456 livres (1,323,644 en octobre 1966); en barres, 70,050 (67,028); à priser, 35,340 (79,-867); et vert canadien en feuilles, 50,291 (57,470). Le nombre de cigarettes destinées à l'exportation a atteint 11,166,000 et celles destinées aux magasi... des navires, 43,429,500.

BOISSONS GAZEUSES

La production de boissons gazeuses est évaluée à 20,576,134 gallons en octobre; elle est de 42% plus élevée que celle du même mois de l'an dernier (14-408,804 gallons) et de 52% plus forte que celle d'octobre 1965. En 1965, la production d'octobre avait été de 32.7% inférieure à celle de septembre, en 1966, de 24.6% et en 1967, de seulement 8.8%. La production des 10 premiers mois de l'année s'est établie à 204,126,788 gallons en 1967, contre 175,069,-275 en 1966 et 170,809,398 en 1965.

CUIVRE ET NICKEL

La production de cuivre raffiné au Canada a atteint 42,944 tonnes en août comparativement à 31,979 tonnes en août 1966 (+34.3%) et à 34,308 en août 1965 (+25.2%). La production des huit premiers mois de 1967, qui s'est établie à 326-197 tonnes, a été supérieure de 12.2% à celle (290,650 tonnes) de 1966 et de 13.6+ à celle (287,173) de 1965. Au cours de la même période, la production de nickel s'est élevée à 162,214 tonnes, soit 1.2% de plus qu'en 1966 (160,219) mais 9.5% de moins qu'en 1965 (179,271).

ARGENT, PLOMB ET ZINC

La production d'argent au Canada s'est élevée à 2,691,065 oncse troy en août, cont 2,744,-329 en août 1966 (—1.9%) et 2,507,368 en août 1965 (+7.3%). Au cours des huit premiers mois de 1967, la production d'argent, qui s'est établie à 24-889,572 onces troy, a été de 16.3% plus forte que celle (21-402,880) de 1966 et de 23.3% plus forte que celle (20,186,368) de 1965. Durant la même période, celle de plomb raffiné a atteint 119,455 tonnes, contre 120,492 en 1966. La production de zinc raffiné, durant les huit mois, a été de 257,512 tonnes en 1967 contre 257,463 en 1966.

SAVONS ET DETERSIFS SYNTHETIQUES

Les expéditions des fabriquants de savons de toilette (liquides exclus) se sont élevées à 4,334,719 livres en septembre, soit 174,303 livres de plus que la production du mois. En septembre 1966, les expéditions avaient été de 3,824,341 livres. Les expéditions des neufs premiers mois de l'année ont atteint 35,745,005 livres, soit 4.3% de plus qu'en 1966 (34,-267,850) .Les détersifs solides, en emballages de moins de 25 livres, ont constitué 17,871,919 livres des expéditions du mois (17,311,308 livres en septembre 1966). De janvier à septembre, l'augmentation a été de 4% par rapport à la même période de l'an dernier (153,747,213 livres contre 147,833,066). Les expéditions de détersifs liquides dans des contenants de moins qu'un gallon ont été de 61,848,-085 livres au cours des neuf premiers mois, soit 2.1% de moins qu'en 1966 (63,185,245).

ACCUMULATEURS

Les ventes des fabricants de batteries d'accumulateurs, destinés principalement aux voitures de tourisme, se sont réparties ainsi en septembre : pour installation initiale, 82,203 (75,-196 en septembre 1966); de rechange, 309,165 (313,752). Du 1er janvier au 30 septembre : pour installation initiale, 694,-993 (725,843 en 1966); de rechange, 1,719,602 (1,617,653).

CHARBON ET COKE

En septembre, la production de charbon a atteint 904,176 tonnes, soit 2.4% de moins qu'en septembre 1966 (926,718) le simportations du mois, se sont élevées à 1,218,973 tonnes, contre 2,303,398 durant le même mois de 1966.

PAR ZONES METROPOLITAINES

Une enquête-pilote sur les ventes trimestrielles d'essence dans cinq zones métropolitaines a permis d'établir les résultats suivants pour le premier trimestre de 1967 : Montréal, 100-077 gallons; Ottawa-Hull, 21,-049; Toronto-Hamilton, 117,186; Winnipeg, 18,852; Vancouver, 38,887.

VENTES DE LAIT NATURE

Les ventes de lait ordinaire, spécial et 2%, sans le lait écrémé, le lait de beurre et le breuvage chocolaté, ont atteint 135-228,000 pintes en septembre, soit 3% de plus qu'en septembre 1966. De janvier à septembre, les ventes ont été de 1,165-518,000 pintes, soit 1% d'augmentation par rapport à la même période de l'an dernier.

Scieries à l'est des Rocheuses

La production de sciages dans les scieries à l'est des Rocheuses s'est accrue en septembre, atteignant 282,789,000 pieds-planche contre 264,678,-000 un an plus tôt, et durant les neuf mois (2,400,616,000 pieds-planche contre 2,405,037,-000). Le 30 septembre, les stocks s'établissaient à 489,-914,000 pieds-planche.

Echange des chèques

La valeur globale des chèques échangés dans 51 chambres de compensation au Canada, en août dernier s'est établie à $46,875,282,000, soit 6.8% de plus qu'en août 1966. Celle des chèques échangés dans les provinces de l'Atlantique, en Colombie-Britannique, en Ontario et dans les provinces des Prairies s'est accrue de 16.4%, 12.3%, 10.5% et 7.5% respectivement. Au Québec, on relève une diminution par rapport à août 1966.

Ventes des grands magasins

Les ventes des grands magasins, au cours de la semaine close le 4 novembre dernier, se sont accrues de 7.4% par rapport à celles d'un an plus tôt; les variations régionales sont les suivantes : provinces de l'Atlantique, —4.5%; Québec, +5.2%; Ontario, +9.2%; Manitoba, —4.3%; Saskatchewan, +5.2%; Alberta, +20.6% et Colombie-Britannique, +9.8%.

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

Les accidents de la circulation au Canada ont causé 570 pertes de vie en août, comparativement à 569 en août 1966. Voici la répartition régionale : Terre-Neuve, 14 (9 août 1966); Ile du Prince-Edouard, 2 (3); Nouvelle-Ecosse, 24 (27); Nouveau-Brunswick, 32 (33); Québec, 179 (194); Ontario, 161 (149); Manitoba, 20 (23); Saskatchewan, 38 (53); Alberta, 44 (38); Colombie-Britannique, 55 (39); et Yukon, 1 (1).

En comparant les chiffres du présent communiqué à ceux du rapport annuel du BFS intitulé **Statistique de l'état civil**, on voudra bien tenir compte de l'explication donnée dans le **Bulletin quotidien** du 13 avril 1967.

Production de véhicules automobiles

Les chiffres provisoires indiquent qu'en octobre dernier, la production de véhicules automobiles au Canada a diminué de près de 4% auregard d'octobre 1966, bien que le total des dix mois se soit accru de 2.9% (749,145 contre 728,067). La production de voitures particulières a augmenté (57,097 contre 56,300), mais celle de véhicules utilitaires est tombée à 12,389, de 16,050. La production de voitures particulières durant la période cumulative s'est établie à 567,395 (571,003 en 1966) et celle de véhicules utilitaires, à 181,750 (157,064).

STATISTIQUE DE LA NAVIGATION

Le volume des marchandises du trafic maritime international manutentionnées dans les ports canadiens a diminué de 13.9% en août par rapport au même mois de 1966 (13,294,-513 tonnes contre 15,448,334). Ces chiffres figurent dans un communiqué préliminaire de données qui paraîtront dans la livraison d'août du rapport du BFS intitulé **Shipping Statistics**. Les chargements effectués durant le mois ont diminué de 15.2% par rapport au même mois de 1966 (8,015,704 tonnes contre 9,454,533) et les déchargements, de 11.9% (5,-278,809 tonnes contre 5,993,-801).

Voici les principaux chargements du mois d'août : minerai de fer, 3,739,517 tonnes (4,193,-096 en août 1966); blé, 780,608 (1,791,568); gypse, 408,990 (433,-883); papier journal, 350,904 (386,227); et bois d'oeuvre et de charpente, 347,787 (313,154). Et les principaux déchargements : charbon bitumineux, 1,901,083 (2,279,791); mazout, 853,599 (830,052); pétrole brut, 792,496 (683,129); alumine et bauxite, 426,335 (275,132); minerai de fer, 171,126 (600,465).

Voici les ports les plus achalandés en août : Sept-Iles, 2,-245,549 tonnes (2,667,719 en août 1966); Vancouver, 1,144,-385 (950,874); Montréal, 1,075,-051 (1,511,118); Port-Cartier, 831,212 (954,875) et Hamilton, 611,914 (983,108).

REFRIGERATEURS ET CONGELATEURS

La production de réfrigérateurs et de congélateurs ménagers s'est établie à 34,915 appareils en septembre, soit 11.2% de moins qu'en septembre 1966 (39,333), 40,420 appareils ont été vendus, soit 4.8% de moins qu'un an plus tôt, la diminution étant imputable à une baisse relativement forte des exportations qui a contrebalancé un accroissement des ventes au Canada. Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre, la production s'est élevée à 280,610 appareils soit 11.8% de moins que pendant la période correspondante de 1966 (318,083). Au cours de la même période, les ventes au Canada ont fléchi de 4.5%, passant de 307,866 appareils en 1966 à 293,908 en 1967, et les exportations, de 53.3%, passant de 11,-699 à 5,465. Les stocks étaient de 58,614 appareils à la fin de septembre 1967 contre 64,176 à la fin de septembre 1966.

BOIS A PATE ET DECHETS DE BOIS

La production de bois à pâte (bois rond) a atteint 1,788,012 cunits en juillet et, ainsi a dépassé de 12% celle de juillet 1966 (1,591,699). La consommation d e rondins et de déchets de bois a augmenté de 6% par rapport à l'année dernière ,et a atteint 1,309,304 cunits. Les stocks de bois rond et de déchets s'élevaient le 31 juillet à 10,459,188 cunits, soit 9% de plus qu'en 1966 (9,571,-503). Les arrivages de déchets se sont élevés à 372,392 cunits durant le mois, soit 2% de moins qu'en 1966 (381,624).

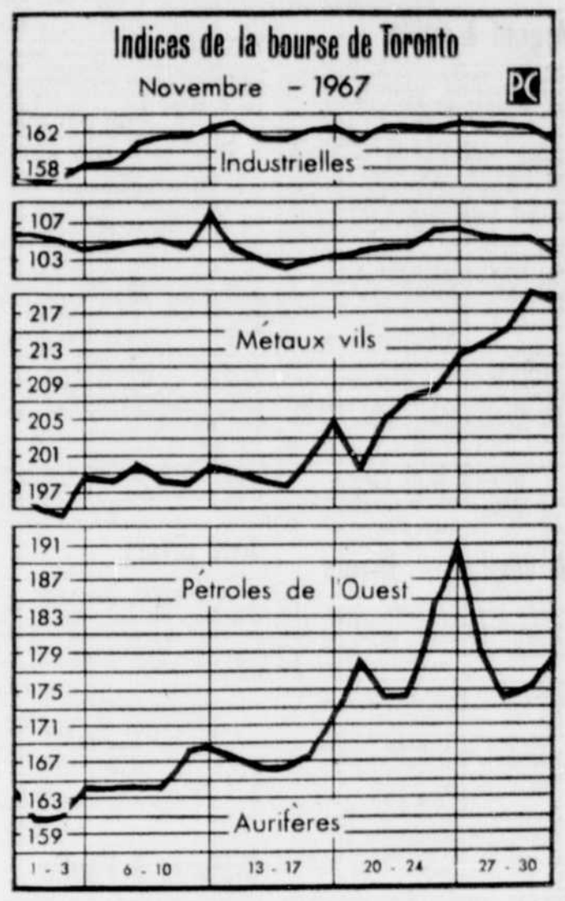

• **Les pétroles de l'Ouest ont augmenté de 23.27 points durant le mois de novembre à la Bourse de Toronto, terminant le mois à 218.47 points. Les aurifères ont aussi subi un bon mois, haussant de 17.47 points depuis le début du mois, pour se stabiliser à 178.45. Les industrielles ont fermé à 161.60, ce qui représente un gain de 5.16 points. Les métaux de base ont baissé légèrement avec un déclin de 1.68 pour atteindre 104.04.** (Graphique PC)

ECOLE POLYVALENTE ANCIENNE-LORETTE COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE CHAUVEAU

"AVIS SOUMISSIONS RETARDEES"

1- **L'entreprise-générale**: à remettre au Secrétaire de la Commission Scolaire, **avant 8:00 P.M., LE 19 DECEMBRE 1967.**

2- **Sous-traitants** (mécanique,électricité, ventilation et interi.). Ces sous-traitants devront remettre leur soumission détaillée au bureaux des Soumissions Déposées, 675 Marguerite Bourgeoys, Québec, **avant 3:00 P.M., LE 15 DECEMBRE 1967.**

3- **Autres sous-traitants**: Pour être pris en considération, tous les autres sous-traitants qui désirent soumissionner devront remettre une copie de leur soumission scellée et détaillée au bureau des architectes **avant 3:00 P.M., LE 15 DECEMBRE 1967.**

NOTE: Un addenda a été émis et pourra être consulté au bureau de l'architecte et au bureau de l'Association de la Construction, 675 Marguerite Bourgeoys, Québec, le 4 décembre 1967.

COM. SCO. REG. CHAUVEAU
PAR: Roger Pleau, sec.-trés.

MINISTERE DES FORETS ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

APPEL D'OFFRES

Le directeur du Laboratoire de recherche régional, de la région de Québec, C.P. 35, Sillery (P.Q.), recevra les soumissions cachetées concernant la construction :

MODIFICATIONS
A L'ENTREE ELECTRIQUE
LABORATOIRE PRINCIPAL
REGION DE QUEBEC
ROUTE DU VALLON,
SAINTE-FOY (P.Q.)

Jusqu'à 3 h. de l'après-midi, lundi le 18 décembre 1967. Tout entrepreneur autorisé peut obtenir les plans, devis et formule de soumission en en faisant parvenir la demande à l'adresse indiquée ci-haut et en accompagnant la demande d'un chèque certifié de $25 (remboursable sur renvoi des plans et devis) au nom du Receveur général du Canada.

F.A. KREFT,
Ingénieur en Chef.

APPEL D'OFFRES

AVIS EST PAR LES PRESENTES donné qu'à une session des commissaires d'écoles de la COMMISSION REGIONALE DE TILLY, tenue le 30 novembre 1967, il a été résolu et ordonné ce qui suit :

La Commission scolaire régionale De Tilly recevra des soumissions pour la construction de l'Ecole Polyvalente de CHARNY au siège social de la Commission scolaire régionale De Tilly, 1100, Lavigerie, Sainte-Foy, Québec 10e, au bureau du secrétaire-trésorier, M. J. Sauvageau.

Cette offre s'adresse aux entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

PROPRIETAIRE :
La Commission scolaire régionale De Tilly.

ARCHITECTES :
Mainguy, Jarnuszkiewicz & Boutin, 1327, avenue Maguire, Sillery, Québec 6e.

INGENIEURS EN STRUCTURE :
Gilbert et Létourneau, ingénieurs conseils, 990, avenue Bégin, Québec 6e.

INGENIEURS EN MECANIQUE ET EN ELECTRICITE :
Paquet, Dutil, Potvin, Trépanier et Masson, ingénieurs conseils, 1009, route l'Eglise, Sainte-Foy, Québec 10e.

INGENIEURS EN SERVICE ALIMENTAIRE :
Monsieur Léonard Savoie, ingénieur conseil, 2860, chemin des Quatre-Bourgeois, Sainte-Foy, Québec 10e.

Les plans et devis, ainsi que les formules de soumissions officielles, pourront être obtenus au bureau des architectes, à Québec, à partir de mardi, le 5 décembre 1967.

Les dépôts suivants seront requis pour l'utilisation des plans :

Plans et devis complets	$200.00
Plans et devis structure et architecture	150.00

Les plans et devis d'électricité et de mécanique seulement pourront être obtenus au bureau des ingénieurs conseils PAQUET, DUTIL, POTVIN, TREPANIER et MASSON, Sainte-Foy, Québec 10e, à partir de mardi le 5 décembre 1967.

Les dépôts suivant seront requis pour l'utilisation des plans :

Plans et devis d'électricité et de mécanique	$100.00
Plans et devis d'électricité	50.00
Plans et devis de mécanique	50.00

NOTE : Le coût d'une ou des copies supplémentaires sera le même.

SOUMISSIONS DES SPECIALISTES:

Les soumissions des spécialistes en plomberie, chauffage et ventilation, électricité, charpente, acier d'armature, fenêtres, ameublement d'ateliers, équipement de cuisine et cafétéria, seront reçues au BUREAU des SOUMISSIONS DEPOSEES du QUEBEC, 675, MARGUERITE - BOURGEOYS, QUEBEC 6e, avant 2.00 heures le 4 janvier 1968.

Les soumissionnaires de ces spécialités devront accompagner leur soumission d'un chèque visé ou d'un cautionnement égal à dix pour (10%) du montant de la soumission, au nom de la Commission scolaire régionale De Tilly.

Les soumissions des entrepreneurs généraux devront inclure les spécialités plus haut mentionnées.

Les entrepreneurs généraux devront accompagner leur soumission d'un chèque visé ou d'un cautionnement au montant de $400,000.00 (quatre cent mille dollars) au nom de la Commission scolaire régionale De Tilly.

Les soumissions seront remises dans une enveloppe cachetée portant la mention : "SOUMISSION POUR LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE POLYVALENTE DE CHARNY COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE TILLY".

Les soumissions des entrepreneurs généraux seront reçues avant 8.00 heures p.m., le 11 janvier 1968, au siège de la Commission scolaire régionale De Tilly, a/s de M. J. SAUVAGEAU, secrétaire-trésorier, 1100, Lavigerie, Sainte-Foy, Québec 10e. Elles seront ouvertes à 8.00 heures p.m. le même jour, à 1088, route de l'Eglise, Sainte-Foy, Québec 10e, lors d'une réunion régulière de la Commission scolaire régionale De Tilly.

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE TILLY NE S'ENGAGE A ACCEPTER NI LA PLUS BASSE, NI AUCUNE DES SOUMISSIONS.

J. SAUVAGEAU, c.a.,
secrétaire-trésorier.

Perspectives cependant meilleures pour 1968

Année plutôt peu encourageante pour les manufacturiers de papier-journal

MONTREAL (PC) — Les manufacturiers de papier journal ont enregistré une "année désappointante" en 1967 mais les perspectives de 1968 sont meilleures d'après l'Association des fabricants de papier journal du Canada.

La consommation du papier journal n'a pratiquement pas augmenté au cours de l'année, a déclaré l'association dans sa revue de l'année publiée au cours de la fin de semaine.

La capacité de production a cependant augmenté en 1967 alors que huit projets de nouvelles machines à papier ont été complétés.

La capacité annuelle de production, comparativement à celles de 1966, a augmenté de 458,000 tonnes au Canada et de 377,000 tonnes aux Etats-Unis.

La demande de l'étranger pour le papier journal a aussi augmenté d'une façon moins considérable qu'au cours des dernières années. L'augmentation de 200,000 tonnes représente moins de la moitié de l'augmentation enregistrée en 1966. Elle est aussi moindre que l'augmentation d'environ 500,000 tonnes de la capacité de production de papier journal, enregistrée ailleurs qu'en Amérique du Nord.

L'Association a déclaré que les perspectives de 1968 laissent prévoir un renouveau de la demande en Amérique du Nord quoique à un taux différent du taux d'expansion atteint entre les années 1964 et 1966. La demande d'outre-mer augmentera aussi plus considérablement qu'au cours de 1967, prévoit le rapport.

L'association a cependant déclaré que la mise en production des usines actuellement en construction entrainera probablement un accroissement de la capacité mondiale de production qui dépassera aussi l'accroissement total de la demande.

La capacité canadienne de production continuera de s'accroître au cours de 1968, prédit l'association.

En 1970, l'accroissement de la capacité canadienne de production, comparativement à 1968, sera plus que le double de l'accroissement des usines américaines au cours de la même période.

On s'attend à ce que plus de 90 pour cent de l'accroissement de la capacité canadienne de production — plus de 500,000 tonnes de 1968 à 1970 — proviennent du Québec.

AVIS D'ABANDON DE CHARTE L'HABITATION ROULOTTE & CAMPING LTD

Prenez avis que L'HABITATION ROULOTTE & CAMPING LTD, compagnie incorporée en vertu de la loi des compagnies de Québec et ayant son siège social à 943 Avenue Painchaud, Québec, s'adressera au secrétaire de la Province de Québec pour obtenir la permission d'abandonner sa charte suivant la prescription de la loi des compagnies.

Daté à Québec, ce 4ième jour de décembre 1967.

Jeannette R. Harmegnies, Sec.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC

Succession vacante de Maurice TRUDEL.

En son vivant de Québec, P.Q.

Le soussigné donne avis que cette succession a été déclarée vacante en vertu d'un jugement rendu le 28 mars 1967 par un juge de la cour supérieure siégeant à Québec dans le district de Québec, que, sous l'autorité de la loi de la curatelle publique (9 Geo, VI, c. 62), il est curateur d'office à cette succession, et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

Le curateur public,
680, rue Sainte-Catherine (Ouest), Montréal.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
No : 90 8 - F

COUR SUPERIEURE
(En matière de faillite)

Dans l'affaire de la faillite de :
LEONARD ROY, faisant affaires sous la raison sociale "STUDIO ROY ENR.", 3 rue Courcelette, Québec, P.Q., et domicilié au 912 Ave Rigaud, Ste-Foy, P.Q.

Avis est par la présente donné que Léonard Roy, faisant affaires sous la raison sociale "STUDIO ROY ENR.", 3 rue Courcelette, Québec, P.Q. et domicilié au 912 Ave Rigaud, Ste-Foy, P.Q., a fait cession de ses biens le 27ième jour de novembre 1967, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 15ième jour de décembre 1967, à 10:00 heures de l'avant-midi au bureau de Me Marcel Gaumond, Séquestre Officiel au Palais de Justice, en la cité de Québec, dans la Province de Québec.

Daté de Québec, ce 28ième jour de novembre 1967.

Paul Gingras et Jacques Gingras, syndics de l'actif de Léonard Roy, 435 Boulevard Charest Est, Québec 2, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
No: 9009 - F

COUR SUPERIEURE
(En matière de faillite)

Dans l'affaire de la faillite de :
LUCIEN TREMBLAY, opérant un commerce d'épicerie sous la raison sociale de "L. Tremblay", 1165, St-Vallier ouest, Québec, et domicilié à 183, rue Adélard, Québec, P.Q.

Avis est par les présentes donné que Monsieur Lucien Tremblay, opérant un commerce d'épicerie sous la raison sociale de "L. Tremblay", 1165, rue St-Vallier ouest, Québec, et domicilié à 183, rue St-Adélard, Québec, P.Q., a fait cession de ses biens le 27ième jour de novembre 1967, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 15ième jour de décembre 1967, à 11:00 heures de l'avant-midi au bureau de Me Marcel Gaumond, Séquestre Officiel, au Palais de Justice, en la cité de Québec, dans la Province de Québec.

Daté de Québec, ce 6ième jour de décembre 1967.

Paul Gingras et Jacques Gingras, syndics de l'actif de Lucien Tremblay, failli, 435 est, Boulevard Charest, Québec 2, P.Q.

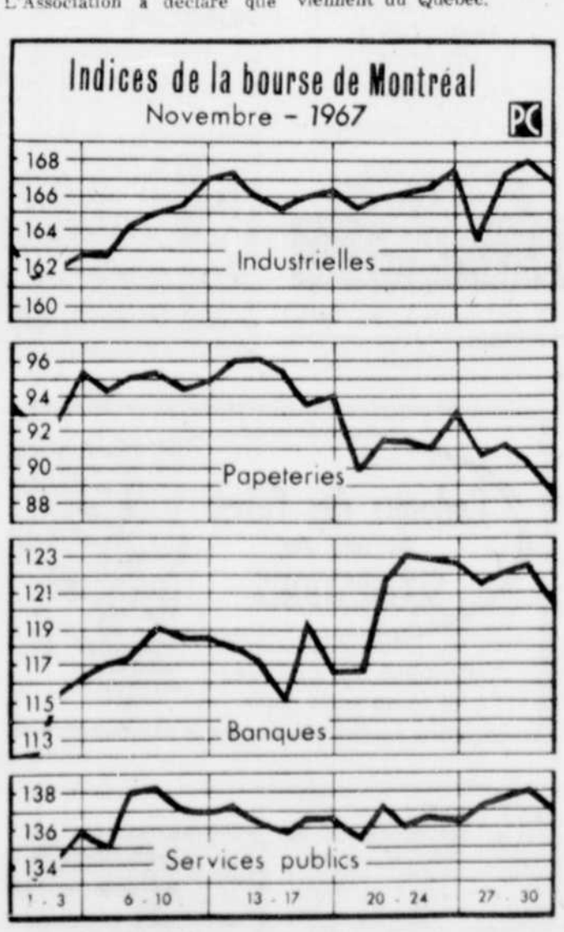

• **Seul l'indice des papiers ont subi une baisse au cours du mois de novembre à la Bourse de Montréal. L'indice s'est clos à 88.59, soit une baisse de 3.69 depuis le début du mois. Les industrielles étaient à la hausse, fermant à 167.09, tandis que les services publics ont haussé de 3.52 à 137.05. Les banques ont dominé le marché avec une hausse de 8.39 pour se stabiliser à 120.55.** (Graphique PC)

CENTRE D'ACHAT ST-HYACINTHE INC.

Avis de convocation d'une assemblée des détenteurs d'obligations première hypothèque (fermée) sériées non rachetables

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE qu'une assemblée des détenteurs d'obligations première hypothèque (fermée) sériées non rachetables (les "obligations") de CENTRE D'ACHAT ST-HYACINTHE INC. (la "compagnie") émises en vertu de l'acte de fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage ("l'acte de fiducie") intervenu le 3 janvier 1961 entre la compagnie et Montreal Trust Company (le "fiduciaire") es qualités de fiduciaire, sera tenue au Grand Hôtel, 1395, rue Girouard, St-Hyacinthe (Québec), jeudi, le 21 décembre 1967, à 10 h. 30 du matin, heure normale de l'Est, aux fins suivantes, à savoir :

(1) Etudier et, si jugé opportun, adopter une ou des résolutions extraordinaires au sens de l'acte de fiducie, cette résolution ou ces résolutions devant lier tous les détenteurs d'obligations, qu'ils soient présents à l'assemblée ou non pour les fins suivantes :

(a) Proroger toutes les échéances en capital des obligations au 3 janvier 1976;

(b) proroger, pour le cas où la compagnie n'aurait pas en main au 29 décembre 1967 les argents nécessaires pour les payer au complet, les échéances en intérêt du 3 janvier 1968 au 3 janvier 1976;

(c) Autoriser le remboursement par anticipation, sur une base proportionnelle entre toutes les obligations dans le cas d'un remboursement partiel, du capital des obligations;

(d) Ordonner au fiduciaire de consentir, aux conditions qui seront déterminées de temps à autre par le comité mentionné au sous-paragraphe (f) qui suit, à toute vente d'immobilisations de la compagnie et à toute résiliation de bail auquel la compagnie est partie;

(e) Ordonner au fiduciaire de consentir à ce que la compagnie utilise le produit des ventes d'immobilisations de la compagnie ainsi que les sommes perçues par la compagnie à l'occasion de toute résiliation de bail, soit aux fins mentionnées au sous-paragraphe (c) qui précède, soit au paiement d'autres dettes de la compagnie, suivant ce que pourra déterminer de temps à autre le comité mentionné au sous-paragraphe (f) qui suit;

(f) Libérer la compagnie de son engagement de faire des versements mensuels au fiduciaire conformément aux dispositions de la clause 2. (d) de l'article V de l'acte de fiducie;

(g) Ordonner au fiduciaire de renoncer à tous défauts passés de la compagnie en vertu de l'acte de fiducie et, plus particulièrement, mais sans restriction, à ses défauts de payer les taxes foncières, de faire ses versements mensuels au fiduciaire et de payer ses primes d'assurances; et ordonner au fiduciaire de renoncer à agir par suite de tout retard de la compagnie à se conformer pour une période additionnelle de 30 jours aux engagements et aux dispositions de l'acte de fiducie tels qu'ils pourront avoir été amendés ou autrement affectés par la ou les résolutions extraordinaires;

(h) Autoriser le paiement par le fiduciaire, aux conditions qu'il jugera opportunes, des remboursements en capital qui pourront être effectués de temps à autre et des intérêts semestriels, et ce, avec ou sans remise préalable au fiduciaire des obligations elles-mêmes et des coupons contre reçu suivant ce qui pourra être décidé par le comité auquel référence est faite au sous-paragraphe (i) qui suit; et

(i) Autoriser la constitution d'un comité pour la protection des détenteurs d'obligations avec, entre autres pouvoirs, le pouvoir d'exercer au nom des détenteurs d'obligations, tous les pouvoirs que ces derniers peuvent exercer par voie de résolution extraordinaire conformément à la clause 14 de l'article VIII de l'acte de fiducie et, plus particulièrement, mais sans restriction, le pouvoir d'exiger du fiduciaire qu'il renonce, de temps à autre, à tout défaut de la compagnie en vertu de l'acte de fiducie.

(2) Etudier une offre de deux actionnaires de la compagnie de garantir un remboursement annuel minimum sur le capital des obligations.

(3) Sanctionner toutes modifications des dispositions des obligations et des coupons et de l'acte de fiducie ainsi que tous compromis ou tous arrangements quant aux droits des détenteurs d'obligations qui pourront être nécessaires ou utiles aux fins de mettre à exécution les dispositions des paragraphes (1) et (2) qui précèdent.

(4) Autoriser et enjoindre le fiduciaire à signer tous les actes, contrats et écrits, y compris, sans restriction, quittances, main-levées et actes de fiducie supplémentaires et à faire toutes choses qui, de l'avis du fiduciaire, seront nécessaires ou utiles aux fins de mettre à exécution les dispositions des paragraphes (1) et (2) qui précèdent.

(5) Prendre toutes autres mesures qui peuvent être jugées souhaitables dans les circonstances.

Conformément à l'acte de fiducie, les règlements qui suivent ont été faits afin de permettre aux obligataires d'être présents et de voter à l'assemblée sans avoir à produire leurs obligations et de leur permettre d'être représentés et de voter à cette assemblée par procureur et de déposer cette procuration à un endroit autre que celui où l'assemblée doit être tenue :

(a) Les obligataires peuvent voter personnellement ou par l'entremise d'un procureur à l'assemblée et il n'est pas nécessaire que le procureur soit un obligataire;

(b) Les détenteurs d'une obligation non immatriculée peuvent la déposer dans toute banque, compagnie de fiducie ou autre dépositaire reconnu satisfaisant par le fiduciaire lequel émettra un certificat de dépôt relativement à cette obligation; toute personne produisant à l'assemblée un tel certificat de dépôt en sa faveur, signé par ou au nom d'une telle banque, compagnie de fiducie ou autre dépositaire, et dont la forme et les dispositions sont reconnus satisfaisantes par le fiduciaire, ou déposant ce certificat accompagné d'un effet le nommant procureur, et dont la forme, les dispositions et la signature sont reconnus satisfaisantes par le fiduciaire, et qui est signé par la personne nommée dans le certificat, aura droit d'être présente et de voter à l'assemblée et à toute reprise de cette assemblée;

(c) Le détenteur d'une obligation immatriculée peut nommer n'importe quelle personne son procureur pour voter en son nom à l'assemblée et à toute reprise de cette assemblée par un document écrit dont la forme, les dispositions et la signature sont reconnues satisfaisantes par le fiduciaire;

(d) Le dépôt de ces certificats de dépôt et des procurations peut être effectué (i) avant l'assemblée au bureau de Montreal Trust Company, 500 est, rue Grande Allée, Québec (Québec) et (ii) à l'assemblée même;

(e) Le fiduciaire peut permettre que les détails de ces certificats de dépôt et des procurations soient envoyés par lettre, câblogramme ou télégramme avant l'assemblée et peut permettre que ces certificats de dépôt et les procurations ainsi déposés soient votés tout comme si ces documents étaient produits à l'assemblée;

(f) Le fiduciaire peut dispenser d'un tel dépôt et permettre aux obligataires d'apporter une preuve de propriété de toute autre façon que le fiduciaire et la compagnie peuvent approuver; et

(g) Une procuration ne doit pas être donnée en faveur du fiduciaire ni d'aucun de ses officiers.

Sauf tel que prévu ci-dessus, les seules personnes qui seront reconnues à l'assemblée comme détentrices d'obligations ou ayant droit d'être présentes et de voter à l'assemblée par rapport à ces obligations seront les personnes qui produisent des obligations non immatriculées à l'assemblée et les détenteurs d'obligations immatriculées. Les obligataires peuvent obtenir des formules de dépôt d'obligations, des certificats de dépôt des reçus de dépôt et des procurations sur demande au bureau du fiduciaire, 500 est, rue Grande Allée, Québec (Québec).

Une copie de l'acte de fiducie peut être examinée pendant les heures normales d'affaires audit bureau du fiduciaire.

Pour le cas où il n'y aurait pas quorum à l'assemblée, l'assemblée sera automatiquement ajournée au jeudi, 28 décembre 1967, à 10 h. 30 du matin, heure normale de l'Est, au Grand Hôtel, 1395, rue Girouard, St-Hyacinthe (Québec) et aucun avis de cette assemblée ajournée ne sera donné; à cette assemblée ajournée, les détenteurs présents ou représentés formeront alors quorum.

FAIT à St-Hyacinthe (Québec), ce 28ième jour de novembre 1967.

CENTRE D'ACHAT ST-HYACINTHE INC.,
Le Président,
Georges Brabant.

CENTRE D'ACHAT ST-HYACINTHE INC.

AVIS de convocation d'une assemblée des détenteurs d'obligations hypothèque générale.

AVIS est par les présentes donné qu'une assemblée des détenteurs d'obligations hypothèque générale (les "obligations") de CENTRE D'ACHAT ST-HYACINTHE INC. (la "compagnie") émises en vertu de l'acte de fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage ("l'acte de fiducie") intervenu le 14 mai 1962 entre la compagnie et Montreal Trust Company (le "fiduciaire") es qualités de fiduciaire, sera tenue au Grand Hôtel, 1395, rue Girouard, St-Hyacinthe (Québec), jeudi, le 21 décembre 1967 à 2 h. 30 de l'après-midi, heure normale de l'Est, aux fins suivantes, à savoir :

(1) Etudier et, si jugé opportun, adopter une ou des résolutions extraordinaires au sens de l'acte de fiducie, cette résolution ou ces résolutions devant lier tous les détenteurs d'obligations, qu'ils soient présents à l'assemblée ou non, pour les fins suivantes :

(a) Proroger toutes les échéances en capital des obligations au 3 janvier 1976;

(b) Proroger les échéances impayées en intérêt du 1er novembre 1967 au 3 janvier 1976;

(c) Autoriser le remboursement par anticipation, sur une base proportionnelle entre toutes les obligations dans le cas d'un remboursement partiel, du capital des obligations;

(d) Ordonner au fiduciaire de consentir à toute vente d'immobilisations de la compagnie et à toute résiliation de bail auquel la compagnie est partie;

(e) Ordonner au fiduciaire de consentir à ce que la compagnie utilise au remboursement par anticipation des obligations première hypothèque (fermée) sériées non rachetables de la compagnie ou au paiement d'autres dettes de la compagnie le produit de toutes ventes d'immobilisations de la compagnie ainsi que toutes sommes perçues par la compagnie à l'occasion de toute résiliation de bail;

(f) Libérer la compagnie de son engagement de faire des versements mensuels au fiduciaire conformément aux dispositions de la clause 2. (d) de l'article V de l'acte de fiducie;

(g) Ordonner au fiduciaire de renoncer à tous défauts de la compagnie en vertu de l'acte de fiducie et, plus particulièrement, mais sans restriction, à ses défauts de payer les taxes foncières, de faire ses versements mensuels au fiduciaire et de payer ses primes d'assurances; et ordonner au fiduciaire de renoncer à agir par suite de tout retard de la compagnie à se conformer pour une période additionnelle de 30 jours aux engagements et aux dispositions de l'acte de fiducie tels qu'ils pourront avoir été amendés ou autrement affectés par la ou les résolutions extraordinaires;

(h

LISEZ ET UTILISEZ LES ANNONCES CLASSÉES POUR D'EXCELLENTS RESULTATS !

l'Action 522-4771

Animaux à vendre

RAVISSANTS caniches nains, Pompons Maltais race pure, 2 mois, 1 an. Tous blancs, soyeux, bouclés. Intelligence et beauté extraordinaire. Pour informations; Tél.: 247-3392, L'ILETVILLE, P.Q.
2421 23-11 (17 fs) 10

Appartements à louer

AUX VERCHERES

30, RUE Ste-Ursule, logement 2 pièces, moderne, meublé, près Parlement, à l'épreuve du feu, ascenseur, buanderie automatique, chauffage électrique, stationnement, TEL.: 522-5346.
2208 13-11 (1 ms) 13

Argent à prêter

1ère, 2e Hypothèque Québec et banlieue, NOTAIRE JACQUES SOUCY. Pour informations; Tél.: 529-0789.
2562 1-12 (1 ms) 15

ARGENT A PRETER en première hypothèque, résidentiel ou commercial, sur immeubles, dans la Cité de Québec et banlieue. Baillargeon & Carrier, notaires, 38, Desjardins, Québec; Tél.: 525-4637, demandez M. André Lepage.
2575 2-12 (1 ms) 15

N'EMPRUNTEZ pas ailleurs avant de nous consulter. Comparez nos conditions, notre service sur première et deuxième hypothèque. I. H. D. Inc., 1655 Hélène Boulé, Québec 6; Tél.: 683-2751.
2465 28-11 (1 ms) 15

PREMIERE hypothèque, taux conventionnels, 20, 25 ans, deuxième hypothèque, jusqu'à 85% 10, 15, 20 ans. Ville et campagne. Société Immobilière Frontenac, 1535 Garnier — 681-2802 — Soir: 523-9630.
2580 4-12 (1 ms) 15

PRETS SUR GAGE

$5 A $1,000, consentit immédiatement; Tél.: 683-2751.
2571 2-12 (1 ms) 15

A vendre — Divers

VENTE DE MEUBLES, surplus de marchandises neuves et usagées, RICHARD MEUBLES ENR., 5, rue Hermine, Québec; Tél.: 523-9804.
2349 18-11 (1 ms) 21

RESERVOIR 10,000 gallons, à vendre. Pour informations; Tél.: 872-2455.
2321 17-11 (1 ms) 21

LAVEUSES et sécheuses usagées, reconditionnées à neuf, à partir de $69. Simard Laveuse Service, 385, 13e Rue — TEL.: 523-7953
2069 11-11 (1 ms) 21

COFFRE-FORT de toutes sortes, pupitres pour étudiants fillères, chaises etc . . . Monarch Safe: 522-3306.
2566 2-12 (1 ms) 21

POLYON, polypropylène, laine Phentex (en gros), S'adresser: 317 51e Rue Ouest, St-Rodrigue; TEL.: 623-9638.
2179 10-11 (1 ms) 21

A VENDRE — SYSTEME chauffage, air chaud, eau chaude. Pour informations, TEL.: 872-9520.
2322 17-11 (1 ms) 21

ENCHERES MARCEAU ENR.

VENDONS meubles et tout autre article. Nous avons le plus grand choix de meubles neufs et usagés, à bas prix. 110, rue ST-PAUL; Tél.: 692-0317.
2240 14-11 (1 ms) 21

"BEAM SCOPE" à vendre pour TV, 21 pouces, donne un rendement d'un écran de TV 25 pouces, condition avantageuse $20.00. Pour informations; Tél.: 837-7393.
4-12 (3 fs) 21

ACHAT, vente, échange entreposage de meubles, appareils électriques; aucun comptant, jusqu'à 36 mois. CENTRE D'ECONOMIE DES FUTURS MARIES, Croteau Ltée, 77 St-Vallier est, Québec : Tél.: 525-9426.
2526 28-11 (1 ms) 21

ACHETONS, vendons échangeons, payons comptant vos vieux meubles, vendons meubles neufs sans comptant 36 mois, entreposage et stationnement gratuit, ouvert tous les soirs. CENTRE D'ECONOMIE DE MEUBLES ET APPAREILS ELECTRIQUES, 77 St-Vallier Est: TEL.: 525-8155.
2184 13-11 (1ms) 21

FIANCES, occasion formidable vendrais ameublement complet, encore entreposé, neuf, cause rupture, pour conditions. Pour informations; M. FRANCOIS; Tél.: 626-1102.
2425 27-11 (1 ms) 21

FUTURS MARIES

CONTINUEZ les termes, $21.53 par mois pour ménage neuf, 21 morceaux, encore entreposés gratuitement. Visible à: MEUBLES INFORMATIONS, 239, St-Vallier Ouest, Québec, ouvert tous les soirs; Tél.: 523-3760.
2528 28-11 (1 ms) 21

HENRI TURCOTTE, LTEE
MEUBLES NEUFS

POUR LES FETES, faites l'achat de meubles et appareils ménagers neufs. Choix de mobiliers de chambre, salon, cuisine et dinette, divan-lit, fauteuils de repos, lampes de table et de plancher, cendriers bahuts, bibliothèques, pupitres, cuisinières électriques pour courant 110 ou 220 volts, réfrigérateurs, congélateurs, lessiveuses, sécheuses, fournaises à l'huile, radio-stéréo, téléviseurs, petits appareils électroménagers. Obtenez bons choix, bons prix, Facilité de paiement avantageux. Aucun comptant requis, jusqu'à 36 mois pour payer. Ouvert tous les soirs jusqu'à Noël, HENRI TURCOTTE, LTEE, 330 de la couronne, Québec. TEL.: 529-3365.
2610 4-12 (6 fs) 21

300 ROMANS, à l'état de neuf, convenant aux adolescentes et aux adultes. Pour informations; Tél.: 522-1951.
5-12 (3 fs) 21

MACHINE à coudre "Singer", $9.95, électrique, $14.95. Pour informations; Tél.: 524-9767.
2096 5-12 (1 ms) 21

A vendre — Divers

MACHINE à coudre, faites faire vos réparations par maison responsable, très bas prix. Ouvrage garanti, service à domicile, estimé gratuit sur toutes marques. Pour informations; Tél.: 623-3404.
3640 5-12 (6 fs) 21

POELE à vendre, en très bon état, pouvant servir au bois, à l'huile et au charbon. Pour informations; Tél.: 681-2029.
(3-6-9-12) 21

SCIE à viande, attendrisseur à viande, balance calculatrice, hache-viande, trancheuse à viande; tous de marque "HOBART", reconditionnés et garantis. VICTOR BUTCHER'S SUPPLY INC., 775, Côte d'Abraham Québec; Tél.: 522-4315.
2581 4-12 (1 mer. s. au 2-1) 21

LIVRES tout genre, Achat, vente, Canadiana, Aussi échangeons romans d'amours, marabouts, photo-romans, comics, COMPTOIR DU LIVRE, 29 rue St-Vallier Est — Tél.: 525-6402.
2251 21-11 (1 ms) 21

SPECIAUX DES FETES

MARQUES renommées, Fauteuils berçants $29.95, refrigérateurs semi automatiques 119., automatiques 2 portes 234., stéréo 4 haut-parleurs AM-FM stéréo 198.00, TV couleur 11 po. 359.00, 19 pouces 539.00 sur de salon 119.00, joli set cuisine 49.00, poêles 220, 99.00, et plusieurs autres spéciaux sensationnels. Aussi 70 poêles et refrigérateurs usagés, propres, garantis. Robitaille, 504 Canardière; 529-9488.
2343 29-11 (1 ms) 21

SECHOIR à cheveux, de marque "Schick" de luxe, à l'état presque neuf, dans une mallette beul pâle, à prix d'occasion. Pour informations; Tél.: 681-4416.
6-12 (3 fs) 21

DIVAN lit à vendre, rayé brun et beige, très propre, prix raisonnable. Pour informations; Tél.: 529-3550.
(6-7-9-12) 21

Avis divers

STUDIO RHEA, Mlle Rhéa Blanchet e.d., épilation par electrolyse, élimination des poils superflus. Rendez-vous: 10 heures a.m. à 3 heures p.m. Pour informations; Tél.: 523-4693. 973, Avenue des Erables, apt 2, Québec.
5-12 (3 fs) 25

LA DIRECTRICE et les élèves de l'Institut Familial "LA RUCHE" ont le plaisir de vous inviter à venir admirer les jolies tables de Noël et visiter l'Expo surprise qui aura lieu le 8 décembre, de 10 heures a.m. à 10 heures p.m. Pour informations; Tél.: 524-7033.
5-12 (3 fs) 25

Brûleurs à l'huile

NETTOYAGE de brûleurs et fournaises, distributeurs, carburateurs, A.P. et pompes aussi distributeur des brûleurs Lynn, Kémac Boston, Breeze. Ajustement de carburateurs. Seul dépôt de Service autorisé A.P. à Québec. Service rapide. L. Parent, 198, 3e Avenue; Tél.: 524-4990.
2246 18-11 (1 ms) 35-A.

Chambres à louer

DEUX belles grandes chambres avec grande cuisine eau chaude, frigidaire, meublées; ou logement complet, plus une autre chambre et salon meublés. Paroisse Notre-Dame de la Paix. Libre. Pour informations; TEL.: 523-9349.
2608 2-12 (6fs) 44

Clavigraphes

E. LACOULINE INC., 530, Côte d'Abraham, Québec. — Tél.: 522-1539. Agent exclusif clavigraphe OLYMPIA. Vente et service. Location machine à additionner. Ameublement de bureau.
2576 2-12 (1 ms) 60

CLAVIGRAPHES DE TOUTES MARQUES A LOUER. — $7.50 par mois ou 3 mois pour $18.00. GERALD MARTINEAU, 480 DORCHESTER, Québec. — Tél.: 525-5158.
2083 11-11 (1 ms) 60

UNDERWOOD

AGENTS exclusifs, CLEMENT & CLEMENT Inc, 555 est, boul. Charest; Tél. : 529-9244 — Location $7.50 par mois ou $18.00 pour 3 mois. Réparons vendons machines de toutes marques, rubans, carbone, fournitures.
2366 21-11 (1 ms) 60

Commerce à vendre

MOTELS HOTELS, maison de chambres, restaurants, épiceries, ou tout autre commerce, aussi commerces demandés. Consultez: COURTAGE IMMOBILIER, Yves GERMAIN LTEE, 321 St-Paul, Québec; Tél.: 529-8121.
2363 21-11 1 ms) 66 j.n.o.

FOYER pour personnes âgées. Opération profitable, conviendrait pour garde-malade. YVES GERMAIN LTEE, TEL.: 529-8121. Demandez CAMILLE GERMAIN.
2620 2-12 (6fs) 66

POSTE de commeree, pour épicerie, restaurant ou autres, situé avenue Royale à Giffard. Grandeur 30 x 36, terrain 49 pieds par 185 pieds, garage double. Pour informations; Tél.: 663-7332.
2174 10-11 (1 ms) 66

EPICERIE licenciée à vendre, cause santé ou local à louer, pouvant servir pour différents commerces. S'adresser: 321 RUE CARON, QUEBEC.
2419 22-11 (1 ms) 66

Ecoles

STENOTYPIE

COURS du jour, cours du soir et cours par correspondance. Renseignez-vous, en écrivant ou téléphonant à l'Ecole Sténotypie de Québec; 175, rue St-Jean; Tél.: 524-7619.
2364 21-11 (1 ms) 81

PIÈCES et RÉPARATIONS
LAVEUSES et SÉCHEUSES
AUTOMATIQUES et AUTRES
QUÉBEC SERVICE DE LAVEUSE INC.
213, 3e Avenue — Tél.: 529-8479
(Autrefois 351, Boul. Charest)
1943 1-11 (1 mer. v. au 29-12) 21

MENAGE COMPLET

POUR TROIS APPARTEMENTS

LE TOUT POUR SEULEMENT $615.

$8.00 PAR SEMAINE
MOBILIER SALON
MOBILIER CUISINE
MOBILIER CHAMBRE
POELE 220,
REFRIGERATEUR 11 P.C.

LA MAISON CANADIENNE ENR.

3128 AVE ROYALE, GIFFARD

661-8434

Nous allons vous chercher et reconduire gratuitement

2026 (6-8-11-12) 21

TARIF DES ANNONCES CLASSEES

Fiançailles, prochains mariages, décès, services anniversaires, grand'messes, messes de requiem, remerciements pour sympathie, $1.50 par insertion selon la formule ordinaire et chaque mot additionnel, trois cents.

Les avis de fiançailles et prochains mariages sont publiés sous la rubrique appropriée en page féminine, les autres dans l'avant-dernière page.

Reconnaissance ou remerciements pour faveurs obtenues: 50 cents.

Toute autre annonce classée

Une insertion de 25 mots ou moins, 50 cents par insertion, six insertions consécutives pour le prix de cinq, chaque mot additionnel — dépassant 25 mots — deux cents du mot par insertion. En-tête en noir, 25 cents additionnels par insertion; titre caractère plus gros que le 6 points — maximum 10 points, chaque ligne comptant un titre.

Annonce au mois, quatre fois le prix de six insertions pour 28 insertions consécutives moins 10%.

Surcharge pour les annonces classées avec vignette, double tarif.

Les annonces composées dans un caractère autre que le 6 points et apparaissant dans les pages des annonces classees sont chargées à la ligne agate et comme suit:

1 insertion : 12 cents la ligne agate;
6 insertions consécutives : 10 cents la ligne agate;
26 insertions consécutives ou plus : ,09 cents la ligne agate.

Les annonceurs n'auront droit qu'à un seul changement de copie par semaine.

Les annonces provenant de la campagne et réclamant un casier, devront être accompagnées de 6 cents pour frais d'expédition du courrier.

Toutes les annonces doivent être données la veille, à l'exception des avis de décès que nous acceptons jusqu'à 11 heures a.m., pour publication le même jour.

Nous n'acceptons aucun avis de fiançailles ou mariages, communiqué par la poste ou le téléphone : il en est de même pour les avis sans nom responsable.

Les annonces provenant du dehors de la ville sont strictement payables d'avance.

Tous les entrepreneurs de pompes funèbres de la ville et de la banlieue acceptent pour notre journal les avis de décès qu'on veut faire publier.

A NOS ANNONCEURS !

Nos annonceurs sont invités à bien vérifier leurs annonces dès la première insertion, de façon à pouvoir nous signaler sans retard toute erreur qui se serait glissée dans les textes ou instructions.
Nous voulons bien reprendre une insertion d'une annonce contenant des erreurs mais ne pouvons malheureusement accepter de responsabilité pour une erreur non signalée dès la première insertion, pas plus que nous ne pouvons être tenus responsables de dommages pour un montant excédant la valeur de l'annonce.

Le Service de Publicité de L'ACTION.

Pourquoi forcer pour monter ces haltères . . . il faudra les redescendre.

C'est pour le sport . . . et parlant de sport, vous serez les mieux renseignés en lisant les pages sportives de l'ACTION.

SERVICE DES ABONNEMENTS "L'ACTION" — 522-4771

Ecoles

BART SCHOOL

751, COTE D'ABRAHAM, QUEBEC. — Jour, soir. Spécialité: conversation, anglaise, Cours commercial, anglais, français. POUR ENTREVUE: TEL.: 522-5889 — 522-6160 — 651-1853.
2075 9-11 (1 ms) 81

INSTITUT DENYS

JOUR, SOIR, PAR CORRESPONDANCE. Cours de la 6e à la 12e année, commerciale et scientifique. (Examens du ministère de l'Education), Conversation anglaise comptabilité supérieure, sténo-dactylo, préparation à l'Ecole Technique, mathématiques, 722, Côte Ste-Geneviève, Québec; Tél.: 529-3751 — 681-2808.
2239 14-11 (1 ms) 81

COURS COMMERCIAL PAR CORRESPONDANCE. Français, anglais, arithmétique, comptabilité, sténographie et dactylographie bilingues. Demandez renseignements à: "ECOLE FEDERALE DE COMMERCE", Case postale 182, St-Hyacinthe, P. Qué.
2491 28-11 (1 ms) 81

Femmes, filles deman.

STUDIO GIRL

QUELQUES heures par jour, pour offrir assortiment complet de cosmétiques et vous réaliserez un profit de 36%, qui vous permettra de passer un joyeux Noël, en vous accordant l'objet de vos rêves. Satisfaction garantie ou argent remis.

SUZANNE BLAIS
1031 Fournier, Québec 10.
653-0908
4-12 (3 fs) 90

Hommes demandés

NOUS AVONS besoin de 25 bûcherons, ambitieux, partout dans la province, pouvant faire de l'argent, en vendant nos produits. Pour informations; Ecrire: Beauport, C.P. 126. Québec 5.
2607 5-12 (3 fs) 12-12 (3 fs) 105

TRAVAIL facile, hommes et femmes, partiel ou plein temps, très bon revenu. Auto nécessaire, débrouillards et bonne personnalité demandée. Aucun capital requis. Ecrire détails, Casier 164, Journal l'Action, 3 Place Jean Talon, Québec 2, P.Q.
2682 6-12 (3 fs) 105

Immeubles

AVONS nombreuses demandes pour commerces et propriétés dans les quartiers Montcalm, St-Sacrement et Limoilou. Courtage Immobilier, Yves Germain; TEL.: 529-8121.
2076 9-11 (1 ms) 111

Instruments de musique

Batteries $75.00 et plus

ST-CYR & FRERE INC.
754, St-Joseph Est, Québec
Tél.: 522-1233 - 522-1234
2579 4-12 (1 mer. s. au 30-12) 115

Logements à louer

ST-ROCH, 4 pièces, plus bain, 220 et hangar, $55.00, très chaud. Pour informations; Tél.: 523-0705.
5-12 (3 fs) 118

Machinerie

A VENDRE, "Pailloader" sur roues HOD 2½ vges; 1 Fardier, capacité 25 tonnes avec camion Dodge 900 1960; 1 Tracteur International 7D 15, 1950 avec pelle de reculon; 1 Towing de garage, Dodge 700, 1962, série 450, marque Ernes Home, 15 tonnes; 1 ski-doo Bombardier 1964, avec 2 courroies; 1 lift de garage; 1 machine à aligner les roues. S'adresser à: GARAGE F. DOUVILLE, St-Stanislas, Co. Champlain, P.Q.; Tél.: 26 x 2.
2544 30-11 (6 fs) 120

Magasins à louer

MAGASINS situés 720, rue St-Jean très modernes. Occupation immédiate. Pour informations; TEL.: 525-5427.
2108 9-11 (1 ms) 123-A.

Maisons à vendre

VILLE STE-FOY, 6, 7 8 pièces, W. LEGARE INC., 2835, Chemin Gomin; TEL.: 653-3183 ou 653-4945.
2574 2-12 (1 ms) 127

NOTRE-DAME DES LAURENTIDES, rue George Muir, 7 pièces, chauffe, plain pied, grand terrain. Comptant requis $3,000. RAYMOND BELANGER, NOTAIRE; TEL.: 523-5352.
2079 7-11 (1 ms) 127

MAISON DE 9 pièces, entièrement meublée ou non meublée, près Centre d'Achat et Services d'autobus, YVES GERMAIN LTEE TEL.: 529-8121. Demandez: M. CAMILLE GERMAIN.
2619 2-12 (6 fs) 127

Matériaux de const.

MATERIAUX neufs et usagés de toutes sortes, tels que bois de toutes sortes, plomberie, etc. Prix d'aubaine. Modern Plywood Reg'd, 74, BOUL. PIE XI, Ville Bélair; TEL.: 842-1911.
2071 7-11 (1 ms) 137

Matelas — Réparation

LOUIS ROUSSEAU rembourreur. Spécialité: réparation de matelas et meubles, 500, 17e RUE Limoilou, Québec 3, — Tél.: 524-1480.
2492 25-11 (1 ms) 138

Médecins

DR. CHS. RINFRET, Voies urinaires médecine générale, maladies vénériennes, 885 est, rue St-Joseph, Québec. 10 à 11 heures et 2 à 4 heures. Le soir, lundi, mercredi et vendredi, de 7 à 8 heures. — Tél.: 524-4061.
2365 21-11 (1 ms) 140

Marchandises sèches

MARCHANDS COLPORTEURS

PORTEZ ATTENTION. Demandez notre nouveau catalogue illustré, envoyé gratuitement, vous démontrant assortiment au complet de marchandises sèches vêtements et chaussures pour dames, hommes et enfants. Aussi marchandises à la verge et coupons. Une visite vous convaincra de l'immense choix à des prix défiant toute compétition. MONTREAL JOBBING LIMITEE, 857-859, rue St-Joseph est, Québec, P.Q.
2241 14-11 (1 ms) Mdses sèches.

LINGERIE GENERALE ATTENTION !

MARCHANDS, COLPORTEURS, JOBBERS, Achetez votre stock d'hiver et du printemps au prix du manufacturier. Paletots, habits, parkas pantalons, robes, manteaux, costumes, literie de maison, sous-vêtements, chaussures. Demandez catalogues gratis. Satisfaction garantie ou argent remis. LA CIE ASSH INC., 842 St-Joseph Est, Québec.
2074 9-11 (1 ms) Mdses sèches

On demande travail

SALON DE COIFFURE, jeune fille demande, travail pour faire le ménage dans un salon de coiffure. Disponible le lundi seulement. Pour informations; Tél.: 529-8263.
7642 5-12 (6 f.) 156-A

Psychologie

COURS DE YOGA, enseigné en groupe ou privément. Spécialité: Religieux. CENTRE PSYCHOLOGIQUE ET CONCEPTOLOGIQUE, 750 est, St-Joseph, Québec; Tél.: 524-5849.
2564 1-12 (1 ms) 179-A.

POUR vaincre manie et phobie, dominer l'anxiété l'angoisse, supprimer idées fixes et mélancolie. Pour acquérir calme, assurance, confiance en soi, augmenter lucidité cérébrale. Centre Psychologique et Conceptologique, 750 Est, St-Joseph, Québec, 524-5849.
2572 2-12 (1 ms) 179A

Réparations de laveuses

REPARATIONS de laveuse de toutes marques, ordinaire et automatique. Avons pièces en stock, pour un meilleur service. Ouvrage garanti. FOYER DES LAVEUSES ET MEUBLES, 144 St-Vallier ouest; Tél.: 529-9643.
2369 23-11 (1 ms) 155-A. j.s.o.

Téléviseurs à vendre

LOT de télévisions, garanties 1 an, refrigérateurs, poêles, laveuses, excellentes conditions, termes faciles. Achetons, vendons, échangeons. Locations de télévision $12.00 par mois. R. M. ELECTRONIQUE, 430, ST-VALLIER Ouest; Tél.: 529-3522.
2242 15-11 (1 ms) 209-B.

Terres à vendre

TERRE à vendre, 90 arpents, 10,000 volailles, bonnes grosses bâtisses, $15,000.; autres aubaines, à compter de $2,500, de 5 à 50 milles de Québec. Lucien Fortin, 'courtier'; TEL.: 653-9945.
2609 5-12 (2 fs) 212

Demi-grandeurs

Pour enjoliver vos robes, voici deux jolis modèles que vous aimerez broder. Brodez des fleurs.

Demandez le patron 7039 — grandeurs : 10, 12, 14, 16.

Envoyez .50 en bon de poste. Les instructions sont en anglais. Les timbres ne sont pas acceptés.

Ecrivez lisiblement vos nom et adresse ainsi que le numéro exact du patron. Adressez le tout au Service des Patrons, "L'Action", 3, Place Jean-Talon, Québec 2, P.Q.

Ces patrons ne sont pas échangeables. On doit compter environ 3 semaines entre la date de commande et la réception du patron.

Ci-inclus .50
(Les timbres ne sont pas acceptés)
No du patron .....
Mesure désirée .....
Nom .....
.....
Adresse .....
.....

Cadeaux des Fêtes

Pour un vaste choix de
Magnifiques CADEAUX
BAGUES A DIAMANTS
HORLOGERIE
VERRERIE
JOLIS BIBELOTS
Qualité à prix avantageux.
BIJOUTIER HORLOGER
Omer Rousseau
802 est, rue St-Joseph, Québec
(25-29-11) (2-6-9-13-16-20-12) Cadeaux des fêtes

AUTOMOBILES

REPARATION - SERVICE
ACCESSOIRES - PIECES

Autos à vendre

TURMEL AUTOMOBILES

1967 Volvo; 1966 Volvo; 1965 Mustang; 1965 Envoy; 1965 M.G.B.; 1964 Dodge; 1963 Acadian; 1962 Vauxhall; 1961 Pontiac, Turmel Auto, 1385, Dorchester-Nord, Québec; TEL.: 522-2793
2380 27-11 (1 ms) A.V.

HUDON AUTOS ENR.

1966 Fairlane XL G.T.; 1966 Pontiac Grande Parisienne; 1966 Galaxie XL; 1965 Météor Montcalm, décapotable; 1965 Acadian; 1965 Pontiac; 1965 Chevelle, station wagon; 1965 Météor; 1964 Chevrolet Impala, Hard Top; 1964 Falcon; 1964 Pontiac; 1963 Acadian; 1963 Dodge; 1963 Pontiac; 1962 Pontiac, station wagon; 1962 Pontiac Parisienne, hard top; 1961 Comet; 1961 Oldsmobile, hard top; 1961 Chevrolet; 1961 Corvair; 1961 Ford, Camionnette; 1961 Volkswagen Van; 1961 Ford; 1960 Oldsmobile; 1959 Dodge; 1958 Camion 1 tonne. Aussi plusieurs autres. 1400, DOR-CHESTER-NORD COIN L'ESPINAY, QUEBEC; TEL.: 525-4769.
2497 30-11 (1ms) A.V.

PONTIAC "1963", en bonne condition, équipée pour l'hiver, à vendre. Pour informations; Tél.: 524-2770.
3-12 (3 fs) A.V.

Accessoires d'autos

PARTIES D'AUTOMOBILES, neuves et usagées, de toutes marques. Aussi WINCH (Grues) USAGEES. Achetons chars usagés, accidentés et "scraps". LUDGER FERLAND ENR. 861, 1ere AVENUE, Québec; Tél.: 524-2920.
2077 9-11 (1 ms) A.A.

Autos demandés

HUDON AUTOS

ACHETONS COMPTANT, Hudon Autos Enr., 1400 Dorchester-Nord coin de l'Espinay, Tél.: 525-4769.
2373 23-11 (1 ms) A.V.

Camions à vendre

AVIS
CONTRACTEURS
et GARAGISTES

Gardons choix complet de véhicules de travail à 4 roues motrices

'Jeep' UNIVERSEL WAGONEER

Ainsi qu'un assortiment complet de pièces de rechange
Service de mécanique

Pavillon Rambler inc.
2025, boul. Charest-ouest, Ste-Foy
Tél.: 681-4631
2476 27-11 (1, mer. s. au 9-12) A.V.

Débosselage et peinture

BEAULIEU & FILION Ltée. Débosselage, peinture, vitrage. 1600, Dorchester; 522-2236 ou 683-9998.
2669 6-12 (1 ms) D.P.

Garage — Service

Austin - MG - Healy

AUSTIN, M.G., Healy, représentant vente et service. Garage O. Gosselin Inc., 185, avenue St-Sacrement, Québec; 681-0525.
2250 30-11 (1 ms) G.S. j.n.o.

Service d'automobiles

"Honda & Datsun"

VENTE et service Lemieux & Chêne Autos Ltée, 945, rue Montmartre Tél.: 683-1425.
2247 18-11 (1 ms) Service d'autos

Suspension

SPECIALITE bushing de dix roues. Roch Auto Spring Inc., 81, Route Kennedy. Tél.: 837-7733, 837-3774.
2573 2-12 (1 ms) Suspension

La CROIX-ROUGE vous aide à chaque pas dans la vie

Prix spéciaux de novembre

1966	CHEVROLET, V8, sedan	$1,950.
1963	MERCURY, sedan, aut., radio	$1,150.
1966	EPIC	$1,095.
1964	OLDSMOBILE, hard-top	$1,595.
1965	CHEVROLET, aut., radio	$1,595.

ROGER BARRE AUTOS LTEE
Centre de l'auto et camions usagés
1095 de la Canardière Tél.: 529-3331
2625 6-12 (1 mer. s. au 11-12) A.V.

LES ECHECS

PARTIE DE MAITRE

D'après les règlements de FIDE, le participant de l'Interzone qui remporte le tiers des points a droit au titre de Maitre International, s'il ne le possède pas déjà. Ce fut le cas du représentant du Canada, Duncan Suttles, de Vancouver, qui fit même mieux que la marque requise, remportant 9½ points sur un total de 21. Voici son gain contre le champion de Yougoslavie:

Blancs : Matulovic (12½)
Noirs : Suttles (9½)
Défense Robatsch

1 e4, g6; 2 d4, Fg7; 3 c4, d6; 4 Cc3, é5; 5 d5, Cd7; 6 Cgé2, h5; 7 h4, Ch5; 8 f3, 0-0; 9 Fg5, f6; 10 Fé3, a6; 11 Dd2, Rh7; 12 Cg3, Cf7; 13 Fd3, c5; 14 0-0-0, Da5; 15 Cf1, Ch6; 16 Dé2, b5; 17 cxb5, f5; 18 éxf5, gxf5; 19 Cg3, axb5; 20 Cxh5, c4; 21 Cxg7, cxd3; 22 Txd3, Rxg7; 23 f4, b4; 24 fxé5, Cxé5; 25 Fd4, bxc3; 26 Txc3, Dxd5; 27 Td1, Txa2; 28 Tc7†, Rg8; 29 Db5, Ta1†; 30 Rf2, Dxg2†; 31 Td2, Dé4†; 32 Rc3, Tc1†; 33 Rb4, Txc7; 34 Dxh6, Db7†; 35 Ra3, Da6†; 36 Rb4, Tb7†; 37 Fb6, Txb6†; 38 Aban.
No 051267 P.H.N.

l'Action

3, Place Jean-Talon, Québec, C.P. 1727 — Tél.: 522-4771

L'ACTION, quotidien catholique a été fondé en 1907.

L'ACTION est membre de la Presse Canadienne, de l'Association des quotidiens du Canada et de l'Audit Bureau of Circulation.

Les employés de l'ACTION, journal et imprimerie sont membres du Syndicat National de l'Imprimerie de Québec (C.S.N.) Inc., affilié à la Fédération Canadienne de l'Imprimerie et de l'Information C.S.N.

Le ministre des Postes à Ottawa a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

TARIF D'ABONNEMENT A L'ACTION

Livraison par porteurs aux endroits ci-dessous :

Beauport, Cap-Rouge, Champigny, Charlesbourg, Charny, Courville, Giffard, Gros-Pin, Lac St-Charles, Ancienne-Lorette, Les Saules Lévis, Loretteville, Neufchâtel, Notre-Dame-des-Laurentides, Orsainville, Québec, Ville Vanier, St-David, St-Emile, Ste-Foy, St-Romuald, Sillery, Village Huron, Ville de Montmorency.

40 cents par semaine ou $17.00 par année; $8.75, 6 mois; $4.50, 3 mois, pour nos abonnés qui payent directement à nos bureaux ou à l'un de nos représentants.

Dans les autres centres où la distribution se fait par porteurs : 35¢ par semaine ou $15.00 par année; $7.75, 6 mois; $4.25, 3 mois.

Dans les provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick :
1 an, $12.00; 6 mois, $ 6.25
3 mois, $ 3.50
1 an, $15.00; 6 mois, $ 7.75
3 mois $ 4.25

Ailleurs au Canada
Etats-Unis et pays étrangers :
1 an, $25.00; 6 mois, $12.50

MOTS CROISES

PROBLEME No 273

HORIZONTAL

1—Enceinte de pieux — Suite de souverains, issus du même sang.
2—Fils de Jacob — Adj. possessif.
3—Avertissement mêlé de reproches, donné par un supérieur — Du verbe nier — Note de la gamme.
4—Règle obligatoire.
5—Interjection — Article — Cyclade — Insipide, sans saveur.
6—Louanges — Permission.
7—Constitution établie — Etendre en tirant.
8—Sans agrément (Fg) — En caque, fraichement salé — Onomatopée.
9—Homme de troupe de la Marine nationale — Règle dans ses moeurs et sa conduite.
10—Homme attaché au service d'un maitre — Rivière de France.
11—Opinion, sentiment — Prénom féminin — Pointe de terre qui s'avance dans la mer — Règle double.
12—Interjection.
13—Adj. possessif — Art. contracté — Etat de blancheur plus ou moins complète des cheveux.
14—Ce qui échoit à chacun par le sort — Sans mélange.
15—Rendre la confiance, l'assurance — Casque en fer en usage du XVe au XVIIe siècle.

VERTICAL

1—Chimiste anglais (1677-1761) — Sortir avec impétuosité.
2—Longueur d'une enjambée — Grand édifice destiné à des établissements publics.
3—Ville d'Arabie — Pillage d'une ville — De peu de valeur — Charpente du corps.
4—Maison de campagne.
5—Abstraire, considérer à part (Fg) — Douleur physique — Couvert de poils.
6—Adj. possessif — Semblable — Saur.
7—Adverbe — Recommencer — Prénom personnel.
8—Comme cela.
9—Cité légendaire bretonne — Instrument de musique — Cri sourd d'un homme qui frappe un coup.
10—Négation — Expression des traits — Préfixe.
11—Omoellifère odorante — Adj. démonstratif — Sorte de pigeon.
12—Métal.
13—Pronom personnel — Selle de bête de somme — Pieu signisé par un bout — Tuyau.
14—Court et gros — Possède.
15—Exposer en vente — Célébrer, honorer par une fête.

PROCUREZ-VOUS à La Librairie de l'ACTION la Clé des Mots Croisés, 2 à 13 lettres. Définitions exactes. PRIX : $2.00 — et la Nouvelle clef des mots croisés (2, 3 lettres). — PRIX : $0.60.

SOLUTION DU PROBLEME No 272

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	G	D	P	D	E	P	I	T	R	A	G	E	S		
2	A	G	R	N	C	L	A	S	C	O	P	E			
3	L	E	S	L	A	G	E	R	E	T	A	N			
4	O	R	B	E	L	T	I	G	S	I	R	E			
5	P	D	I	G	O	N	R	O	O	N	S				
6	D	N	E	T	C	M	A	N	O						
7	M	E	N	E	R	V	A	I	E	L	A	R	D		
8	A	N	O	R	F	I	L	E	R	C	H	I	N	E	
9	S	I	S	B	O	L	E	T	S	A	L	E	R		
10	S	C	O	U	S	D	I	T	A						
11	R	O	R	T	B	C	O	L	I	S	S				
12	E	H	I	B	I	S	N	O	N	D	O				
13	R	A	S	C	A	S	E	R	N	E	P	A	R		
14	O	V	I	N	S	E	M	E	D	O	N	T			
15	N	E	R	E	E	T	E	R	R	E	T	E			

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	■						■								
2				■				■			■				
3	■														
4		■							■			■			
5			■		■					■					
6				■		■			■			■			
7					■										■
8			■				■				■				
9	■			■				■				■			
10		■			■				■				■		
11															
12		■				■				■					
13			■								■				
14		■										■			
15															

Cadeaux des Fêtes
Le coin des
SUGGESTIONS

Consultez ces annonces et faites votre choix.

Grand assortiment de mobiliers de chambre, mobiliers de cuisine (chromés), chesterfields, télévisions, blanc et noir et en couleurs, stéréos, radios, réfrigérateurs, poêles électriques, coffres de cèdre, miroirs, lampes sur table et sur pied, cendriers, etc. — Tél.: 525-4519.

J.-W. CANTIN & FILS INC. 74, rue St-Joseph Ouest
2185 16-11 (1 ms) Cadeaux des fêtes.

Déjeuner annuel de l'U. Laval

A l'occasion de sa fête patronale, l'Université Laval offre, le vendredi, 8 décembre, son déjeuner annuel à l'intention de ses professeurs, bienfaiteurs et amis.

Ces agapes traditionnelles réunissent près de 600 convives et sont présidées par le Chancelier de l'Université, S. E. le Cardinal Maurice Roy.

Parmi les nombreux invités qui ont accepté l'invitation de l'Université Laval, on remarque le lieutenant-gouverneur, Son Exc. M. Hugues Lapointe, le premier ministre, l'hon. Daniel Johnson, le chef de l'Opposition, l'hon. Jean Lesage, quelques ministres du cabinet provincial, le maire de Québec, M. Gilles Lamontagne, des sénateurs, et les juges en chef de différentes cours.

SEL

La quantité de sel sec produite en septembre s'est élevée à 339,292 tonnes. Le volume expédié ou utilisé par les producteurs a atteint 284,344 tonnes. De plus, 145,082 tonnes de sel de saumures ont été utilisées ou expédiées. Fin septembre, les stocks de sel sec détenus par les producteurs se montaient à 489,507 tonnes.

VENTES DES GRANDS MAGASINS

En octobre les ventes des grands magasins se sont accrues de 5.4% par rapport au même mois de 1966. Voici les accroissements par région : provinces de l'Atlantique, 5.8%; Québec, 2.1%; Ontario, 5.4%; Manitoba, 0.4%; Saskatchewan, 2.1%; Alberta, 11.1%; et Colombie-Britannique, 8%.

Pour le président de l'Association des manufacturiers canadiens :

Le mini-budget de M. Sharp est "mortellement" sérieux

TONRONTO, Ontario — "A elle seule la surtaxe qui est exigé des sociétés démontre clairement qu'il ne s'agit pas d'un mini-budget mais d'un budget mortelement sérieux a déclaré monsieur R.A. Engholm, président de l'Association des manufacturiers canadiens". Ce coup de dent représente, pour l'année 1968, une charge d'au moins 16⅔ p. c. en plus du taux actuellement élevé des impôts. Ce prélèvement, ajouté à la surtaxe de 5 pour cent que les particuliers devront verser sur leur revenu ainsi que sur les "douceurs de la vie" est, selon moi, le résultat de la prodigalité du gouvernement".

Puis, le président a ajouté: "Chaque année, le gouvernement dépense beaucoup plus que les revenus que l'on peut retirer de la production, il emprunte ensuite pour compenser cette différence et il finit, malgré tout, par rappliquer auprès du contribuable afin d'obtenir encore et toujours plus d'argent".

"C'est là un cercle vicieux qui se maintiendra tant que nos législateurs n'auront pas appris à tailler leur manteau dans le tissu qu'ils ont."

"D'ici là et à coup sûr, le contribuable moyen demandera un salaire plus élevé pour faire face à son impôt et à ses taxes accrus, et ce, au moment où les sociétés disposeront de fonds amoindris pour améliorer la productivité; or, l'amélioration de la productivité constitue l'unique justification des augmentations de salaire."

"La seule lueur dans la sombre déclaration de M. Sharp a trait au rapport de la Commission royale sur la fiscalité. En effet, a conclu M. Engholm, l'annonce que le gouvernement envisage de réexaminer la structure fiscale actuelle plutôt que d'aborder la question de la fiscalité d'une manière radicalement différente nous agrée et nous rassure."

L'Association des Manufacturiers canadiens

Price Ltée construit une usine en Louisiane

QUEBEC — La Compagnie Price Limitée, de Québec, et la Boisé Cascade Corporation, de Boisé, Idaho, annoncent qu'elles construiront conjointement une usine de papier journal d'une capacité annuelle de 150,000 tonnes à proximité de De Ridder, en Louisiane. La mise en service en est prévue pour l'an 1970.

Cette usine dont le coût de construction se chiffrera par plusieurs millions de dollars sera érigée à côté d'une nouvelle fabrique de papier kraft et de carton de la Boisé Cascade. Le bois nécessaire à la fabrication de la pâte qui alimentera cette dernière usine parviendra des vastes territoires forestiers de la Boisé Cascade au Texas et en Louisiane.

L'usine de papier journal comportera d'abord une machine à papier dernier type à grande vitesse et son équipement ancillaire. Les plans prévoient toutefois qu'on pourra y installer plus tard une deuxième machine à papier pour répondre aux besoins grandissants des propriétaires de journaux du sud des Etats-Unis.

La construction de la nouvelle usine marque un départ tant pour Price que pour Boisé Cascade qui toutes deux abordent pour la première fois la production de papier journal aux Etats-Unis.

Les deux compagnies seront propriétaires à part égale de la nouvelle usine de papier journal. Chacune des deux compagnies assumera la responsabilité d'écouler sur le marché la moitié de la production en papier journal de l'usine.

Les machines à papier pour les deux usines ont déjà été commandées et les travaux de nivellement de l'emplacement à De Ridder commenceront au cours du premier trimestre de 1968. On s'attend que les appels d'offre pour le contrat général de construction se feront au plus tard au cours du deuxième trimestre de 1968.

Décès de M. Armand Lamontagne

M. Armand Lamontagne, vendeur chez Pascald Hardware, époux de dame Bernadette Gobeil, est décédé à Ste-Foy, le 3 décembre 1967, à l'âge de 57 ans.

Il demeurait au 3185 Beaurepaire, Ste-Foy.

Outre son épouse, M. Lamontagne laisse dans le deuil, ses fils et sa fille : Serge, Céline, Allen, Paul; son frère et ses soeurs, ses beaux-frères et ses belles-soeurs: M. et Mme J.-Alphonse Bergeron (Thérèse Lamontagne), Mme Paule-L. Gobeil, M. et Mme Robert Lamontagne (Jacqueline Pelletier), M. et Mme Maurice Gobeil (Catherine Gobeil), M. et Mme Olivier Gobeil (Stella Tremblay), M. et Mme Raymond Gobeil (Claire Harvey), Mme Juliette Gobeil.

M. Lamontagne repose présentement à la résidence funéraires Arthur Cloutier & Fils, Ltée, 1025, Route de l'Eglise Ste-Foy.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 7 décembre 1967, en l'église Ste-Geneviève et l'inhumation au cimetière St-Charles.

Décès de M. Antonio Poliquin

A l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 4 décembre 1967, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Antonio Poliquin, époux de feu Juliana Marcoux demeurant à 659, rue St-Joseph, à Lauzon.

Frères, soeurs, beaux-frères et belles-soeurs : M. Jean-Baptiste Poliquin, de Lauzon, M. et Mme Alphonse Poliquin, de Lévis, M. et Mme Ephemeus René, de Victoriaville, Mme Albert Marcoux, de L'Epiphanie, Mme Imelda Marcoux, et Mme Laura Dumas.

Les funérailles auront lieu jeudi à 3 heures. Départ des salons funéraires Gilbert & Turgeon, Ltée, 9, rue Commermerciale à Bienville, à 2 h. 45 pour l'église de Ste-Bernadette. Inhumation au cimetière de Lauzon.

Hausse du nombre des fonctionnaires fédéraux

OTTAWA PC — Le Bureau fédéral de la statistique a révélé hier que la liste de payes des fonctionnaires du service civil s'est chiffrée par $1,993,000,000 pour les 11 premiers mois de l'année fiscale 1966-67 soit une hausse de 13.2 pour cent au regard de l'an dernier.

A la fin de février, 365,800 personnes étaient à l'emploi du gouvernement fédéral demande le Bureau dans un résumé préliminaire de l'étude détaillée sur l'emploi au gouvernement fédéral, étude dont les résultats complets seront publiés tôt l'an prochain. L'année fiscale se termine le 31 mars.

Le personnel des ministères du gouvernement et des sociétés d'Etat s'élevait à 223,500 en février dernier, de 222,400 qu'il était à la fin de janvier. Les salaires versées durant cette période se sont chiffrés par $105-, 900,000, soit une hausse de 17.5 pour cent au regard de février 1966.

Quelque 142,200 personnes étaient employées en février dernier dans les autres sociétés et agences gouvernementales, soit une chute de 800 sur les mois précédents.

A ce chapitre, les salaires cumulatifs pour la période de 11 mois s'élevaient à $810,900,-000, pour une hausse 11.1 pour cent relativement à la même période en 1965-66.

Stationnement périmé la nuit à Giffard

"Le stationnement de nuit dans les rues de la cité de Giffard n'est plus toléré depuis le 1er du mois de novembre".

Le directeur du Service de la protestion publique J.-Albert Donnelly qui fait remarquer que les véhicules qui seront trouvés en stationnement dans les rues entre minuit et six heures du matin, seront remorqués aux frais du propriétaire, qui devra, en plus, verser une amende pour avoir enfreint le règlement.

Le directeur souligne que les automobilistes ont bénéficié d'une carte d'avertissement depuis le 15 novembre 1967.

Commande-record pour St. Lawrence & Metal Co. Ltd.

OKA, Qué. PC — La société St. Lawrence Columbium and Metals a annoncé des ventes de $100,000 de columbium à la Steel Co. of Canada Limited.

M. J. J. Gourd, président de St. Lawrence Columbium, a déclaré que cette commande est la plus importante qui ait été faite par une compagnie canadienne, jusqu'à maintenant.

Stelco pour la production de

Le columbium sera utilisé par plaques d'acier nécessaires à la construction d'un pipeline de 441 milles destiné à la compagnie Great Lakes Gas Transmission, afin d'amener le gaz naturel canadien à travers les ats-Unis, vers l'est du Canada.

LA TÉLÉVISION

A QUEBEC

4 CFCM-TV | 5 CKMI-TV | 11 CBVT-TV

Sainte-Foy
EXAMEN DE LA VUE
LUNETTES
le jour et le soir sur rendez-vous
Tél. : 656-9415
Dr Jacques M. DeSerres
optométriste
1313, Rte de l'Eglise

AUJOURD'HUI

MERCREDI

7.00 A.M.
4—Musique
7.20
4—Musique Marc Legrand
7.30
4—Dessins animés
7.45
4—A nous deux
8.15
4—Toast et café — (*)
9.10
5—Music
9.15
4—Jouez à 4
9.28
5—Opening
9.30
5—Quebec School Telecasts
11—Musique
9.45
4—En Matinée —
"Bal Cupidon" (4) Comédie policière, avec Pierre Blanchar et Simone Renant. Un détective amateur fait la conquête de l'avocat qui l'a fait condamner. — Interprétation pleine d'entrain.
9.58
11—Aujourd'hui à CBVT
10.00
5—Quebec School Telecasts
11—Télévision scolaire —
"Le dessin technique"
10.30
5—Friendly Giant
11—Monsieur Surprise présente
Le crayon magique
10.45
5—Chez Helene
11—La souris verte
11.00
4—L'école du bonheur
5—Mr. Dress Up
11—L'aventurier des mers
11.15
4—Voix de femmes
11.25
5—Pick Of The Week
11.30
11—Long métrage —
"Les époux terribles" (4) Comédie de carrière, avec Jacqueline Sassard et Gabriele Ferzetti. Les extravagances d'une femme viennent près de rompre son mariage. Oeuvre nuancée et juste.
11.50
4—Palmarès
11.55
5—CBC-TV News
12.15 P.M.
4—Actualité — Editorial
12.30
4—De tout, de tous
1.00
4—Qui suis-je ?
11—Téléjournal
1.15
11—Ciné-Feuilleton —
"La fille du corsaire"
1.30
4—Ciné-roman
11—Long métrage —
"Le merle blanc" (6) Comédie, avec Saturnin Fabre et Alice Tissot. Un ouvrier hérite d'une usine et se venge de patrons cupides.
1.45
4—En forme
2.00
4—Entre nous, les deux font la paire
2.30
5—Music
2.50
5—Opening
3.00
5—Take Thirty
11—Femme d'aujourd'hui
3.30
4—Mouchette
5—Edge Of Night — (*)
3.55
4—Le Zoo du capitaine Bonhomme — (*)
4.00
5—Bonnie Prudden Show — (*)
11—Bobino
4.30
5—Barney Boomer
11—La boite à surprises — (*)

Explications

La valeur humaine et chrétienne du film est indiquée après le titre du film. S'ajoute, quand il y a lieu, la convenance pour les jeunes : (e) enfants; (a) adolescents.

Les chiffres placés immédiatement à côté du titre réfèrent à la valeur artistique : (1) chef-d'oeuvre; (2) remarquable; (3) très bon; (4) bon; (5) moyen; (6) médiocre; (7) minable.

4.55
4—M. Jet
5.00
5—Mark Of Zorro
11—Robin-Fusée — (*)
5.25
4—Marine Boy — (*)
5.30
5—Let's Go
11—Ultra-Man — (*)
5.55
4—Où ?
6.00
4—Télé-Québec
5—Autumn Edition
11—Télé-Magazine
6.20
11—Nouvelles sportives
6.25
11—Nouvelles régionales
6.30
5—Mothers In Law — (*)
11—Téléjournal
6.34
4—Nouvelles sportives
6.44
4—Actualité — Editorial
6.46
11—Aujourd'hui — (*)
7.00
4—Banque - bonl
5—Dean Martin Show — (*)
7.30
4—Le fugitif
11—A guichet fermé
8.00
5—Mission Impossible — (*)
11—D'Iberville — (*)
8.30
4—Réal Giguere Illimité — (*)
11—A la seconde
9.00
5—Nation's Business — (*)
11—Espions et brigands
9.15
5—Provincial Affairs
9.30
4—Invitation —
"Les trois Codonas" (5) Drame, avec Lena Norman et René Deltgen. Trois trapézistes réussissent le triple saut de la mort. Interprétation valable. Brutalité.
5—Festival — (*)
"Four In Concert"
10.00
11—Tirez au clair
10.30
5—Festival —
"The Painted Door"
11.00
4—Actualité — Météo — Editorial
—CBC-TV News
11—Téléjournal
11.18
4—Nouvelles sportives
11.19
5—Viewpoint
11.20
11—Supplément régional
11.25
4—Où ?
5—Late Scores Editorial
11.27
11—La météo
11.30
4—Heure Exquise —
"Judy, espionne improvisée" (6-E) Comédie, avec Judy Canova et Joe E. Brown. — Une campagnarde abat par hasard un pigeon voyageur nazi et devient une héroïne.
11—Nouvelles sportives
11.31
5—The Golden Era —
"Dessing for Living"
11.37
11—Sauve qui peut — (*)
12.45 A.M.
11—Fin des émissions
12.48
5—Sign Off
1.07
4—Musique de Marc Legrand
1.17
4—Fin des émissions
(*)—Programmes en couleurs

DEMAIN

JEUDI

7.00 A.M.
4—Musique
7.20
4—Musique Marc Legrand
7.30
4—Dessins animés
7.45
4—A nous deux
8.15
4—Toast et café — (*)
9.10
5—Music
9.15
4—Jouez à 4
9.28
5—Opening
9.30
5—Quebec School Telecasts
11—Musique
9.45
4—En matinée —
"Cap Horn" (3) Drame, avec Jorge Mistral et Silvia Pinal. Le capitaine d'un baleinier s'éprend d'une jeune femme mystérieuse. Partie documentaire d'un certain intérêt.
5—Quebec School Telecasts
9.58
11—Aujourd'hui à CBVT
10.00
5—Canadian Schools — (*)
11—Télévision scolaire —
"Promenade dans la nature"
10.30
5—Fiendly Giant
11—Monsieur Surprise présente —
"Saturnin" — (*)
10.45
5—Chez Helene
11—La souris verte
11.00
4—L'école du bonheur
5—Mr. Dress Up
11—Un coin de France — (*)
11.15
4—Voix de femmes
11—Masques et sortilèges de Venise
11.30
11—Long métrage —
"Les aventures de Till l'espiègle" (3) Film d'aventures, avec Gérard Philippe et Nicole Berger. Un jeune villageois des Flandres incite le peuple à la révolte contre des Espagnols.
11.26
3—Pick Of The Week
11.50
4—Palmarès
11.55
5—CBC-TV News
12.15 P.M.
4—Actualité — Editorial
12.30
4—De tout, de tous
1.00
4—Qui suis-je ?
11—Téléjournal
1.15
11—Ciné-Feuilleton —
"La fille du corsaire noire" *
1.30
4—Ciné-roman
11—Long métrage —
"Le masque de fer" (6-A)— Aventures de cape et d'épée, avec Pierre Cressoy et Andrée Debar. Les difficultés du frère de Louis XIV, emprisonné à deux reprises pour raison d'Etat.
1.45
4—En forme
2.00
4—Entre nous, les deux font la paire
2.30
5—Music
2.50
5—Opening
3.00
5—Take Thirty
11—Femme d'aujourd'hui
3.30
4—Mouchette
5—Edge Of Night (*)
3.55
4—Le Zoo du capitaine Bonhomme — (*)
4.00
5—Bonnie Prudden Show — (*)
11—Bobino
4.30
5—Barney Boomer
11—La boite à surprises — (*)
4.55
4—M. Jet
5.00
5—Frankenstein Jr — (*)
11—Thierry-la-Fronde
5.25
4—Super héros — (*)
5.30
5—Let's Go
11—Bidule et Tarmacadam
5.55
4—Où ?
6.00
4—Télé-Québec
5—Autumn Edition
11—Télé-Magazine
6.20
11—Nouvelles sportives
6.25
11—Nouvelles régionales
11—Téléjournal
6.30
5—Combat — (*)
11—Téléjournal
6.34
4—Nouvelles sportives
6.44
4—Actualité — Editorial
6.46
11—Aujourd'hui
7.00
4—Police des plaines
7.30
4—Un peu, beaucoup
5—Accidental Family — (*)
11—Hebdo-sport
8.00
4—Mon Martien favori — (*)
5—Hogan's Heroes — (*)
11—Commando du désert — (*)
8.30
4—Cinéma Kraft —
"La belle de Cadix" (3) Comédie musicale, avec Luis Mariano et Carmen Sevilla. Les amours d'une jolie gitane et de son partenaire dans le cadre du tournage d'un film.
5—Telescope — (*)
11—La soirée du hockey — (*)
Montréal à Détroit
9.00
5—The Mon From U.N.C.L.E. (*)
10.00
4—Secret bien gardé — (*)
5—F.B.I. — (*)
10.15
11—Les Cailloux — (*)
10.30
4—M. Banco — (*)
10.45
11—Téléjournal
11.00
4—Actualité — Météo — Editorial
5—CBC-TV News
11.05
11—Nouvelles régionales
11.12
11—La météo
11.15
11—Nouvelles sportives
11.18
4—Nouvelles sportives
11.19
5—Late EScores — Editorial
11.22
11—Cinéma —
"Le soleil de minuit" (6) — Comédie dramatique avec Jules Berry et Josseline Gaël. Un ingénieur amoureux d'une danseuse quitte tout pour la suivre.
11.25
4—Où ?
11.26
5—Contact
11.30
4—Heure Exquise —
"Un ami viendra ce soir" (4) Drame, avec Michel Simon et Madeleine Sologne. Episode de la guerre dans un asile d'aliénés où se sont réfugiés des résistants. Interprètes de talent.
12.30 A.M.
5—Sign Off
1.00
4—Musique de Marc Legrand
11—Fin des émission s
1.10
4—Fin des émissions
(*) — Programmes en couleurs

SERVICES SPÉCIAUX

ACHETONS LE VIEIL OR

BIJOUTIER HORLOGER
Omer Rousseau
802 est, rue St-Joseph, Québec
29-11 (mer. au 20-12) S.S.

Décès de M. Amédée Lachance

M. Amédée Lachance, époux de Alice Andrews, est décédé le 4 décembre, à Québec à l'âge de 68 ans. Il demeurait à 469 de la Reine.

Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Armand Blain (Jeannine Lachance), M. Jean-Guy Lachance, M. André Lachance, M. Conrad Lachance, M. et Mme Jacques Bordeleau (Liliane Lachance), ses frères et soeurs, beaux-frères et belles-soeurs: M. et Mme Emile Lachance (Marguerite Jobin).

La dépouille mortelle est exposée au Salon funéraire Sylvio Marceau Inc, 224 Ouest St-Vallier.

Les funérailles auront lieu jeudi à 8h.30 A.M. en l'église de St-Sauveur et l'inhumation aura lieu au cimetière St-Charles.

La direction des funérailles a été confiée à la maison Sylvio Marceau Inc., 224 Ouest St-Vallier.

Décès de M. Marcel Guay

M. Marcel Guay, contremaître, époux de Thérèse Gadoury, est décédé le 4 décembre, à Ville Vanier à l'âge de 35 ans. Il demeurait à 238-A, Ave. Proulx, Ville Vanier. Outre son épouse, parents, il laisse dans le deuil ses enfants, Christian, Manon, Michel, Gaétan, Monique, Sylvie.

Ses parents et beaux-parents : Son père et sa mère M. et Mme Honoré Guay (Marie Jeanne Duval).

Ses frères et soeurs, beaux-frères et belles-soeurs : M. et Mme Victorien Guay (Marie Marthe Béland), M. et Mme Vincent Guay (Gertrude Bélanger), M. et Mme Henri Guay (Lucienne Chevrette), M. et Mme Roland Guay (Claudette Chevrette), M. Jean-Marie Guay, M. et Mme Jean Martin (Marguerite Guay), M. et Mme Jean Lebrun (Louise Guay), M. et Mme Paul L'Héraux (Rita Guay), M. et Mme Noël Lebreux (Antoinette Guay), Lucienne Guay, Jacqueline Guay Anna Guay, M. et me Lionel Gadoury (Cady Tremblay), M. et Mme François Gadoury (Georgette Pomerleau), M. Jacques Gadoury, M. et Mme Claude Gadoury (Lise Boivin), M. Marcel Gadoury, M. et Mme Paul Dufresne (Gilda Gadoury), M. et Mme Raymond Paradis (Gyselaine Gadoury), M. et Mme Gilles Boivin (Françoise Gadoury).

La dépouille mortelle est exposée au Salon funéraire SYLVIO MARCEAU Inc., 270 Marie de L'Incarnation. Les funérailles auront lieu samedi, 10 A.M. en l'église de Notre-Dame-Recouvrance et l'inhumation aura lieu au cimetière St-Charles.

La direction des funérailles a été confiée à la maison SYLVIO MARCEAU Inc., 224 Ouest St-Vallier.

Décès de M. Jean-Marc Ratté

M. Jean-Marc Ratté, époux de Marielle Rochette, est décédé le 2 décembre 1967, à Québec, à l'âge de 27 ans, 5 mois.

Il laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille, Michelle; son père et sa mère : M. et Mme Alphonse Ratté; ses frères et soeurs, beaux-frères et belles-soeurs : Armand (Pauline Caron), Adrien (Raymonde Gauthier), Rolande (Roger Grenier), Paul-Emile (Nicole Biron), Monique (Roger Roy), Jeannine (Claude Rouleau), Carmen; sa belle-mère, Mme Roland Rochette, M. et Mme Gérard Pomerleau (Rolande Rochette), M. et Mme Hébert Rochette (Louise Roy), M. et Mme Jacques Rochette (Lise Meunier), M. Jean Rochette, M. Denis Rochette et Mlle Thérèse Rochette.

Il était le neveu de l'abbé Hector Lacroix.

Les funérailles auront lieu mercredi à 9 h. 30, en l'église St-Charles de Limoilou et l'inhumation au cimetière St-Charles.

La direction des funérailles a été confiée à la maison Paul-H. Tremblay, 698, 5e Rue.

Rhétoriciens 54-55

Les Rhétoriciens de 1954-55 du Petit Séminaire de Québec sont priés d'assister aux funérailles de M. Alphonse Moffet frère de leur confrère M. l'abbé Guy Moffet en l'église de St-Nicolas, jeudi le 7 décembre à 3 heures.

Le Président

avis de décès

COUTURE. — A St-Michel de Bellechasse, le 5 décembre 1967, à l'âge de 81 ans, est décédée dame Alice Boutin, épouse de feu Marcelin Couture.

Les funérailles auront lieu samedi à 10 heures.

Départ du salon funéraire Emile Ruelland à 9 heures 50 pour l'église de St-Michel et de là au cimetière paroissial. 6-12 (3 fs)

DEMERS. — A l'Hôpital de Ste-Foy, le 3 décembre 1967, à l'âge de 50 ans est décédé Monsieur Lauréat Demers, chauffeur de taxi, époux de dame Elisabeth Picard, père de Claire et Charles, frère de Roméo, Aurèle, Almanzor et Antonio, demeurant à 1403, rue Commerciale, New Liverpool.

Les funérailles auront lieu jeudi à 10 heures 45.

Départ de la résidence funéraire Claude Marcoux Ltée, 96 de la Fabrique à 10 heures 30 pour l'église de St-Romuald et de là au cimetière paroissial. 5-12 (2 fs)

GAUMOND. — A Québec, le 5 décembre 1967, à l'âge de 57 ans, est décédée dame Eva Letarte dit Falardeau, épouse de M. Jean-Paul Gaumond, mère de Raymond et Françoise (Mme Leonard Coulombe), soeur de Joseph Falardeau et Paul-Arthur Falardeau, Thérèse (Mme Amédée Gagné), demeurant à 260 Boulevard Langelier.

Les funérailles auront lieu samedi à 9 heures.

Départ des salons funéraires de l'Hôpital Général, 260, Boulevard Langelier à 8 heures 45 pour l'église de Jacques-Cartier et de là au cimetière St-Charles.

La direction des funérailles a été confiée à la Maison Germain Lépine Ltée. 6-12 (3 fs)

GIGNAC. — A l'Hôpital St-François d'Assise, le 4 décembre 1967, à l'âge de 50 ans est décédée Mademoiselle Gisèle Gignac, fille de feu M. Georges Gignac et de dame Delphire Piché, demeurant à Cap-Santé.

Les funérailles auront lieu jeudi à 10 heures.

Départ de la résidence funéraire D. Denis Enr., 324 rue Notre-Dame, Donnacona à 9 heures 30 pour l'église de Cap-Santé et de là au cimetière paroissial. 5-12 (2 fs)

HUDON. — A Charny, le 3 décembre 1967, à l'âge de 77 ans, est décédée dame Marie-Anne Moffet, épouse de feu M. Joseph Hudon, mère de Yvette (Mme François Croteau), Ernest Moffet, soeur de Joseph, Julia (Mme Alphonse Laflamme, Rév. Soeur Ste-Rita (Rosanne, N.D. P.S.), et Alma, Elle demeurait à 936, 9ième Rue nord, Charny.

Les funérailles auront lieu jeudi, à 9 heures.

Départ des salons funéraires Claude Marcoux Ltée, 821, 10e Rue, à 8 heures 50, pour l'église de Charny et de là au cimetière paroissial. 4-12 (3 fs)

LAMONTAGNE. — A Ste-Foy le 3 décembre 1967, à l'âge de 57 ans, est décédé M. Armand Lamontagne, vendeur chez Pascal Hardware, époux de dame Bernadette Gobeil, demeurant à 3185, Beaurepaire, Ste-Foy.

Les funérailles auront lieu jeudi, à 10 heures.

Départ de la résidence funéraire Arthur Cloutier & Fils Ltée, 1025, Route de l'Eglise, Ste-Foy, à 9 heures 45, pour l'église de Ste-Geneviève et de là au cimetière St-Charles. 4-12 (3 fs)

LETOURNEAU. — A St-Paul de Montmagny, le 5 décembre 1967, à l'âge de 80 ans, est décédée dame Philomène Proulx, épouse de M. Joseph Létourneau, fils de Ferdinand, demeurant à St-Paul de Montmagny.

Les funérailles auront lieu jeudi à 2 heures.

Départ des salons funéraires au sous-bassement de l'église St-Paul, à 1 heure 50 pour l'église de St-Paul de Montmagny et de là au cimetière paroissial. 6-12 (2 fs)

2672 6-12 (1 fs) R. D.

MARTEL. — A Château-d'Eau, le 4 décembre 1967, à l'âge de 64 ans, est décédée dame Victoria Martel, épouse de M. Lauréat Martel, demeurant à 125, Dubuisson.

Les funérailles auront lieu jeudi à 10 heures.

Départ de la résidence funéraire Falardeau & Fils, 30 rue St-Joseph à 9 heures 45 pour l'église de Château-d'Eau et de là au cimetière St-Gérard Magella. 5-12 (2 fs)

MOFFET. — A l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, le 4 décembre 1967, à l'âge de 37 ans est décédé M. Alphonse Moffet, époux de dame Jeannine Lamontagne, demeurant à 166, 1re Avenue, St-Rédempteur, Co. Lévis.

Les funérailles auront lieu jeudi à 3 heures

Départ de la résidence funéraire Marcel Gingras, 1400, Marie-Victorin, St-Nicolas, à 2 heures 50 pour l'église de St-Nicolas et de là au cimetière paroissial.

Prière de ne pas envoyer de fleurs. 5-12 (2 fs)

PAQUET. — A l'Hôtel-Dieu de Montmagny, le 4 décembre 1967, à l'âge de 76 ans et 5 mois, est décédé M. Oscar Paquet, époux de dame Rosalia Boucher, demeurant à Berthier en Bas.

Les funérailles auront lieu jeudi à 10 heures.

Départ du salon mortuaire Laurent Normand, 115 rue St-Louis, Montmagny à 9 heures 30 pour l'église de Berthier et de là au cimetière paroissial. 5-12 (2 fs)

POLIQUIN. — A l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 4 décembre 1967, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Antonio Poliquin, époux de feu dame Julienna Marcoux, demeurant à 659, St-Joseph, Lauzon.

Les funérailles auront lieu jeudi, à 3 heures.

Départ de la résidence funéraire Gilbert & Turgeon Ltée, 9, Commerciale, Bienville, à 2 heures 45, pour l'église de Ste-Bernadette et de là au cimetière de Lauzon. 5-12 (2 fs)

RICHARD. — A St-Ferdinand, Mégantic, le 4 décembre 1967, à l'âge de 68 ans, est décédée Mlle Gabrielle Richard. Elle était la soeur de l'abbé Arthur Richard de Ste-Anne-de-la-Pocatière.

Les funérailles auront lieu jeudi à 10 heures.

Départ des salons funéraires Edouard De la Durantaye & Fils à 9 heures 45 pour l'église de Cap St-Ignace et de là au cimetière paroissial. 6-12 (1 fs)

REMERCIEMENTS

DUFOUR. — Madame Elisée Dufour et les membres des familles Dufour et Pelletier, remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui leur ont témoigné des marques de condoléances, à l'occasion du décès de M. Elisée Dufour, soit par offrandes de messes, affiliations, bouquets spirituels, tributs floraux, télégrammes, visites ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci.

REMERCIEMENTS DE FAVEUR OBTENUE

GRANDE reconnaissance à Jean XXIII, pour faveur obtenue, avec promesse de faire publier.

Signé : Mme O. Colgan.
2638 5-12 (2 fs) R.F.O.

Elue au bureau de direction de la B. de M.

MONTREAL (PC) — Mme Pauline Vanier, épouse de l'ancien gouverneur général du Canada, a été élue au bureau de direction de la Banque de Montréal, a annoncé lundi M. M. G. Arnold Hart, président du conseil et directeur de l'exécutif à l'issue de la 150e assemblée annuelle de la banque.

La B.C.I.C. et l'Expo

MONTREAL (PC)* — La Banque Canadienne Impériale de Commerce a annoncé lundi la fermeture de sa succursale à l'Expo 67, après avoir servi 1,500,000 clients et avoir manipulé 137 tonnes de pièces de monnaie.

Outre les dollars canadiens et américains, les francs français ont été la monnaie la plus couramment employée durant l'exposition.

PERMIS DE BATIR

La statistique provisoire des permis de bâtir pour le mois d'août dernier s'établit ainsi : 14,113 permis de bâtir délivrés au Canada contre 12,464 en août 1966 et, du 1er janvier au 31 août, 111,360 permis, soit 26.2% d'augmentation par rapport à l'année dernière. La valeur de la construction domiciliaire et non domiciliaire a atteint, au cours des huit premiers mois de 1967, $2,610,030,-000 contre $2,470,562,000 en 1966 (+5.6%). La valeur pour le mois d'août s'est établie à $369,164,000, soit un peu moins que celle ($375,632,000) du même mois l'an dernier.

ARTHUR THIVIERGE & FILS ENR.
EPICIERS-BOUCHERS — GROS et DETAIL
198 Hermine (coin Mazenod) Tél. 522-3804

Catsup Voyageur, 11 oz	2/.29	OEUFS "A" gros LA DOUZ.	.49
Marinade sucrée, 24 oz	.35	DINDE Cat. 'Utilité' éviscérée LA LB	.45
Confiture pom. et fraises	.79	JAMBON, épaule LA LB	.49
Beurre pistache, 16 oz	.49	LARD HACHE 2 LBS	$1.15
Saucisse Savoy, 12 oz	.49	PATTE DE LARD LA LB	.25
Macédoine, 19 oz	6/.99		
Gelée Royale, 3½ oz	12/.99		
Fruits assortis, 28 oz	2/.75		
Soupes tom. et légumes	9/.99		

Prix spéciaux pour marchandises prises au magasin

Chocolat Moirs, 5 lbs	2.69	Tourtières au lard, 16 oz	.59
Variété biscuits cais., lb	.28	Lard salé entrelardé, lb	.45
Jus tom caisse, 24/19	3.90	Lard frais, épaule, la lb	.45
Bonbons français, 2 lbs	.75	Fromage fort, la lb	.79
Bonbons ass., spéc, 14 oz	.39	Sirop érable, pinte	1.49
Corn Flakes, 16 oz	2/.79	Pâte alimentaire Ca., 5 lbs	.79
Thé noir Salada, 100 sacs	.79	Soupe poul. et nouil.	10/.99
Oranges Floride, 2 doux.	.79	Farine tout usage, 50 lbs	3.99
Pamplemousses gros 10 pr	.99	Grais. pure Legr., 20 lbs	4.25
Tomates Floride, 2 lbs	.39	Lait Crino, Carnation	8.75
Pom. McIntoch ½ min.	.99	Tomates choix, 24/28	5.99
Pommes cuire, min. 1.50-2.50		Huile Maxola, gall.	3.49
Citrons gros, 6 pour	.35	Patates No 1, 50 lbs	1.09
Bananes ½ mûres, 2 lbs		Filet morue, 5 lbs	1.99

● Le premier ministre de la province, M. Daniel Johnson, coupe le ruban pour inaugurer officiellement les nouveaux locaux du siège social de l'Assurance-Vie Desjardins. Plusieurs centaines d'invités se massaient dans le moderne édifice de Lévis. De gauche à droite, le sénateur Cyrille Vaillancourt, l'un des principaux artisans du mouvement Desjardins; M. Johnson; M. Alfred Rouleau, directeur général de l'Assurance-Vie Desjardins et Son Eminence le cardinal Maurice Roy.

Dans le domaine de la coopération, le Québec peut servir d'exemple aux autres provinces

— Johnson

Par André BELLEMARE

Le premier ministre de la province, M. Daniel Johnson, a réitéré sa foi en l'avenir économique des Québécois, hier après-midi, alors qu'il présidait l'inauguration du nouvel immeuble du siège social de l'Assurance-vie Desjardins, à Lévis. Après avoir rappelé la réalisation de l'Expo Universelle de Montréal, M. Johnson a loué la part qu'a apporté le mouvement Desjardins dans l'économie du Québec.

"Qu'on ne vienne donc pas me dire que les Canadiens français n'ont pas le goût et le sens des affaires. Car ces progrès, ce n'est tout de même pas aux autres que vous les devez", dit-il. Le premier ministre a ajouté que la recette pour dominer son économie et participer plus étroitement à la mise en valeur de ses ressources humaines et matérielles est la même pour toutes les nations du monde. "Il s'agit de travailler fort; de dépenser moins et d'épargner davantage; d'apprendre à grouper nos capitaux et à les investir là où ils profiteront le plus à l'ensemble de la communauté; de ne pas être les derniers à prendre confiance en nous-mêmes et d'épauler en toutes occasions les entreprises et les institutions qui travaillent pour nous".

Le rôle de l'Etat

Plusieurs centaines d'invités participaient à la cérémonie pour entendre le chef du gouvernement dire qu'il avait bien hâte que les questions constitutionnelles soient réglées une fois pour toutes afin de permettre au Québec de concerter davantage ses énergies au développement industriel et commercial de la province, et tout ce que cela implique.

"Mais pour être pleinement valable, de poursuivre M. Johnson, l'action de l'Etat doit elle-même s'appuyer sur les forces vives de la nation. Rien ne saurait remplacer les valeurs d'initiatives, de discipline et de solidarité qu'incarne si bien le mouvement coopératif".

M. Johnson a félicité tous ceux qui ont permis à l'Assurance-vie Desjardins de progresser si rapidement depuis sa fondation, qui remonte à 1948, en soulignant que du 700e rang qu'elle occupait à ce moment-là parmi les entreprises d'assurance-vie en Amérique du Nord, elle est passée au 90e sur 822 entreprises identiques maintenant.

Le premier ministre a reconnu que nous aurons toujours à apprendre des autres dans un monde où l'interdépendance économique est devenue nécessaire. Cependant, a-t-il ajouté, nous avons également certaines choses à leur montrer "et dans le domaine de la coopération, ce n'est sûrement pas le Québec qui a du rattrapage à faire puisque nous sommes bien en avance sur toutes les autres provinces".

Créer des emplois

C'est en fonction de l'avenir immédiat des universités qui sortiront des institutions que se situe un problème. M. Johnson a déclaré, à ce propos, qu'il faut songer sérieusement à créer de nouveaux emplois afin de permettre à ces professionnels de développer leurs talents au bénéfice de la province. Or, pour cela, il devient impérieux que l'économie québécoise progresse au même rythme car plusieurs des futurs diplômés devront trouver du travail ailleurs "et les milliards de dollars dépensés pour l'éducation auraient servi dans une large mesure à tirer pour d'autres les marrons du feu".

Pour le chef de l'Union Nationale, la meilleure façon de rattraper les retards au Québec "retards dûs à des causes historiques ou géographiques et qui n'ont aucun rapport avec notre mentalité et notre culture", c'est de prendre conscience de nos possibilités, de toutes celles qui sont en nous et autour de nous.

Selon M. Lesage

La thèse de Johnson se rapproche de celle de son parti

Par Jacques DALLAIRE

Le chef de l'opposition libérale à l'assemblée législative du Québec, M. Jean Lesage, a affirmé hier soir, que la thèse soutenue par le premier ministre Daniel Johnson à la conférence interprovinciale de Toronto sur l'avenir de la Confédération se rapproche sensiblement de celle de son parti.

M. Lesage, qui inaugurait la série annuelle des dîners-causeries du Club de Réforme de Québec, a dit se réjouir de l'attitude du chef du gouvernement québécois, "puisqu'il semble avoir finalement opté pour la voie de la raison et la voie du bon sens en ce qui regarde l'avenir constitutionnel du Québec et du Canada".

A ces premiers commentaires sur la conférence de la villereine, le leader libéral ajouta qu'il déplore néanmoins le retard apporté par le premier ministre à définir clairement sa position, soit un fédéralisme renouvelé, car au cours des dix-huit derniers mois s'est manifesté un climat d'instabilité politique et d'insécurité économique qui a été manifestement mauvais pour le développement du Québec.

Soulignant d'autre part qu'il ne s'agit pas pour lui de faire de la simple partisannerie mesquine ou encore d'essayer de prouver que M. Johnson a plagié les politiques de son parti, M. Lesage a regretté que le comité parlementaire de la Constitution n'ait pas été convoqué une seule fois, depuis la prise du pouvoir par l'Union nationale, et ce, malgré l'offre de collaboration maintes fois répétée des libéraux.

IMPORTANCE

"Il est clair aujourd'hui, continue-t-il, que nous nous serions entendus sur les principes de base et sur les propositions que M. Johnson a élaborées dans ses interventions à la conférence de Toronto. Il aurait alors pu déclarer à tous les Canadiens et même aux autres peuples du monde: "J'ai consulté le parlement et tous les députés de l'Union nationale comme tous les députés libéraux appuient la position que je prends au nom du Québec". A un moment où tant de Québécois et de Canadiens s'interrogent sur l'avenir du Québec et du Canada, il aurait été important, soutient M. Lesage, de faire preuve d'unanimité".

EXPLICATION

La seule explication acceptable du refus du premier ministre de convoquer soit le comité parlementaire de la Constitution ou encore le parlement, provient de la crainte de ses députés, séparatistes connus", qui auraient sans aucun doute refusé d'accorder leur appui à la thèse qu'il allait défendre à Toronto, contrairement aux libéraux.

"J'ose espérer, a dit M. Lesage, que les tendances de certains de ses députés et même certains de ses ministres ne l'amèneront pas à reprendre le petit jeu auquel il s'est livré entre juin 1966 et novembre 1967: celui de montrer deux visages, un à l'extérieur du Québec et l'autre à l'intérieur du Québec, pour calmer, semble-t-il, ses propres dissidents".

Déjà, M. Lesage est d'avis que le premier ministre, lors d'une déclaration à la télévision d'Etat, lundi soir, a joué sur le sens des termes "souveraineté" et souverainisme", ce qui s'avère, selon sa propre expression, un jeu dangereux.

LEADERSHIP

Pour le chef libéral, que le Québec soit souverain dans les domaines de sa compétence exclusive, cela n'a rien d'étonnant et de nouveau, car, précise-t-il, il a plusieurs fois répété lui-même qu'il faut de toute nécessité élargir et accroître les champs de cette compétence exclusive.

"De là à se déclarer souverainiste de coeur en laissant croire ou entendre qu'on favorise le principe de la souveraineté totale, il y a la marge entre être Canadien et être séparatiste", commente M. Lesage.

Il conclut que M. Johnson a clairement exposé son option constitutionnelle à Toronto et qu'il ne doit pas en conséquence brouiller les cartes dès son retour au Québec. Car le Québec, en ce moment, a plus besoin que jamais de leadership et d'un leadership qui soit constant dans son expression.

"Quant à nous libéraux, a précisé M. Lesage en terminant, notre attitude elle est claire, elle est connue. Depuis le congrès d'octobre, nous sommes plus unis que jamais et prêts à donner au Québec le leadership dont il a besoin".

Depuis 1966

Plus de 5,000 immigrants accueillis au Québec

— La Direction générale de l'immigration fondée en 1966 et qui dépend du Secrétariat de la province, a, jusqu'à ce jour, accueilli plus de 5,000 immigrants et trouvé du travail à 772 d'entre eux, de 40 nationalités et de 117 professions ou métiers différents.

La Direction générale à la tête de laquelle se trouve M. René Gauthier, est en période d'organisation et ne compte encore qu'une trentaine d'employés.

Sa mission est d'accueillir les immigrants qui arrivent au Québec, de faciliter leur incorporation dans la collectivité québécoise, ainsi que de recruter des immigrants — francophones ou non — susceptibles d'être facilement intégrés dans ce groupe.

La Direction générale de l'immigration est formée de trois services : "Documentation et recherche"; "Accueil et orientation"; et bientôt "Citoyenneté". Plus tard, il faudra y ajouter des bureaux outre-mer.

Le service "Documentation et recherche" étudie les problèmes de l'immigration et y intéresse des comités interministériels. Dès maintenant, il a en sa possession plus de 6,000 documents classés et codifiés : livres, rapports; textes de conférences; statistiques.

Grâce à ses hôtesses, à ses agents d'orientation spécialisés dans les questions de main-d'oeuvre, e à ses assistantes sociales, le service de l' "Accueil assiste sept jours par semaine les immigrants qui entrent au Québec. Cette assistance prend des formes très diverses et consiste, par exemple, à : repérer parents et amis des arrivants; veiller au transport des bagages; trouver un logement; placer des enfants à l'école; les faire soigner s'ils sont malades; procurer des vêtements et des meubles; fournir des renseignements sur le mode de vie au Québec, sur la façon d'y faire des achats, sur la législation et sur le marché du travail; procurer des cartes de compétence professionnelle; mettre en relations avec des employeurs éventuels, etc.

Le service de la "Citoyenneté" restera continuellement en communication avec les divers groupes ethiques, avec les organismes sociaux et culturels qui peuvent aider la Direction générale à sensibiliser la population aux problèmes des immigrants et à assurer l'installation la plus harmonieuse possible de ces derniers en milieu québécois. Ce même service fera suivre, aux immigrants, des cours de langues, des cours de civisme, des cours d'initiation à la vie canadienne. Un comité interministériel pour l'enseignement aux Néo-Québécois a d'ailleurs été formé.

Il faut encore mentionner que, depuis sa fondation en 1966, la Direction générale de l'immigration a préparé : un bottin contenant le nom et l'adresse de toutes les associations ethniques et de tous les organismes avec lesquels elle collabore; une liste de tous les employeurs de Montréal et de la région de Montréal dans un rayon de 50 milles; un dépliant en huit langues pour souhaiter la bienvenue aux arrivants; ainsi qu'un petit manuel de renseignements pour les initier à la vie au Québec.

Aux employeurs qui ont des problèmes de main-d'oeuvre spécialisée, M. René Gauthier conseille de soumettre leur cas à la Direction générale de l'immigration.

Un film de l'OFQ: "Le poste de la Baleine"

L'Office du film du Québec fait actuellement préparer, par Richard Lavoie de Tewkesbury, pour le compte du ministère des Richesses naturelles, un film 16mm en noir et blanc sur le Grand Nord : "Le poste de la Baleine".

Il y a deux ans l'office avait confié à M. Lavoie la production d'un film sur l'Ungava, "La maternelle de Fort Chimo", 16mm en couleur, un quart d'heure de projection. "La maternelle de Fort Chimo" qui a connu un grand succès, présentait cette particularité : le texte était esquimau, à l'exception de quelques mots français.

De telles productions sont propres à faire connaître, d'une part, un aspect intéressant de l'activité du ministère des Richesses naturelles et, d'autre part, à éduquer le peuple des Esquimaux.

Conscient des progrès remarquables des jeunes cinéastes québécois, l'Office du film a cherché, ces dernières années, à faire appel à leur talent.

C'est ainsi qu'une hausse de la qualité de sa production a valu à l'office de se faire reconnaître sur le plan international et de mériter certains prix enviés. "Les éperlans" lui ont permis de décrocher le prix du meilleur film folklorique à la 14e Semaine internationale du film touristique et folklorique de Bruxelles en Belgique.

CALENDRIER

MERCREDI, 6 décembre 1967
S. Nicolas, év.
Demain :
S. Ambroise, doct.

SOLEIL: Lever: 7.27 Coucher: 4.16
LUNE: Lever: 0.31 Coucher: 10.47

Les marées de mercredi le 6
Hautes: 9.42 a.m. — 9.56 p.m.
Basses: 5.08 a.m. — 4.55 p.m.
Les marées de jeudi le 7 déc.
Hautes: 10.40 a.m. — 10.57 p.m.
Basses: 5.53 a.m. — 5.48 p.m.

Phases de la lune en décembre
Nouvelle lune le 1, à 11 h. 10 a.m.
Premier quart, le 8, à 0 h. 57 p.m.
Pleine lune le 16, à 6 h. 31 p.m.
Dernier quart, le 24, à 5 h. 48 a.m.
Nouvelle lune le 30, à 10 h. 38 p.m.
N.B. — L'horaire indiqué est d'après l'heure normale de l'Est.

A NOS ABONNES...

Si, pour une raison ou pour une autre, vous aviez à vous plaindre du service, vous nous obligeriez en communiquant par téléphone au numéro

522-4771

à votre service de 8.30 A.M. jusqu'à 7.00 P.M. du lundi au vendredi et jusqu'à 1.00 P.M. le samedi.

Concours no : 1

Demande :
UN TECHNICIEN EN LOISIRS

pour être à l'emploi du service des loisirs de la Cité de Charlesbourg. Le titulaire devra être âgé d'au moins 21 ans, posséder un certificat de technicien en loisirs ou l'équivalent et avoir une certaine expérience dans l'organisation et de l'administration sommaire des loisirs.
Les demandes d'emplois devront être adressées au bureau du soussigné, accompagnées d'un court curriculum vitae et du salaire désiré avant le 20 décembre 1967.

CITE DE CHARLESBOURG
Yves Desrochers, Directeur des services de loisirs

AVIS

LE COMITE PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DU LAIT DE QUEBEC

en vertu du décret 481 relatif aux employés de laiterie des cités de Québec, Lévis et leurs limites, avise que
VENDREDI LE 8 DECEMBRE
Fête de l'Immaculée Conception
SERA JOUR CHOME.

(Signé) : Mlle Jeannine LETARTE,
secrétaire-trésorière.

Le cadeau rêvé pour toute la famille !

UN PIANO WILLIS
modèle Trianon

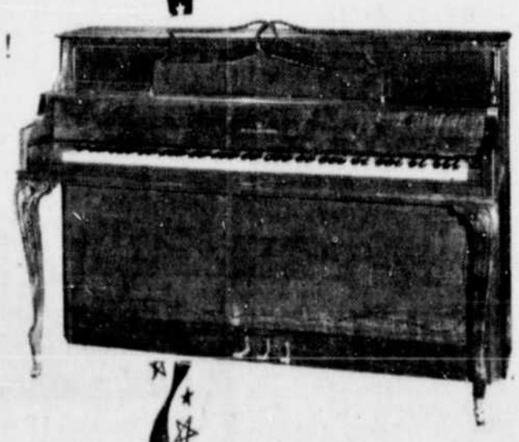

Piano de haute réputation, d'un style recherché et d'une sonorité de richesse remarquable. Choix dans les finis noyer, acajou ou cerisier. Plaque lourde en fonte. Pont en bois laminé. Action directe de frappe. Notes balancées, etc. Un cadeau de qualité.

Rég. $1225. — pour :
$825.
Vous économisez $400

VOYEZ AUSSI NOS AUTRES MODELES — A COMPTER DE $595.

1095, rue ST-JEAN
Tél.: 524-3573

Profitez de nos facilités de stationnement

LA CIE Willis LTEE

PLACE STE-FOY
Tél.: 653-8791

Ouverture le soir : Place Ste-Foy, les mardis, jeudis et vendredis. Rue St-Jean, le vendredi seulement.

"Le monde fraye la voie aux caractères forts."
(Dr V. Pauchet)

(Espace payé par H.P.)

Les petits cadeaux qui sentent bon Noël!

Et chez Arden

Chandelle de cubes pour parfumer l'eau de votre bain. Pâturin des prés, géranium de juin. $1.00

Corbeille française contenant un trésor: lotion à mains, savon à bain, poudre de riz. Pâturin des prés, geranium de juin. $5.00

Corbeille pour Elle et Lui: Pour Lui: eau de Cologne bois de santal Arden pour hommes, savon à mains, mitaine à douche. Pour Elle: crème à bain duveteuse, mitaine à bain et savon à mains. $15.00

Somptueuse corbeille française, un bouquet de ravissants produits à bain. Sel à bain, poudre de riz, savon à bain. Pâturin des prés, Mémoire Chérie, géranium de juin. $8.00

Corbeille dorée française contenant essence florale à vaporiser, savon à bain, poudre de riz, Mémoire Chérie, pâturin des prés. $6.50

Lotion à mains en ravissant vase à rose. Pâturin des prés. $2.00

Corbeille-cadeau de lotion à mains et poudre de riz. Pâturin des prés, géranium de juin. $3.00

Quatuor précieux: quatre arômes Elizabeth Arden dans ce bouquet d'essences florales à vaporiser. $3.50

Une once de rafraîchissante et odoriférante essence florale à vaporiser. Pâturin des prés ou Mémoire Chérie. $1.25

Corbeille à champagne pleine de cadeaux odoriférants. Essence florale pâturin des prés à vaporiser, cachets de pétales, lotion à mains, bouppe, savon à mains. $9.50

Holiday Boutique

Les petits cadeaux qui sentent bon Noël!

PHARMACIE Livernois

1200 RUE ST-JEAN - 522-5214
LIVRAISON ULTRA RAPIDE
● PRESCRIPTIONS ● MEDICAMENTS ● COSMETIQUES ● CAMERAS

COMMANDES POSTALES
Ad.: Pharmacie Livernois, Enr.
C.P. 1696, Québec 4
S.V.P. m'envoyer les articles suivants:
.....
.....
Nom.....
Adresse.....
Ville..... Comté.....
Frais de poste payés sur achat de $5.00 ou plus